ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU

GATINAIS

TOME DOUZIÈME

554

FONTAINEBLEAU

MAURICE BOURGES, IMPRIMEUR BREVETÉ

Rue de l'Arbre-Sec, 32

—

1894

Pér. 8°
12417

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU GATINAIS

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A ÉGREVILLE (SEINE-ET-MARNE), LE 26 MARS 1893.

Un grand nombre de confrères se sont réunis à Égreville, sous la présidence de M. G. Pallain, président de la Société. On remarquait la présence de M. A. Ouvré, député de l'arrondissement.

De M. Boulé a été lu un travail sur Hélyon de Jacqueville et la part importante que prit ce capitaine aux luttes des Armagnacs et des Bourguignons, de 1407 à 1415; — M. Ch. Cuissard a signalé un livre de raison de Gilles de Montmeslier, bourgeois de Montargis, au XVIIe siècle; — M. Eug. Thoison a parlé de la neutralité du bailliage de Nemours en 1592 et donné de curieux détails sur l'état du pays à cette époque; — M. H. Stein a montré les efforts des protestants de Dordives, de Mez-le-Maréchal et de Foljuif pour conserver au moins une apparence d'existence après la promulgation des édits royaux qui limitaient l'exercice de leur religion à une localité par bailliage; — enfin M. P. Martellière a fort intéressé l'auditoire par ses détails sur de nouveaux souterrains découverts à Ascoux, près Pithiviers, et assez semblables à ceux que l'on a déjà mis à jour en grand nombre dans la partie de la Beauce qui avoisine la vallée de l'Essonne.

La séance, ouverte à 1 heure 1/2, a été close à 3 heures. Elle a été suivie d'une visite archéologique du bourg d'Égreville, qui montre avec orgueil la tour de son église, sa vieille halle et les ruines du château historique qui fut la demeure des seigneurs d'Égreville, que transforma à son profit la célèbre duchesse d'Étampes, Anne de Pisseleu, et que conserve dans son état actuel M. Berne-Bellecour. Notre confrère M. Mareuse a exécuté avec son habileté ordinaire un certain nombre de photographies.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

Tenue a Méréville (Seine-et-Oise), le 22 mai 1893.

La réunion de Méréville comprenait deux parties : l'excursion archéologique — consistant principalement dans la visite du superbe château, œuvre de l'architecte Bellanger, encore rempli des souvenirs qu'y a laissés le XVIIIe siècle (deux toiles d'Oudry, tableaux d'Hubert Robert, remarquables pendules), et du parc plus superbe encore dessiné par les soins de Joseph Vernet (temple de Bacchus, monument du navigateur Cook, colonne rostrale érigée à la mémoire des fils de Laborde qui périrent dans l'expédition de Lapérouse) ; — la séance qui s'est ouverte à 3 heures, dans l'orangerie du château, sous la présidence de M. Maxime Legrand, membre du comité, en l'absence du président empêché. Beaucoup de confrères s'étaient donné rendez-vous là, parmi lesquels M. A. Dufaure, député de l'arrondissement.

Il a été successivement donné lecture : d'un chapitre du travail considérable auquel s'est livré M. l'abbé C. Bernois pour écrire l'histoire de Méréville (le chapitre consacré aux de Laborde) ; — du cahier des doléances de Méréville aux États-Généraux de 1789, par M. Maxime Legrand, avec quelques considérations historiques préliminaires et de très curieux

détails sur les auteurs de ce cahier; — d'un mémoire historique sur la papeterie d'Essonne, vieille industrie qui date du XIVe siècle, et aujourd'hui très prospère après mille vicissitudes, par M. Henri Stein; — d'une note intéressante de M. Legrand, sur un joli jeton en argent, qui lui appartient et qui a été frappé en l'honneur et pour le compte de Jean Delpech, seigneur de Méréville; et le conférencier a fait passer sous les yeux de ses auditeurs, en même temps, ledit jeton et les différents portraits de Jean Delpech.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A FONTAINEBLEAU (SEINE-ET-MARNE),

LE 17 SEPTEMBRE 1893.

La séance, ouverte à 2 heures, comprend d'abord le rapport du secrétaire et le compte rendu du trésorier. Est annoncée la distribution prochaine d'un volume de *Documents*, depuis longtemps sous presse et actuellement achevé, l'Inventaire des archives municipales de Montargis, par M. H. Stein.

M. A. Dufour est nommé membre du Conseil d'administration de la Société, en remplacement de M. Maxime Legrand, arrivé au terme de son mandat.

MM. Aug. Longnon et A. de Barthélemy, membres de l'Institut, sont élus, en remplacement de MM. S. Luce et A. Darcel décédés, membres correspondants d'honneur.

M. P. Quesvers lit un important mémoire sur les limites du Gâtinais d'après les documents les plus anciens; — M. Eug. Thoison entretient l'assemblée du Journal d'un enfant de Fontainebleau; — M. A. Herbet fait connaître un document nouveau sur le meurtre de Monaldeschi, et le commente d'une façon fort intéressante en le comparant aux textes déjà connus.

On se sépare à 4 heures 1/2, après l'inscription de plusieurs membres nouveaux.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS

10e Année (1892).

EXPOSÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 17 septembre 1893.

	RECETTES. fr. c.	DÉPENSES. fr. c.
1o En caisse au 26 mars 1892.	1.086 30	» »
2o Cotisations encaissées	2.172 »	» »
3o Cotisations antérieures.	108 »	» »
4o Vente de publications.	12 »	» »
1o Facture de M. Bourges *(Annales de 1891)*.	» »	1.567 20
2o Facture de M. Bourges (divers)	» »	178 50
3o Débours divers de l'imprimeur.	» »	134 70
4o Frais de gravure et de clichage.	» »	116 65
5o Frais d'affranchissements et expéditions . .	» »	61 15
6o Frais de bureau et divers.	» »	24 80
7o Frais de recouvrements et quittances . . .	» »	48 90
8o Frais de séances et étrennes	» »	97 »
		2.228 80
Reste en caisse au 17 septembre 1893. .		1.149 50
TOTAL ÉGAL	3.378 30	3.378 30

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

au 1er janvier 1894.

Président : G. PALLAIN (O. ✻), conseiller d'État, maire de Gondreville (Loiret).
Secrétaire-Trésorier : H. STEIN (I. ✪), archiviste-paléographe, à Paris.
Archiviste-Bibliothécaire : E. THOISON (A. ✪), à Larchant (Seine-et-Marne).
Membres du Comité : J. DEVAUX (A. ✪), avoué à Pithiviers (Loiret);
A. DUFOUR (I. ✪), bibliothécaire de Corbeil (S.-et-O.).

GASTINS EN GATINAIS ?

Les limites du Gâtinais, je l'ai déjà fait remarquer dans mes Notes sur Dom Morin[1], sont, de l'avis des meilleurs géographes, imparfaitement connues, mais si les limites du Gâtinais sont quelque peu incertaines, est-ce une raison pour placer sa capitale en pleine Brie et non au centre du *pagus Wastinensis*, ainsi que semblent l'exiger les nécessités politiques et administratives du temps?

On le voit tout de suite, j'entends dans ce petit travail, contester les conclusions émises dans un mémoire très étudié que mon excellent confrère et ami, J. Devaux, a publié dernièrement dans nos *Annales*[2]. J'ai hésité tout d'abord, car le paradoxe — pardon du mot, je n'en ai pas trouvé d'autre — le paradoxe historique et géographique qui place la capitale du Gâtinais dans le *pagus Meledunensis*, ce paradoxe est si ingénieux, tellement bien présenté, appuyé de tant d'arguments si solides en apparence, que j'ai

1. *Histoire du Gastinois*, par Dom Morin, t. III, p. 65, Pithiviers, Laurent, 1889.

2. *Origines gâtinaises*, dans les Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1892, pp. 241 et ss.

554

failli, moi aussi, accepter Gastins, canton de Nangis (Seine-et-Marne), comme l'ancienne capitale du Gâtinais. Je veux donc essayer de démontrer, contrairement à l'opinion de M. Devaux, d'une part, que le Gâtinais a très bien pu ne pas emprunter son nom à sa capitale, et, d'autre part, que l'eût-il emprunté, Gastins, canton de Nangis, n'a jamais été, pas plus qu'il n'a jamais pu être, la capitale du Gâtinais.

I.

En 1885, M. Devaux avait « fait cette remarque » que tous les *pagi* limitrophes du Gâtinais étaient » appelés *Senonensis*, *Pruvinensis*, *Meledunensis*, » *Stampensis*, *Aurelianensis* et *Autissiodorensis*, » du nom de leurs chefs-lieu, Sens, Provins, Melun, » Étampes, Orléans et Auxerre, et que, de toute la » région, le *pagus Wastinensis* était le seul à ne pas » tirer son nom de sa ville capitale, Château-» Landon ». M. Devaux insiste aujourd'hui sur « le » peu d'importance du pays, jusqu'à l'époque où les » Capétiens y eurent groupé une population plus » considérable, par l'attrait des franchises de Lor-» ris. » C'est une erreur, à mon avis. Le Gâtinais avait une certaine importance et était très connu, non seulement sous les Carolingiens, mais encore sous la première race. Je n'en veux pour preuves que les citations suivantes que j'emprunte à des documents du VIIe au XIIe siècle.

Les *Acta Sanctorum* parlent une fois seulement du Gâtinais. Ce passage se trouve dans la vie de

saint Romain, abbé à Druyes, mort en 543 : « Alia » exstitit mulier orta ex *Wastinensi pago*, vocabulo » Amalberga »[1].

Clarius, moine de St Pierre-le-Vif de Sens, mort vers 1124, mentionne le Gâtinais dans sa Chronique : « In *pago Vastinense*, in Bruorea villa, eo quod » homines ipsius pagi terram ipsorum [canoni- » corum] devastarent »[2].

Odoranne, qui naquit en 985[3] et devint moine de St Pierre-le-Vif, dans ses *Opuscules* et dans les *Actes de saint Savinien*, cite le Gâtinais exactement dans les mêmes termes : « In *pago Wastinense*, in villa » quæ dicitur Fontanas »[4].

La Chronique des comtes d'Anjou, écrite au XIIe siècle, mentionne plusieurs fois le Gâtinais : « Iste [Tertullus] a Rege Carolo Calvo Senescalcus » *Gastinensis* constitutus est »[5]; ..... « Inter quos » Tertullum, de quos agimus, ob merita sua carum » habens, uxorem ei cum aliquanto beneficio in Lan- » donensi Castro tribuit : nec non et in aliquibus » terris tam in *pago Gastinensi*, quam in locis aliis » per Franciam casatum fecit »[6]; ..... « *pagi Gasti-*

---

1. T. V, maii, p. 161. — La vie de saint Romain a pour auteur un certain Gilbert, moine d'Auxerre, qui écrivait vers 1048.

2. L'abbé Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. II, p. 489. — *Bruoera*, Briarres-sur-Essonne, canton de Puiseaux (Loiret). — Jusqu'à la Révolution, le Chapitre de Sens eut des droits dans cette paroisse; cf. *Archives de l'Yonne*, G. 120 et 872, et Paul Quesvers et Henri Stein, *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, pp. 271 et 278.

3. *Histoire littéraire de la France*, t. I, p. 356.

4. L'abbé Duru, *op. cit.*, t. II, pp. 401 et 371. — *Fontanas*, probablement Fontenay-sur-Loing, canton de Ferrières (Loiret).

5. *Gesta Consulum Andegavensium*, apud d'Achery, *Spicilegium* (nov. ed.), t. III, p. 235, 2e col.

6. *Gesta*....., p. 237, 2e col.; *Historiens de France*, t. VII, p. 257.

» *nensis* dominum »[1]; ..... « Quamobrem Rex deno-
» minato die in curiâ Landonensis castri cum sapien-
» tioribus Regni *Gastinensis pagi* ad tam enormem
» venti laudam causam advenit »[2]..... « Barones
» vero *Gastinensis pagi* præcipiente Rege homa-
» gium et ligationem Ingelgerio fecerunt »[3].

Le 26 mai 1026, Francon, évêque de Paris, constate que Renaud de Vendôme, son prédécesseur, a donné à Geoffroy, comte de Château-Landon, les villages de Boësses et d'Eschilleuses en Gâtinais : « Quasdam villas... videlicet Buxas et Scabiosas,
» sitas in comitatu *Vuastinensi*, Gosfredo, comiti
» Landonensis castri »[4].

En juillet 1023, Rainard, comte de Sens, par son contrat de mariage avec Juvilla, lui fait donation d'un alleu dans le Gâtinais : « Item in alio loco, in
» *Wastinensi pago*, totam partem meam alodi de
» Monte-Edonis »[5].

L'année précédente, en 1022, un diplôme du roi Robert avait confirmé l'abbaye de Micy dans toutes ses possessions gâtinaises : « Et curtem Dreani in
» alodo quæ est in *pago Gastinensi* »[6].

Le 2 décembre 1006, le pape Jean XVIII confirme

---

1. *Gesta*....., p. 238, 1re col.
2. *Id.*, ..., p. 238, 2e col.
3. *Id.*, ..., p. 239, 2e col.
4. Guérard, *Cartulaire de N.-D. de Paris*, t. I, p. 326. — Cette charte a été publiée par M. Devaux, dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1885, p. 81. — *Buxas* et *Scabiosas*, Boësses et Eschilleuses, canton de Puiseaux (Loiret).
5. Dom Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 142; Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 164. — *Monte-Edonis?*
6. Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 605. — *Curtem Dreani?*

la charte de donation d'un alleu, dans le Gâtinais, à l'église de Paris, par Renaud de Vendôme, évêque de cette ville : « Alodum quoddam nomine Largum » Campum, situm in *pago* et *comitatu Wastinensi*, » cum ecclesia in honorem sancti Mathurini di- » cata »[1].

Le récit des miracles de saint Benoît, rédigé vers 1005 par Aimoin, moine de Fleury, contient ce passage : « Herbertus [Soliacensis]..... in suæ mali- » gnitatis perseverans contumacia, pessimis cotidie » adjiciens pejora, quadam nocte cum quibusdam » satellitibus in *Vastinensem pagum* adire dispo- » suerat »[2].

Voilà pour le XIe siècle, je passe au Xe.

Le 13 des calendes de mai 998, Bouchard fait une donation au monastère de St Maur-des-Fossés et, parmi les biens donnés, figure un alleu en Gâtinais : « Et in *Wastinensi pago*, alium alodum qui nun- » cupatur Seia »[3].

Vers 986, un chevalier nommé Téduin fait don à l'abbaye de St Père de Chartres d'un alleu appelé Villotte et situé en Gâtinais, non loin de Soisy-le-Châtel : « Est autem in *pago Wastinensi*, supra- » dicta largitio, non longe à Soisiaco castro »[4].

---

1. Guérard, *op. cit.*, t. I, p. 223. — *Largus Campus*, depuis Larchant, canton de La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne).

2. *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. IV, par. 2, p. 363; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. IX, p. 140.

3. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 579; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. X, p. 575. — Cf. *Vita Burchardi venerabilis comitis*, apud D. Bouquet, *op. cit.*, t. X, p. 353 : « In *Wastinensi* quoque *pago*, in Comitatu Nantonensi, atque » in Episcopatu Senonensis urbis, prædium juris sui, quod nuncupatur » Seia ». — *Seia*, Sceaux, canton de Ferrières (Loiret).

4. *Cartulaire de St Père de Chartres*, t. I, p. 90. — Cette charte a été

En 967, un diplôme du roi Lothaire pour l'abbaye de Fleury mentionne le Gâtinais : « In pago Vasti- » nensi »[1].

Pour clôturer la série des textes du xe siècle, je citerai ce passage d'un diplôme du roi Raoul, de l'an 933, concernant l'abbaye de St Paul de Sens : « Ex *Wastinensi* comitatu, excepta ecclesia de Cre- » taria »[2].

Enfin, il ne faut pas oublier non plus que bien qu'on trouve un archidiacre spécial au Gâtinais, seulement en 980, dans une charte de Sevin, archevêque de Sens, en faveur de l'abbaye de St Pierre-le-Vif, il est bien certain néanmoins que l'archidiaconé du Gâtinais existait bien avant, ce qui est une nouvelle preuve de la place que tenait alors ce *pagus* dans notre contrée[3].

Les textes du ixe siècle abondent et cette abon-

---

publiée par M. Devaux dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1885, p. 81. — *Villotte*, commune de Fréville, canton de Bellegarde (Loiret).

1. Dom Bouquet, *op. cit.*, t. IX, p. 631.

2. Bréquigny, *Table chronologique des Diplômes, Chartes, Titres et Actes imprimés, concernant l'Histoire de France*, t. I, p. 396; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. IX, p. 579; Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 138. — *Cretaria?* M. Devaux propose d'identifier avec Quiers, canton de Bellegarde (Loiret), ce qui me paraît bien difficile à admettre, *Cretaria* n'ayant jamais pu, étymologiquement parlant, former Quiers. Je serais plutôt tenté de voir-là une erreur du scribe qui a placé ce membre de phrase, « excepta ecclesia de Cretaria » après les mots « ex Vastinensi » comitatu », au lieu de les placer avant. Le texte exact serait alors : « Sunt » autem hæ res supradictæ Senonicæ civitati contiguæ, videlicet caput » abbatiolæ Sancti-Pauli, ex ipso scilicet comitatu, cum mansis LX, excepta » ecclesia de Cretaria, ex Wastinensi comitatu, cum mancipiis utriusque » sexus, etc. ». Or, non loin de Sens, se trouve un village, nommé Rozoy, qui, au moyen âge, s'est appelé *Cretaria*, puis *Creeriæ* et où l'abbaye de St Paul possédait quelques biens. Cf. *Archives de l'Yonne*, II. 478, et Paul Quesvers, *Notes sur quelques paroisses de l'ancien diocèse de Sens*, pp. 28 et 29.

3. Cf. Paul Quesvers, *Notes*, pp. 9 et ss.

dance prouve que, contrairement à l'avis de mon ami Devaux, le Gâtinais, soit comme *pagus*, soit comme *comitatus*, avait une certaine importance[1].

Héric, moine de St Germain d'Auxerre, qui vivait vers 880, parle à plusieurs reprises du Gâtinais : 1° dans le récit des miracles de saint Germain : « In pago quoque *Vastinensi*, in vicinia Gajaci » monasterii, interjecto Odonna flumine »[2]; 2° dans la vie de saint Aunaire, évêque d'Auxerre : « Dedit... » basilice domni Germani..... agrum quendam no- » bilissimum, in *pago Wastinensi*, qui Corbilias » dicitur »[3]; 3° dans la vie de saint Didier, évêque d'Auxerre : « Dedit..... basilice domni Juliani mar- » tyris, ubi Nigivaldus abba preerat, villam *in pago* » *Watinense*, que appellatur mansiones Teudbaldi, » seu Villarus Auroli »[4]; 4° enfin, dans la vie d'Hain- mar, évêque d'Auxerre : « In *pago Vastinensi* vil- » lam, que dicitur Pons Maxentii »[5].

Voici maintenant un privilège de Charles le Chauve en faveur du monastère de Notre-Dame et de St Julien d'Auxerre : « In *comitatu Wastinensi* Ipduaco vil- » lam »[6]; un diplôme du même empereur, en date du 28 octobre 886, confirmant à peu près, dans les

---

1. Le *pagus Wastinensis* est certainement un des *pagi* dont le nom revient le plus souvent dans les documents mérovingiens et carolingiens.

2. L'abbé Duru, *op. cit.*, t. II, p. 121; *Acta Sanctorum*, t. VII, julii, p. 258; Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*, p. 535. — *Gajacus*, Gy-les-Nonnains, canton de Château-Renard (Loiret).

3. L'abbé Duru, *op. cit*, t. I, p. 332; Labbe, *op. cit.*, t. I, p. 422. — *Corbiliæ*, Corbeilles-en-Gâtinais, canton de Ferrières (Loiret).

4. L'abbé Duru, *op. cit.*, t. I, p. 339. — *Villarus Auroli?* Peut-être Villereau, commune d'Aulnay-la-Rivière, canton de Puiseaux (Loiret).

5. L'abbé Duru, *op. cit.*, t. I, p. 348. — *Pons-Maxentius*, Ponnessant, commune de St Martin-sur-Ouanne, canton de Charny (Yonne).

6. Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 53. — *Ipduaco*, Ichy, canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

mêmes termes, un diplôme de Carloman, du 11 juin 884, pour l'abbaye de St Germain d'Auxerre : « Præterea quatuor mansa quæ sunt in *pago Gas-* » *tinensi*, in villa quæ dicitur Grandiscampus »[1]; enfin, un autre diplôme, également de Charles le Chauve, de l'an 862, en faveur des moines de St Denis, contient ce passage : « Belnam etiam vil- » lam in *pago Wastininse* sitam »[2].

Un des capitulaires du même empereur, nommant en 853 des *Missi dominici*, est ainsi conçu : « Wenilo episcopus, Odo et Donatus, Missi in pago » Senonico, Trecasino, *Wasteniso*, Miliduniso, » Morviso, Proviniso »[3].

Charles le Chauve mentionne encore le Gâtinais dans une donation par lui faite, le 13 janvier 843, à son fidèle Nivelon : « Concedimus..... quasdam res » juris nostri, sitas in pago Otisioderinse seu *Wasti-* » *nense*, Curtem scilicet Hermoldi, super fluvium » Betus »[4].

En 840, Lothaire confirme l'union faite par son père, Louis le Débonnaire, en considération de Rothilde, sœur de ce dernier empereur, du monastère de Gy à l'abbaye de Faremoutiers : « Quoddam

---

1. Mabillon, *De re diplomatica*, pp. 551 et 555; Bréquigny, *op. cit.*, t. I, pp. 337 et 333; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. IX, p. 353; Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, pp. 112 et 117. — Le diplôme de Charles le Chauve dit : « *In pago Vastinense* ». — *Grandiscampus*, Grandchamp, canton de Charny (Yonne).

2. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 537; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. VIII, p. 580. — *Belna*, Beaune-la-Rolande (Loiret).

3. Dom Bouquet, *op. cit.*, t. VII, p. 617; Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 70.

4. Dom Bouquet, *op. cit.*, t. VIII, p. 435; Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. II, p. 2. — *Curtem Hermoldi*, Courtemaux, canton de Courtenay (Loiret); *Betus*, le Bied, rivière.

» Monasteriolum, quod Giacus nominatur, et con-
» sistit in *Comitatu Wastinense*, concesseret ipse
» esse conjunctum præfati Feramonasterii »[1].

Le IXe siècle me fournit encore trois textes : l'un, de Nithard, en 837; c'est le partage de ses États, fait par Louis le Débonnaire à ses enfants, et qui attribue à Charles le Chauve, entre autres pays : « Senonicum, *Wastinensem*, Milidunensem, Stam-
» pensem »[2]. L'autre, de 834, est le récit des difficultés qui s'étaient élevées entre l'abbé de St Denis et les moines de Fleury, difficultés qui se terminèrent par une transaction à laquelle travaillèrent les docteurs ès lois d'Orléans et du Gâtinais : « Aderunt namque legum Doctores, tam ex Aure-
» lianensi quam ex *Wastinensi* provinciâ..... Sed
» cùm id justum rectumque visum fuisset omnibus,
» quidam *Wastinensis* regionis legis Doctor »[3]...

Le troisième, enfin, est un diplôme de Louis le Débonnaire, du 9 mai 827, confirmant les privilèges accordés par ses prédécesseurs et par lui-même, à l'église de Sens et à certains monastères de ce diocèse, et notamment : « Loca quæ sunt Sanctæ Mariæ
» Virginis in territorio *Wastinense* constituta, et in
» *eodem pago* castro Nantoni cella sancti Severini,
» similiter et in pago Milidunense loco Miliduno

---

1. Dom Toussaints Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, I, p. 79, et II, p. 4. — *Feramonasterium*, Faremoutiers, canton de Rozoy-en-Brie (Seine et-Marne).

2. Dom Bouquet, *op. cit.*, t. VI, p. 70; l'abbé Duru, *op. cit.*, t. I, p. 259. Cf. *Annales Bertinianæ*, apud dom Bouquet, *op. cit.*, t. VI, p. 199.

3. *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. II, p. 381. — Cf. Dom Bouquet, *op. cit.*, t. VI, p. 313.

» ecclesiæ beatæ Mariæ semper Virginis et beati
» Stephani protomartyris »[1].

Je n'ai pu trouver que deux textes du VIIIe siècle qui mentionnent le Gâtinais; ils se trouvent, l'un et l'autre, dans la vie de saint Wulfran, archevêque de Sens, vie rédigée par Jonas, abbé de Fontenelle[2], qui vivait vers 730 et qui a pu connaître le saint : « Beatus igitur Vulframnus Senonum pontifex exor-
» dium nativitatis territorio *Wastinensi* habuit patri-
» monio nuncupante Mauriliaco », et un peu plus loin : « Nam et antea possessionem suam quæ voca-
» tur Mauriliacus quæ sita est in territorio *Wasti-*
» *tensi*, per testamenti seriem prædicto sacro loco et
» ipsi sancto Patri contradiderat »[3].

Enfin, voici deux textes du VIIe siècle, qui prouvent incontestablement que le Gâtinais était déjà connu sous la première monarchie. Le premier, tiré du testament de Dagobert (vers 638)[4], relate une donation faite par le roi à l'église Ste Colombe et St Loup de Sens : « Villam Grande Campum in *Gastinense* »[5].

---

1. *Gallia christiana*, t. XII, col. 18. — Les derniers mots de cette citation « in pago Milidunense, loco Miliduno », prouvent qu'au IXe siècle la tradition de « l'extension de l'ancien *pagus* au delà de la Seine », tradition que, du reste, je nie absolument, malgré le chevalier de Jaucourt, Dom Morin, Lancelot et bien d'autres, n'existait déjà plus.

2. Fontenelle (Seine-Inférieure).

3. Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, sæc. III, part. I, pp. 357 et 358; l'abbé Duru, *op. cit.*, t. I, pp. 172 et 173. — Cf. Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. I, pp. 579 et 593, et *Acta Sanctorum*, t. III, martii, p. 144. — *Mauriliacus*, Milly-en-Gâtinais (Seine-et-Oise).

4. Le testament de Dagobert est faux, mais il est certainement antérieur au Xe siècle; de plus, on a dû, comme pour tous les documents apocryphes de cette époque, se servir pour rédiger cet acte, de documents plus anciens : il n'infirme donc point ma thèse. — Cf. Pertz, *Monumenta Germaniæ, Diplomata spuria*, n° 39, p. 156.

5. Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye royale de St Germain-des-Prez*, pièces justificatives, p. IV, n° IV. — Cf. Quantin qui, dans son *Cartulaire de*

J'emprunte mon second texte aux formules de Marculfe et il est relatif au monastère de Gy, dont j'ai déjà parlé[1] : « Gaico Monasterio constructo in *pago* » *Wastinensi* »; et : « Et..... monasterii..... con- » structi in *pago Wastinensi* »[2].

Je crois avoir démontré que le Gâtinais, tant comme *pagus*, que comme *comitatus*, a eu, sous les deux premières races, beaucoup plus d'importance que ne lui en accorde M. Devaux. La nomenclature que je viens de donner est, et j'en demande bien pardon au lecteur, un peu sèche et un peu aride, mais elle aura toujours pour résultat de compléter la bibliographie du Gâtinais. Ce n'est là, du reste, qu'un point accessoire de la première partie de ma discussion.

« On a, dit M. Longnon[3], répété à satiété que le » nom du Gâtinais était formé d'un vieux mot fran-

---

l'Yonne, t. I, p. 10, cite ce testament d'après un ms. de Dom Cottron, conservé à la Bibliothèque d'Auxerre. Quantin donne la leçon suivante : « Villam » Grandem Campum in Guastinensi ». — *Grandis Campus;* Grandchamp, canton de Charny (Yonne).

1. V. plus haut, p. 7.

2. Dom Bouquet, *op. cit.*, t. IV, pp. 517 et 550, et *Cartæ Senonenses*, ed. Zeumer (*Monumenta Germaniæ*, série in-4°, p. 199). Il existe même un texte du VIe siècle où le Gâtinais est cité : « In *pago Wastinensi* ad » oppidum quod Nanthonis dicitur »; mais ce diplôme de Sigebert, de l'an 543, rapporté par Dom Morin dans *La naissance miraculeuse de la chapelle de Bethléem en France*, p. 137, Paris, 1619, in-12, est très certainement apocryphe et n'est pas antérieur à l'extrême fin du XIe siècle, ou au début du XIIe siècle (Pertz, *Monumenta Germaniæ, Diplomata Spuria*, n° 13, f° 129). Je ne parle donc ici que pour mémoire de ce diplôme, de même que du diplôme de Clovis Ier, publié par Dom Morin, dans son *Histoire du Gastinois*, p. 769, diplôme dans lequel on lit : « Antrum vel » cellulam in *pago Wastinensi* », de même encore que de la bulle de Grégoire Ier (590-604), rapportée toujours par Dom Morin dans *La Naissance miraculeuse*, etc., p. 131 : « Bethleem siue Ferrarias in *pago Wasti-* » *nensi.* »

3. *Atlas historique de la France*, p. 107, note 4.

» çais *gasline*, en bas-latin *vaslina*, au sens de soli-
» tude; mais dans ce cas, on n'eût pas ajouté à ce
» mot le suffixe latin — *ensis*, qui à l'époque franque
» se combine ordinairement avec les noms de lieu.
» Quant au nom de *Vastinum*, que nous supposons
» avoir été celui du chef-lieu primitif du Gâtinais, il
» est connu d'ailleurs, et c'était notamment le nom
» latin d'un bourg du Berry, le moderne Vatan ».
Et, s'appuyant sur cette opinion du savant géographe, M. Devaux ajoute hardiment qu'il « n'est
» plus possible de maintenir l'ancienne étymologie
» du *pagus Wastinensis* et que cette explication a
» vécu ».

C'est bientôt dit; mais remarquons tout d'abord que M. Longnon n'est pas aussi affirmatif que M. Devaux et qu'il se contente de dire dans le texte même du chapitre : « Le *pagus Wastinensis*, en
» français le Gâtinais, devait SANS DOUTE à une
» localité aujourd'hui inconnue — *Vastinum* — son
» nom, qu'il transmit avec sa circonscription à l'ar-
» chidiaconé de Gâtinais », et dans la note, le « nom
» de *Vastinum* que NOUS SUPPOSONS avoir été
» celui du chef-lieu primitif du Gâtinais »[1]. Les prudentes restrictions de M. Longnon s'expliquent, du reste, très facilement. En effet le *pagus Wastinensis* n'est pas le seul *pagus* qui n'ait pas emprunté son nom à sa capitale. Est-ce que dès l'époque de l'invasion romaine, César ne cite pas le *pagus Tigurinus* et le *pagus Urbigenus* (aliàs *Verbigenus)* qui faisaient partie de la cité des Helvètes et dont les

1. Longnon, *op. cit.*, p. 107, note 4.

capitales sont inconnues[1]? Est-ce que Tite-Live ne parle pas du *pagus* des Insubres, dans la cité des Éduens : « Cognomine Insubribus pago Æduo- » rum »[2]? Est-ce que sous la domination romaine, on ne trouve pas des *pagi* mentionnés sur des inscriptions de cette époque, et qui n'avaient point de capitales : « Le *pagus Vennectis*, chez les Rémois ; » le *pagus Toutactus*, chez les Senones; le second » *pagus* du municipe d'Auxerre *(pagus secundus* » *municipii Autessioduri)*, etc., etc. »[3]?

La meilleure preuve que M. Longnon n'est pas aussi affirmatif que le prétend M. Devaux, c'est que le maître reconnaît que, dans Grégoire de Tours, le mot *pagus* « est aussi uni à des dénominations natu- » relles, mais dans deux cas seulement, lorsque » Grégoire parle de deux vastes régions forestières, » le *pagus Carnotenus qui Pert*[ic]*ensis vocant*, » et le *pagus Vabrensis*, le Perche et la Woëvre »[4]. Je ne cite que pour mémoire un autre *pagus* dont parle l'historien des Francs, le *pagus Theiphalia* dont la capitale pourrait être Tiffauges (Vendée), mais de l'avis de M. Longnon lui-même, il faut ajouter à ces *pagi* la Thiérache et l'Argonne, *pagus Argonensis*, qui n'étaient autrefois que de vastes régions forestières[5]. Et à propos de ce dernier *pagus*, je ferai remarquer que son nom *Argonensis* vient

---

1. Cæsar, *De bello gallico,* lib. I, capp. XII et XXVII.
2. *Historiæ,* lib. V, c. XXXIV.
3. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle,* p. 26.
4. Id., *Géographie,* p. 28.
5. Id , *Bulletin de la Société de l'Histoire de France de 1867,* p. 168.

régulièrement d'*Argona*, exactement comme *Vaslinensis* est dérivé de *Vaslina*, ce qui semble détruire l'argument de M. Longnon que « le suffixe latin — » *ensis*..... à l'époque franque, se combine ordinai- » rement avec les noms de lieu »[1]. Si de vastes régions forestières, comme la Woëvre, la Thiérache et l'Argonne ont pu donner leur nom à des *pagi*, pourquoi n'en aurait-il pas été de même pour des terres désertes, des solitudes? Le mot *gasline* dans ce sens se trouve dans le Poitou : *Mézières-en-Gâtine*, *Boissière-en-Gâtine*, *Vernoux-en-Gâtine;* dans la Touraine : St *Laurent-en-Gâtine;* dans le Berry : « *Bilurigum vicus, cui Vastinio* (Vatan), » *vocabulum est* »[2]; dans la Brie : *Gastins*, qu'on trouve écrit *de Gastino* ou *Gastina* et même *Gastines*, en 1390[3]; dans la Puisaye : *La Gâtine-Bauchet*, *La Gâtine-de-la-Maison-Rouge*, *La Gâtine-des-Voiles* et *La Gâtine-du-Chêneau*, commune de Treigny, canton de Saint-Sauveur, et *La Gâtine-du-Talon*, commune et canton de Saint-Fargeau; dans le Châlonnais, etc.

On trouve même deux *Gâtine* dans le Gâtinais, l'un dans la commune de Branches, canton d'Aillant-sur-Tholon, et l'autre que mon ami Thoison m'a signalé dans l'*Inventaire des Archives de la Commanderie de Beauvais*, 12e liasse, 16e pièce : c'est

---

1. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 107, note 4.

2. Dom Bouquet, *op. cit.*, t. III, p. 509. — Cf. Ducange, v° *Gastine*, et Mabille, *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*, dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 6° série, t. I, p. 325.

3. Michelin, *Essais historiques... sur le département de Seine-et-Marne*, p. 1551.

un aveu et dénombrement du 15 avril 1410 dans lequel il est question d'un certain « Adam de Cour-» guilleroy, écuyer, seigneur de *Gâline*, en la pa-» roisse de Châtillon-sur-Loing »[1].

Est-ce à dire cependant qu'il faille renoncer à chercher, dans les limites connues et acceptées jusqu'à ce jour, du *pagus Wastinensis*, un lieu quelconque — *Vastinum* si l'on veut — ayant donné son nom au pays? Je n'ai pas cette prétention et il faut remercier M. Devaux d'avoir soulevé cette très intéressante question. Mais rien ne dit d'abord que la capitale du Gâtinais n'ait pas porté un autre nom avant celui de *Castrum Landonis* ou *Nantonis*. Pourquoi ensuite le *Gâtine*, dont je viens de parler, ne serait-il pas cette capitale tant cherchée par M. Devaux?

J'arrête ici cette première partie de ma discussion. Ce que j'ai essayé surtout d'établir, c'est, d'une part, que les théories de M. Devaux sont trop absolues et, d'autre part, que M. Longnon n'a pas tranché, aussi affirmativement qu'on pourrait le croire, cette question de capitale et d'étymologie.

II.

Il me reste à démontrer maintenant qu'à supposer que les limites du Gâtinais soient, sur quelques points, incertaines, elles n'ont jamais néanmoins franchi la Seine à Montereau et que, quoi qu'en dise

---

1. *Archives de Seine-et-Marne,* H. 687; copie manuscrite dans la collection de l'auteur.

notre ami Devaux, cette « extension de l'ancien » pagus [Wastinensis] au delà de la Seine » a contre elle tous les témoignages de la géographie historique.

Laissons d'abord de côté « la tradition qui en a » subsisté confusément » et n'invoquons pas le témoignage de Dom Morin qui n'a travaillé qu'avec les ressources qu'on avait alors, c'est-à-dire avec des auteurs de troisième ou quatrième main. Mieux que personne, je sais le cas qu'il faut faire de la critique historique de Dom Morin, et lui-même était si peu sûr des limites du Gâtinais qu'après avoir dit, p. 7 de son livre, que Fontainebleau « est le cœur du » Gastinois », il ajoute, p. 9, que Montargis était « la » capitale du Gastinois ». Il écrit bien, p. 499, en parlant de Melun, que les Romains « l'estimèrent assez » forte pour estre la capitale de tout le Gastinois »[1], mais il dit plus loin, p. 537, que Montereau-fault-Yonne « fait la séparation de trois Prouinces, Bric, » Champagne et Gastinois ». Oh! je prévois l'objection qui va m'être faite : Ce Gâtinais là, c'est le Gâtinais moderne, celui du XVIe et du XVIIe siècles, mais dans les premiers temps de la monarchie, ses limites n'étaient pas les mêmes! Patience! je vous démontrerai tout à l'heure que, même dans ces temps reculés, le Gâtinais ne s'est jamais étendu et n'a jamais pu s'étendre au delà de la Seine.

Je veux d'abord relever quelques petites erreurs

---

1. C'est une pure fable et ce serait, du reste, contraire à la règle presque générale sur laquelle insistent M. Longnon et M. Devaux, à savoir que le *pagus* tire toujours son nom de sa capitale. — Cf. le diplôme de Louis le Débonnaire de l'an 827, cité plus haut, p. 9.

de détail commises par M. Devaux. Dans son curieux travail, je lis ce passage, p. 248 : « Au xve siècle [le » doyenné de Montereau] était rattaché au grand » archidiaconé de Sens, mais au ixe siècle[1] il n'y était » pas encore compris s'il faut en croire le *Liber* » *Sacramentorum* », et M. Devaux ajoute : « Or, le » doyenné de Montereau qui prolongeait au delà de » la Seine l'archidiaconé de Gâtinais, dont le chef-» lieu était même compris dans cet archidiaconé » pour sa partie principale et qui, au ixe siècle, ne » dépendait pas encore directement de Sens, ce » doyenné semble avoir été découpé tout exprès, de » façon à atteindre et à englober une localité qui » porte le nom tant cherché de Gastins ».

Mais, jamais le doyenné de Montereau, pas plus au xie siècle qu'au xve siècle, n'a fait partie de l'archidiaconé de Sens ou grand archidiaconé! Il a toujours dépendu, au contraire, de l'archidiaconé de Melun et cela s'explique facilement puisque toutes les paroisses de ce doyenné étaient comprises dans le *pagus Meledunensis*[2]. La liste de quelques églises du diocèse de Sens, ajoutée au xie siècle au *Liber Sacramentorum*, sous ce titre : *Nomina Ecclesiarum Senonum*..., cette liste ne donne absolument que des paroisses de l'archidiaconé de Sens, qui comprenait la ville et la banlieue de Sens, et les

---

1. Le *Liber Sacramentorum* est bien du ixe siècle, mais le passage auquel M. Devaux fait allusion, c'est-à-dire la liste de quelques églises du diocèse de Sens, ce passage a été ajouté au xie siècle, ainsi que l'a démontré M. Léopold Delisle dans un savant travail publié dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXII, 1re partie, pp. 57-423.

2. En admettant que le doyenné de Montereau ait été « découpé » dans un autre, il l'aurait plutôt été dans celui de Melun.

554

doyennés de Vanne, Trainel, St Florentin, Courtenay et Marolles. Parmi les noms de ces paroisses, on voit bien figurer *Montoriolum*, mais il s'agit de la paroisse St Maurice de Montereau; c'est le *monasteriolum sancti Mauricii* d'un diplôme de 786, dont je parlerai tout à l'heure, c'est la paroisse placée à la pointe extrême du confluent de l'Yonne et de la Seine, paroisse qui, jusqu'à la Révolution, a fait partie de l'archidiaconé de Sens, tandis que la paroisse de la ville, située sur la rive gauche de l'Yonne et de la Seine, et la paroisse St Nicolas, située sur la rive droite de la Seine, dépendaient toutes les deux du doyenné de Montereau, archidiaconé de Melun.

Examinons maintenant si le Gâtinais a pu s'étendre au delà de la Seine. Je ferai remarquer tout d'abord qu'on ne trouve aucun document, absolument aucun, qui parle de cette partie inconnue du Gâtinais. Il y a, dans cette absence de textes, un argument qui n'est pas à dédaigner, ce me semble. De plus, il faut noter que dans tous les textes qui sont parvenus jusqu'à nous, le *pagus Meledunensis* et le *pagus Pruvinensis* se suivent presque toujours et sont, pour ainsi dire, associés. Ainsi, un capitulaire de Charlemagne de 802 envoie des *missi dominici* « in Meli- » dunensi, Provinensi »[1]; le capitulaire de Charles le Chauve, de 853, et dont j'ai déjà parlé, envoie Venilon, Eudes et Donat « in pago..... Miliduniso, » Morviso, Proviniso »[2]; enfin, on lit dans un hagiographe du XIe siècle qui a écrit la vie de saint Aile,

---

1. Dom Bouquet, *op. cit.*, t. V, p. 661.
2. Id., *op. cit.*, t. VII, p. 617.

abbé de Rebais, mort vers 650, ce passage : « Mor-
» talitas erat hominum magna in pago Milidunensi
» et in pago Pruvinensi »[1]. Est-ce que, si le *pagus Wastinensis* eût été placé, même pour une infime partie, entre le *pagus Meledunensis* et le *pagus Pruvinensis*, est-ce que ces documents ne le mentionneraient pas? car, il convient de remarquer que les *pagi* sont, dans les anciens textes, placés dans un ordre géographique presque régulier. Le capitulaire de 802 envoie Fardulfe et Étienne « in Pari-
» siaco, Melciano, Melidunensi, Provinensi », puis « in Stampinsi, Carnotinsi, Pinciacinsi »[2]; en 837, Charlemagne donne à son fils : « Senonicum, Was-
» tinensem, Milidunensem, Stampensem »[3]; enfin le capitulaire de Charles le Chauve de 853 envoie des *missi dominici* « in pago Senonico, Trecasino,
» Wasteniso, Miliduniso, Morviso, Proviniso »[4]. Mais ce ne sont là, je le reconnais, que des preuves morales et qui seraient absolument insuffisantes, si elles n'étaient appuyées d'autres plus sérieuses.

La thèse que je soutiens, à savoir que l'ancien doyenné de Montereau a toujours fait partie du *pagus Meledunensis*[5], a déjà pour elle la tradition, ce qui est quelque chose, mais elle a encore, tant « les graves témoignages de la géographie histo-

---

1. *Acta Sanctorum ordinis Benedicti*, sæc. II, p. 329; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. XI, p. 479; *Acta Sanctorum*, t. VI, augusti, p. 590.

2. Dom Bouquet, *op. cit.*, t. V, p. 661.

3. Id., *Id.*, t. VI, p. 70.

4. Id., *Id.*, t. VII, p. 617.

5. Il faut cependant en excepter la ville de Montereau elle-même qui a toujours fait partie du Gâtinais, et n'a été sans doute choisie pour chef-lieu du doyenné qu'à cause de son importance.

» rique », pour employer les expressions de M. Devaux, que de nombreux textes du VIe au Xe siècle. Je néglige les textes postérieurs.

En 790, Gauzohelmus et sa femme Harisunde donnent aux religieux de Saint-Martin de Tours la *villa Velcina* dans le pays de Melun. Ce document a été brûlé en 1793, mais M. Mabille n'a pas hésité à identifier *Velcina* avec Vulaines-sur-Seine, canton de Fontainebleau (Seine-et-Marne)[1].

En 862, dans un diplôme de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de St Denis, figurent, entre autres biens donnés par l'empereur à cette abbaye, « villas quæ vocantur Linerolas et Ferriciacum cum » lignariis earum in *pago Milidunensi* sitas »[2]; Féricy, qu'on veuille bien le retenir, est à l'extrémité ouest de l'ancien doyenné de Montereau. Voici maintenant, de la même année, un précepte, également de Charles le Chauve, qui restitue à l'église St Martin de Tours plusieurs *villas* et, entre autres : « villam quæ vo- » catur Mons[3], sitam in *pago Miliduno*, quam » genitor noster genitrici dederat nostræ »[4]; Mons, notez le bien encore, se trouve à l'extrémité est de l'ancien doyenné de Montereau et sous la même latitude que Féricy. Or, comment le Gâtinais se serait-il, pour

---

1. E. Mabille, *Extraits de la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours, restitués d'après les textes et manuscrits*, p. 111, n° LXXXVII, f° 98.

2. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 536; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. VIII, p. 578. — *Linerolæ*, aujourd'hui La Gênerie, près de Féricy (Cf. Grésy, *Restitution d'un nom de lieu disparu*, 7 p. in-8°, 1856).— *Ferriciacus*, Féricy, canton du Châtelet (Seine-et-Marne).

3. *Mons*, Mons, canton de Donnemarie-en-Montois (Seine-et-Marne).

4. Dom Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 163; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. VIII, p. 574.

aller rejoindre Gastins, sa capitale, glissé entre ces deux *villas* qui ne sont séparées, l'une de l'autre, que par une distance de 28 kilomètres à vol d'oiseau ?[1]

Ce texte de 862 n'est pas isolé.

En décembre 878, Garibalde et sa femme Ragantrude reçoivent en précaire du monastère de Saint-Martin de Tours la villa de Mons, dans le pays Melunais, avec sept églises et leurs dépendances[2].

En 919, un précepte de Charles le Simple confirme l'église de St Martin de Tours dans la possession de tous ses biens et le rédacteur de l'acte dit : « Mons » insuper villa in *pago Milidunensi* cum ecclesiis » et omnibus sibi pertinentibus rebus »[3].

En 930, je trouve deux textes; l'un est un diplôme du roi Raoul confirmant, lui aussi, les chanoines de Tours dans leurs possessions, parmi lesquelles figure : « Mons in *pago Miledunensi* »[4]; l'autre, une charte de Bernier, doyen, et de Firmain, trésorier de St Martin de Tours, est conçu dans les mêmes termes : « Villam..... montem nomine sitam, in *pago* » *Melidunense* cum ecclesiis VII »[5].

Vers 987 enfin, un diplôme d'Hugues Capet, toujours pour St Martin de Tours, se sert encore des

---

1. Mons, à l'est, séparait le *pagus Meledunensis* du *pagus Pruvinensis* qui, de ce côté, se terminait à St Loup-de-Naud : « *in pago Pruvinense,* » in villa quæ dicitur Naudus » (Privilège de Sevin de l'an 980, publié par Quantin dans le *Cartulaire de l'Yonne,* t. I, p. 149).

2. E. Mabille, *op. cit.*, p. 74, n° XXV, f° 31.

3. Dom Martène, *Amplissima collectio,* t. I, col. 274.

4. Dom Martène, *Thesaurus novus anecdotorum,* t. I, col. 65; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. IX, p. 574.

5. Dom Martène, *Thesaurus novus anecdotorum,* t. I, col. 67.

mêmes expressions : « Mons in *pago Miledunense* »[1].

Un peu au nord de Mons et à mi-chemin de cette petite ville à Gastins, à huit kilomètres et demi à vol d'oiseau, est un pays bien connu et qui a été le siège d'une commanderie de l'Hôpital, c'est Rampillon. En 1107, Daimbert, archevêque de Sens, y consacra une église aux apôtres du Sénonais, saint Savinien et saint Potentien, et le chroniqueur relate le fait en ces termes : « Consecravit..... ecclesiam..... » *pagno* (sic) *Miliduno*, in villa quæ dicitur Ram- » pellunnus »[2].

Plus près de Gastins et à l'est, se trouve un autre village qui était déjà vieux, il y a 1375 ans! Le testament de Théodechilde, petite-fille de Clovis Ier, mentionne ce village parmi les biens qu'elle donne à l'abbaye de St Pierre-le-Vif de Sens : « In *pago Meglidonense*, villa quæ vocatur villa Vetus Campania »[3].

Mais, va-t-on m'objecter : la charte de Théodechilde est apocryphe et quelque clerc du moyen âge a très bien pu interpoler le texte et y ajouter : « In » pago Meglidonense »! Que la charte de Théodechilde ait été arrangée au IXe ou au Xe siècle, ce n'est

---

1. Dom Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 342; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. X, p. 551.

2. L'abbé Duru, *op. cit.*, t. II, p. 516.

3. Quantin, *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 3. — *Vetus Campania*, Vieux-Champagne, canton de Nangis (Seine-et-Marne). On remarquera que, sur la carte jointe au présent travail, *Vetus Campania* n'est pas dans le doyenné de Montereau, mais dans le *pagus Pruvinensis*. Le doyenné de Montereau s'étendait-il autrefois jusqu'à la voie romaine d'*Agendicum* à *Riobe* qui formait ainsi une limite naturelle aux deux doyennés et par suite aux deux *pagi*? Ou le rédacteur de l'acte de 519 a-t-il commis une erreur? Je ne saurais le dire. En tout cas, la chose importe peu et l'erreur même vient à l'appui de ma thèse, car elle prouve que le *pagus Meledunensis* et le *pagus Pruvinensis* se touchaient, sans aucune solution de continuité qui pût laisser place à une pointe quelconque du *pagus Wastinensis*.

CARTE DU DOYENNÉ DE MONTEREAU
au moyen-âge
comparé aux *pagi* de cette circonscription.

pas douteux[1]; cependant, on a dû, pour la rédiger, se servir d'éléments plus anciens, et le mot *Meglidonense* a une tournure barbare et tout à fait mérovingienne qui doit le faire accepter, ce me semble, comme emprunté au VIe siècle. Mais passons et arrivons à deux documents qui, eux, n'ont jamais été suspectés et ont appartenu à deux établissements religieux différents. Le premier est de 528[2] et n'est rien moins qu'un diplôme de Childebert Ier, le second est un diplôme de Charlemagne, de l'an 786.

Un jour, Childebert étant en voyage dans le Melunais[3] tomba gravement malade et, abandonné par les médecins, il allait passer de vie à trépas, lorsqu'arriva saint Germain, évêque de Paris : « Accidit » etiam ut quodam tempore domnus pontifex inve- » nisset nos in *pago Milduninse*, in villa *Cellas* » nominata, gravi egritudine correptum, unde mul- » torum medicorum adhibita est corpori meo cura, » sed nullatenus aliquod vestigium sanitatis immit- » tere potuerunt ». Le saint évêque se mit en prières et le roi fut guéri : « Demum ipse domnus sacerdos

---

1. M. Maurice Prou a, dans une lecture qu'il a faite le 20 juin 1894, au *Cinquantenaire* de la Société archéologique de Sens, établi péremptoirement que la donation de Théodechilde a été fabriquée après 800 et avant 1000, très probablement sous l'archiépiscopat d'Anastase. — Je profite de l'occasion pour remercier mon confrère et ami, M. Maurice Prou, qui a bien voulu revoir ce petit travail et me fournir des notes intéressantes, au point de vue de la diplomatique.

2. Je donne cette date d'après Guérard, mais selon Dubois, suivi en cela par Pardessus, la date exacte serait 558.

3. Une soixantaine d'années plus tard, le neveu de Childebert, Chilpéric Ier, se trouvait aussi avec son armée dans le Melunais, lorsque Leudaste, comte de Tours, vint le trouver : « ad regem dirigit, qui tunc cum » exercitu in pago Miglidunensi degebat » (*Historia Francorum*, lib. VI, cap. XXXII).

» tota nocte vigilans in oratione stetit, et crastina » manuum suarum sanctarum impositione tetigit » corpus graviter infirmatum, et continuo sumpsi » sanitatis donum, quod a nullo percipere potui » medicorum ». Childebert fut reconnaissant et, à la suite de cette guérison miraculeuse, il donna, entre autres biens, à l'église de Paris la villa de Celles où il avait recouvré la santé : « Donamus ad sanctam » matrem ecclesiam Parisiacam, ubi ipse domnus » Germanus preesse videtur, hoc est ipsam villam » Cellas nominatam, ubi sanitatem recuperavimus, » sitam in *pago Milidunense*, super alveum Sequane, » ubi Iona illam ingreditur »[1].

C'est clair et il ne peut y avoir de doute possible, car l'église de Paris a, jusqu'à la Révolution, possédé le territoire de Celles (aujourd'hui la Grand'-Paroisse), territoire qui se terminait alors en face de Montereau[2], c'est-à-dire « ubi Iona [Sequanam] in- » greditur »[3].

Remontons le cours de la Seine. A quinze cents mètres du confluent de l'Yonne et de la Seine, limite du territoire de l'ancienne Celles, existait jadis une

---

1. Guérard, *Cartulaire de N.-D. de Paris*, t. I, p. 277; Dubois, *Histoire de l'église de Paris*, t. I, p. 82; Dom Bouquet, *op. cit.*, t. IV, p. 21; Pardessus, *Diplomata, chartæ, leges*, t. I, p. 115.

2. La ville de Montereau, du moins la ville actuelle, n'était pas née encore; il existait seulement au confluent des deux rivières, une ville gallo-romaine *Condate*, dont le nom même était remplacé au VIIIe siècle par *Monasteriolum Sancti Mauricii*. (V. plus loin le diplôme de Charlemagne de 786).

3. M. Longnon, commettant en cela la même erreur que Guérard dans le *Cartulaire de N.-D. de Paris* a, dans son *Atlas historique de la France*, pl. VIII, identifié *Cellas* avec La Celle-sous-Moret qui est un peu plus loin. Cette erreur a été encore récemment répétée par M. R. de Lasteyrie, dans son *Cartulaire de Paris*.

autre *villa* antique, aujourd'hui disparue et donnée, en 786, à l'abbaye de St Germain-des-Prés de Paris, par Charlemagne : « Hoc est villam nostram nun-» cupatam Madriolas in *pago Meledunense* super » fluvium Sequanæ », et le grand empereur entend que cette villa appartienne en entier à l'abbaye, de même qu'elle appartenait au comte Aubert : « Vel » sicut moderno tempore Autbertus comes per nos-» trum beneficium tenere videtur »[1].

Les possessions de l'église de Paris s'arrêtaient, on vient de le voir, au confluent de l'Yonne et de la Seine : « ubi Iona [Sequanam] ingreditur », et la donation de Charlemagne comprend la Seine elle-même jusqu'à sa rencontre avec l'Yonne : « portum » quod est inter pagum Senonicum et Meledunen-» sena... usque *monasteriolum sancti Mauricii* ex » utraque ripa fluminis Sequanæ, cujuscumque sit » terra »[2].

Le petit monastère de St Maurice, ce « monaste-» riolum » qui finit par donner son nom à Monte-reau, était bâti sur l'emplacement de l'ancienne *Condate*, sur la pointe extrême de terre qui voit la réunion des deux rivières[3]. Or, si les territoires de *Cellæ* et de *Madriolæ*, tous deux bordant la rive

---

1. Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez*, pièces justificatives, p. xij, n° XIII.

2. Dom Bouillart, *op. cit*, loc. cit. — Cf. Paul Quesvers, *Deux noms de lieu disparus; Vieux-Marolles et Alsiacum*, Paris, Picard, 1888, in-8°.

3. Ce petit monastère de St Maurice fut sans doute détruit par les Normands, lorsqu'en 886, ils remontèrent l'Yonne jusqu'à Sens. En effet, lors de la construction du château de Montereau par Eudes, comte de Champagne, et Rainard, comte de Sens, en 1015, le chroniqueur Clarius ne mentionne pas le *monasteriolum sancti Mauricii;* il se contente de dire : « Construxerunt castrum, Monasteriolum nomine, super Sequanæ fluvium ».

droite de la Seine, étaient juxtaposés, s'ils étaient tous deux « in *pago Meledunense* », comment, je le répète, le Gâtinais a-t-il pu franchir la Seine, à Montereau, pour aller retrouver Gastins, sa capitale?

Il me semble que, poser cette question, c'est la résoudre.

PAUL QUESVERS.

LE BAN

ET

L'ARRIÈRE-BAN DU BAILLIAGE

D'ÉTAMPES

EN 1544.

Parmi les documents récemment entrés aux Archives départementales de Seine-et-Oise par suite de réintégrations, figure une liasse de pièces relatives aux convocations du ban et de l'arrière-ban du bailliage d'Étampes aux XVIe et XVIIe siècles. Le plus ancien de ces documents est du commencement de l'année 1544 et c'est celui qui a plus particulièrement attiré notre attention. Il est en effet utile de recueillir les documents de cette nature, semblables à ceux qu'a publiés, en 1885, M. Maurice Roy pour le bailliage de Sens[1].

L'état de guerre à peu près permanent dans lequel on vivait dans les dernières années du règne de François Ier exigeait des levées de troupes continuelles,

---

1. Voir l'annonce que nous avons faite de ce livre dans les *Annales*, III, p. 140. — Rappelons à ce propos que M. L. de la Morinerie a publié en 1865, dans la *Revue nobiliaire* (t. III), un document contemporain du nôtre sous le titre de *Rôle du ban et de l'arrière-ban de la vicomté et prévôté de Paris en 1545*.

aux frais desquelles subvenaient les villes, les seigneurs, nobles et vassaux de Sa Majesté, et les plus petits détenteurs de fiefs. Le 22 février 1544, les habitants de Paris durent fournir une somme de 180,000 livres tournois pour la solde de 7500 hommes de pied[1]; les bourgeois de Lyon et des environs durent contribuer au paiement des gens de guerre jusqu'à concurrence de 7200 livres[2]. Le même jour, le capitaine-général du ban et de l'arrière-ban, Jacques de Montgomery, seigneur de Lorges[3], prévint François d'Allonville et Pierre Regnier qu'ils eussent à faire, dans le plus bref délai, la montre de tous ceux qui dans le bailliage d'Étampes devaient service au roi; ils étaient, avec Jacques d'Arbouville, commissaires élus et délégués à cet effet.

L'ordonnance royale du 23 mai 1545 régit spécialement tout ce qui concerne cette matière, mais elle ne fit évidemment que confirmer légalement un état de choses existant antérieurement, avec quelques innovations. Il y aurait donc intérêt à en comparer le texte avec ce qui ressort nettement du texte que nous allons analyser, au point de vue de l'histoire générale. On s'est plus spécialement appliqué ici à relever les noms des propriétaires des fiefs, pour une époque surtout où les documents n'abondent pas et où il est parfois difficile de suivre les vicissitudes d'une propriété, et pour quelques familles nobles les

---

1 *Archives nationales*, H. 1780, f° 42.

2. *Archives municipales de Lyon*, CC. 316.

3. Voir Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, XII, p. 852; et Léon Marlet, *Le comte de Montgomery* (Paris, 1890, in-8°), p. 6.

mentions qu'y ont ajoutées les commissaires méritaient d'être relevées.

Les commissaires eux-mêmes sont d'abord exemptés du service de la guerre, à cause de leur office; ce sont, nous l'avons dit, François d'Allonville, écuyer, seigneur d'Oisonville[1], Pierre Regnier, seigneur d'Aulmont[2], et Charles d'Arbouville, seigneur de Saint-Val[3]; il convient d'y joindre Jean de Boullehart, sieur du Chesne[4], exempt comme commissaire désigné pour faire la montre au bailliage de Montfort-l'Amaury.

Les officiers du roi sont exempts de la montre : ainsi messire François Le Clerc, baron de la Forêt-le-Roi[5], actuellement bailli de Sens; François de Saint-Martin, qui se dit échanson de la reine; M. Paviot, aumônier du roi et « couché en l'état de ses officiers domestiques ».

Quelques seigneurs font déclarer et certifier qu'ils sont déjà au nombre des cent gentilshommes de la maison du roi : ce sont François du Monceau, chevalier, seigneur de Saint-Cyr[6]; messire Gilles de Prunelé, chevalier, seigneur de La Porte[7]; et mes-

---

1. Canton d'Auneau (Eure-et-Loir). La pierre tombale de sa femme, Jeanne de Montceau, existe encore dans l'église d'Oisonville (Ed. Lefèvre, *Documents sur les communes du canton d'Auneau*, II, p. 122).

2. Nous n'avons pas su identifier ce fief. Cf. *Généalogies d'Hubert* (Bibl. d'Orléans), II, 258.

3. Commune de Boigneville, canton de Milly (Seine-et-Oise).

4. Commune de Sainville, canton d'Auneau (Eure-et-Loir). Cf. *Mémoires de la Soc. archéologique de Rambouillet*, V, p. 124.

5. Canton de Dourdan (Seine-et-Oise).

6. Commune de Méréville (Seine-et-Oise). — Il était le beau-père de François d'Allonville, déjà mentionné.

7. Commune d'Autruy, canton d'Outarville (Loiret). — Cf. *Annales de la Société du Gâtinais*, X, pp. 60-63. Sa pierre tombale existe encore dans l'église d'Autruy.

sire François de La Barre, chevalier, seigneur de Groslieu[1].

Georges de Malaunoy, seigneur de Saudreville[2], est dispensé pour une raison majeure, car il est « prisonnier des ennemis ainsi qu'il est notoire »; — Jacques de Paviot, seigneur de Boissy-le-Sec[3], est archer en la compagnie de Nicolas de Boussu, sieur de Longueval; — Urbain de Prunelé, seigneur de Guillerval[4], fait partie « de la compagnie du sieur d'Anguien »[5]; — René de Rossart, écuyer, est enrôlé sous le commandement du duc d'Étampes; — Gabriel de La Vallée, écuyer, seigneur de Sainte-Escobille[6], est homme d'armes de la compagnie de François de Lorraine, comte d'Aumale, suivant un certificat de celui-ci, apporté par son frère Jacques de La Vallée; — René de Fleury envoie une attestation prouvant qu'il est au nombre des chevau-légers sous le capitaine de Lestage; — François de La Vallée, frère de Jacques et de Gabriel, déjà nommés, écuyer, sieur de Mérobert[7], est de la compagnie du sieur de Sedan[8], — et messire René de Marrolles,

---

1. Commune d'Allainville, canton de Dourdan (Seine-et-Oise).

2. Commune de Villeconin, canton d'Étampes.

3. Canton d'Étampes. — Il était fils aîné de feu Guillaume de Paviot, et comme enfant mineur, sous la tutelle de Charles de Paviot. Un de leurs ancêtres, maître d'hôtel de Charles, frère de Louis XI, joua un rôle à Étampes lors de la guerre du Bien Public; cf. *Documents historiques extraits de la Bibliothèque nationale*, publiés par Champollion-Figeac, II, p. 356.

4. Canton de Méréville (Seine-et-Oise).

5. François, comte d'Anguien, le vainqueur de Cérisoles. Cf. La Chenaye-Desbois, XVI, col. 473.

6. Canton de Dourdan (Seine-et-Oise).

7. Canton de Dourdan (Seine-et-Oise).

8. Il s'agit de Robert de La Marck.

chevalier, sieur de Glaire-lèz-Méréville[1], sert comme lieutenant dans le même corps.

Les hommes d'armes des compagnies d'ordonnances sont également exempts de contribution, puisqu'ils fournissent déjà le service personnel, et ils sont nombreux dans le bailliage : ce sont Adrien Sainxe[2], écuyer; Richard de Villezan[3], le jeune, écuyer; Jean de Laumoy[4], écuyer; Étienne de Chartres, fils de feu Jean de Chartres; Claude de Précy, fils aîné de feu Robert de Précy; les frères de Jean de Wicardel, écuyer, sieur du Fresne[5], fils de feu Guillaume de Wicardel et de demoiselle Philippe Laurens; Jean du Monceau, écuyer, sieur de Pontferré[6]; Claude Godart, écuyer; enfin Louis de La Motte et Jacques de La Motte, fils de feu Martial de La Motte, sieur de Vausalmon[7], et de demoiselle Jeanne de Morainville.

A côté des privilégiés dont nous devons de donner la liste, se trouvent les seigneurs et possesseurs de fiefs qui doivent le service personnel ou la contribution pécuniaire évaluée d'après le revenu de la terre.

---

1. Commune de Méréville (Seine-et-Oise).

2. Voir la généalogie de cette famille dans les manuscrits d'Hubert *(Bibl. d'Orléans)*, IV, f° 233.— Cf. Ed. Lefèvre, *Documents sur les communes du canton de Janville*, II, p. 38.

3. Famille alliée aux Prunelé, aux Poilloue et aux Wicardel *(Hubert*, III, f° 315).

4. Voir la généalogie de la famille Laumoy dans La Chenaye-Desbois, XI, col. 686-689.

5. Ancien fief de la paroisse de Boissy-le-Sec, près Étampes. — La généalogie est dans Hubert, I, f° 286.

6. Fief que nous n'avons pu identifier, mais qui devait se trouver aux environs de Malesherbes et près de l'Essonne. — La généalogie est dans Hubert, I, f° 206.

7. Ce mot doit probablement être lu « Mausamson », auj. Malsamson, commune de Chalo-Saint-Mars, canton d'Étampes.

Ceux qui déclarent être prêts à servir, soit par eux-mêmes, soit plutôt en présentant à leur place un homme d'armes dûment soldé et équipé sont les suivants, d'après l'ordre du manuscrit :

Jean de Naucelles, écuyer, seigneur de La Fosse[1];
Macé du Ru, écuyer, seigneur de Baudreville[2];
Messire Jean d'Arbouville, seigneur de Buno[3];
Demoiselle de Chastenay;
Messire Charles de Paviot;
René de Bousonval, seigneur de Gironville[4];
La veuve de messire Jean de Vidal, seigneur de Thurelles[5];
Joachim du Ru, sieur de Venant[6];
Demoiselle Élisabeth de La Vallée, veuve de Guillaume Renier;
Claude de l'Isle, seigneur du Grand Boinville[7];
Jean Morin, écuyer;
Messire Jean Le Verrier, sieur de Villemartin[8];

---

1. Commune de Chalo-Saint-Mars, canton d'Étampes. — Cf. sur la famille de Naucelles, Ed. Lefèvre, *Documents sur les communes du canton de Janville,* II, p. 26. — Un ancêtre est cité dans le *Cartulaire de N.-D. d'Etampes*, pp. 40 et 45.

2. Canton de Janville (Eure-et-Loir). — Macé du Ru, d'une famille chartraine, avait épousé Radegonde de Naucelles. Un de ses ancêtres, Robinet du Ru, obtint en 1467 des lettres de rémission après avoir été déclaré coupable d'avoir livré le château d'Étampes aux ennemis du roi; cf. *Documents historiques extraits de la Bibliothèque nationale*, II, p. 353.

3. Canton de Milly (Seine-et-Oise). Cf. *Annales de la Société du Gâtinais*, III, p. 186.

4. Commune de Charmont, canton d'Outarville (Loiret). — La généalogie des « Bouzenval » est dans Hubert, V, f° 52.

5. Ancien fief de la paroisse de Fleury-en-Bière (Seine-et-Marne). — La généalogie des Vidal, apparentés aux du Monceau et aux de Laumoy, est dans Hubert (mss. *Bibl. d'Orléans)*, III, f° 302, et dans La Chenaye-Desbois, XIX, col. 694-699. — Cette veuve, Aliénor du Monceau, se remaria le 24 novembre 1544 avec Étienne de Chartres, seigneur de Beaulieu, qui est cité plus haut.

6. Commune de Boissy-le-Sec, canton d'Étampes.

7. Peut-être commune de Chalo-Saint-Mars, canton d'Étampes.

8. Commune de Morigny-Champigny, canton d'Étampes.

554

Louis de Laleu, écuyer;
Emery de Marmas, écuyer;
François de La Courtine, écuyer;
Claude de Chastillon, écuyer, sieur de Bouville et de Farcheville[1];
Les héritiers de feu Jacques de Lestandart[2];
Noël Bardin, écuyer, fils de feu Raymond Bardin;
Marin de Cholles;
Demoiselle Jacqueline de Trye, veuve de Guillaume Dugelé;
Demoiselle Anne de Griveau, et ses enfants, sieurs de Villeneuve[3];
Nicolas de Bouville, fils aîné de ladite veuve;
Demoiselle Adrienne Lecomte, dame de Gravelle[4];
Jean des Essarts, écuyer;
Guillaume Le Maire, écuyer, sieur de Nangeville[5], et Michel Le Maire, tant pour eux que pour leurs quatre sœurs;
Jacques Le Vannier, sieur de Cottainville[6];
Girault de Cochefillet, « tuteur du fils de Vaucelas »[7];
Antoine de Loingtien l'aîné;
Louis Godart, sieur du Bois de Villers[8];
Nicolas d'Allonville, sieur de Reclainville[9];

---

1. Canton d'Étampes.

2. Très vieille famille sur laquelle on pourra consulter les *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, V, pp. 200-203.

3. Villeneuve-sur-Auvers, canton de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise).

4. Commune d'Auvers-Saint-Georges, canton de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise).

5. Canton de Malesherbes (Loiret).

6. Commune d'Oinville-Saint-Liphard, canton de Janville (Eure-et-Loir).

7. Il s'agit de Jacques, sieur de Vaucelas, près Étréchy (canton d'Étampes), fils mineur de Georges de Cochefillet et de Jeanne de Hangest, sa femme. — Une Rachel Cochefillet épousa le célèbre surintendant Sully.

8. Le Bois-Villiers, ancien fief situé entre Saclas et Estouches, canton de Méréville (Seine-et-Oise).

9. Canton de Voves (Eure-et-Loir).

Messire Louis de La Boullaye, sieur de Guigneville[1];
Demoiselle Jeanne d'Annemont[2], dame d'Autruy;
Claude du Lac, seigneur de Chamerolles[3];
Noble homme Nicolas de Herbelot, pour son fief de Boutarville[4];
Edmond de Voisines, seigneur de Chancepoix[5].

D'autres préfèrent, pour se libérer de toute préoccupation, payer la taxe à laquelle ils sont imposés, chacun d'après son revenu, pour les frais de la guerre. Ce sont :

Claude de Languedoue, écuyer, seigneur de Pussay[6];
Demoiselle Jacqueline Regnier, veuve de Jean de Naucelles, en son vivant seigneur de Dommerville[7] [représentée par son gendre, Macé du Ru, déjà nommé];
Jean de Poilloue, écuyer, seigneur de Saclas[8];
Claude de Morainville, seigneur de Guilleville[9];
La veuve et les héritiers de François de Moillard, seigneur d'Augerville[10];
Antoine du Marchais, seigneur de Villeneuve-le-Bœuf[11], et Jean du Marchais, écuyer, son frère;

---

1. Canton de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise).

2. Annemont est un ancien fief de la paroisse d'Erceville, canton d'Outarville (Loiret).

3. Commune de Chilleurs-aux-Bois, canton de Pithiviers (Loiret). — La généalogie de la famille du Lac est dans les mss. d'Hubert, II, f° 185.

4. Commune de Trancrainville, canton de Janville (Eure-et-Loir).

5. Commune de Châteaulandon (Seine-et-Marne).

6. Canton de Méréville (Seine-et-Oise). — Voir la généalogie de cette famille dans La Chenaye-Desbois, XI, col. 450.

7. Canton de Janville (Eure et-Loir).

8. Commune de Méréville (Seine-et-Oise). — Voir la généalogie dans les mss. d'Hubert, I, f° 247.

9. Commune de Janville (Eure-et-Loir). — Cf. Éd. Lefèvre, *Documents sur les communes du canton de Janville*, I, p. 333.

10. Il ne paraît pas s'agir ici d'Augerville-la-Rivière, canton de Puiseaux (Loiret), et cependant nous ne trouvons pas d'autre identification possible.

11. Commune d'Angerville, arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise).

Demoiselle Antoinette du Monceau, veuve de Jean Sainxe;
Richard de Villezan, l'aîné, écuyer;
Pierre Desmazis, seigneur de Brières-les-Scellés[1];
Jean de Vieillard, sieur de Chesnay[2];
Pasquier d'Aussières, sieur de Gironville[3];
Jean d'Isy, seigneur de La Montagne[4];
Jean de Saint-Avy, sieur de la Grange-Poulain[5], appelé à La Ferté-Alais;
Gallois d'Outarville, écuyer;
Coulomb de Vaucouleurs;
Hubert de Bizemont, sieur du Clos-Fourré[6];
Pierre de Hémart, écuyer, sieur de Denonville[7];
La veuve Geoffroy Le Maire;
Antoine de Loingtien le jeune;
La veuve de Guillaume du Tixier, en son vivant sieur de Maisons[8];
François de Chasteignier, seigneur d'Andonville[9].

Quelques seigneurs sont absents, mais ils viendront comparaître devant les commissaires dès qu'ils seront de retour, et déclareront (sous huitaine) leurs projets; ce sont :

---

1. Canton d'Étampes. — La famille Desmazis, alliée à plusieurs de celles que nous venons d'énumérer, a sa généalogie dans les mss. d'Hubert, I, f° 202.

2. Ancien fief situé entre Boissy-le-Sec et Chalo-Saint-Mars, non loin d'Étampes.

3. Canton de Châteaulandon (Seine-et-Marne).

4. Commune de Morigny, canton d'Étampes.

5. Commune de D'Huison, canton de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise).

6. Nous n'avons pu retrouver ce fief aujourd'hui disparu.

7. Canton d'Auneau (Eure-et-Loir). — Sur la famille de Hémard, dont un membre fut cardinal et ambassadeur à Rome au XVIe siècle, voir les manuscrits d'Hubert, II, f° 131.

8. Canton d'Auneau (Eure-et-Loir).

9. Canton d'Outarville (Loiret). — La généalogie de la famille de Chasteignier est dans Hubert, VII, f° 71.

Charles Le Chat, donataire de Marie de Morainville ;
André de Blaires, écuyer ;
Claude de Villezan, écuyer, fils de Richard de Villezan l'aîné ;

Sont absents, sans autre indication, Jean Desnoyers, Charles de Laleu et Jean de Pellet, écuyers ; Jean de Touteville, écuyer, seigneur de Villeconin[1] ; Tristan de Laumoy, frère de Jean, seigneur de Gironville[2] ; enfin Jean de Reviers, sieur de Souzy[3], et Pierre Le Prince[4], écuyer, sieur de La Briche[5], déclareront sous huitaine ce qu'ils tiennent en fief ailleurs.

Il y a aussi les seigneurs féodaux qui font leur résidence dans d'autres bailliages, quoiqu'ils soient propriétaires dans le bailliage d'Étampes[6], et n'ont pas à subir la contribution personnelle ou la taxe simultanément en deux endroits. Ceux qui arguent de ce cas d'exemption sont messire François de Reilhac[7], vicomte de Méréville ; Jean de Bousonval ; Guillaume Desmazis, seigneur de Marchais[8] ; Louis

---

1. Canton d'Étampes (Seine-et-Oise).

2. Canton de Milly-en-Gâtinais (Seine-et-Oise).

3. Canton d'Étampes (Seine-et-Oise).

4. On a récemment signalé, dans l'étude de Me Delafon, notaire à Paris, un marché conclu en 1528 entre B. Bernard, tombier, et N. Le Prince, écuyer, d'une tombe à fournir à Rouville, près Malesherbes *(minutes Crozon)*.

5. Hameau de Souzy-la-Briche, canton d'Étampes.

6. D'après Chalibert-Dangosse, *La généralité de Paris divisée en ses 22 élections*, il n'y avait en 1710 que cinquante-huit gentilshommes qui faisaient leur résidence ordinaire dans le bailliage d'Étampes (p. 125).

7. Voir sur cette famille les volumes de M. le comte de Reilhac.

8. Commune de Roinville, canton de Dourdan (Seine-et-Oise). — Il est cité, en 1524, dans les archives de l'église de Dourdan.

de Bastement, sieur de Rouzay, pour qui Jean de Wicardel, son beau-frère, déclare qu'il habite dans le ressort de la prévôté de Paris ; Louis de Hallot, sieur de Lestourville[1] ; et demoiselle Étiennette de Sainville, veuve de Claude de Moncelard, qui déclare être du bailliage de Montargis.

François de Bousonval, décédé, ne répond pas à l'appel. Enfin le rôle mentionne encore les enfants de feu Pierre de Prunelé, seigneur de Richarville[2], et nous apprend que la « seigneurie sera saisie pour le profit du défunt. »

Tels sont les faits et les noms intéressants qui ressortent de ce rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage d'Étampes, resté jusqu'ici inédit.

HENRI STEIN.

---

1. Ancien fief situé entre Angerville et Autruy. — La généalogie de la famille de Hallot est dans les manuscrits d'Hubert, III, f° 122. — Sur le fief de Lestourville, voir E. Menault, *Angerville la Gate, village royal* (Paris, 1859, in-8°), pp. 148-155.

2. Canton de Dourdan (Seine-et-Oise).

LA VÉRITÉ

SUR LE

MEURTRE DE MONALDESCHI

PARMI les manuscrits récemment entrés à la Bibliothèque nationale, figure sous le n° 2052 du fonds italien un « Recueil de pièces relatives principalement à l'Italie au XVIIe siècle », provenant de la vente Piot. Ce manuscrit qui ne compte pas moins de 720 feuillets et et dont on trouvera la description dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1892, p. 375, contient, entre beaucoup d'autres pièces, une lettre écrite de Paris par un Italien qui signe Cornelio Capitoni, adressée sans doute aux membres d'une assemblée italienne, peut-être au Sénat provincial d'Orvieto, pour lui rendre compte, cinq jours après l'événement, de l'assassinat de Monaldeschi.

La narration de Capitoni n'offre pas, comme le récit du P. Lebel, si souvent reproduit, l'attrait d'une déposition faite par un témoin oculaire, par un acteur même du drame; mais elle nous fait mieux connaître l'impression produite sur le public, en France et en Italie, et elle mérite d'être rappro-

chée des relations écrites par d'autres Italiens contemporains, comme celle de Mario-Antonio Conti, traduite en français par P. Faugère, dans son édition du *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658* (Paris, Duprat, 1862, p. 323 à 334) et publiée à nouveau par Louis Lacour (Paris, 1865), et celle d'Ercole Manzieri, chargé d'affaires du duc de Modène près la cour de France, traduite et publiée par A. Vidal (Paris, Quantin, 1879).

La lettre de Capitoni n'est pas entièrement inédite; elle était parvenue entre les mains des imprimeurs hollandais qui en ont publié une traduction française, sous le titre de « Défense du marquis de Monaldeschi contre la Reyne de Suède ». On trouve cette pièce, sans nom d'auteur, à la suite de l'*Histoire de la vie de la Reyne Christine* (Stocholm, chez Jean, plein de courage), qui a eu deux éditions, la première en 1667, la dernière en 1682. Ce petit livre, imprimé en Hollande, contient encore, sur ce même sujet, la relation du P. Lebel et une pièce intitulée : *La Cause pourquoy la Reine Christine de Suède fit tuer le marquis de Monaldeschi, son Grand Écuyer.* C'est dans la lettre de Capitoni que le rôle des assassins est apprécié avec le plus de sévérité, et c'est là sans doute la raison du titre qui lui a été donné. Mais la traduction est peu fidèle; plusieurs passages ont été supprimés ou altérés; aussi avons-nous pensé qu'il pouvait être intéressant de la restituer dans son intégrité, telle qu'elle nous était fournie par le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

La voici :

MESSIEURS,

Vous connaissez déjà, je le suppose, l'atroce et déplorable malheur arrivé à la personne de notre compatriote, Pio Rinaldo Monaldeschi, et comme je sais combien vous jugez sainement des choses de ce monde et des actions humaines, j'ai cru de mon devoir de ne pas vous faire attendre un abrégé du récit exact de cet événement, afin que la vérité pût servir de base d'autant plus sûre à vos diverses et sages réflexions.

Sachez donc que des rivalités de cour avaient changé les anciennes et cordiales relations de Monaldeschi avec les frères Santinelli en une inimitié déclarée au point qu'ils se tendaient ouvertement des embûches, et cela, à la connaissance même de la Reine de Suède, au service de qui ils s'étaient attachés dans cette idée qu'ils n'avaient rien à perdre (sans réfléchir que dans les cours on perd plus souvent la vie et l'honneur que la fortune), et qu'ils avaient chance de gagner quelque chose avec une femme prodigue, qui, née dans les grandeurs, ne connaît pas encore le prix de l'argent, comme le besoin vous l'apprend.

Voilà donc Monaldeschi qui poussé, soit par l'ingratitude de ceux qu'il avait comblés de bienfaits (à ce qu'il prétendait),

---

SIGNORI,

Jo suppongo, che sarà già pervenuto a notitia delle Signorie vostre il caso atroce e deplorabile seguito in persona del nostro compatriota Pio Rinaldo Monaldeschi; e perchè so quanto le Signorie vostre discorrono giuditiosamente delle cose del mondo e delle attioni humane, ho creduto mio debito di non lasciare loro desiderare da me un poco di sincero raguaglio di questo fatto, accio su il fondamento della verità possano tanto meglio collocare le moltiplicità delle loro varie prudenti riflessioni.

Sappiano dunque che per gare di Corte, essendo trapazzata l'antica cordiale confidenza del sudetto Monaldeschi con i fratelli Santinelli in una dichiarata inimicitia, s'andavano l'un' l'altro tessendo insidie anco scopertamente, e con notitia della loro Regina di Suetia, al cui servitio s'erano applicati con la massima di non havere che perdere (senza pur riflettere che nelle corti si perde più spesso la vita e la riputatione che la robba) e di poter'azzardare qualch' acquisto con una donna prodiga e che nata tra le grandezze, non sa ancora accomodarsi a quella estimatione del denaro, che gl'insegnara la necessità.

Mosso dunque il Monadelschi o com'egli pretese, dall'ingratitudine di chi havea havuti da lui molti beneficii, o dall'impeto del suo ingegno più poetico che corteggiano, o dall'altro rispetto ch'egli addusse, risolvè

soit par la fougue de sa nature plus poétique que servile, soit par un autre motif qu'il allégua pour se justifier, se résout à mettre le feu à une mine qu'il croyait sûrement capable de faire sauter les vains titres à la faveur des Santinelli. Il imagine de révéler secrètement à la Reine certains faits particuliers dont le Santinelli qui est actuellement en Italie lui avait fait autrefois confidence et qui étaient de nature à porter atteinte à l'honneur et à la réputation de la Reine, en y ajoutant un avis respectueux de veiller au préjudice porté à la bonne renommée que le monde avait conçue d'elle pour ses rares vertus.

Il se décide à faire cette dénonciation à Sa Majesté au moyen d'une lettre anonyme écrite par lui en contrefaisant son écriture, pour cacher d'autant mieux ce qu'il jugeait indigne de la lumière du jour et si préjudiciable à l'honneur de sa maîtresse, et il lui fait parvenir cette lettre avec la plus grande prudence par l'intermédiaire d'un valet.

A la lecture de cette lettre, la Reine s'emporte suivant sa nature ardente et fière ; elle devine que c'est l'œuvre des cabales de Monaldeschi; Louis Santinelli, dont elle prend l'avis, partage son opinion; elle consulte encore un Père de la Rédemption, son serviteur. Son juste ressentiment s'exaspère comme s'il s'agissait d'un crime punissable du dernier supplice, et

---

di dar foco ad una mina ch'egli riputo accertata per mandar in aria l'aere titoli dei favoriti Santinelli, pensando a svelare copertamente alla Regina alcuni particolari del Santinelli, che dimora costà, confidategli già e che feriscono alcuno l'honore e la riputatione della medema con un riverente avvertimento di provedere al pregiuditio di quella buona fama, che per altro il mondo havea conceputa delle di lei rare virtù.

Cosi risoluto di portar oueste nostitie a sua M^tà^ col mezzo d'una lettera senza nome firmata con carratte e contrafatto da lui med^e^, per tanto più occultare dal suo canto quello che riputava indegno della luce del mondo, e cosi pregiuditiale all'honore della sua Padrona, gli la fece capitare con molta prudenza per mezzo d'un valletto.

La reina alla lettura d'essa s'altero a proportione della sua natura ignea e fiera et appostasi che fosse un punto delle caballe del Monaldeschi intesene i sentimenti di Ludovico Santinelli, che concorse nel parere di M^tà^, consultato con un Padre del Riscatto suo famigliare, il merito del risentimento da questi esagerato, come di delitto punibile al maggior segno, fece chiamare sollecitamente il Monaldeschi, che portato dalla violenza del suo fatto dalla mensa al faretro, vi accorse in diligenza senz' armi.

elle fait appeler sur-le-champ Monaldeschi, qui, traîné par la force du destin de la table au cercueil, accourt en toute hâte et sans armes.

La Reine, le visage étincelant, respirant le feu de la colère, lui montre la lettre et lui demande s'il connaît cette écriture. Monaldeschi se trouble et tout d'abord se retranche derrière une négation. Puis, reconnaissant que la Reine n'était que trop convaincue qu'il était l'auteur de la lettre, enhardi par le zèle qui la lui avait fait écrire, il se met humblement à représenter à Sa Majesté que seul le souci de sa réputation l'avait amené à lui révéler secrètement tout ce que par respect il n'avait osé lui apprendre de vive voix, afin qu'elle pût aviser à réparer le mal causé à son honneur si gravement offensé par un homme qui plein de vanité, abusait de la faveur royale. Mais, comme *Regibus æqua nedum infima sunt insolita*, ces paroles que Monaldeschi croyait avoir la puissance de calmer l'indignation de la Reine, ne servent au contraire qu'à l'enflammer davantage. Une colère impétueuse obscurcit sa raison et lui fait oublier le respect qu'elle devait à la maison royale de Fontainebleau où elle était comblée d'honneurs et de faveurs par le Roi Très-Chrétien. Éclatant en mille reproches, elle profère une sentence de mort contre le pauvre chevalier qui n'a pour sa dé-

---

La Regina con volto irato, spirando fuoco di sdegno, mostrando li la della lettera, l'interrogo se conoscea quei caratteri. Turbossi il Monaldeschi et alla prima s'armo di negativa, mà conoscendo poi troppo radicato il concetto della Regina, ch'egli l'havesse formati, dandoli animo il zelo con quale da una parte l'haveva scritti, riprese humilmente a rappresentare a S. M^{tà} che il solo zelo della reputatione della M^{tà} sua l'haveva indotto a far pervenire a notitia di lei per quella via segreta tutto cio che per riverenza no havea havuto ardire d'accennarli invoce, ed accio ella potesse pensare al riparo del pregiuditio del honor suo cosi gravemente offeso da chi per vanità abbusava de suoi Regii favori; e perché *Regibus æqua nedum infima insolita sunt,* simili parole, che il Monaldeschi credè dovessero haver forza di mitigare lo sdegno della Regina, al contrario servirono di mantice al fuoco di quella, onde dalle fiamne d'un ira impetuosa offuscataegli la raggione senz' alcun riguardo del rispetto che dovea alla casa reale di Fontanableo, dove si troveva colma d'honori e di gratie del re Xr^{mo} sfogata in mille improperii proruppe sentenza di morte contra il povero cavaliere, che non havendo altra intercessione di quella della propria humiliatione e l'infruttuosa del Padre del Riscatto, che pentitosi tardi d'havera indirettamente cooperato alla violenta risolutione della

fense que sa propre humiliation et l'inutile intervention du Père de la Rédemption.

Celui-ci, se repentant trop tard d'avoir pris une part indirecte à la violente résolution de la Reine, cherche vainement à l'apaiser par ses prières. Monaldeschi se voit, en un moment, réduit à l'horrible agonie d'une mort imprévue, atroce, indigne d'un homme de sa naissance. S'il s'était trouvé armé d'une épée, comme il l'était d'une cotte de mailles, il est à croire que son courage n'aurait peut-être pas laissé alors sa mort tout à fait impunie.

Cependant la sévérité de la Reine demeure inexorable [*quia spiritus ejus erat velut innundans ad perdendas gentes in sibilum*]; elle réitère l'ordre de le faire mourir. Alors Louis Santinelli et deux de ses hommes, Pla et Sambesi, deux Pesarais, lui lient les mains et le Père de la Rédemption l'exhorte à bien mourir.

Le trouble de son esprit, dans une angoisse aussi subite et aussi violente, ne lui permet pas de penser au salut de son âme : aussi, comme il tarde à recourir à Dieu pour obtenir le pardon de ses péchés au moyen de la confession, il entend répéter encore l'atroce sentence : qu'on le tue.

Comprenant alors, grâce à l'infinie bonté de Dieu, que son sort est désespéré, il implore la divine miséricorde, avec des

---

Regina, certo di mitigarla con le preghiere; si vedde all' improviso nell' horribile angonia d'una morte impensata, atroce et indecente ad un suo pari, e se si fosse trovato armato di ferro, come lui era di giacco, e credibile che il suo coraggio non haverebbe forse lasciato in quel punto del tutt' impunita la sua morte.

Costante frà tanto la severità della Regina contro di lui (*quia spiritus ejus erat velut torrens inundans ad perdendas gentes in sibilum*) reitiro l'ordine che si facesse morire, onde all' hora gli furono da Ludovico Santinelli e dalli due Pesaresi, Pla e Sambesi suoi dependenti legate le mani e dal Padre del Riscatto essortato a ben morire.

L'aggitationi del suo amino in una oppressione cossi subita e violenta non gli dovano luogo di pensare alla salvezza dell' anima sua; e percio tardando di ricorrere a Dio per il perdono de suoi peccati col mezzo della confessione, senti replicarsi l'atroce sentenza, che s'ammazzasse.

Cosi egli havuto tanto di lume dall' infinita bontà di Dio, di veder disperate le cose sue, imploro la divina misericordia confessandosi con segni di gran contritione; dimando a S. Stefano una scintilla della sua virtù da poter pregare in quel punto per i suoi nemici, che lo lapidavano col ferro.

marques de grande contrition, il demande à saint Étienne une étincelle de sa vertu pour pouvoir prier en cette extrémité pour ses ennemis qui le lapident lui aussi, mais avec le fer.

Après l'avoir laissé quelque temps en cet état, les bourreaux se précipitent sur lui, pressant sa poitrine de la pointe de leurs épées. Comme sa cotte de mailles fait résistance, Santinelli lui décharge sur la tête un coup de revers. Le malheureux prisonnier veut se protéger avec ses mains liées, mais il ne réussit qu'à rendre son supplice plus douloureux, en se faisant couper l'une de ses mains.

Puis celui-là même qui de capitaine des gardes vient de se voir élevé à la charge de bourreau en chef par ses indignes et abominables exploits, le frappe au visage d'un coup qui lui emporte un morceau de la bouche; puis il lui enfonce son épée dans la gorge, et l'abandonne enfin à ses deux aides qui achèvent de le massacrer.

Ainsi finit misérablement ses jours à la fleur de son âge, au plus beau des espérances qu'annonçaient ses talents, un cavalier d'une des plus illustres familles d'Italie, qui en peu de temps était arrivé à posséder la confiance de la Reine dans les plus grandes affaires. Un si funeste accident rappellera à la mémoire des peuples cette parole de Tacite à propos des

---

Rimasto in questo stato s'avventarano contro di lui l'essecutori et investendolo con le spade nel petto, e resistendo a queste la difesa del giacco, il Santinelli gli carrico verso la testa un rovescio, del quale il povero captivo volendo schermirsi con le mane legate, provo con il tronco della maggior parte d'una di esse, tanto più dolorosa la morte.

Quindi ripresso quello, che da capitano della Guardia era passato il carrico di carnefice maggiore con i suoi indegni et abominevoli colpi, e ferendolo nella faccia gli porto via un pezzo di bocca; indi ficcandoli il ferro nella gola lo scampe sequitando a trucidarlo gl'attri due ajutanti.

Cosi miseramente fini i suoi giorni nel flor degl' anni, nella maggiore espettativa dei suoi talenti, un cavaliere delle più illustri famiglie d'Italià, ch'era in breve tempo pervenuto alla somma della confidenza degl' affari più grandi di questa Reina, lasciendo rinovato nella memoria delle genti il detto di Tacito, a proposito de li favoriti di corte : *fato potentior*, *raro sempiternus*. Fu portato il suo cadavere nella più vicina chiesa dei Padri del Riscatto e datavi lagrimevole sepoltura.

La Regina cerco di palliare la sua severa resolutione col dar parte al cardinal Mazzarino della morte del Monaldeschi, come seguito in rissa col Santinelli, ma la verità che non si puo celare, svelo subito il fatto, che ha

favoris de cour : *Fato potentior, raro sempiternus.* Son cadavre fut porté à l'église la plus voisine, celle des Pères de la Rédemption, et reçut là une lamentable sépulture.

La reine chercha à dissimuler la rigueur de sa résolution en faisant entendre au cardinal Mazarin que la mort de Monaldeschi était arrivée à la suite d'une rixe avec Santinelli, mais comme il était impossible que les circonstances d'une telle action demeurassent longtemps cachées, la vérité enfin connue a irrité plus qu'on ne saurait le dire les esprits des Français qui ont en horreur de tels excès, si contraires à la loyauté de leurs duels.

Je n'ai pas encore pu savoir quels sont les sentiments du Roi, mais j'ai entendu dire que la Reine Christine a cherché, par mille actes de soumission à calmer la légitime indignation de Sa Majesté et qu'elle a fait immédiatement sortir du Royaume les trois sicaires.

Tel est exactement le fait que vous aurez, je le suppose, appris de divers côtés, et qui est de nature à soulever dans vos cœurs de nouvelles plaintes contre la Reine de Suède.

Si la nouvelle en a été reçue parmi vous comme à Paris, je ne doute pas qu'elle n'ait changé l'opinion qu'on avait conçue des qualités de l'âme de cette Reine, contre laquelle tout le

---

inespricabilmente alterati gl'animi di questa natione abborescente l'orrore di simili eccessi, opposti alla franchezza delli loro duelli.

Non ho ancora penetrato quali siano li sentimenti del Re, ma ho ben inteso, ch'essa con mill' atti di sommissione, habbia cercato di mitigare la giusta indignatione della M^tà^ sua, e che immediatamente facesse uscire del Regno li 3 Sicari.

Quest' è il puro fatto che suppongo havranno le Signorie vostre inteso da diverse parti e che merita da i vostri petti un nuovo lamento della Regina di Suetia.

Se costi sarà stato appresso, come qui in Parigi, haverete al certo cambiato concetto delle qualità dell'animo di questa Dama, contro laquale tutti strillano, che una Reina senza regno, una Princessa senza sudditi, una generosa senza soldi, una politica senza ragioni di stato, una formidabile senza forza et alcuni più maligni appogiano una novella Cristiana senza fide, et in fine una fabra delle ruine che gli pronosticano, soggiungendo che hora fa ben conoscere al mondo che vi vuole più e maggior talento a vivere da Reina nelle più gelide parti del settentrione.

Lascio alla vostra prudenza e perspiccacia, o Signori, il discorrerne non potendo per me abbandonare ancorà il gran concerto, che il grido

monde crie aujourd'hui : C'est une Reine sans Royaume, une princesse sans sujets, une femme généreuse sans argent, un personnage politique sans politique, une puissance sans force, et quelques-uns plus méchants ajoutent : une nouvelle catholique sans foi et enfin l'artisan de sa prochaine ruine. Elles disent encore qu'en ce moment elle fait très bien voir au monde que, pour vivre en Reine dans les plus froides contrées du Nord, il faut moins de vertu et de moins grands talents que pour un simple particulier dans le Midi.

Je laisse à votre prudence et à votre perspicacité, Messieurs, le soin d'en décider, ne pouvant, quant à moi, me défaire de l'estime que le bruit universel m'a fait concevoir de ses rares vertus.

Dans votre docte Assemblée, on discutera probablement si elle mérite quelque excuse, pour cette conduite si atroce, dans une circonstance peut-être unique au monde, et si pour son honneur il n'aurait pas mieux valu dissimuler plutôt que publier la cause de son prompt ressentiment. Car le monde, toujours porté au mal pour justifier ses prédictions, donnera peut-être à sa colère cette explication comme la plus vraisemblable qu'elle s'est sentie blessée par la vérité et non (comme on doit le croire) par une injuste calomnie. Vous vous demanderez

---

universale delle di sei gran qualità me fece formare della sua virtù, e mi assicuro.

Che nella vostra savia radunanza, si disputarà problematicamente se ella sia degna di scusa, in questo caso cosi atroce e forse unico al mundo nelle sue circonstanze e si al di lei honore conveniva più di tacere che di publicar la causa del presto risentimento, che dal mondo inclinato ad appigliarsi sempre al peggio per accertare li suoi pronostici, verrà forse interpretato per più verisimile ch'ella si sentisse pungere sù il vero, che d'essere (come si deve credere) ingiustamente calunniata; e poi se il mancamento del Monaldeschi meritava si rigoroso castigo.

Difendetemo voi Signori con la vivacità delli vostri spiriti, perchè infine è proprio de cavalieri il defender le dame, ne vi arrestate alle voci, ch'ella habbia mal corrisposto a tutti quei che gl'hanno fatto honori e piaceri, per chè non puo essere capace d'ingratitudine un petto Regio.

Quello poi, che più strettamente m'affligе in questo deplorabile rincontro è il sentire il nome Italiano cosi ignominiosamente lacerato da questa natione, che incapace dell' attioni delli sudetti Pesaresi reputa che in Italia un gusto di carnefice non togli la dignità equestre tanto una mala attione d'un puo ponderare a mille virtù di molti.

aussi si la faute de Monaldeschi méritait un si rigoureux châtiment.

Défendez-la, Messieurs, avec la vivacité de vos esprits; car, enfin, c'est le devoir des cavaliers de défendre les femmes. Ne vous arrêtez pas au bruit qu'elle a mal su reconnaître les services de tous ceux qui lui ont procuré honneurs et plaisirs, car une âme royale est incapable d'ingratitude.

Ce qui m'afflige le plus dans cette déplorable affaire, c'est d'entendre le nom Italien, si ignominieusement vilipendé par les Français, qui, incapables des crimes de ces Pesarais, croient qu'en Italie le métier de bourreau n'enlève pas la dignité de chevalier : tant il est vrai que la mauvaise action d'un seul peut contrebalancer les mille vertus des autres.

J'attendrai que vous autres, Messieurs, qui savez donner par la finesse de vos critiques, des règles aux Princes et des lois au Monde, vous daigniez me suggérer quelques idées pour la défense de notre patrie, j'entends de l'Italie tout entière, qui passe pour être l'École des Belles-Lettres, le séminaire des hommes vertueux, la mère des bonnes lois, la source des cœurs généreux, la nourrice féconde des esprits distingués et qui va maintenant perdre auprès des Français ses précieuses prérogatives par la lâcheté, l'ignominie et la bassesse d'un homme qui a publiquement placé sa gloire à servir également les passions déréglées et les ordres ignominieux d'une femme et s'est ainsi couvert à jamais d'infamie, dans sa personne, dans sa famille et dans sa patrie.

Paris, ce 15 novembre 1657. De vos seigneurs, le serviteur très dévoué. CORNELIO CAPITONI.

Io attendero, che voi altri Signori che sapete con la sottigliezza delle vostre censure dar norme alli Princippi, e leggi al mondo, vi compiacete suggerirmi qualche concetto in difesa della nostra Patria, dico dell' Italia tutta, che riputata schuola delle buone lettere, seminario de virtuosi, mastro della buona legge, produttrice de cuori generosi, feconda nutrice de bell' ingegni, và in questo punto a perdere appresso questa gente le sue pretiose prerogative, per la viltà, ignominia e bassezza di chi ha mostrato collocare le sue glorie nel servire ugualmente alla sua smoderata passione et alli comandi ignominiosi d'una Donna notato con nota indelibile d'infamia alla sua persona famiglia e Patria.

Parigi, 15 di 9bre 1657.

Delle Signorie Ser^{re} devoto CORNELIO CAPITONI.

Cette pièce, ainsi rétablie, ajoute-t-elle quelque chose à ce que nous savions déjà?

Sur l'homme, elle nous donne, pour la première fois, les prénoms exacts de la victime : Pio Rinaldo et non Jean, comme l'ont appelée les imprimeurs hollandais[1]. Capitoni a pu dire avec raison que Monaldeschi, son compatriote, originaire de la ville d'Orvieto, dans les États de l'Église, appartenait à l'une des plus illustres familles de l'Italie. Rappelons avec M. A. Vidal que les Monaldeschi portaient d'or au râteau d'azur. « Vers 1150 un Roderico Monaldo ayant eu trois fils, ajouta deux râteaux à ses armes et depuis lors les Monaldeschi portèrent d'or aux trois râteaux d'azur. Pendant la première partie du XIIe siècle, à l'époque de la guerre des Guelfes et des Gibelins, la famille se divisait en quatre branches en opposition les unes avec les autres, qui, pour se distinguer ajoutèrent aux armes qui leur étaient communes les cimiers suivants : 1° la cervare (la biche); 2° il cane (le chien); 3° la vipera (la couleuvre); 4° l'aquila (l'aigle). En 1580 Alfonso Ceccarelli de Bergame a publié l'histoire de la famille Monadelschi, qu'il a dédiée à l'illustris-

1. Mais avaient-ils tort? — M. le vicomte de Grouchy a publié presque intégralement dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1888, pp. 43 et s., un acte retrouvé par lui dans l'étude de Me Gaultry, notaire à Fontainebleau, acte dressé à la requête d'un certain Bernardino Monaldeschi pour constater que le marquis de Monaldeschi avait eu tout le temps nécessaire pour se confesser avant de mourir. Bernardino avait-il intérêt à établir les sentiments chrétiens du défunt ou simplement à prouver son décès? M. Lhuillier *(Revue de Champagne et de Brie*, 1888, t. XXV, p. 143), préfère cette deuxième hypothèse et croit que l'acte notarié n'a été dressé que pour suppléer à l'omission du registre des décès de la paroisse d'Avon. Quoi qu'il en soit, ce que nous devons signaler ici, c'est que dans ce document, Monaldeschi est désigné sous les prénoms de Jean Rinaldo.

554

sime seigneur Monaldo Monaldeschi della Cervara. »

Sur les causes de l'exécution, nous trouvons ici la confirmation de ce que nous avaient appris déjà Conti, Ercole Manzieri, Mme de Motteville et les libelles de Hollande. Cette explication s'accorde avec la relation du P. Lebel dans laquelle il est parlé d'un paquet cacheté dont celui-ci est pendant quelques jours dépositaire; puis il le remet en présence de Monaldeschi, à la Reine qui l'ouvre, et en tire des copies de lettres, que Monaldeschi désavoue tout d'abord, et qu'il finit par reconnaître. Renonçons donc à la version imaginée par Voltaire : « C'est une femme qui terminait une galanterie par un meurtre. » Les auteurs dramatiques, Frédéric Soulié, Alexandre Dumas, V. de Clinchamps se sont empressés de l'adopter parce qu'elle convenait mieux au théâtre; mais rien ne nous autorise à l'admettre, et je propose de donner l'avantage aux mémoires contemporains sur Voltaire et même sur Alexandre Dumas. Sans me porter garant de la vertu de Christine, je dois enfin ajouter que les pamphlets les plus violents publiés contre elle de son vivant, ceux qui lui reprochent la vie la plus licencieuse, dans des termes qu'il ne me serait pas permis de reproduire ici, n'ont jamais placé Monaldeschi au nombre de ses amants.

Est-ce donc seulement pour avoir écrit une lettre anonyme contre un officier de la Cour que Monaldeschi a été frappé d'une peine capitale? Nous avons peine à le croire; mais ici, notre curiosité est en défaut. Nous voudrions savoir en quoi les lettres écrites par Monaldeschi portaient atteinte à la répu-

tation de la Reine et nous sommes réduits aux conjectures.

Il ne faut pas oubliér que Monaldeschi avait été, malgré sa jeunesse, employé par Christine à des négociations très délicates. En renonçant au trône, la reine de Suède n'avait pas renoncé à la politique : cherchant peut-être un appui pour rentrer en possession de son royaume, satisfaisant surtout son besoin de mouvement et d'intrigues, tantôt elle se tournait vers les Espagnols, tantôt elle s'attachait à la France, qu'elle voulait entraîner à la conquête du royaume de Naples. Monaldeschi fut son agent auprès de Mazarin, auprès de Cromwell; le jour du crime, Santinelli voyageait pour elle en Italie. Il est possible que le jeune marquis ait divulgué quelques-uns des secrets connus de lui et de Santinelli, pour mieux perdre son ennemi, en lui imputant sa trahison; il est possible que Christine se soit empressée de supprimer un confident qui compromettait ses projets. Ercole Manzieri dit en effet que Monaldeschi fut soupçonné d'entretenir commerce avec les Espagnols et de leur révéler les affaires de Sa Majesté. Le libelle hollandais dit de même : « Il y a bien déjà deux mois que la Reyne de Suède était entrée en soupçon de ce gentilhomme pour diverses conjectures qu'elle avait de son infidélité. Et comme cela l'avait obligée à observer avec beaucoup de soin toutes ses démarches, elle y trouvoit tous les jours de nouveaux sujets de se confirmer dans l'opinion qu'elle avoit conçue de sa mauvaise conduite. Sa Majesté parmy ses autres diligences avoit fait en sorte qu'on luy mit entre les

mains toutes les lettres qu'il envoyoit dehors et toutes celles qui luy estoient addressées. Elle en a trouvé quelques-unes parmy celles-cy qui luy ont fait clairement connoître qu'il trahissoit ses intérêts, s'efforçant en même temps par un double crime de rejeter sa trahison sur un cavalier absent, fidèle serviteur de Sa Majesté. »

Ainsi Christine n'est pas une femme qui venge un amour trompé ou une réputation diffamée : c'est une reine qui s'arroge le droit de juger et de punir un criminel d'État. C'est ainsi qu'elle apparaît surtout dans la relation de P. Lebel qui nous la montre agissant avec le plus grand sang-froid, préparant les pièces de conviction plusieurs jours à l'avance, donnant à l'accusé le temps de s'expliquer et de se défendre, et prononçant enfin la sentence de mort. Capitoni met sur le compte d'une colère impétueuse ce qui, d'après le P. Lebel, fut le résultat d'une volonté parfaitement calme et d'un plan délibéré : c'est l'explication que le public a tout d'abord adoptée. La version du P. Lebel est sans doute plus conforme à la vérité, mais je ne vois pas que la renommée de Christine ait quelque chose à y gagner.

Passons rapidement sur les détails de l'assassinat : je relève cette circonstance, omise par le P. Lebel, que Monaldeschi eut les mains liées; et je signale les noms des deux complices de Santinelli, que n'a pas donnés l'imprimeur hollandais : ils s'appelaient Pra et Sambesi, et tous deux étaient de Pesare, comme leur chef.

Quelles ont été les conséquences de cet événement au point de vue des rapports de la reine

Christine avec la Cour de France? Est-il exact qu'elle ait reçu l'ordre de quitter le Royaume, et qu'à cette injonction elle ait répondu par une lettre insolente, que les guides du château de Fontainebleau ne manquent pas de citer : « Apprenez tous, tant que vous êtes, valets et maîtres, petits et grands, qu'il m'a plu d'agir ainsi, et que je ne dois ni ne veux rendre compte de mes actions à qui que ce soit. Sachez enfin, mons. le Cardinal, que Christine est reine partout où elle est. »

Cette lettre a été imprimée au nombre des pièces intéressantes publiées par M. D. L. P. à Bruxelles en 1785; elle est en complet désaccord avec la narration de Capitoni, avec celle de Conti, et il n'est pas douteux qu'elle soit apocryphe. Voici ce que raconte Conti, bien placé pour connaître la vérité, car il était l'ami d'Ondedeï, dont il va être question : « Le lendemain, qui était dimanche, la reine envoya un de ses gentilshommes pour donner connaissance de ce qui s'était passé à leurs Majestés le Roi et la Reine et au cardinal, afin que son Éminence sût la juste cause qui l'y avait poussée, et pour empêcher que leurs Majestés n'apprissent d'une manière fâcheuse cet acte accompli dans leur royaume et dans leur Palais royal.

Le cardinal envoya le lundi à la reine un de ses plus intimes (Ondedeï, le grand ami de Conti) pour lui annoncer qu'il n'avait pas osé en informer Sa Majesté, ne sachant comment s'y prendre pour le faire. En quoi on remarque beaucoup la prudence et l'habileté du cardinal, qui, bien qu'il n'y ait pas de doute que le roi avait tout su, voulut faire croire qu'il n'en

avait pas eu connaissance pour ne pas l'obliger à s'en trouver offensé et à ne pas se montrer blessé du peu de respect qu'on lui avait porté, faisant assassiner dans les appartements de son royal palais un gentilhomme, quand même il eût mérité cent fois la mort, et d'une façon si cavalière, que comme son serviteur il lui conseillait de rejeter toute la faute sur Santinelli et son entourage, et de dire qu'ils avaient commis cet assassinat sans sa participation, et que la reine, pour le mieux prouver, les avait de suite renvoyés, et qu'ainsi il ferait en sorte que Sa Majesté fût satisfaite de cette déclaration; autrement il ne pouvait pas espérer que le roi vînt à Fontainebleau la voir, comme il l'avait résolu auparavant.

La personne envoyée par son éminence arriva à Fontainebleau le mardi et s'acquitta de sa mission auprès de la Reine. Celle-ci répondit qu'elle avait tout ordonné et exposa les raisons très urgentes qui l'y avaient poussée, mais que cependant, puisque le roi l'ordonnait ainsi, considérant le conseil donné par le cardinal comme un ordre royal, elle allait les renvoyer; et en effet, peu de temps après, ils montèrent sur des chevaux de poste et partirent. »

Quelques jours après, le 23 novembre, la reine Christine était récompensée de son obéissance par la visite du roi, accompagné de Monsieur. Puis, c'était le Cardinal qui venait tout exprès à Petit-Bourg pour conférer avec elle. Le gazetier Loret, qui nous apprend ces allées et venues, avoue ingénument qu'il ignore le sujet de leurs conférences.

Si leurs entretiens ou discours
Ayans duré plus de deux jours
Tant en public qu'à portes clozes
Contenoient d'importantes chozes,
Tout homme de raizonnement
Le doit croire, certainement :
Car les lumières infinies
De ces deux transcendants génies
Qu'on ne sauroit trop exalter
Ne laissent pas lieu d'en douter.
Mais de parler, avec science
Des sujets de leur conférence
Ceux dont l'esprit n'est que commun,
Les Grimelins, dont je suis un,
Les ignorans dans les affaires,
Seroient badins et téméraires
D'en vouloir juger haut ou bas,
C'est pourquoi je n'en parle pas.

L'incident Monaldeschi était clos.

Pour terminer, je donnerai ici la description d'une estampe du temps, qui a reproduit la scène de l'assassinat.

Dans une galerie de style Louis XIV, décorée de piliers séparés par des fresques et soutenant une voûte à cintre surbaissée (rien de la galerie des Cerfs) se trouvent six personnages. Monaldeschi assis par terre à droite contre la muraille joint les mains en se tournant vers l'aumônier assis sur un banc. Au milieu, le P. Lebel, vêtu en moine, lui adresse des exhortations. A gauche, trois soldats l'épée à la main. [Hauteur : 174 mill. Largeur : 133 mill.] Signée en bas et à droite I. L., sans doute Jean Lagnier. Elle manque dans la collection Hennin.

Ajoutez à cette image la pierre de l'Église

d'Avon, la cotte de mailles conservée pieusement par les P. Mathurins et exposée aujourd'hui dans une des galeries du château : tels sont les seuls souvenirs de ce tragique événement qui paraît avoir laissé plus de traces dans la mémoire des peuples que dans la conscience de Christine.

F. Herbet.

Faux bourg St Nicolas & le Pont de LA VILLE DE Montreau

1611

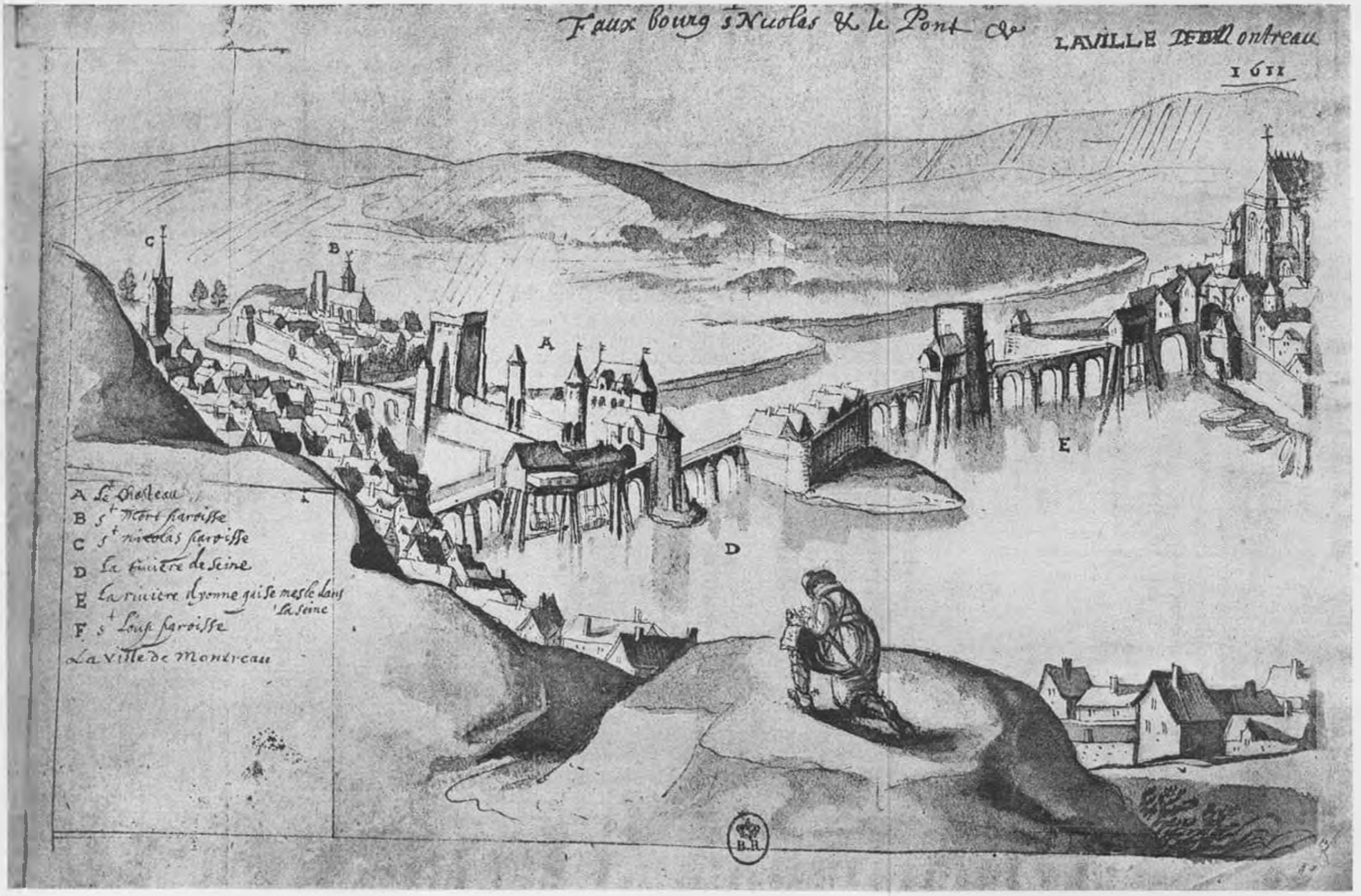

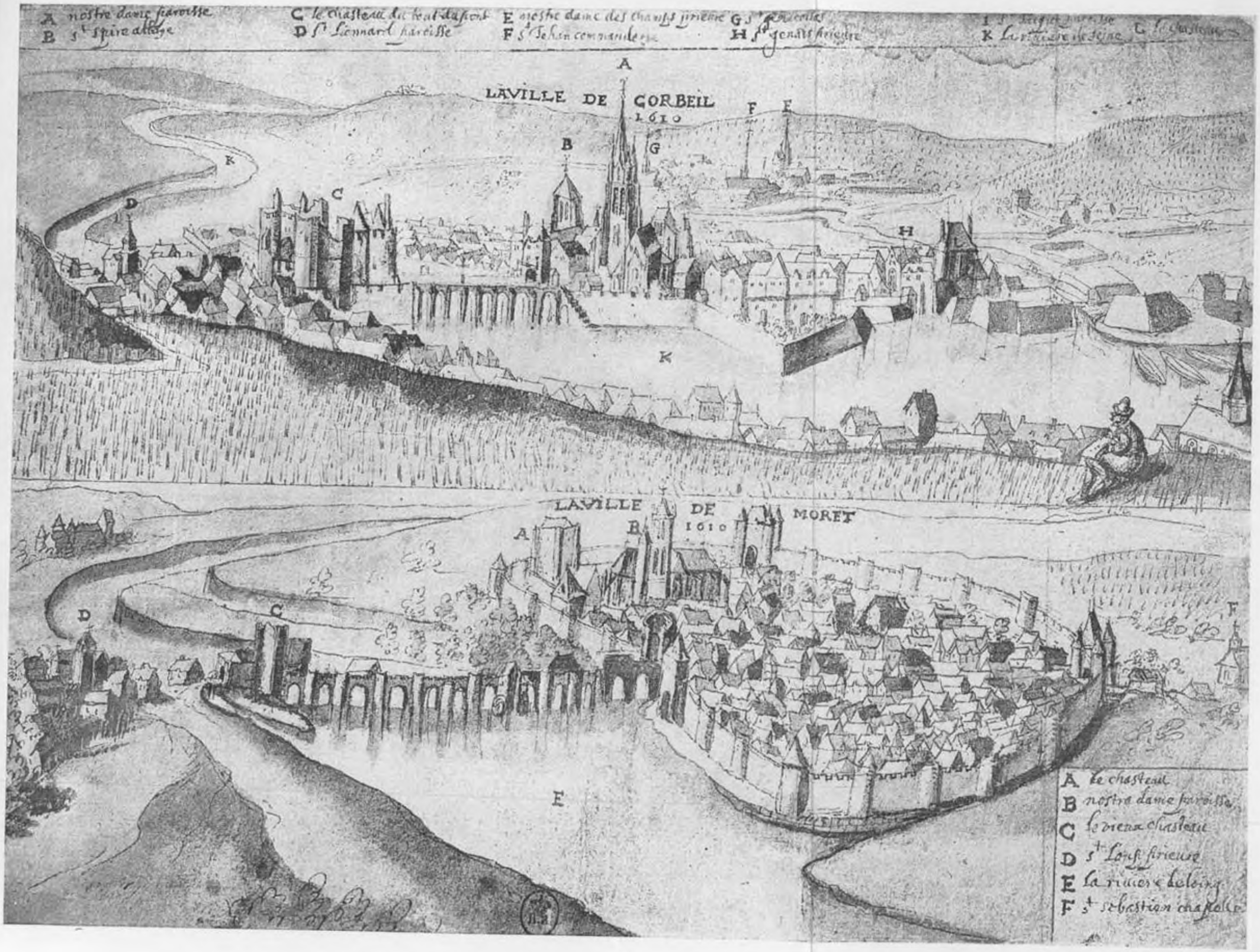
A nostre dame paroisse
B st spire alloye
C le chasteau du bout du pont
D st Lionnard paroisse
E nostre dame des champs prieure
F st Jehan commandeur
G st genevoise
H st genais prieure
I st Jacques paroisse
K la riuiere de seine
L le chasteau
LAVILLE DE CORBEIL
1610
LAVILLE DE MORET
1610
A le chasteau
B nostre dame paroisse
C le vieux chasteau
D st Louis prieure
E la riuiere de loing
F st sebastien chapelle

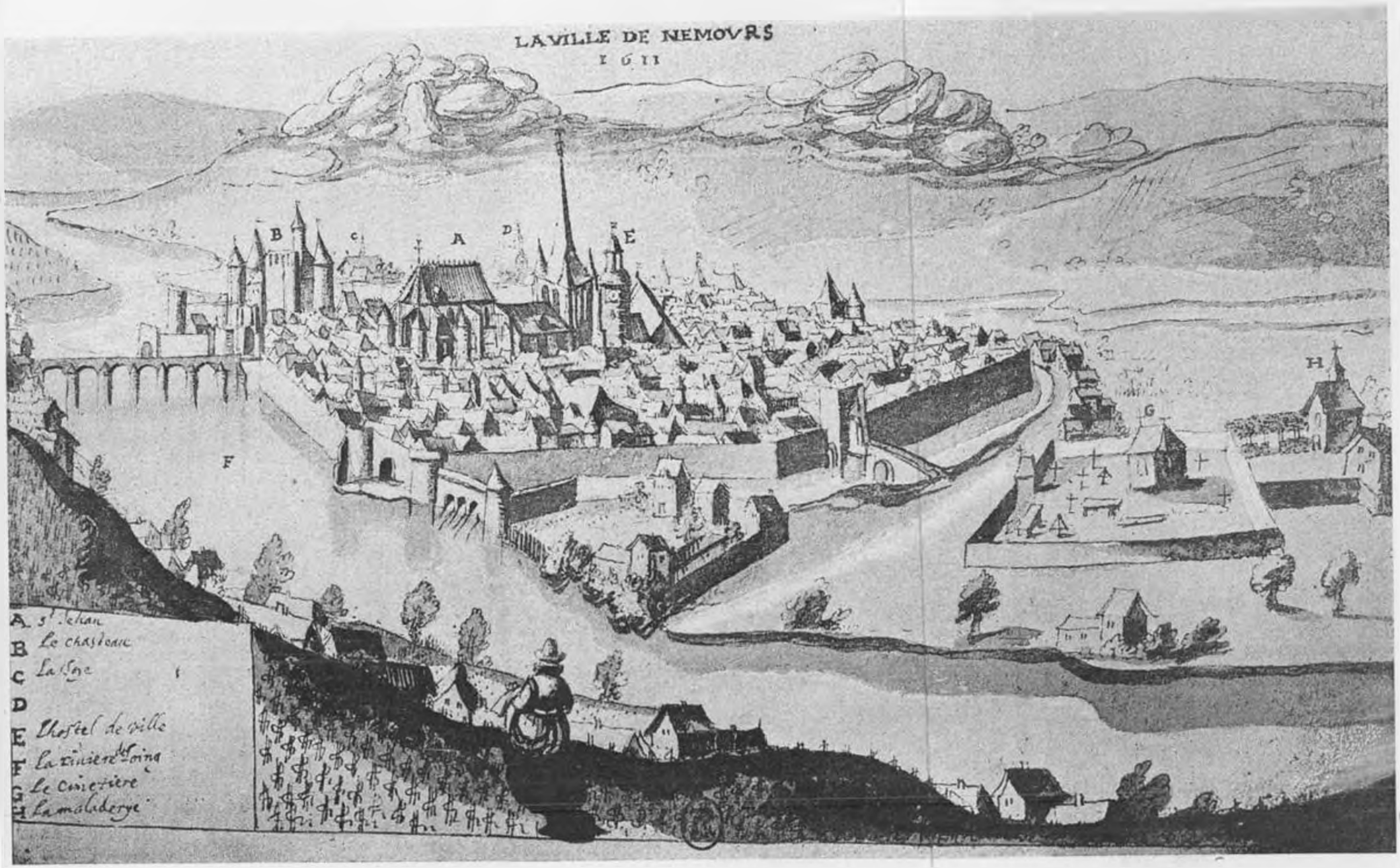
LA VILLE DE NEMOVRS
1611
A S.t Jehan
B Le chasteau
C La Loge
D
E Lhostel de ville
F La riviere de Loing
G Le cimetiere
H La maladerye

JOACHIM DUVIERT

ET

SES VUES DU GATINAIS

Au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale existe une collection assez importante, dite Collection d'*Uxelles* ou *Lallemant de Betz*, qui n'a pas encore été assez étudiée. On y trouve une suite de curieux dessins représentant des villes et des châteaux de France, dont l'intérêt s'accroît encore par ce fait qu'ils sont tous datés et signés.

Leur auteur — un étranger — fit à cheval son tour de France, ou à peu près, de 1609 à 1612, et partout où il passa, prit sur les lieux des croquis à l'encre noire, ou même lavés d'encre de Chine, avec une légende explicative qui indique la situation exacte des principaux monuments. L'œuvre, telle qu'elle s'offre aujourd'hui à notre admiration, comprend 160 dessins environ, d'une précision et d'une authenticité indiscutables, et nous voyons ainsi défiler successivement sous nos yeux la plupart des villes des environs de Paris, Saint-Denis, Écouen, Chantilly, Senlis, Compiègne, Creil, Villers-Cotterets,

Meulan, Mantes, Poissy, Meaux, Provins, Brie-Comte-Robert, Melun, Joigny, beaucoup de cités champenoises, bourguignonnes, etc., et entre autres une série de croquis sous toutes faces du château de Pougy (Aube), où notre voyageur fut très probablement reçu et hébergé par son propriétaire, en l'année 1612. Il visita aussi la Flandre, la Picardie, la Normandie, l'Anjou, le Berri, le Limousin, la Guyenne, la Gascogne, le Languedoc, le Nivernais, le Barrois.

Jusqu'à présent, la Bibliothèque nationale semble être le seul établissement scientifique qui possède des dessins de cet artiste ambulant, de nationalité flamande ou hollandaise, qui a nom *Joachim Duviert* (comme il appert de sa propre signature).

On a pu penser un instant à identifier ce Duviert avec un certain artiste appelé Jacques de Weert, graveur hollandais, qui travaillait à Paris vers l'an 1600[1], dans le goût de Jérôme Wierix, dont il était du reste l'élève en 1588, et qui mourut avant 1658[2]. Les dates n'y contrediraient pas, et la présence de cet artiste à Paris expliquerait aussi ses voyages à plusieurs reprises dans nos provinces; et bien que Joachim et Jacques soient deux prénoms bien différents, on ne peut nier qu'il y ait une assonance et une parenté d'origine entre les deux noms de Duviert et de Weert. Notre voyageur n'aurait-il

---

1. *Manuel de l'amateur d'Estampes*, par Ch. Le Blant, IV, p. 197; et Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, XIII, p. 205.

2. *Catalogue raisonné de l'œuvre des Wierix*, par Alvin, Bruxelles, 1886, in-8°, p. xv; et Obreen's *Archief*, VII.

pas cherché à franciser son nom? La question reste obscure, mais je ne serais pas surpris qu'un jour on arrivât à résoudre la difficulté et à découvrir l'identité des deux personnages.

Quoi qu'il en soit, Jacques de Weert ne s'est guère révélé que dans le portrait et les sujets religieux; il a cependant signé douze planches représentant les mois. Si donc l'on voulait lui attribuer ces souvenirs de voyage sur lesquels nous appelons aujourd'hui l'attention, on pourrait le qualifier en outre de paysagiste.

Et ces vues, souvent plus exactes que celles de Claude Chastillon, postérieur du reste d'une quarantaine d'années[1], ont une importance historique capitale, d'autant plus que pour beaucoup de localités nous ne possédons pas de dessin aussi ancien et aussi précieux. Duviert aurait une notoriété égale à celle de Chastillon, si son travail n'était pas resté inédit : il est grand temps que nous le fassions sortir d'un oubli immérité[2]. Et cela nous est singulièrement facile, puisque son talent nous permet de posséder aujourd'hui les intéressantes vues de quatre villes du Gâtinais qu'il a visitées en 1610 et en 1611, Corbeil, Moret, Montereau et Nemours.

---

1. *Topographie françoise, ou Représentations de plusieurs villes, bourgs, plans, chasteaux, maisons de plaisance, ruines*, par Claude Chastillon, mis en lumière par Jean Boisseau (Paris, 1648, in-folio). — On sait que dans les planches de Chastillon les légendes manquent.

2. Au moment où nous corrigeons l'épreuve de cet article, vient de paraître le tome V de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* (Paris, 1894, in-8°) où l'auteur, M. Ern. Petit, a inséré les reproductions des vues de Seurre, Semur-en-Auxois, Arc-en-Barrois, et Savoisy, tirées du même recueil.

La ville est généralement prise dans son ensemble, d'un point culminant voisin, de manière à pouvoir saisir au premier coup d'œil la topographie locale, et d'avoir une idée précise de l'emplacement des principaux monuments, qu'il prend soin de désigner à l'attention par l'une des premières lettres de l'alphabet. L'artiste s'est, la plupart du temps, représenté lui-même à pied ou à cheval, parfois même en bateau, debout ou bien un genou en terre, vu de dos, rarement de profil, et au moment où il prend son croquis. Son costume est bien celui d'un voyageur du temps de Henri IV ; si par aventure il vient à être contrarié dans ses pérégrinations, il saura, au moment propice, utiliser la dague qu'il porte attachée à sa ceinture. Sa présence — je pourrais dire sa ressemblance — sur chacun de nos dessins établit péremptoirement, quoiqu'ils ne soient pas signés, qu'ils nous viennent du même artiste et qui portent la marque d'origine : JOACHIM DUVIERT INVENTOR.

Examinez la vue de Corbeil, qui devait être encore à peu de choses près telle qu'en 1590, lors du fameux siège qu'elle dut soutenir contre l'armée de Farnèse[1] ; vous pourrez vous rendre compte de l'importance du château, vous pourrez revoir par l'image la plupart de ces églises et établissements religieux qui ont disparu depuis lors ; et vous ne vous étonnerez pas des travaux qui ont été entrepris pour y donner au fleuve un cours plus régulier.

---

1. Voir l'article de M. A. Dufour et la planche de R. de Hooghe qui l'accompagne (*Annales du Gâtinais*, III, p. 225).

A Moret, vous avez encore toutes les fortifications qui enserrent la ville au point d'arrêter son développement, avec ses portes, son château, son pont, et dans le clocher de l'église, qui n'a point changé, vous reconnaîtrez aisément le clocher actuel : ce qui nous permet d'estimer Joachim Duviert et de le placer au nombre des artistes consciencieux.

A Montereau, même soin et même précision : les ponts avec son château et ses moulins, le faubourg du Gâtinais à droite, le faubourg Saint-Nicolas à gauche, au pied de la colline de Surville, le confluent des deux rivières, tout est représenté comme nous l'apprennent d'autre part les documents, et conformément au plan du château que possède la Bibliothèque nationale[1].

A Nemours, où l'artiste a pris soin d'indiquer même la nature du terrain, — voyez ces amoncellements de grès qui dominent la ville, — la ressemblance de l'église est frappante avec le monument actuel, et si le château l'est moins, cela tient évidemment aux fâcheuses détériorations et aux singuliers aménagements dont il a été victime. On voit la maladrerie à droite, avec sa chapelle démolie depuis 1757, et les bâtiments de l'abbaye de La Joye à gauche, en dehors des murailles et des fossés qui entourent la ville. Duviert s'est placé, pour la mieux contempler, sur un talus planté de vignes, au territoire de Saint-Pierre.

---

1. Reproduit par Victor Petit, *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne, arrondissement d'Avallon* (seul paru), Auxerre, 1870, in-8°, p. 1. Ce plan est de 1715.

Nous aurions pu augmenter le nombre des reproductions ci-jointes par une vue de Melun, que Duviert visita également en 1611, mais nous nous contenterons de la signaler à M. G. Leroy, l'érudit bibliothécaire de Melun, qui pourra la comparer avec le profil d'Israël Silvestre dont il a orné en frontispice son *Histoire de Melun*, et de la vue panoramique du XVIe siècle qu'il a retrouvée au château de Vaux-le-Pénil.

Rappelons à ce propos que Silvestre nous a laissé aussi plusieurs vues de Fontainebleau (n°s 308 et 562 à 583 de son œuvre), de Moret (n° 684)[1], de Vallery (n° 488), de Courances (n°s 395, 431 et 555)[2], de Moigneville (n° 430), et de Corbeil (n° 355). Elles sont des années 1660 à 1680.

Mais les artistes qui les premiers — nous ne parlons pas de Du Cerceau, qui en sa qualité d'architecte, a dressé les plans des châteaux qu'il a construits, — ont eu l'idée de publier des planches et vues de villes de France, sont des auteurs hollandais ou allemands. C'est Zeller à la fin du XVIe sicle, c'est Flamen, c'est Mercurius, c'est G. Blaeu[3], c'est la *Cosmographia de Münster*, c'est Merian[4], c'est

---

1. Reproduite dans la 2e édition de *L'antique et royale cité de Moret-sur-Loing*, par l'abbé A. Pougeois (Moret, 1889, in-12), p. 96.

2. L'une d'elles a été reproduite dans les *Annales de la Société du Gâtinais*, XI (1893), p. 342.

3. *Grand Atlas* ou *Theatrum mundi* (Amsterdam, 1663-1667, 14 vol. in-folio). — On a signalé tout récemment (*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, séance du 12 février 1894), une vue de Bordeaux prise en 1649 prise par un Hollandais qui mourut dans cette ville, dans l'Atlas de Blaeu que possède la Bibliothèque impériale de Vienne.

4. *Topographia Galliæ*, par Casp. Merian (Amsterdam, 1660, 4 vol. in-folio).

l'*Itinerarium Galliæ Iodoci Sinceri*[1], plus connu sous ce nom que sous celui de son auteur, l'allemand Zinzerling.

De même c'est un artiste flamand qui a exécuté la gravure des cartes du premier atlas français connu, celui qui parut à Tours en 1594, par les soins du géographe Isaac François, sous le titre de *Le théâtre françois où sont comprises les chartes générales et particulières de la France.*

Joachim Duviert mérite d'être cité parmi les précurseurs, et comme tel, il aura sa place marquée désormais (nous l'espérons du moins) dans les biographies et les bibliographies qui n'ont jamais mentionné son nom, — si toutefois il est un autre homme que son compatriote et contemporain Jacques de Weert.

HENRI STEIN.

---

1. Amsterdam, 1655, in-12.

UN ÉCHO DANS LE GATINAIS

DE LA

PETITE VENDÉE DU SANCERROIS

(Germinal an IV — Avril 1796)

Le 15 germinal an IV (4 avril 1796), les conseillers municipaux de Montargis recevaient d'un courrier expédié par la municipalité de la commune de Gien (Loiret) des dépêches dont le contenu à connaître provoqua aussitôt leur convocation pour une séance extraordinaire.

Tous les membres étant réunis, le président donna lecture d'une lettre ainsi conçue, laquelle fut l'objet du procès-verbal ci-après fourni.

« *Gien, le 15 germinal l'an IVe. — Les officiers municipaux de la commune de Gien aux citoyens composant l'administration municipale de Montargis.*

» Citoyens!

» Nous avons recours à vous, une insurrection, dont les suites menacent de devenir sérieuses, vient de se manifester dans les environs de Sancerre. Déjà les rebelles se sont emparés de cette place importante et se portent sur différentes

communes dont plusieurs se sont déjà réunies à eux. Nous recevons des demandes de secours et nous nous trouvons dans la dure nécessité de ne pouvoir en accorder.

» La municipalité de Châtillon-sur-Loire nous dépêche à l'instant. Les rebelles sont à trois lieues de chez eux et menacent de s'y rendre sous peu; de douze hommes qui sont à notre disposition, nous avons cru devoir leur en accorder six. La commune de Cône nous fait la même demande, mais nous ne pouvons y acquiescer parce que nous en manquons nous-même; nous venons de dépêcher pour la 3e fois en 24 heures au département, mais la distance est longue et le temps presse. Au nom de la liberté, au nom de la fraternité, au nom du salut public, volez à notre secours; envoyez-nous sur-le-champ toute la force armée dont vous pouvez disposer jusqu'à ce que nous puissions recevoir des nouvelles du Département. Point de retard, secours, secours! nous ne pouvons vous en dire davantage.

» Salut et fraternité.

» (Signé) Bouis, Derbin, Marlier, Mismot. »

« *P. S.* — Nous sommes, citoyens, sans munitions; vous nous obligeriez sensiblement si vous pouviez nous envoyer quelques livres de poudre, nous en sommes dans le plus grand besoin[1]. »

« L'administration, vivement touchée de la cruelle position dans laquelle se trouve la commune de Gien et des dangers qui la menacent et voulant lui procurer les secours qui sont en son pouvoir, arrête que le citoyen Martin, commandant le détachement de dragons stationné en cette commune, et le général Gudin seront invités de se rendre sur-le-champ à l'administration à l'effet de se concerter sur les moyens les plus propres de venir au secours de la commune de Gien et d'ar-

1. *Archives municipales de Montargis*, D. 1, nº 3, fº 38 et suivants. — Ce document et le procès-verbal des administrateurs de Montargis sont indiqués dans le récent *Inventaire des Archives municipales de Montargis*, par M. Henri Stein (Paris et Orléans, 1893, in-8º), p. 168.

BIBLIOTHÈQUE
554

rêter le cours d'une insurrection qui peut avoir les suites les plus funestes.

» Les citoyens Martin et Gudin rendus à la salle des séances et ayant pris connaissance de la lettre ci-dessus : le premier annonce qu'il vient de recevoir du général Michel l'ordre de se porter sur-le-champ à Gien avec un détachement pour y défendre aux rebelles le passage du pont. L'administration, en applaudissant aux mesures prises par le général Michel, invite le citoyen Martin à se rendre sans délai au nouveau poste dont le soin lui est confié et de faire toute diligence pour y arriver ce jour même.

» Un membre observe qu'il existe dans un des magasins de la commune une certaine quantité de poudre et de cartouches disponibles et, sur la proposition qu'il fait de les partager avec la commune de Gien, qui en est entièrement dépourvue, l'administration arrête qu'il sera fourni et adressé sur-le-champ à la commune de Gien la quantité de neuf livres de poudre et douze paquets contenant chacun cinq cartouches.

» Sur la proposition du général Gudin, tendant à envoyer à Gien un détachement de la garde nationale, un membre observe que cette mesure ne doit être employée que dans le cas où les rebelles seraient aux portes de Gien; que néanmoins il serait à propos de tenir prêts à marcher à la première réquisition une cinquantaine d'hommes de bonne volonté. En conséquence, il demande qu'on s'informe auprès du commandant de la garde nationale quels sont les hommes sur lesquels on pourrait compter en cas de besoin.

» Cette observation ayant été prise en considération, l'administration fait inviter le commandant de se rendre au milieu d'elle.

» Le commandant arrivé, on lui donne connaissance du sujet de la séance et des motifs qui l'ont fait appeler.

» Il observe alors qu'avant de rien statuer sur cet objet il serait à propos de faire appeler les capitaines des différentes compagnies de la garde nationale, à l'effet de prendre des renseignements auprès d'eux.

» Aussitôt, l'ordre est donné d'assembler ces capitaines, les-

quels s'étant rendus à la séance, et après une nouvelle lecture de la lettre de l'administration de Gien, il leur est demandé quels sont les hommes de leurs compagnies respectives sur lesquels on pourrait compter et qu'on pourrait envoyer au secours de la commune de Gien en cas de besoin.

» Ayant répondu qu'ils n'en connaissaient aucun et que, n'ayant pour ainsi dire aucun ascendant sur l'esprit des hommes de leurs compagnies, qu'ils connaissaient à peine, ils ne pouvaient et ne voulaient se charger de sonder leurs dispositions à cet égard.

» L'administration considérant que, par ce refus, le but principal qu'elle s'était proposé, et qui était de tenir un certain nombre d'hommes prêts à voler au secours de Gien dans le cas où il serait attaqué, était manqué, voulant néanmoins prendre toutes les mesures de précaution que les circonstances actuelles commandent, arrête à l'unanimité que sur-le-champ il sera donné au commandant de la garde nationale un réquisitoire à l'effet de faire commander sur-le-champ et chaque jour jusqu'à nouvel ordre vingt-cinq hommes, arrête, en outre, que le corps de garde sera établi à la maison commune.

» Fait en séance, présents les citoyens : CHAMPIGNY, DEVOCET, POUGIN et DECHAMBRE, administrateurs; G. HUETTE, com^re^ du pouvoir exécutif. »

(Suivent les signatures.)

Il est intéressant de dire maintenant et d'une façon succincte quels étaient ces rebelles dont l'approche bien inattendue semblait imminente.

Presque en même temps que les soldats de la République, dans leur lutte avec les chouans, eurent pris Charette, qui fut fusillé à Nantes le 7 germinal an IV (27 mars 1796), un double mouvement royaliste, provoqué par le prince de Condé, avait éclaté dans le Berri.

Duprat, se faisant nommer Fauconnet, avait orga-

nisé l'insurrection dite *La guerre ou Vendée de Palluau*, dans le département de l'Indre, et Le Picart de Phélippeaux, sous le faux nom de Passaplan, celle qu'on a appelée *La petite Vendée du Sancerrois*, dans le Cher.

Commencé dans les premiers jours de nivôse an IV (janvier 1796), le mouvement royaliste de Palluau avait pris fin le 25 ventôse suivant (15 mars) par la défaite des insurgés près de Buzançais.

Celui du Sancerrois, tenté le 13 germinal an IV (2 avril 1796), échoua le 21 (10 avril), à Sens-Beaujeu.

Le 18 germinal avait été le jour fixé pour cette double insurrection, mais en le devançant les royalistes de l'Indre surprirent et déconcertèrent ceux du Cher.

C'est le contre-coup de ces mouvements qui, de Sancerre, venant, en passant par Cosne et Gien se fait, se fit ressentir le 15 germinal jusqu'à Montargis.

Dès le 14 germinal (3 avril), les Cosnois avaient reçu la nouvelle de la prise de Sancerre, opérée le 13, par les insurgés. Aussitôt les autorités du canton de Cosne s'étaient émues et, dans le département de la Nièvre, Saint-Amand-en-Puisaye, Douzy, La Charité-sur-Loire et la ville de Nevers elle-même s'apprêtaient à combattre les royalistes.

Mais, dès le 21 germinal, il était arrivé à Cosne une dépêche signée Bouguelet, et ainsi conçue : « Une des quatre colonnes a été heureuse, c'est » celle de Desenfants qui a étrillé les brigands : » 3 chefs, 2 curés, dont l'un nommé Buchet, et

» 43 brigands sont restés sur le carreau à la petite » pointe du jour, levez toutes les réquisitions ; — » salut et fraternité. »

Le 23 du même mois d'avril 1796 (quartidi 4 floréal an IV), *La Gazette nationale ou Moniteur universel de la République française une et indivisible* rendit compte de ces événements de la manière suivante :

» *Département du Cher. — Précis des événements relatifs à la prise de Sancerre par les fanatiques et les royalistes.*

» Depuis longtemps quelques cantons du ci-devant district de Sancerre, qui n'avaient point accepté la Constitution, ni organisé leur administration municipale, n'exécutaient que très imparfaitement les lois. Des vagabonds, des mendiants, des étrangers se répandaient dans certaines contrées. Quelques prêtres réfractaires avaient échappé à la surveillance des autorités constituées, ils erraient ici et là, protégés par les gens de la campagne. Des déserteurs, en grand nombre, se refusaient à joindre les armées.

» Le général Desenfans était prêt à les faire rentrer dans l'obéissance, quand il fut obligé de marcher sur Palluau, département de l'Indre, où, avec une poignée d'hommes, il fut vainqueur d'un grand nombre de brigands.

» A son retour dans le département du Cher, le 11 germinal, la rébellion éclata à Jars. Tout à coup l'on apprit qu'un grand nombre de brigands armés, suivis d'une multitude de gens de la campagne, avaient arboré la cocarde blanche, sonnaient le tocsin partout, coupaient les arbres de la liberté, brûlaient les papiers des administrations, criaient : *Vive le Roi! Vive la Religion!* entraînaient tout le pays dans leur marche et se portaient sur Sancerre. Il fut pris par eux le 13.

» En ce moment il n'y avait de force à Bourges qu'une compagnie de braves canonniers, qu'il aurait été aussi imprudent qu'impolitique de faire marcher seuls sur Sancerre. On eut risqué de donner de l'audace aux brigands, s'ils eussent rem-

porté le premier avantage, et de leur ouvrir tout le département du Cher.

» L'administration centrale et le général Desenfans se concertèrent, et il fut décidé que les républicains resteraient dans une inaction apparente jusqu'à l'arrivée des troupes de ligne et la formation en compagnies des citoyens qui avaient été requis pour faire rentrer les déserteurs dans le devoir.

» Le général Desenfans écrivit au ministre de la guerre et nforma du danger le général Hoche et le général Canuel. L'administration envoya un courrier au Directoire; toutes les mesures les plus rapides furent prises pour arrêter les progrès des rebelles. Le gouvernement redoubla d'activité. Le Directoire sentit que le projet des contre-révolutionnaires était de *chouaner* les départements du Centre, et il ne négligea rien pour le faire avorter.

» Des grenadiers et des chasseurs à cheval se rendirent sur-le-champ à Bourges; quinze cents hommes, tant infanterie que cavalerie, partirent de Paris; trois mille hommes, avec des canons, devaient être détachés de l'armée du général Hoche; l'administration du département de la Nièvre faisait border la Loire de troupes et de canons, et se concertait, dans ses mouvements, de la manière la plus civique, avec les généraux Canuel, Devaux et Desenfans, qui étaient réunis à Bourges.

» Les 19 et 20, onze à douze cents hommes marchèrent sur Sancerre en 3 colonnes. L'avant-garde de la colonne du général Desenfans rencontra le plus fort rassemblement de rebelles, qui avaient évacué Sancerre et s'étaient portés au village de Sens-Beaujeu. Soixante hommes battirent et dispersèrent trois cents de ces brigands. Des chefs, des prêtres réfractaires, une centaine de rebelles sont restés sur le champ de bataille. L'état-major, les armes, les chevaux, les munitions et le drapeau des rebelles ont été pris, et les colonnes sont entrées dans Sancerre sans coup férir.

» Nous avons à regretter deux excellents républicains : le citoyen Gressin, des Averdines, père de 4 enfants et laissant sa femme enceinte, et le citoyen Bardoulat, tous les deux à Sancerre.

» En dix jours, la rébellion a éclaté, des troupes se sont rendues de tous côtés et à grande journée sur le noyau de la contre-révolution. Des généraux ont battu et dispersé les rebelles, et les troupes de la République sont cantonnées dans les lieux où s'étaient formés les rassemblements des royalistes. On arrête les fuyards; on va juger les coupables; quelques-uns donnent des renseignements précieux. La tranquillité se rétablit et la République triomphe.

» Pour compléter cette expédition, le ministre de la guerre a envoyé sur les lieux le général Chérin, avec mission extraordinaire, qui a pour objet de rechercher les causes et les auteurs de ce mouvement contre-révolutionnaire et de faire poursuivre les vrais coupables.

» (Signé) : HEUTEAU et SUMERVILLE. »

Cette tentative insurrectionnelle a déjà été l'objet de trois articles, en fournissant un récit plus détaillé, et insérés dans les *Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*, année 1873, 2e série, 2e vol., pages 95 et suivantes, — année 1892, 4e série, 8e vol., pages 17 et suivantes, — et année 1893, 4e série, 9e vol., pages 95 et suivantes.

ALPHONSE BOULÉ.

EXTRAITS DES MINUTES

DES

NOTAIRES DE FONTAINEBLEAU

(XVIIe-XVIIIe SIÈCLES)

(Suite).

1734.

16 février. — Location du moulin à blé de Changis, au prix de 410 livres, faite par le rev. père Paul de Saint-René, prêtre religieux du couvent des Basses-Loges.

1735.

23 mai. — Jérôme Dupont de Compiègne et Nicolas Dupont de Compiègne, chef de la volière de la chambre du Roi, louent à Pierre Petit une maison sise à Samois, derrière l'église.

6 juin. — Jeanne-Claire de Vérel de Boisjoli, veuve d'Anne Danican Philidor, ordinaire de la musique du Roi, vend à Jean Leguay, hôtelier aux Basses-Loges, une maison sise à Fontainebleau, grande rue, voisine de celle de M. de Richemont, contrôleur des guerres.

8 novembre. — Jacques-Philibert Hoüel, concierge de l'hôtel de Sens à Fontainebleau, et Madeleine de Verneuil, son épouse, constituent une rente annuelle à un bourgeois de Fontainebleau.

1736.

27 mars. — Jean Le Sage de la Gondonnière, ancien capitaine au régiment de Champagne, et Cathe-

rine Marchand, son épouse, font donation à Louis Pauly, concierge des petites écuries du Roi à Fontainebleau, d'une chaumière à La Chapelle-La-Reine.

1737.

21 janvier. — Nicolas Estancelin, concierge du château de la Source, vend à un sieur Mignon une maison sise à Fontainebleau, à l'enseigne du Coq gris.

1er juin. — Testament d'Anne Quesnel, écuyer, conseiller du Roi et contrôleur ordinaire des guerres.

1738.

21 avril. — Jean-Claude Dubois et sa femme Marguerite-Angélique Leblanc vendent à Claude Rigault, boulanger, moyennant 5000 livres, une maison sise à Fontainebleau, rue Grande, à l'enseigne du Coq rouge.

1739.

19 juillet. — Jean-Louis Thierry de Maugras, lieutenant de police à Fontainebleau, au nom de Jean Rollot de Beauregard, prévôt de l'hôtel royal des Invalides, loue une maison sise à Fontainebleau, rue de la Corne.

31 octobre. — Jean-Baptiste Roberti, danseur et sauteur de pantomimes, demeurant ordinairement à Londres, et Henry Delamain, maître de la troupe anglaise de S. M. britannique, résilient l'engagement contracté par ledit Roberti pour deux ans, de danser et jouer toutes les pantomimes tant à Paris que dans les autres pays de l'Europe, moyennant 4000 livres par an payées d'avance.

7 novembre. — Inventaire des meubles garnissant la maison sise à Fontainebleau, rue d'Avon, où habitait

le duc d'Ancenis, et dans les dépendances de l'hôtel de Toulouse, rue Basse.

14 décembre. — Marguerite Lefebvre, femme d'Alexandre-Jacques Mouton, lapidaire joaillier, demeurant à Lisbonne (Portugal), signe un transport de droits.

1740.

10 mars. — Pierre Mousseux, ingénieur du roi à Dijon, reconnaît avoir reçu du prince de Conti 1916 livres pour remboursement de rentes.

1741.

7 janvier. — Étienne Bouret, curé de Fontainebleau, et Jean-Maurice Chenet, procureur de la Mission, donnent à bail à Jean d'Averton, chevalier, seigneur de Chênebécard, et à sa femme Catherine Rousseau de la Viorne, une partie de maison sise rue Grande, moyennant 70 livres par an lorsque la Cour n'est pas à Fontainebleau, et 120 livres pendant le séjour de Sa Majesté.

24 février. — Charles-Louis de Rogres, marquis de Champignelles, reconnaît avoir reçu du curé de Fontainebleau et de la supérieure des sœurs de l'hôpital la somme de 200 livres à laquelle il a réduit celle de 300 livres prêtée par lui audit hôpital.

12 avril. — Le R. P. Joseph-Marie de Saint-Martin, procureur du couvent des Basses-Loges, loue à Laurent Duval, voiturier par eau, moyennant 500 livres, le moulin de Valvins.

1742.

24 juillet. — Gaspard de Quintereau, sieur de Richemont, bourgeois de Fontainebleau, et Pierre Cadot, valet de chambre du cardinal d'Au-

vergne, font cesser l'indivision d'une maison qu'ils possèdent à Héricy.

1743.

30 septembre. — J.-B. Girard de Livry, premier commis du comte de Saint-Florentin, prend en location un appartement meublé à l'hôtel de la Vrillière à Fontainebleau.

21 novembre. — Jacques du Laurent, conseiller au conseil superieur de Pondichéry, fait faire par procuration l'inventaire des biens de sa mère, décédée récemment dans une maison sise rue Saint-Honoré, à Fontainebleau.

1744.

25 juillet. — Un hôtelier de Fontainebleau et sa femme font par-devant notaire leurs excuses des injures qu'ils ont proférées contre Thomas Geffroy et Louis Pauly, menuisiers.

27 juillet. — Charles-Martin de Gaullier, seigneur du Vivier, garde-marteau en la maîtrise des eaux et forêts de Fontainebleau, constitue à Pierre-Barthélemy Maillet, avocat au Parlement, soixante livres de rentes hypothéquées sur la seigneurie du Vivier, à Chartrettes.

1745.

5 novembre. — Hyacinthe de Vaux, écrivain à la suite du roi, cède, moyennant 600 livres, à Philippe Allard, bijoutier suivant la Cour, deux échoppes contiguës, adossées aux fossés du château, et construites à ses frais sur un terrain que lui avait donné feu le duc d'Epernon, directeur des bâtiments du Roi.

11 novembre. — Louis-Antoine, duc de Brancas et de Villars, afferme pour six ans à Jacques Hémont, moyennant 200 livres, le greffe alternatif et triennal du bailliage de Moret.

1746.

27 septembre. — Jean Le Sage de la Gondonnière et Catherine Marchand, son épouse, vendent à Étienne Marchand, entrepreneur des ponts et chaussées, une maison sise à Fontainebleau, rue Basse, moyennant cent cinquante livres de rente viagère.

13 décembre. — Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes et comte d'Eu, achète une maison au lieu dit les Buttes, tenant aux jardins de l'hôpital du Montpierreux.

22 décembre. — Pierre-Charles Bouchet, grand valet de pied du Roi, épouse Hélène, fille de Didier Fénille, ancien garde général de la forêt de Fontainebleau.

1747.

7 août. — A la requête de Marguerite-Élisabeth Maltat, veuve de Louis Stample, écuyer, sieur de Villeceray, il est fait inventaire des meubles garnissant la maison sise au quartier des Suisses, où ledit sieur est décédé.

21 décembre. — A la requête de Charles-François de Montmorency-Luxembourg, gouverneur et lieutenant général en Normandie, il est fait inventaire des meubles des appartements de la duchesse, sa femme, Marie-Sophie Colbert de Seignelay, récemment décédée, tant dans le bâtiment neuf de la cour du Cheval-Blanc, au château, que dans l'hôtel de la rue d'Avon.

(Sera continué). Vte DE GROUCHY.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE GATINAISE

Avon. — A la suite de l'incendie qui a partiellement endommagé l'église d'Avon, le 16 avril 1892, des travaux de consolidation et de réfection ont été entrepris sous la direction de notre excellent confrère M. Gouvenin, qui a mis récemment au jour une intéressante pierre tombale, assez bien conservée. C'est celle de Charles de Sac (Sacco), originaire de Mantoue, « maître joueur d'épée » du roi Henri II, décédé à Fontainebleau le 18 mars 1550 *(n. s.);* elle a été publiée par les soins de M. Ernest Bourges dans l'*Abeille de Fontainebleau* du 21 avril 1893. Elle mérite d'être conservée à côté des autres monuments du même genre que possède cette église.

Égreville. — Au lieu dit le Coudray, dans une propriété de Mlle Guillermain, viennent aussi d'être retrouvés des fragments de la pierre tumulaire de Pierre d'Égreville et de Prégente de Coligny, sa femme (1507 et 1527), comme l'indique Dom Morin dans l'église dudit lieu, et une partie intacte du socle sur lequel se voient gravées les armoiries des deux familles. Il est à souhaiter que ces fragments soient transportés dans l'église où ils devaient être originairement.

Esmans. — On a fait annoncer avec quelque fracas, dans les journaux de Paris, une découverte de nombreux objets anciens et d'une partie de l'ancienne voie romaine de Sens à Lutèce dans la propriété de M. Castel, à Esmans. Comme il arrive souvent quand on ajoute foi à ces correspondants d'occasion, ces belles trouvailles n'ont jamais existé que dans l'imagination d'un joyeux fumiste, et les pierres qui ont été retirées du sol n'avaient aucun titre de gloire ni d'ancienneté à invoquer. D'ailleurs la voie romaine en question n'a jamais dû passer à cet endroit.

Henri Stein.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

L'*Almanach de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux* est cette année (1894) particulièrement intéressant pour nous. D'abord M. G. Leroy y a inséré la fin de sa notice sur l'abbaye du Lys, accompagnée de la liste chronologique des abbesses, et une étude sur les fiefs anciens encore existant dans la commune de Dammaric-les-Lys; — puis M. Th. Lhuillier nous a donné une substantielle étude, accompagnée de photographies, sur la commune d'Égreville; mais nous ferons observer à l'auteur que la succession des seigneurs autochtones peut être établie, au moins pour quelques-uns, et sur ce point cette étude aurait pu être améliorée; — du même auteur une courte monographie sur le village d'Épisy, dont l'histoire n'offre aucun fait saillant; — enfin de M. Eug. Thoison un article intitulé « Un budget d'un curé de campagne en 1745 » où est mis en jeu Marc-Antoine Lemeur, desservant de Chevrainvilliers, qui ne faisait pas bonne chère tous les jours, si l'on en juge par les maigres recettes dont il disposait. — La nouvelle historico-légendaire de M. René Morel sur « la Dame de Château-Landon » ne saurait nous plaire, car il s'y trouve un mélange de notions vraies et fausses qui ne peut que jeter le trouble dans les esprits insuffisamment éclairés, et contre lequel il nous appartient de réclamer au nom de la vérité historique.

***

L'*Abeille de Fontainebleau* existe depuis soixante ans dans la même famille. Pour rappeler cet événement assurément fort rare dans les annales du journalisme, le directeur a eu l'idée de consacrer un numéro spécial du journal (5 janvier 1894) à cette commémoration, puis de réunir en un petit volume, charmant comme intention et comme souvenir, les études littéraires, historiques et poétiques qui avaient pris place dans ce numéro exceptionnel. On retrouvera donc dans *La Soixantaine du*

journal « l'Abeille de Fontainebleau » (Fontainebleau, 1894, in-12 de 173 pp.), indépendamment des articles spécialement consacrés à la fondation et à la prospérité du journal, un article de M. Paul Quesvers : *Vieilles maisons et choses de l'ancien temps*, sorte de revue des articles consacrés par le directeur, M. Ern. Bourges, aux curiosités et surtout aux vieux hôtels de Fontainebleau, à la recherche desquels il mettait une véritable passion ; une notice de M. Henri Stein sur *les premiers journaux de Seine-et-Marne*, qui ont vu le jour au XVIIIe siècle ; et un important travail de M. Eug. Thoison sur *le premier collège de Fontainebleau et son principal*, intéressant récit des événements qui se succédèrent au commencement du XIXe siècle.

A la suite de la petite fête de famille qui a eu lieu à Fontainebleau, à l'occasion de cette Soixantaine, nous avons été heureux d'applaudir à la nomination de M. Ern. Bourges, notre confrère, collaborateur, imprimeur et ami, comme officier d'Académie, juste hommage rendu à ses travaux.

***

M. Th. Lhuillier a fait imprimer à nouveau une notice publiée pour la première fois en 1866, sous ce titre : *Érection de la paroisse Saint-Louis de Fontainebleau ; une lettre inédite de Louis XIV* (Fontainebleau, 1893, in-8°). Cette brochure, accompagnée de gravures, est rédigée d'après les meilleures sources, et rappelle un événement intéressant de l'année 1661.

Dans l'*Annuaire de la Société des amis des livres*, XVe année (1894), M. Alf. Bégis a réuni des documents inédits sur le vandalisme révolutionnaire au château de Fontainebleau. Ce sont le procès-verbal de l'inauguration de la statue de Marat et d'un arbre de la liberté, et quelques autres pièces émanées de la Société populaire, présidée alors par un certain G. Guidou. Une partie des tableaux, des meubles, des dorures mêmes et des ferrures du château, fut enlevée par les commissaires chargés de ce soin, mais ce qui devait en être conservé pour être transporté à Paris (et c'est presque la totalité) fut abandonné dans la Galerie des Cerfs où les mutilations que

subirent la plupart des objets d'art aboutirent à des dégâts évalués à près de trois millions.

***

Dans un nouveau journal, *la Parole de Nemours*, M. Eug. Thoison vient d'insérer divers articles d'histoire locale, toujours sérieux et agréablement présentés : *Une procuration comme on n'en voit guère ou confession presque morale d'une couturière de Nemours* (nº du 6 janvier), d'après un document du 18 avril 1614 conservé dans les minutes notariales de Me Périchon ; — et *Pour creuser le canal du Loing*, récit des travaux entrepris en 1720 pour prolonger les canaux d'Orléans et de Briare jusqu'à Moret, et qui coûtèrent la vie à un grand nombre de soldats des régiments de Pons et de Royal-Marine, et des régiments suisses qui y furent employés.

***

Une plume autorisée vient d'écrire deux volumes sur l'*Ambassade du duc de Créquy à Rome* (Paris, 1893, 2 vol. in-8º). L'auteur, le comte Ch. de Mouy, y a raconté à l'aide de documents nouveaux les événements importants qui se déroulèrent, pendant les années 1662-1665, dans la politique franco-pontificale, et on y lira entre autres avec intérêt les pages où le légat du pape, cardinal Chigi, est présenté venant à Fontainebleau apporter les excuses du Saint-Siège à Louis XIV après l'attentat des Corses contre le palais Farnèse. La scène de l'audience (29 juillet 1664) a été reproduite dans une tapisserie de 1675 qui appartient au garde-meuble. Il y eut, les jours suivants, chasse à courre, revue dans la plaine de Samois et divertissement de la Comédie italienne, pendant le séjour du légat.

***

L'*Union historique et littéraire du Maine*, sous la signature de M. l'abbé A. Ledru, a bien voulu s'occuper (octobre 1893, p. 316) de notre article sur l'origine gâtinaise de Gontier de Bagneaux (*Annales* de 1892, pp. 321-328), et en accepter les conclusions. Nous l'en remercions.

Henri Stein.

554

NOTES HISTORIQUES

SUR LA

VILLE DE MONTARGIS

Il vient d'entrer à la Bibliothèque publique d'Orléans un petit manuscrit, composé de trois cahiers de papier, avec 40 feuillets, intitulé : *Monumens historiques recueillis sans ordre pour servir à l'histoire de la ville de Montargis et de ses dépendances.*

Ces extraits, empruntés à Mézeray, Varillas, Moréri, Bayle, La Martinière, Sully et Dom Morin, n'offrent d'autre intérêt que celui d'avoir été groupés en vue d'une histoire de Montargis; mais ils sont accompagnés de quelques notes destinées à les éclairer ou à les compléter.

Ce qui donne à ce manuscrit une certaine valeur, c'est encore un extrait du « Journal domestique de Gilles de Montmellier, » conseiller en l'élection de Montargis et né dans cette ville en 1603. Ce personnage raconte des événements arrivés entre les années 1607 et 1679, et entre autres le combat de Bléneau, qu'il appelle Breteau, du nom d'un petit village situé non loin de Bléneau, et où un combat particulier a

Seine-et-Marne. I.

A 10

pu être livré en 1652. Le rôle de Montargis à cette date méritait d'être connu et mis en lumière; le courage de ses habitants, en retenant, sous les murs de leur ville, une partie des troupes du prince de Condé, a facilité à l'armée royale le passage de la Loire à Gien.

J'ai cru que la publication de ces notes présenterait quelque intérêt aux futurs historiens de la ville de Montargis.

Quel est le rédacteur de ces extraits, rien ne l'indique. On trouve au commencement cette seule indication : « Commencé le 1er avril 1753. » Toutefois, j'inclinerais à croire qu'ils sont dus à la plume de Jacques-Charles Hureau de Livoy, qui rédigea, en septembre 1753, un mémoire sur la ville de Montargis, signalé par Dupuis, dans sa notice curieuse, intitulée : « Le Siège de Montargis en 1427[1]. »

A ces pièces, j'ajouterai deux autres documents.

Le premier est l'ordonnance du bailli de Montargis pour la convocation des trois États de son bailliage et la nomination des députés aux États qui devaient avaient avoir lieu à Orléans, le 1er janvier 1484, et qui se réunirent à Tours, le 15 janvier de la même année.

Le second comprend le catalogue des nobles de l'élection de Montargis, en 1668, « copié sur l'original, en l'étude du sieur Chenudeau, secrétaire de M[illegible] le Machault, intendant, » d'après le ms. 457 de la [illegible] Je me suis contenté d'ajouter

---

1. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, III, pp. 187 à 203.

les armoiries de chacun de ces nobles, en renvoyant aux mss. d'Hubert[1].

Enfin je termine en donnant les noms des dames Dominicaines de la ville de Montargis, d'après une quittance du 9 juillet 1675, et d'après deux registres comprenant l'un les réceptions et décès, du 19 octobre 1694 au 24 décembre 1736, l'autre tous les décès survenus dans leur maison, de 1737 à 1792[2].

CH. CUISSARD.

---

1. *Bibliothèque de la ville d'Orléans,* ms. 457 *bis.*
2. *Bibliothèque de la ville d'Orléans,* mss. H. 806 et 807.

I

Extraits du journal domestique de Gilles de Montmellier, conseiller en l'élection de Montargis, écrit et signé de sa main en chaque article depuis l'année 1607 jusques en l'année 1678.

1607

Au mois d'octobre le roy et la reine sont venus à Montargis; y ont demeuré trois semaines et ont logé au château.

1628

En cette année, les Pères Récolets sont entrés en cette ville et ont commencé à faire bâtir leur couvent de derrière l'Hotel Dieu. Comme aussy les Pères Barnabites ont commencé à faire les fondemens de leur église. Et les religieuses de la Visitation sont venues d'Orléans en cette ville pour s'établir et ont commencé leur couvent au logis de Mad. Fadeau, derrière la grande Boucherie.

1630

Les Mères Bénédictines ont pris possession du couvent des P. Récolets. Le roi Louis XIII, en revenant du Piedmont, a passé par cette ville le 28 octobre avec les princes, et a été fondue une cloche des chanoines, nommée Léonor.

1633

Les Dames Ursulines ont pris possession de leur couvent en la maison de M. de Langlée, size en la Pescherie. En la mesme année, les reliques de s^{t} Luc, s^{t} Roch, s^{t} Sébastien et autres ont été mises en trois reliquaires d'argent, le dit sieur de Montmelier étant curé de la dite église.

1635

Les Dames de la Visitation ont baty leur monastère, la chapelle St-Roch ou St-Sébastien a esté augmentée du coté de l'hotel de l'église de la Madeleine. Le Pont neuf de cette ville a été refait en pierre, au lieu de bois qu'il estoit.

1638

Naissance de M. le Dauphin le jour de la feste aux Anglois. Le canal de Loire en Seyne a été parachevé et porté batteau par l'entremise de M. Bontroux d'Orléans et Me Jacques Guyon, receveur des tailles en cette ville, après avoir été commencé par le sr Connier et l'œuvre demeurée l'espace de 36 années.

1645

Les religieuses Ursulines ont commencé à faire bâtir leur couvent de la poste (ou porte) aux moines et les Bénédictines leur grand corps de logis.

1652

Ce jourdhuy 31e jour de mars 1652, il est à remarquer que les habitants de cette ville de Montargis furent fort étonnés (présent le dit sieur de Montmeslier) sortans de la grand messe de voir arriver en cette ville le nommé M. Dacoux Javersi, gentilhomme et habitant de la ville et grand maréchal des logis de S. A. R., lequel apporta un ordre de sa d. Altesse pour faire entrer au chateau deux cens hommes de garnison tant de pied que de cheval, pour s'assurer tant du château que de la ville. Et ne put led. sieur Dacou empecher de dire hautement en ces mots : Tout est perdu, je voudrois que ma femme fut hors de cette ville. Ce qu'ayant été entendu par les habitans, ils prirent à l'heure même les armes et se saisirent du château, nonobstant la résistance qu'en fit le sr Defaure, lors gouverneur et le sr de St-Martin, son lieutenant, lesquels étoient fort empêchés et les habitants aussy, d'autant que les uns et les

autres eussent été fort contens d'obéir tant au Roy qu'à S. A. R., laquelle Altesse étoit jointe et associée avec M. le Prince de Condé, M. de Beaufort et M. de Nemours, pour faire guerre civille contre S. M., quoiqu'ils eussent pris le prétexte de faire la guerre seulement à M. le Cardinal Mazarin, lors ministre d'Estat, disant estre leur armée pour le service du Roy contre led. sr Cardinal. Donc à l'instant fut fait assemblée en maison de ville, par laquelle il fut résolu que, quoi qu'il arrivât, il falloit périr pour le service du Roy. Et fut député deux habitans de cette ville pour envoyer au Roy, qui étoit lors à Gergeau, qui debattoit le passage pour passer sur le pont, affin d'aller à Paris, n'ayant pû passer tant à Orléans que autres ponts sur la rivière de Loire leur ayant toujours été empêché par l'armée de lad. Altesse. Et voyant lesd. srs de Faure et d'Acou qu'ils n'étoient les maîtres audit chateau, furent trouver M. de Beaufort audit Jeargeau pour luy dire ce qui se passoit en cette ville. Ce que voyant led. sr de Beaufort, il vint toute la nuit, dans l'espérance qu'il auroit l'ouverture du château, et, estant arrivé, les habitans luy promirent de luy livrer le tout pour tirer de longueur. Quand il fut sorty de la dite ville, pour coucher au fauxbourg de la Conception, iceluy sr de Beaufort fut étonné que, le lendemain au matin, il trouva la porte de la ville toute remplie de terre et les habitants en armes, dans la résolution de se bien deffendre. Ce qui obligea M. de Beaufort de mander M. le Prince et son armée qui cotoyoit le long de la rivière de Loire, ainsy qu'il avoit fait depuis Angers, pour venir assiéger notre ville, ce que led. Prince fit et amena lad. armée devant notre ville, laquelle étoit des plus belles, ayant pour livrée l'écharpe bleuë et étoit composée de plus de 16 mille hommes, tant de pied que de cheval, des mieux faits, avec neuf gros canons et en moins de trois heures notre ville fut investie de toutes parts, les Allemans au Pasty et à St-Dominique, M. le Prince à la porte aux moines. Et fut fait un pont de bateaux pour passer le reste au fauxbourg de la porte du Loing. Et est à remarquer que pendant que led. sr Prince étoit après cet assiègement, le Roy s'en alla droit à la ville de Gien, où il se rendit maitre tant du pont

que de la ville. Et led. sr le Prince perdit ainsy son tems, d'autant que son dessein étoit de se saisir dudit pont et ville de Gien et suivre toujours la rivière de Loire, affin d'empescher S. M. de la passer. Ce qui fut le plus grand bonheur pour la France et le plus grand service que ville ait jamais rendu à son Roy, en ce que S. M. passa l'eau, et voyant led. sr Prince que le tems luy étoit bien cher, fit sommer notre ville de se rendre, ou qu'il la mettroit à feu et à sang; à laquelle sommation il fut fait une autre assemblée de ville, par laquelle il fut résolu qu'attendu que nous n'avions point de secours de S. M., ainsy que nous espérions, et que, de plus, nous avions fait tout ce qu'on pouvoit faire pour son service, il falloit aller trouver led. sr Prince, et pour ce faire furent députés Mrs L'hôte, lieutenant général, Ozon, prévôt, et Robeau, garde des sceaux, lesquels, après avoir parlé audit sr Prince, et luy avoir remontré les raisons pour quoy l'on s'étoit saisi du château, comme aussy fait les soumissions en telles rencontres et fait voir la résolution des habitans de se bien deffendre, en cas qu'il voulut passer outre. Ce que voyant, led. sr Prince, lequel avoit fort peu de munitions de guerre, et que son A. R. avoit fait son magazin dans le château, où il y avoit grande quantité de poudre, mèche, plomb et armes, il se résolut de donner quartier aux habitans, par lequel il entreroit avec Mrs de Beaufort et de Nemours, ensemble tous les principaux commandans de lad. armée, dans la ville, sans qu'il fut fait aucun tort ny dommage aux habitans, et, à l'égard de la dite armée, demeureroit autour de la ville, et d'autant que dans le château les srs de Mondreville, Corbasson, Asselineau, sr de Bourneuf, Mussard et Lamotte Mussard, sr d'Armandville, et bien quatre ou cinq cens hommes étoient restés, lesquels ne vouloient rendre le château, led. sr Prince se résolut d'assiéger led. château et le prendre à quelque prix que ce fut. Et auparavant de le faire, il fit sommer les srs susdits par trois trompettes à trois diverses fois, savoir la première sommation par la trompette de M. de Nemours, la 2e par celle de M. de Beaufort, et la 3e par celle dud. sr le Prince. Et est une chose encore à remarquer, et qui est presque miraculeuse, que, pendant lesd. sommations,

une des tours du château du côté de la ville vint à se fendre en deux et tomba la moitié du côté de lad. ville, ce qui fut cause que la plus part desd. habitants sortirent dud. château par la rupture de la tour, et lesd. sʳˢ de Mondreville, Corbasson et autres se voyant presque seuls rendirent le château aux mêmes compositions que la ville, qui furent très bien exécutées. Et furent lesd. sʳˢ Princes maitres tant de la ville que du château, après avoir été trois jours entiers devant la ville et château. Et est encore une chose miraculeuse ce que led. sʳ Prince dit tout haut en entrant dans la ville : « Il faut qu'il y ait en cette ville quelque bénédiction de Dieu, d'autant que j'étois venu en intention de la détruire, étant en colère comme un lion, lorsque je suis party, et maintenant j'y entre comme un agneau, quoiqu'elle m'ait fait grand tort et ne recouvreray jamais le tems que j'y ay perdu. » Et pendant tout le tems, led. sʳ Prince ayant appris que l'armée de S. M. étoit passé l'eau et qu'elle étoit à Bretteau, se résolut de l'aller attaquer avec son armée, laquelle il fit passer toute la nuit par lad. ville, et, estant aud. Bretteau, il donna sur l'avant garde de M. d'Hocquincourt, qui fut battue à platte couture, tout son bagage pris et la pluspart de ses gens en déroutte. Mais le sʳ Prince eut encore à faire à M. de Turenne, qui en eut bien sa revanche, d'autant qu'il repoussa si fort led. sʳ Prince, que M. de Nemours y fut blessé au ventre, M. de Maré à la cuisse, qui mourut en cette ville, et plusieurs qui demeurèrent sur la place et quantité d'autres fort blessés, ce qui fut cause que led. sʳ de Nemours revint en cette ville, pour s'y faire panser, comme aussy lad. armée, laquelle se campa hors de la porte aux moines, et fit ses retranchemens. Et mirent neuf canons sur l'éminence du château, devant le cabinet de Verre, dans la croyance que l'armée du Roy la viendroit attaquer. Mais S. M., au lieu de ce faire, passa par Auxerre, Montereau-faut-Yonne et de là devant Paris, pour tenir les Parisiens en leur devoir, qui étoient pour les princes. Donc lesd. Parisiens eurent bien de la disette, le pain y étant bien cher et d'autant qu'il fut fait une revue par les officiers dud. sʳ Prince dans lad. ville et de tous les bleds et autres vivres qu'il ne se trouva pas pour faire

subsister lad. armée deux ou trois jours. Lesd. s^rs^ Princes résolurent de mener leur armée à Estampes, ce qui fut exécuté au grand contentement de toute la ville, en ce qu'elle n'en pouvoit plus et laissa lad. armée une si grande puanteur et si furieuse infection, tant à cause des chevaux morts, panses de vaches et de moutons et autres charognes, qu'il étoit impossible de durer et que si l'on n'y eut apporté ordre pour faire enterrer toutes lesdites charognes et infections, lad. ville étoit perdue, étant impossible que la contagion ne s'y fut mise et mourut en lad. ville plus de deux cens (ou deux mille, la marque est très équivoque) paysans tant sur les fumiers qu'ailleurs, qui s'étoient réfugiés en lad. ville, sans compter les habitans qui moururent et les autres fort malades à cause de la putréfaction et mauvais air que lad. armée laissa et mourut aussy à l'hopital de cette ville bien 200 soldats tant blessés à la bataille de Breteau que malades, moy étant administrateur dud. hopital, et quant à la perte tant des bestiaux, bleds, avoines, qu'autres meubles en métairies, cela ne se peut estimer, d'autant que tout fut perdu. Et est encore à remarquer que le mesme jour de Paques, lorsque led. sieur d'Acou arriva, il se fit une éclipse si grande que nous ne nous voyons presque pas les uns les autres et que l'on voyoit les étoiles au ciel tout ainsy que la nuit.

1656

Cejourd'huy 3 avril 1656, à l'heure de midy, est tombée la moitié de la tour et clocher de notre église de la Madelaine, depuis le haut jusqu'ès bas du côté de lad. église, ce qui a été cause que quatre voutes de lad. église tombèrent, et ce par la faute du pilier qui soutenoit la tour et clocher, lequel manqua tout d'un coup, et ce lorsque quantité d'ouvriers, comme maçons, charpentiers, etc., étoient après à étayer lad. tour et clocher, lesquels ouvriers n'eurent aucun mal par une grace de Dieu, et ce qui est encore plus à admirer, est que les cloches demeurèrent suspenduës en l'air dessus le beffroy, sans qu'aucune soit tombée, le tout par la pesanteur de la grosse cloche, nommée Lucas, qui s'est trouvée du côté de la moitié

de la muraille réservée du côté de la ruë, comme aussy par le plus grand bonheur du monde, les orgues et fonds ne furent offensés, encore que les voutes de dessus lesd. orgues tombèrent, le tout étant attribué à un très grand miracle, d'autant que les ouvriers devoient être écrasés et les cloches cassées et les orgues fracassées et écrasées. Mais la Providence, y ayant mis la main, fit en sorte de conserver une partie de la voute de dessus les orgues, ce qui fut cause de la conservation d'ycelles orgues et les ouvriers se retirèrent avec une si grande promptitude qu'il n'y en eut aucun de blessé, et à l'instant tous les habitans furent si affligés de ce désastre et malheur, qu'il ne se peut davantage, mettant la main à l'œuvre, pour y apporter remède, ce qui les obligea de se cotiser et faire une somme notable pour refaire et construire tant la tour, voutes, qu'une grande vitre au-dessus de la grande porte, au lieu d'une petite qui y étoit, et fut l'affaire diligentée, que la 1re pierre du pillier de lad. tour fut mise le jour de la feste-Dieu par Mr Louis Deshayes, notre prieur et curé, et l'ouvrage conduit avec une si grande adresse et diligence que, tant lad. tour, voutes, que grandes vitres ont été refaites pendant lad. année 1656, n'ayant été seulement refait que la moitié de lad. tour depuis le haut jusqu'en bas et placquée contre l'ancienne muraille, comme aussy repris tous les coings de la tour à nœuf, mis de grosses pièces de bois dans lad. tour avec des barres de fer pour tenir en estat lesd. murailles vieille et neuve, tellement qu'ycelle tour s'est trouvée comme toute neuve et n'a manqué en aucune façon ny ne fut fenduë contre l'espérance de beaucoup de personnes.

1657

Le 5e jour de juillet 1657, Mgr l'archeveque de Sens (de Gondrin) a fait sa première entrée en cette ville de Montargis où Mrs les maire et échevins furent au devant de luy à cheval jusque proche Ferrières, assistés de 60 ou 80 habitans, aussy à cheval, des mieux faits et bien accommodés. Lesd. srs maire et échevins firent leur harangue et de là reconduisirent

led. sgr jusque devant le premier pont de la porte de Loing où mond. sgr attendit que l'on allat au devant de luy pour le conduire à la grande église, ce qui fut fait processionnellement. Les reliques furent portées, la croix et la bannière, et M. le prieur luy fit aussy sa harangue, et lesd. cavalliers en haye jusqu'à l'église où fut dite par M. l'archevêque la grande messe qui dura jusqu'à deux heures après midy, y ayant une si grande confusion de personnes que l'on fut bien deux heures à ce faire, et après la grande messe dite, fut reconduit mond. sgr au logis de M. Ozon, prévôt, où il demeura 8 jours et cependant mond. seigr donna la confirmation et fit visite dans les religions.

1658

Le jour de la foire de Carême prenant (il y a le 31e jour de février) les nèges qui étoient tombées sur la terre par l'espace de près d'un mois et les gelées extraordinaires, il survint un dégel par plus de trois jours, lequel amena en cette ville une si grande quantité d'eau, que de mémoire d'homme on ne les avoit vuës si grandes en ce que les grandes eaux passoient par dessus le pont de Loing d'un pied et demy. Et mesme que les pechiers qui demeurent dans la pecherie firent passer par dessus led. pont un très grand batteau nommé chalant, d'où l'on alloit jusqu'au coin de la porte de Loing, et l'eau passoit par une partie des ruës de la ville, tant de celle du four pour aller à la ruë aux Juifs, celle du pont de Loing, celle du grenier à sel et de là sortoit par la rue de la porte du Pastil. Bref, la plus grande partie des ruës pleine, comme aussy la halle, les caves pleines jusqu'au soupirail, et presque la plus grande partie des habitans prisonniers en leurs maisons à cause des eaux, et cela dura bien vingt quatre heures, dans lequel tems, tant à cause des grandes eaux que glaces, qui étoient sur les terres et prés, causées par le grand hyver, qui fut tout à fait extraordinaire. La plus grande partie de nos ponts, tant le Vitry, Loing que Pastil, furent rompus, quoique l'on y apportast tous les remèdes que l'on y put apporter, en rompant les

glaces pour faire passer les eaux; mais à la fin, il fallut céder à la force et voir fondre les ponts comme s'ils eussent été de terre, moy prcsent de Montmeslier.

1661

Le 20e juillet 1661, jour de ste Margueritte, après deux années et demy qui se sont passées depuis la rupture des ponts de notre ville, quoique Dieu nous eut donné et suscité un très grand protecteur et solliciteur, savoir M. de Harlay, à présent procureur général de la Cour, et que les roys et reynes eussent vû lesd. ponts, ensemble toute la Cour, lesquels estoient en si mauvais estat, comme aussy les chemins pour aborder en notre ville, qu'il étoit presque impossible d'en approcher; enfin à force de poursuivre au Conseil, l'on a obtenu une somme pour refaire lesd. ponts, lesquels ont été entrepris par le nommé Jacquet, maître maçon en la ville de Blois, lequel a commencé à faire lesd. ponts le susd. jour 20 juillet 1661. Et celuy qui a posé la première pierre a été M. Fadeau, lors maire, et Mad. Anne Bellimier, ma femme, et ce par l'absence de M. de Harlay, qui avoit été prié de la part de la ville, et a été led. Jacquet à faire lesd. ponts jusqu'en l'année 1663, lesquels ne sont encore pas faits... et ont été parachevés en l'année 1664.

1660

Le premier jour de novembre 1660, il est à remarquer qu'à cause de la grande espace de chemin qu'il y a entre la porte du Pastil et les grands ormes cy devant plantés dans led. Pastil, il fut résolu en l'assemblée de ville qu'il seroit planté une grande allée et deux petites d'ormes femelles, qui iroient depuis lad. porte jusqu'auxd. grands ormes, ce qui fut exécuté led. jour, le sr Fadeau étant maire.

1663

Le 18 juillet 1663, la grosse cloche, nommée Lucas, ayant été cassée, a été refondue avec une autre moyenne nommée Françoise, par le fondeur du Beignon, et lesd. cloches ont été

baptisées et tenues, savoir lad. nommée Lucas par M. le marquis de Crèvecœur, notre gouverneur, et Mad. Texier, sa belle-mère, led. jour, et la nommée Françoise ne fut batisée que le 30 juillet aud. an, et tenuë par M. de Mondesir, grand maître des eaux et forets, et Mad. de La Place, pour Mad. de Crévecœur, étant ycelle malade, et étoit prieur de l'église s[r] Guvignon.

Le 21 aout 1663, le pont du Pastil a esté commencé à estre baty par le s[r] Jacquet, maître maçon de Blois, et a esté mise la 1e pierre par M. Ravaux, lieutenant en l'élection, a présent maire, et ont été abbandonnés lesd. ponts, faute d'argent, et lesd. ponts ont été achevés par les soins desd. maire et échevins en l'année 1664.

1671

Le 21 jour de 7bre 1671, jour de la s[t] Mathieu, depuis minuit du matin jusqu'à six heures du jour, il se leva un si grand vent et si furieux qu'il s'est trouvé universel, lequel vent a abbattu une grande partie des arbres qui étoient à la campagne, quantité de cheminées dans cette ville, comme deux aux Bénédictins, une au portail de la porte de Loin, découvert quantité de maisons qu'il seroit trop long à décrire. Et pour faire voir la force du vent est que sur la maison de M. Ozon, lieutenant au présidial, size à la pescherie proche le pont de Loing (ou Louese) led. vent emporta une dalle de plomb de la longueur de 4 pieds de dessus la maison par dessus l'eau y attenant jusque dans la 2e maison par delà led. pont et est à remarquer que tous les anciens ont dit n'avoir vû ni entendu dire à leurs pères avoir senti un tel vent.

(Nota. Un orage de vent, arrivé de notre tems au mois de mars 1751, a renversé des arbres énormes, en a cassé 2 ou 3 au Pastil, abbattu des cheminées, découvert la mesme maison dont est cy parlé, et couvert la campagne d'arbres arrachés.)

1678

Le 10e jour de novembre 1678, M. Moreau, maire de cette ville, assisté des s[rs] Charroyer, conseiller au présidial de

Montargis, de Montmelier, marchand, Moutier, avocat, et Duchesne, marchand, échevins, représentèrent au conseil de la ville, que, pour décorer ycelle ville il seroit nécessaire d'achepter de certains prez appartenants à la v^ve^ Bourdin, et d'échanger avec M. le Prieur une certaine pasture appartenant à mond. s^r^ Prieur, étant au bout du Pastil, pour allonger les allées dud. Pastil, et que, pour ce faire, il seroit nécessaire de vendre la rangée du milieu de la grande allée dud. Pastil, affin de faire la dépense, tant de l'achat des prez de la ve Bourdin que pour achepter des ormes à Orléans, pour planter et continuer les allées, tant dans lad. pasture que prez, jusques à l'eau, et remplir une petite rivière entre lesd. allées du Pastil et lad. pature, remontrant qu'en abbatant lad. rangée d'arbres, lesd. allées seroient plus belles, étant de la symmettrie des nouveaux plantés et que l'allée du milieu seroit beaucoup plus belle et semblable à l'allée des nouveaux plantés. Ce que led. conseil de la ville a bien gouté et permis auxd. s^rs^ maire et échevins de vendre lad. allée du milieu desd. allées, et de faire l'acquisition desd. prez et échange. Ce qui a été exécuté au désir de lad. assemblée et ont été plantés les nouveaux ormes et continuées lesd. grandes allées jusqu'à l'eau, le 1er mars de l'année 1679.

Fin des Remarques historiques du Journal de Gilles de Montmelier que j'ay en main.

II

Notes et Remarques

1) *A propos des écluses lâchées lors du siège de 1427.*

Il s'agit d'entendre ces expressions. Il n'y avoit point alors de canal ny d'écluses à Montargis. L'historien entend sans doute qu'on rompit les bords et les levées de la rivière du Loing. Il est de tradition à Montargis qu'on trouva le secret de rompre les digues de plusieurs étangs des pays supérieurs à la ville entre Chateau-Renard, Chatillon et Champignelles,

notamment les levées de l'étang de Cuivre, près Champignelles, dont les eaux, mises en liberté, gonflèrent les cours de l'Averon, du Loing et de l'Ouanne, se répandirent dans les prairies qui avoisinent lesd. rivières et se rassemblèrent dans les prairies de Montargis et les plaines voisines. Voir une himne à l'honneur des maire et échevins en teste de l'édition des privilèges :

On les voit, ainsy que poissons,
Au milieu de l'étang de Cuivre,
Estre pris à nos hamecons,
Lassez de boire et non de vivre, etc.

Voir encore le monument étant sur la cheminée de l'hôtel de ville à Montargis.

2) *Sur l'église de la Madeleine.*

Es années 1748 et 1749, la face intérieure de cette église a été changée et embellie, les bancs ont été enlevés, l'église repavée et reblanchie et un bail de chaises substitué aux bancs vendus par l'église. Bail... 1500 livres, rabaissé à 1250 livres, Me Guillaume Carré receveur. Il s'est commis deux fautes dans cette opération. La 1e est d'avoir frustré nombre de particuliers du prix de leurs bancs qu'ils venoient d'acheter tout récemment. La 2e de n'avoir pas pris assez de soin de l'exhumation des corps, etc. On pourroit y ajoutter d'avoir supprimé nombre de tombes particulières et de n'avoir ménagé et relevé que celles de quelques familles plus considérables et surtout de la robbe. V. Celle de Catherine Gassot à la grande porte. Le grillage du chœur a été fait en fer vers l'année 1720 à 1724. Le sr Charron, prieur, a fait revêtir les pilliers du chœur d'une boiserie jusqu'a 10 et 12 piés.

3) *Monastère des Dominicaines.*

Ez années 1751 et 1752, l'église de ce monastère et le chœur des dames régulières ayant été repavés et rétablis, reblanchis et embellis de boiseries et de marbre, et orné tel qu'il se voit aujourd'huy avec de grandes dépenses. Les tombeaux ont été pour la pluspart relevés, nettoyés et changés de place. — Il

est douteux que la reine Isabelle de Bavière soit enterrée aux Dominicaines.

4) *Incendie de 1527.*

Le quartier de la porte aux moines paroit avoir été baty sous François Ier. V. les armoiries étant sur cette porte, où les armes de Fr. sont supportés par deux salamandres. Idem sur la cheminée de l'hôtel de ville.

5) *Cornette de Warwick au siège de Montargis.*

Celuy qui emporta cette cornette se nommoit Gaillardin qui s'en déporta volontairement sur la récompense que luy firent les habitants.

6) *Monument du siège.*

Il y avoit depuis 25 ans une inscription sur cette croix sur un marbre noir avec ces deux mauvais vers :

Siste, viator, iter. Si nescis, nosce quod Anglos
Mons Argus vicit. Crux monumenta facit.

7) *Entrée de rois.*

Depuis le P. Morin, il y a eu une entrée de Louis XIV à Montargis venant au devant de Mme Adélaïde de Savoye, mariée au duc de Bourgogne. Il logea en la maison appartenant aujourd'huy au sr Aulas.

8) *Seigneurie de Langlée.*

En l'année 1724 ou 1725, un laboureur découvrit les restes d'un ancien monument, qui paroissoit avoir servy de bains ou thermes sur la coste de la colline prez la rivière. On y voyoit les vestiges d'une salle pavée de petites pierres quarrées de la largeur de l'ongle, de diverses couleurs, représentants au naturel des canards qui avalloient des poissons.

9) *Prieuré de Gy-les-Nonnains.*

Ce prieuré ou abbaye a été détruit en 1751, ses religieuses furent dispersées dans les monastères de Montargis, leurs pen-

sions payées par l'abbaye de Faremoustier, et les revenus de Gy réunis à ceux de ce monastère.

10) *Baillis de Montargis.*

Mre Charles Petit, comte de la Selle, bailly et gouverneur des ville et château de Montargis, mort le 15 mars 1685, d'après le *Mercure de France* (1685, mars).

III

Extrait d'un procès jugé prévotalement au présidial de Montargis.

Le 11 juillet 1696, a été rendue au présidial de Montargis déclaration de compétence par une précédente sentence pour juger prévotalement et en dernier ressort. Entre Renée de Salonne, veuve de Pierre de Guynard, écuyer sr d'Orbonne, et accusatrice Marie de Morchant, épouse séparée quant aux biens de François de Vigoureux, escuyer, sr de la Goussanje, intervenante, le procureur fiscal joint. Dlle Anne de Salonne de Franville, accusée prisonnière ès prisons royales de Montargis. Et Edmée Chevallier, veuve de Mre Michel de Salonne, curatrice éluë par justice à la démence de lad. Anne de Salonne partie intervenante et jointe au procès. Par laquelle, sur la remontrance du procureur du Roy du 5 may audit an et pièces visées et détaillées, et entr'autres un acte d'avis de parens du 22 du mesme mois de may, par lesquelles lad. vve Michel de Salonne a été éluë curatrice à la démence de l'accusée et information et instruction faite.

Il a été dit que lad. delle Anne de Salonne de Franville est suffisamment atteinte et convaincuë d'avoir assassiné le sr de Guynard d'Orbonne, et ayant égard aux preuves résultants de l'enquête, qui justifient la démence, folie et fureur de lad. delle de Franville, il est ordonné qu'elle sera enfermée dans un lieu

sûr et à perpétuité, où elle sera nourrie et entretenue par lad. dame de Salonne, sa mère, dont lad. dame de Salonne mère, ensemble les héritiers de lad. dame après elle, se chargeront et en demeureront responsables. Et jusqu'à ce que le lieu soit en état de sûreté et receu par le procureur du Roy avec la soumission de lad. dame de Salonne mère, ordonne que lad. d^elle de Franville demeurera dans les prisons, et faisant droit sur la requête de lad. d^e v^ve Dorbonne pour raison de l'intérêt civil par elle demandé, il est adjugé à lad. v^ve Dorbonne la somme de 1500 ℔, ensemble les dépens du procès, à prendre sur les biens de lad. d^elle de Franville. Outre ce est encore ordonné que sur les biens de lad. d^elle de Franville il sera pris la somme de 500 ℔ pour faire prier Dieu et dire des messes pour l'âme dud. deffunt s^r d'Orbonne, et que lesd. messes seront dites à la chapelle du palais. Ce qui seroit exécuté selon l'ordonnance par jugement dernier prévotal. Donné par Dominique L'Hote, escuyer, seigneur de Selorge, lieutenant général assisté de Mussard, lieut. particulier civil, Ozon, N. Ozon, Dubé, Foubert, Charrier, Leroux et Marchant, conseillers juges magistrats.

15 avril 1705. Commandement fait de la part du procureur du Roy du bailliage et présidial de Montargis à d^me Edmée Chevallier, v^ve Michel de Salonne, curatrice de d^elle Anne de Salonne sa fille et jouissante de ses biens, de délivrer les 500 ℔ ordonnés être pris sur lesd. biens ou des fonds bons et suffisants pour la valleur de lad. somme, pour être employé à dire des messes à la chapelle du palais, etc.

14 may 1705. Sentence par deffaut renduë au présidial au profit du procureur du Roy, qui condamne la v^ve Michel de Salonne à fournir les 500 ℔ en question pour acquitter les messes qui se disent à la chapelle du palais par les P. Récolets, aux intérêts et aux dépens.

23 juin 1706. Autre semblable sentence par deffaut.

25 juin 1714. Commission du présidial à l'effet de faire saisir les revenus et effets appartenans aux héritiers des s^r et dame de Salonne décédés, faute de payement.

30 juin 1714. Assignation à M. de Rubremont, esc. seig^r. de Franville, comme ayant épousé d^me Renée de Salonne, veuve

de Mre Dorbonne, fille héritière et lieutenant de feu Michel de Salonne et dme Edmée Chevallier ses père et mère, pour payer les 500 ℔, intérêts, frais et dépens.

2 juillet 1714. Saisie arrêt entre les mains du meunier du Moulin de la Forge, dépendant de la succession de Michel, sr de Salonne, et de dme Edmée Chevallier, sa femme.

4 décembre 1714. Sentence par deffaut contre led. sr de Rubremont et le meunier tiers saisi, aux fins et conditions des exploits cy dessus.

30 août 1715. Commandement de faire payer aux sr et dme de Rubremont à la requête du procureur du Roy.

5 janvier 1716. Acte passé devant Bannier, notaire à Montargis, par lequel Mre Cyprien Haroux, chevalier, seigr de Franville, et Renée de Salonne, son épouse, héritière de deffunte dme Edmée Chevallier sa mère, vivant veuve de Mre Michel de Salonne, chevalier seigr du lieu de Franville et habile à succéder et jouissante des biens de delle Anne de Salonne de Franville sa sœur, ont vendu, créé et constitué ou promis fournir et faire valloir en principal et arrérages à la chapelle du palais du bailliage et présidial de Montargis, acceptant par Me Charles Borjonnier, 1er président et lieutenant général, et M. Ménard, président à l'élection, 25 ℔ de rente annuelle et perpétuelle, payable chaque année entre les mains du sr Barbier Marchand (il étoit père temporel des P. Récolets) au jour de St Remy. A quoy la terre de Franville et ses dépendances sont spécialement hipotéquées, et généralement tous les autres biens meubles et immeubles des constituans, pour demeurer quitte de la somme de 500 ℔, qui a été ordonné être prise sur les biens de lad. delle Anne de Salonne, sœur de lad. dme Renée de Salonne, par sentence du 11 juillet 1696.

IV

Liste des nobles de l'élection de Montargis en 1668

1. — Louis Absollu, sr de Mottheux, et Louis Absollu, son fils, sr de Glatigny, parr. de Lorry, 7 juillet 1667.

(1563-1667). — *Hubert,* v, 9.

2. — François d'Autruy, sr de la Mivoye, Anne, François et Gaston d'Autruy, ses enfans, 5 juill. 1668.

(1491-1641). — v, 12. — *D'azur à une fasce d'argent, accompagnée en chef, de trois merlettes d'or, et en pointe, d'une molette d'éperon de même.*

3. — Nicolas du Bellay, sr de la Chapponnière, gouverneur de Château Regnard, y dem. 5 may 1668.

(1483-1629). — v, 22. — *D'argent à trois fasces de gueules.*

4. — Louis de Belle, sr de la Tour, 17 aoust 1669.

(1556-....). — ii, 61. — *De gueules à trois tours maçonnées d'or.*

5. — Louis de Biragues, sr de l'Isledon, et Charles de Biragues, sr de Courcelles, Louis de Biragues, sr des Fontaines, Georges, Charles, Henry, Louis et Estienne de Biragues, Jacques de Biragues, sr de la Chize et sr de Biragues, sr d'Armeville, du...

(1641). — v, 17. — *D'argent à trois fasces, bretessées et contrebretessées de gueules, de cinq pièces; chacune chargée d'un trèfle d'or.*

6. — Claude Bouvier, sr de la Mothe Vergouville et Jacques Bouvier son fils, sr de la Mothe Bouron, procureur du Roy au bailliage et présidial de Montargis, 2 may 1669.

(1524-1625). — viii, 28. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même.*

7. — Magdeleine de Briquemault, vve Gustande, sr de Briquemault, Marc, Auguste et Louise de Briquemault, ses enfans, dem. audit lieu et parr. de Briquemault, 26 juillet 1667.

(1245-1667). — vii, 49. — *De gueules à trois fasces d'or, à la bande d'hermine brochant sur le tout.*

8. — Charles de Brunes, sr de Bourdillon, Susanne et Marthe de Brunes, parr. de Châteaurenard, du 27 nov. 1667.

(1542-1660). — v, 66. — *D'azur au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux étoiles d'or, et en pointe, d'une hure de sanglier de sable.*

9. — Félix de Calvy, sr de Courgenon, parr. d'Ouzouer, 7 oct. 1667.

(1488-1687). — III, 67. — *D'or à trois roses de gueules, et un croissant de même, en chef.*

10. — Philippes, Jacques et Antoine du Chesne, parr. de Chemault d'Élistion, bailliage d'Orléans, 6 aoust 1669.

(15..-1668). — V, 87. — *D'argent à trois merlettes de sable.*

11. — Pierre Colas, sr de Mondru, dem. à Montargis, par arrest du Conseil du 14 janv. 1669.

(1360-1751). — II, 92. — *Écartelé aux 1er et 4e de sable, sur une terrasse de même; aux 2e et 3e, de sable à trois bars d'argent superposés, et en chef, à trois annelets d'argent posés en fasce.*

12. — Louis de Conquérant, sr de Villorceau, dem. à Chailly, du 7 juin 1667.

(1500-1667). — IV, 99. — *D'argent à trois têtes de maures, au naturel, tortillées d'argent.*

13. — Paul Damarie, sr, de Trémont, Élie, Jacques, Mathieu et Claude Damarie, ses frères, du 30 nov. 1667.

(1631-1665). — V, 6. — *D'argent ondé de gueules, à la bande de sable chargée de trois besants d'or.*

14. — Antoine David, sr de Perthuis, 27 nov. 1667.

(1473-1668). — II, 128 et 130, et VII, 81. — *D'azur à la croix ancrée d'argent.*

15. — Claude David, seigneur de Triguères, y dem. 28 nov. 1667.

16. — Cæsar Desprez, sr de la Chappelle, et Magdeleine de Tournemine, vve Pierre Desprez, 18 aoust 1667.

(14..-1667). — III, 211. — *D'azur à trois trèfles d'or, et un chapeau de triomphe en abyme.*

17. — Henry Goullard, sr de la Giffardière, dem. audit lieu, 16 fév. 1668.

(1511-1642). — IV, 157. — *D'azur au lion d'or, couronné et lampassé de gueules.*

18. — Nicolas de Gueveville (Gauville), seigneur, vicomte de St Vincent, et Claude de Gauville, son frère, 5 juillet 1668.

(1360-17..). — I, 148. — *D'or au chef d'hermine.*

19. — Jacques Guyon, s[r] du Chesnoy, dem. à Montargis, 15 mars 1668.

(15..-1717). — V, 139. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de deux étoiles et d'un arbre renversé de même.*

20. — Jacques de Harlaut, s[r] de Beaulieu, parr. de Paucour, 20 aoust 1667.

(1500-1662). — V, 142. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois soleils de même.*

21. — Jean Hobrune, s[r] de..., 19 aoust 1667.

(....-1664). — VIII, 157. — *D'azur au chevron d'or, chargé de trois roses de gueules, accompagné, en chef, de deux lions affrontés d'or, et, en pointe, de trois merlettes de même, 1, 2.*

22. — Louis de Jouffard, s[r] de la Vallière, dem. parr. de Chailly, 22 juillet 1667.

(1540-1668). — III, 148. — *D'or au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles d'azur.*

23. — Anne de Lalande, v[ve] Georges Le Fort, s[r] de Villemandeur, et Charles Le Fort, s[r] de Bois Renault, 8 aoust 1667.

Le Fort (1518-1677). — V, 122. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois besants de même.*

24. — Alexandre de La Vallette, s[r] de Mailly, 23 avril 1668.

(1532-1651). — V, 275. — *D'azur à la fasce d'or, et à trois étoiles rangées, en chef, d'argent.*

25. — Élizabeth Le Cornu, v[ve] François de Longueau, s[r] de Parville, François de Longueau, son fils, dem. à Morman, 28 janv. 1667.

(1490-1641). — V, 93. — *D'or au massacre de cerf de gueules, surmonté d'une aigle de même.*

26. — Gabriel Le Sergent, s[r] de Faronville, Edme Gabriel Le Sergent, son fils, 19 mars 1668.

(1561-16..). — VII, 230. — *De gueules au chevron d'or, sommé d'un croissant d'argent, accompagné de deux étoiles d'or, en chef, et, en pointe, d'un rocher au naturel, d'où jaillit une fontaine d'argent.*

27. — Dominique Le Tirant, sr d'Escury, Marie de Cosmet (Cosnier), vve Pierre Le Tirant, sieur d'Escury, père et mère dudit Dominique, parr. d'Ondreville, 12 juillet 1669.

(1500-1641). — IV, 256. — *D'azur à cinq colices d'argent.*

28. — Louis de Louvières, sr de la Rivière Chastenay, 22 juillet 1667.

(1498-1665). — VIII, 187. — *D'or à la fasce de sable, accompagnée de trois têtes de loup de même.*

29. — Christophle de Machault, sr de Chambont, Louis et Charles de Machault, srs de Baronville et de l'Aunay, par arrest du Conseil du 26 juin 1669.

(1504-16..). — V, 166. — *D'argent à trois têtes de corbeau arrachées, de sable.*

30. — Louis de Noirat, sr de Platteville, 29 nov. 1667.

(1604-1653). — V, 205. — *D'azur au monde d'or, ou d'argent, cerclé de gueules, sommé d'une croisette patée d'or.*

31. — Jacques d'Oullé, sr de Neufville, 14 sept. 1667.

(1470-1629). — V, 102. — *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois flammes ou grenades de même.*

32. — Cyprien Prévost, sr de Maisonfort, prestre, François-Marie Prévost, sgr baron du fort de Chailly, Jean-Baptiste Prévost, sr de Beauchamp, et Berthélemy Prévost, sr de la Brosse, frères, parr. de Chailly, 27 fév. 1668.

(1500-1663). — V, 241. — *De gueules à la croix d'or, cantonnée de quatre écussons d'argent.*

33. — Jacob de Raimond (Remon), sr de la Serche, demeurant à Chastillon sur Loing, 22 juillet 1667.

(1446-1651). — VIII, 230. — *De gueules à la fasce échiquetée d'azur et d'or.*

34. — Louise de Rochechouard, vve François de Courtenay, sgr de Changy, et Joseph de Courtenay, sr de Moncelart, 16 juillet 1667.

(989-....). — III, 227. — *Enté en fasce, d'argent et de gueules, de six pièces.*

35. — Gabriel du Roux, sr de Gaudigny, et Paul du Roux, son frère, 10 déc. 1668.

(1400-1651). — III, 260. — *Échiqueté d'argent et de gueules, à la bande d'azur.*

36. — Anne Sallé, v^ve François des Champs, s^r dudit lieu et de la Potonnerie, et François des Champs, sgr desdits lieux, son fils, parr. de Challette, 16 may 1669.

Deschamps (1523-1641). — v, 84. — *D'azur à trois canettes d'argent et un croissant d'or en abyme.*

37. — Louise de Triollet, v^ve Pierre de Triguère (Trignac), s^r de Berchereau, et Anne de Triguère, ses enfants, 8 aoust 1667.

Trignac (1499-1643). — III, 286. — *D'argent au chevron de gueules, à une coquille de sable en pointe, au chef d'azur chargé d'un lion léopardé d'or.*

38. — Jacques de Vièvre, s^r des Marais, et Françoise de Mullot, v^ve Jean de Vièvre, 8 aoust 1667.

(1398-1669). — III, 306. — *De gueules à trois lions d'argent couronnés d'or.*

39. — Louis de Vièvre, s^r de Montliard, René de Vièvre, s^r du Petitbois, 16 juillet 1667.

40. — Cæsar de Villemort, baron de St Cyr les Vaux Germain, 19 juillet 1667, Louis de Villemort, sgr de la Brulerie, Henri de Villemort, s^r de la Bergerie, dudit jour et an.

(1546-1662). — VII, 252. — *D'azur au massacre de cerf, d'or, à la molette d'éperon, de même, en abyme.*

V

ORDONNANCE DU BAILLI DE MONTARGIS *pour la convocation des trois États de son bailliage et la nomination des députés qui devaient se rendre aux États de Tours de 1484.*

Guillaume de Soupplainville, écuyer, seigneur dudit lieu de Villemandeur et de Château-Landon, conseiller chambellan du Roy nostre sire et son bailly de Montargis, de Ceppoy, des ressorts et exemptions du duchié d'Orléans, commissaire du Roy nostre sire en cette partie, au premier sergent royal audit bailliage, qui sur ce sera requis, salut.

Vues les lettres patentes du Roy nostre sire, desquelles lecture s'en suit :

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, au bailly de Montargis, ou à son lieutenant, salut. Pour ce que depuis le trespas de nostre très honoré Seigneur et Père, que Dieu absolve, et que sommes parvenu à la couronne, nous avons retiré et faict venir devers Nous les seigneurs de nostre sang et lignage et aultres grands et notables personnaiges de nostre Royaume, pour leur communiquer les affaires d'icelui, afin de pourvoir aux choses où il est expédient et nécessaire de donner provision pour le bien de nostre Royaume, et qu'il Nous a semblé et ausdicts seigneurs de nostre sang et aultres estans devers Nous que pour pourvoir plus seurement aux faiz et affaires de nostre dict royaume, il estoit et est bien convenable de assembler les trois Estats d'icellui; Nous, pour ces causes, enjoignons présentement aux gens d'église, nobles, bourgeois et habitans de vostre bailliage que, en toute diligence, ils se assemblent pour eslire trois personnes notables : c'est assavoir ung d'église, ung noble et ung de l'estat commun, et les envoyer devers nous en la ville d'Orléans[1] au premier jour de janvier prochain venant, ainsi qu'il est plus amplement contenu en nos lettres missives que vous envoyons, et afin qu'ilz accomplissent le contenu en icelles, Nous voulons et vous mandons que incontinent vous mandez et fetes assembler lesdicts gens d'église, nobles, bourgeois et habitans de votre dict bailliage et leur présentez de par Nous nos dictes lettres, afin qu'ilz pourvoyent sur le contenu en icelles et qu'ilz envoyent les trois dicts personnaiges et non plus, bien instruicts et advertis des remonstrances et aultres choses que vous et eulx verrez estre nécessaire pour le bien de Nous, de nostre dict royaume et desdicts païs, avec pouvoir suffisant par escript pour conclure, consentir et accorder tout ce qu'il sera faict, ordonné et concludt en ladicte assemblée, de ce faire vous donnons plain povoir, auctorité, commission et mandement espécial. Donné à Blois le vingt quatriesme jour d'octobre l'an mil. cccc. quatre vingt et trois, et de nostre règne le premier. Ainsi

---

1. Les États de 1484 devaient se tenir à Orléans; on changea de projet et on préféra la ville de Tours.

signé : par le Roy, Monsieur le duc de Bourbon, connestable de France, les comtes de Clermont, de Dunois, de Marle (?) et de Comminges, les évesques d'Alby, de Périgueux, de Coustances, et auxdictes présentes pour copie. BRINON.

Nous, en vertu d'icelles et du pouvoir à nous donné et commis en ceste partie, vous mandons et commettons, par ces présentes, que vous faictes exprès commandement, de par le Roy nostre Sire, particulièrement et par cry public se mestier est, aux gens d'église, universités, nobles, bourgeois des villes et chastellenies dudict Bailliage, qu'ilz soyent et comparent en ceste ville de Montargis, le premier jour de décembre prochain venant, toutes excusations cessans, c'est assavoir, les prélats et nobles en leurs personnes, et les chappitres des églises, universités et communautés des dictes villes et chastellenies en nombre souffisant, avec une puissance par escript pour lesdicts chappitres, universités et communautés, pour recepvoir et voir les lettres missives que le Roy nostre dict seigneur leur envoye, et estre trois personnes notables des conditions dessus dictes, pour aller et comparoir pour eulx es trois Estats ordonnez par ledict Seigneur estre tenus en la ville d'Orléans le premier jour de janvier prochain venant, et faire et accomplir le contenu èsdictes lettres royaulx, selon la teneur de ce que ledict Seigneur le vieult et mande par icelles, en nous certifiant souffisamment de ce que fait vous aurez pour votre excusation et descharge, de ce faire vous donnons povoir, maudons à vous estre obéy en ce faisant. Donné soubs le contre scel dudict bailliage, le sixiesme jour de novembre l'an de grace mil quatre cens quatre vingt et trois. GIRAUDET.

L'an mil cccc quatre vingt et trois, le xxe jour de novembre présent moi greffier... Ernoteau, sergent royal, fait commandement aux chanoines et chappitre de l'Eglise d'Orléans en commun, estans en chappitre, qu'ilz soyent et comparent en la ville de Montargis le premier jour de décembre prochain, pour faire et accomplir le contenu ès lettres de commission cy-dessus escriptes, selon que elles le portent et contiennent. Lesquelz

ont répondu que, en obtempérant auxdictes lettres très humblement, ilz accompliront le contenu en icelles, dont pour lettres.

GIRAUDET.

[Cette pièce est suivie de la délibération du chapitre d'Orléans en date du 19 novembre 1483.]

Quia ex ordinatione Domini nostri regis fuit ordinatum quod tres status teneantur in hac civitate Aurelianensi prima mensis januarii et ob hoc fuit injunctum capitulo ex parte Baillivii Montis Argi commissarii regis in illa parte, ut eligat capitulum aliquos ad comparendum apud Montem Argi prima decembris, pro eligendo illos qui habebunt comparentiam in iisdem statibus; electi fuerunt ad eundum ad Montem Argi dicta die prima decembris domini subdecanus et Acarie.

[*Ces pièces ont été extraites des archives du chapitre d'Orléans par l'abbé Dubois, chanoine, le 15 juillet 1788. — Ms. 427 d'Orléans.*]

VI

DOMINICAINES DE MONTARGIS

A. — *Quittance de la prieure des dominicaines de Montargis*[1].

9 juillet 1675. — Marie Anne Lefort de Villemandor, prieure;
Isabelle de Melun;
Marguerite du Hamel;
Anne Marie Huault de Bussy;
Anne de Turgis, dépositaire.

---

1. Tous les noms cités offrent les signatures des religieuses et des témoins de la profession ou du décès.

B. — *Noms des dames dominicaines de Montargis, d'après le registre des délibérations et décès* (19 oct. 1694-24 déc. 1736).

19 oct. 1694. — Geneviève de Gastines, prieure;
Charlotte Hélène Bouvot de Champrond, secrétaire;
De la Grange, maîtresse des novices;
Anne Marie Huault de Bussy, sous-prieure;
De Villemandor, examinatrice;
Marie Françoise de Boulen de Vignau, reçue dame de chœur;
Fr. Vincent Rathier, provincial.

10 janv. 1695. — Marie Angélique de Melun fait profession.

10 juin 1695. — Élisabeth de Melun, prieure;
De Villemandor, examinatrice;
De Bussy, sous-prieure;
Marie Claude le Tirant de Cury;
De Champrond, secrétaire.

5 avril 1696. — De Bussy, s.-prieure;
Du Hamel, ex.;
De Gastines, ex.

1er mai 1696. — Marguerite Louise et Marie Madeleine Galois, prof.

30 mai 1696. — De Becherel, prof.
Jeanne de Longuerand, prof.

21 mai 1697. — Marie Anne Lhoste de Selorges, fille de mre Selorges, lieutenant général à Montargis, prof.;
De Turgis, ex.;
Charles François de Birague.

18 mars 1698. — De Bussy, pr.

24 janv. 1699. — Marthe Olynde, prieure de Rochemont, élue dépositaire de Montargis.

31 mars 1699. — Antoinette Senève, de Sens, converse;

31 mars 1699. — De Turgis, maîtresse des novices;
Fr. Louis, prêtre récollet.
Fr. Simon Dominique Charnière, J. Larnois, dominicains.
28 déc. 1699. — Marguerite du Puy de Boismarsas, hab.
17 janv. 1701. — Madeleine Lambert, hab.
17 mars 1701. — Émée de Chassi de Looze, hab.
15 oct. 1702. — Marianne Bonne de Picot Combreux, hab.
22 juillet 1703. — De Turgis, pr.
17 sept. 1703. — Catherine de Jaucourt, hab.
4 juin 1704. — De Bussy, pr.;
Louise Lhoste, maîtr.;
Gamache de Bigny;
C. Lécuyer.
12 oct. 1704. — Louise de Briquemault, hab.
17 avril 1706. — Marguerite Durand, décédée.
16 juillet 1707. — Françoise de Maupertuis, pr.
3 sept. 1707. — Claude Ursule de Versisy, déc.
21 juillet 1708. — Marie des Essars, déc.
11 nov. 1708. — Anne de Turgis, déc.
Sans date. — Louise de Briquemault, pr.
23 oct. 1709. — Charlotte de Gas, déc.
30 oct. 1709. — Hélène Charlotte de Bouvot de Champrond, déc.
11 déc. 1709. — Françoise de Maupertuis, déc.
15 mars 1710. — Nicolas Berny, confesseur, déc.
4 mai 1710. — Marie Brouin, déc.
21 juin 1711. — Marie Closet, déc.
4 juillet 1711. — Madeleine Galois, déc.
31 août 1711. — Françoise de Mezerets, fille de Mezeretz, de Paris, conseiller du roi, banquier en cour de Rome, hab.;
Élisabeth d'Étampes, pr.;
Geneviève de Gastines, ex.
27 juillet 1712. — Geneviève le Bigot de Gastines, déc.
29 juillet 1712. — Élisabeth de Melun, s.-prieure.

6 août 1712. — Anne Messier, veuve de Georges de Birague de Pourprix, déc.
7 août 1712. — Marie Maréchal, veuve de m^re^ de Rochemont, déc.
31 août 1712. — Dans l'appartement des Pères est mort Laurent Bouchet, ancien et dernier curé de St Symphorien, paroisse de Paris, réunie à celle de la Madeleine.
15 janv. 1713. — Louise Charlotte de Tenance Serrigny, pr.
28 août 1713. — Élisabeth de Tenance, hab.;
Picot de Combreux, secrétaire.
16 sept. 1713. — Charlotte Ledoux, converse, hab.
23 nov. 1713. — Élisabeth d'Étampes, déc.
30 nov. 1713. — Louis de Briquemault, déc.
25 nov. 1714. — Marthe de Rochemont, maît.
30 sept. 1715. — Anne Joseph de Saint-Phalle, hab.
Marie Thérèse de Vallans, hab.;
Anne Angélique de Brenne, hab.
20 nov. 1715. — Jeanne de Sosière de Tenance, hab.
24 nov. 1715. — Marguerite Rose de Beaudron, hab.
25 janv. 1716. — Louise Charlotte de Tenance Serrigny, pr.
19 sept. 1716. — Jeanne Saussier de Tenance de Thyse, prof.
9 nov. 1716. — Anne Joseph de Saint-Phalle, prof.;
David de Saint-Phalle;
Marie Liée de Chancy;
De Bosredon de Raineval (?);
De Barville Mittereau;
Eust. de Deffand;
L. Fr., chevalier du Deffand;
Viole de Vignan.
22 juillet 1717. — Élisabeth de Melun, déc.
1er fév. 1718. — Marie Gabrielle de Gadois de Nenteville, déc.
5 juin 1718. — Geneviève Mesnard, déc.
26 fév. 1719. — Françoise de Boulan de Vigneau, pr.
A. Lhoste de Selorges, sec.
16 avr. 1719. — Anne Marie de Bussy, déc.

2 sept. 1720. — Fut bénite par le R. P. Jacques de Lespinne, directeur de cette maison, la grosse cloche de l'église, et nommée Marie Joseph Parfaict de Maupertuy par monsieur Boulen de Vignau, abbé de Turpenay, et par Mme la marquise de Maupertuis.

28 fév. 1722. — Françoise de Boulen de Vignau, pr.

15 oct. 1722. — Louise Anne Victoire de Rogre Champignelles, hab.

13 mars 1723. — Marguerite Chemin, femme de chambre de Mme la marquise de Vignau, déc.

3 déc. 1723. — Jeanne de Sosière de Tenance, déc.

13 mars 1724. — Louise Charlotte de Tenance Serrigny, l'édification de cette maison, déc.

28 juin 1724. — Anne Galois, déc.

14 juillet 1724. — Marthe Olinde, prieure de Rochemont, déc.

19 mars 1725. — Marie Angélique de Melun, pr.

24 mars 1726. — Louise Agnès Suzanne Dominique de Longueau de St-Michel, hab.

5 juin 1726. — Mme Jacqueline de Cremeur, comtesse de Menou, déc.

12 juin 1726. — Mlle de Veillant de Giry, déc.

4 juin 1727. — Dame Marie de Birague, veuve de Mre Le Tirant de Cury, déc.

30 juillet 1727. — Anne de Saint-Phalle, déc.

16 avril 1728. — Marguerite du Puy, pr.

16 août 1728. — Jeanne de Percy, hab.

4 mars 1729. — Jeanne Coutelier, veuve de Thiéry, organiste de Montargis, déc.

19 avril 1731. — Marguerite du Puy, pr.

23 avril 1731. — Claude Armande Jaucourt de Cernoy, hab.

24 avril 1731. — Susanne Grassin de Glatigny, hab.
De Melun, maît.

15 déc. 1732. — Claude Thérèse Foucault de St-Germain Beaupré, hab.

19 mars 1733. — Catherine Françoise de Predual Pannilleuse, hab.
17 fév. 1734. — Louise Anne Victoire de Rogres Champignelles, déc.
19 mars 1734. — Marie Françoise de Boulen de Vignau, pr.
18 juin 1736. — Armande de Jaucourt, prof.;
Claude Jaucourt Cernoy;
Sœurs : De Jaucourt, s.-prieure;
De Selorges de Combreux;
De Looze;
De Meseretz;
De Tenance;
Du Puy;
De St-Michel;
De Percy;
De Grassin de Glatigny;
De St-Germain;
De Pannilleuse;
Du Faur Pibrac Jaucourt;
De Masclay;
De Chammoreau;
Jacques d'Outreville, confesseur;
Fr. Diaque, prieur des Jacobins d'Orléans.

c. — *Registre des sépultures des dominicaines de Montargis.* (1737-1792).

18 janv. 1738. — R. P. Jacques Bachelier d'Outreville, religieux jacobin, déc.;
Fr. Damase Crinon, gardien des Récollets de Montargis;
Fr. Alexis Héliot, récollet;
Fr. Corneille Bara, récollet.
9 avril 1739. — Marie Anne Lhoste de Selorge, déc.;
Fr. Diaque, confesseur des dames;
Fr. Prudent Chaillou, vicaire des Récollets;

9 avril 1739. — Fr. Jehan Capistron de Lafosse, récollet;
Fr. Lhommelle, Fr. Gery Lacaure, Fr. Célestin Halliot, récollets;
Marie Angélique de Melun, déc.

11 avril 1739. — Dame Marie Viole, veuve de mre Alexandre de Boulen, marquis du Vigneau, lieutenant général des armées du roi, déc.

25 janv. 1742. — Marie Anne Roux, veuve Morisse Creuset, déc.;
La Saussaye, homme d'affaires de la maison.

13 avril 1742. — Marguerite Boucher, couturière de la maison, déc.

29 mai 1742. — Dame Jeanne La Roche, veuve de mre Guillaume, déc.;
Jean Pillé, prêtre habitué de Montargis.

29 juin 1743. — Demoiselle Jeanne Regnard, pensionnaire, déc.

17 fév. 1745. — Élisabeth de Serigny de Tenance, déc.;
Jean Baptiste Lhommelle, vicaire des Récollets;
Fr. Athanase Richard, Fr. Eustache de Lot Binière, récollets;
Fr. Joseph Philippe Avène, jacobin, confesseur du monastère.

7 mai 1748. — Edmée de Chassy de Looze, déc.;
Dom Dominique de la Mothe;
Dom Patrice Farrill;
Dom Bruno Planteroze;
Mre François Prochasson, clerc tonsuré du diocèse de Sens;
Thomas Pierre Rennesson, curé de Chalette;
Fr. Augustin de Lalande, confesseur.

25 août 1748. — Geneviève Meseretz, religieuse, déc.;
Fr. Protais Payen, Fr. Raymond Courrèze, Fr. Angélique d'Isle, récollets.

10 nov. 1748. — Dame Julie Hortense de Valory, fille de M. le marquis de Valory, ambassadeur de France en Prusse, et de Mme Le Camus, religieuse, décédée à l'age de 15 ans.
Dom G. de Nogues, supérieur des Barnabites.

7 déc. 1748. — Marguerite Dupuy, déc.

19 avril 1750. — Catherine Prieur, fille de Jean Prieur, tisserand, et de Catherine Landry, religieuse.

3 août 1750. — Charlotte Edmée de Jaucourt d'Autry, déc.
Patrice Muller, gardien des Récollets;
Fr. Benoist Ferrari, Hilaire Carbonelle, Grégoire Bastin, Donatien Gaudet, récollets.

28 janv. 1751. — Sous la tombe de Mme la marquise de Vigneau fut enterrée dame Marie Françoise de Boulen de Vigneau, religieuse;
Fr. Théodore Morel, Marin Belangé, Célestin Havart, récollets;
Fr. Desgranges, confesseur.

31 oct. 1751. — Madeleine Duplessis, tourière, déc.

16 avril 1753. — Marie Claude Le Tirant de Cury, déc.;
Fr. Durand, docteur en théologie, confesseur.

1er déc. 1753. — Anne Roux, domestique, déc.;
Laurent Bouloy, clerc;
Fr. Jean Joseph Jannet, confesseur et prédicateur général.

27 janv. 1754. — Louise Susanne Agnès Dominique de Longeau de Saint-Michel, déc.;
Fr. Robert, gardien des Récollets;
Fr. Antoine de Pade de Valois, Olivier Gauslin, récollets;
Dom Eusèbe de Lazarde, barnabite;
Dom Alexis Lesourd, barnabite;
Dom Marc René de Buisson, barnabite;

27 janvier 1754. — Dom Sébastien Colonne, barnabite.

27 août 1755. — Marie Charlotte de la Rivière, veuve de m^re de Bizemont, écuyer, seigneur du Buisson, déc.;
Fr. Robert Bassé, vicaire des Récollets;
Fr. Marin Belangé, récollet.

24 nov. 1756. — Marie-Madeleine de la Garde, déc.;
Dom Alexis Lesourd, supérieur des Barnabites;
Mre Guillaume de la Garde, frère de la défunte.

8 sept. 1758. — Claude Thérèse de Saint-Germain-Beaupré, déc.;
Dom Dominique de La Motte, vicaire des Barnabites.

10 nov. 1758. — P. Jean Joseph Jannet, confesseur, déc.;
Fr. Cyprien Simon, Denis Carpentier, récollets;
Joachim Verger, Augustin Thierry, barnabites;
Jacque, curé d'Amilly;
Brisollier, premier vicaire de la paroisse.

22 janv. 1760. — Jeanne Vinois, déc.;
Fr. Antoine Bucher, récollet;
Fr. Honoré Meney, docteur en théologie, directeur du monastère, jacobin.

15 août 1760. — Marie Louise Bouvier de la Mothe, fille de messire Jean Baptiste Bouvier de la Mothe, chevalier, seigneur de Gondreville, maître particulier des eaux et forêts de Montargis, et de dame Marie de Perthuis de Vertot, décédée à l'âge de 16 ans;
Messire Jacque François Bouvier de la Mothe, prieur des Moutiers;
Messire Jean Baptiste Guillaume Bouvier de la Mothe, chevalier, seigneur de Gondreville, mousquetaire de la 1e compagnie, son frère;

15 août 1760. — Fr. Marc Lachaux, vicaire des Récollets.
29 sept. 1761. — François d'Auvergne, boulanger, déc.
Fr. Marie Soutivier, prieur des Dominicains de Saint-Honoré de Paris.
24 oct. 1761. — Catherine de Jaucourt, déc.;
Fr. A. Buchet, jacobin;
Dom Remy Couchies, Dom Cassus, barnabites;
Fr. Martinien Otias, récollet;
Thierry, vicaire de Pannes.
3 fév. 1762. — Jean Feverou, domestique, déc.;
Fr. Boniface, directeur du monastère, confesseur.
7 juin 1764. — Louis Guillon, pourvoyeur, déc.
8 janv. 1766. — Anne Charlotte Foucault, ancienne femme de chambre de Mme de Combreux, déc.
6 sept. 1766. — Jean Gosset, maître menuisier, commensal de la maison, déc.
1er mai 1769. — Marie Michel de Damas, déc.;
Richard, curé d'Amilly;
Fr. Grégoire Bartin, Basile Wiat, Ambroise Maréchal, récollets.
1er sept. 1770. — Marie Anne Bonne Picot de Combreux, déc.
7 avril 1771. — Thomas Branche, berger de la maison, déc.
4 fév. 1772. — Françoise d'Orléans, déc.
Fr. Léon de Gonnais.
28 juillet 1773. — Louise Dorothée, fille de défunt Mre Jacque Louis de Gislain, chevalier de Saint Louis, seigneur de Vertron, capitaine au régiment de Boufflers, et de défunte Dorothée du Merle de Blancbuisson, déc.;
Armand Henry Philippe Le Charron, neveu de la défunte;
Antoine Henry Le Charron, chevalier de St Louis, beau-frère;

28 juillet 1773. — De Mousselard;
De Birague d'Apremont.

9 mars 1775. — Anne Charlotte Marguerite de Jaucourt des Farras, déc.;
Fr. Hilarion Wendling, Juste Vauquet, récollets.

8 sept. 1775. — Jeanne Angélique de Rogres de Champignelles, prieure actuelle, déc.

7 avril 1779. — Geneviève Bizot, converse, déc.;
Fr. Claude, Fr. Bergeret, récollets;
Fr. Jean Baptiste Billot, docteur en théologie, provincial de la province de France.

31 août 1781. — Marguerite Françoise de Beauharnois, prieure, déc.;
Fr. Triboulet, confesseur.

10 oct. 1781. — Anne de Beauharnois, veuve de Messire Guillaume Bouvier de la Mothe, marquis, seigneur de Cepoy, colonel d'infanterie, gouverneur des ville et château de Montargis, déc.;
De Bouvier, chevalier de Cepoy;
De Lombreuil;
Dom Louis Darbo, barnabite;
Roux, curé de Girolles.

8 janv. 1782. — Jeanne Françoise de Percy, déc.;
Dom Delage, Dom H. Depau, barnabites.

24 nov. 1782. — Marie d'Hauteville, veuve de Jean Brillant, natif de Metz, ci-devant femme de chambre de Mlle de Sepville, déc.

21 juillet 1783. — Marguerite Rose Beaudron, déc.

12 mars 1784. — Marie Françoise Bernard, converse, déc.

20 mars 1784. — Marie Jeanne Monnerot de Saint-Laurent, déc.;
Fr. Cajetan Pissy, récollet.

28 avril 1784. — Dominique Thiédu, jardinier, déc.

6 nov. 1786. — Marie Thérèse de Vallaus, déc.;

6 nov. 1786. — Fr. Ambroise Maréchal, récollet.

15 janv. 1787. — Henriette de Chalons, déc.;
Fr. Pierre Baptiste Pringault, récollet.

25 sept. 1787. — Anne Catherine Cook, fille de Mre Mathieu Cook, lieutenant général des armées du roi, chevalier de St Louis, et de dame Catherine Carolle, déc.;
Fr. Baré, dominicain.

2 fév. 1788. — Catherine Louise Bouvier de la Mothe, fille de Mre Jean Baptiste Bouvier de la Mothe et de Marguerite Lucot, déc.

11 avril 1791. — Marie Antoinette Louise de Joux, déc.;
Fr. J. Marie Thirion, Fr. Fulgence Devclette.

16 oct. 1791. — Rose Villoy, femme de chambre de Melle Le Charron, déc.

19 déc. 1791. — Marie Louise de Sebville, fille de Mre Louis de Scbville, officier de dragons, et Marie Marguerite Desplaces, déc.

DEUX PEINTRES INCONNUS
DU GATINAIS

On sait combien sont aujourd'hui à la mode les recherches sur les artistes du temps passé, non seulement sur ceux qui ont laissé à la postérité des preuves incontestables de leur talent et des chefs-d'œuvre que les galeries publiques et particulières se disputent à l'envi, mais même sur ceux que Monselet a justement appelés les « ignorés et les dédaignés. » Parmi ceux-ci, j'en connais deux que nous avons quelque intérêt à connaître et que nous revendiquerions avec plus de plaisir si nous pouvions mieux suivre la trace de leurs pas et surtout s'il nous était donné d'apprécier le rôle qu'ils ont pu jouer.

Le premier de ces artistes s'appelait *Patour;* son nom est d'ailleurs totalement ignoré des biographes et des dictionnaires d'artistes, mais nous savons par un document des Archives nationales[1], en date du 18 messidor an II, que ce peintre sollicite du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale

1. *Archives nationales*, D. XXXVIII. 2. 25.

un encouragement pour l'ouverture d'un cours gratuit de perspective, paysage, etc., à Boiscommun où il réside habituellement. On se demandera peut-être quel but se proposait l'artiste en créant un cours de ce genre à Boiscommun, à moins qu'il ne fût un décentralisateur à outrance, et nous ne pensons pas que le Comité de la Convention, fût-il même ce jour-là en veine de favoriser les arts et de créer des dépenses inutiles, ait fait bon accueil à la requête du citoyen Patour. Ce Patour était-il un enfant du pays, ou bien est-ce par pur hasard, ou pour fuir les dangers de la capitale, que nous le rencontrons à Boiscommun en l'an II : c'est ce que des recherches dans les registres de l'état civil de la localité permettraient peut-être d'éclaircir.

Le nom du second de ces artistes n'est guère plus connu. Cependant nous savons par les travaux de M. Th. Lhuillier[1] que *Jean Senelle*, peintre, né à Meaux et baptisé en l'église Saint-Nicolas de cette ville le 15 janvier 1603, marié à Marguerite de Boullogne, a vécu surtout à Paris, à Meaux, à Orléans; la ville de Meaux a conservé quelques œuvres qui permettent de juger de son talent; la cathédrale montre encore les panneaux où il a retracé des scènes de la *Vie de saint Martin de Tours*, et la *Vie de saint Éloi*, que le critique signale comme une composition très digne de fixer l'attention; l'évêché possède une bonne peinture du même,

1. *Notes sur quelques tableaux de la cathédrale de Meaux,* Paris, 1888, in-8°.

signée et datée (1662), qui représente saint Jean-Baptiste peint d'une main vigoureuse. A Saint-Remy de la Vanne, près Coulommiers, un joli tableau d'autel, de 1644, représente le baptême de Clovis. A Orléans, Jean Senelle a décoré des dessus de portes au palais épiscopal, et le musée municipal a hérité d'un tableau, l'*Ouverture du tombeau de saint François*, qui provient du couvent des Capucins de cette ville.

Jean Senelle a eu sept enfants, dont six sont nés à Paris et un à Meaux; l'aîné, prénommé Jean comme son père, a vu le jour le 6 avril 1633. C'est tout ce que l'on savait de ce dernier, jusqu'ici, mais les archives municipales de Montargis nous fournissent quelques renseignements sur son compte. Il était maître peintre comme son père, a demeuré à Montargis avec sa femme Marguerite Labbé qui lui a donné une fille le 3 novembre 1661, et est mort à Montargis le 25 février 1673, à l'âge de quarante ans[1]. Malgré cet âge précoce, il est probable que Jean Senelle le fils avait déjà donné quelques preuves de son talent, mais elles nous sont inconnues. Ni à Montargis, ni à Orléans nous ne connaissons d'œuvres signées de lui, et notre ami H. Herluison, dans ses *Recherches sur les artistes orléanais*[2], ne le mentionne pas plus que son père. Espérons toutefois que le dernier mot n'est pas dit sur lui, et qu'il se cache dans quelque coin obscur

---

1. *Archives de Montargis*, GG. 41 et 47.
2. Orléans, 1863, in-8°.

du Gâtinais une œuvre de Jean Senelle le fils. J'appelle sur son nom l'attention de nos savants confrères qui pourront nous aider à la retrouver, et j'attends avec impatience une communication nouvelle sur ce peintre ignoré.

HENRI STEIN.

STATUTS ET RÈGLEMENTS
DE LA CORPORATION
DES
MARCHANDS DRAPIERS ET SERGERS
DE NEMOURS

Il est plus que probable que les différents métiers représentés à Nemours étaient comme ailleurs, sous l'ancien régime, organisés en corporations ; mais l'histoire de cette petite ville a jusqu'à présent donné lieu à si peu de travaux sérieux que l'on ne sait rien de précis sur la vie intérieure de ces corporations : nous connaissons pourtant un « lieutenant des chirurgiens[1] », et un « lieutenant des violons[2] », lui-même maître à danser.

Le document ci-après que j'ai découvert dans la volumineuse portion non inventoriée de la série B, aux *Archives de Seine-et-Marne*[3], comblera une

---

1. Noël Dallemagne, mort à Larchant.

2. Philippe Gasteau, mort à 84 ans, le 24 décembre 1705. — *Reg. par. de Nemours.*

3. *Prévôté de Nemours ; minutes d'audience.*

petite partie de cette lacune. Je crains que sa date relativement récente n'amoindrisse un peu son intérêt; il est cependant à remarquer que rien, ni dans le préambule — qu'il ne m'a pas semblé nécessaire de reproduire — ni dans le texte même du document, n'indique qu'il s'agisse d'un nouveau règlement. Nous aurions donc affaire aux primitifs et plus anciens *statuts de la corporation des marchands drapiers et sergers de Nemours*, qui ne se serait fondée qu'assez tard.

Cette corporation était peu nombreuse, et comptait à peine, au moment de l'homologation de son règlement par le prévôt, le 1er octobre 1657, une douzaine de membres[1]. L'article VI laisse entrevoir, et l'article XXVII dit formellement, ce qui d'ailleurs était général, que cette association commerciale se complétait par une confrérie religieuse sous le patronage de saint Blaise, dont la fête est marquée au 3 février.

J'ai été, et pour cause, plus que sobre de commentaires sur les articles techniques ; quant aux autres, je n'appellerai l'attention que sur l'excellente pensée qui a présidé à la rédaction de l'article XXV. On me permettra cependant d'ajouter que la limitation rigoureuse du nombre des apprentis (art. IV) reparaît aujourd'hui dans les programmes de certaines écoles sociales et économiques dont les théo-

---

1. Charles Souillard, Firmin Pasquin, Laurent Pasquin l'aîné, Marin Fourré, Christophe Houy, Michel de la Gorse, Nicolas Talus, Jacques Vappé, Pierre Raton, Louis Laurent et Nicolas Fourré; du moins ces onze membres seuls sont-ils nommés.

ries ne sont par conséquent pas aussi nouvelles qu'elles en ont l'air.

Ensuivent les articles, statuts et réglemens que Charles Souillard, Firmain Pasquin, Laurent Pasquin l'aîné, Marin Fourré[1], mes drappiers et sergers dans la ville de Nemours, requièrent estre démologués (sic) afin d'estre à l'avenir entre eulx gardés et observés en cette dicte ville de Nemours, fauxbourg et banlieue.

I. — Premièrement qu'aultres que les sus-nommés maistres drappiers et sergers en cette ville, fauxbourgs et banlieue de Nemours, ne pourront et ne leur sera loisible faire ny fassonner draps, serges, estamets ny aultre sorte de drapperie en lad. ville de Nemours pour vendre en gros ny débitter, s'il n'est maistre dud. mestier, à peine de confiscation de la drapperie et de trente livres d'amende.

II. — Pourront néanmoings les habitans dud. Nemours en faire pour l'usage de leurs maisons et familles, sans en pouvoir vendre à personne, et [au cas] où il se trouvera qu'il en ayt esté vendu, la confiscation sera adjugée du drap, serge ou aultre estophe avec l'amende contre le contrevenant.

III. — Aucun ne sera reçu ny admis en chef d'œuvre s'il n'a faict aprentissage en cette ville de Nemours par le temps et espace de deux ans entiers en la maison d'un mesme maistre sans discontinuation, sauf en cas de déceds dud. maistre. Il sera loysible aud. aprentit d'achever son temps chez la veuve ayant un compagnon sufisant et capable pour luy aprendre son mestier.

IIII. — Ne pourront les maistres dud. mestier tenir en leurs maisons plus d'un aprentit à la fois.

V. — Celluy qui sera admis à chef d'œuvre sera tenu et obligé pour chef d'œuvre ourdir une pièce de serge au grand lé contenant vingt aulnes, monter la pièce sur le mestier, faire la laine, la rentraire avec un aprentit, et le tout bien et deue-

---

1. Les autres noms se trouvent dans le préambule; peut-être a-t-on ici les quatre officiers ou « jurés », dont parle l'art. X.

ment comme il apartient, en présence des maistres jurés, et parce qu'un homme seul ne peut tildre[1] une serge au grand lé, choisiront un maistre aprentit pour luy aider à tildre lad. pièce de serge.

VI. — Estant ledict chef d'œuvre faict et parfaict sera présenté en justice, veu et visité par les maistres qui seront en charge pour faire leur rapport s'il est bien et deuement faict. Et [au cas] où ledict chef d'œuvre se trouvera bien et deuement faict comme il apartient, sera tenu celuy qui se présentera à lad. maistrise, auparavant que de prester le serment de maistre, payer vingt livres pour estre employés au service divin et aux affaires de la communaulté dud. mestier.

VII. — Et quant à ceux qui seront fils de maistres et compagnons dud. mestier, ou espouseront filles de maistres dud. mestier en cette dicte ville, seront seulement tenus et obligés pour tout chef d'œuvre faire un chef de serge au grand lé contenant une aulne, en présence desd. maistres jurés, qui sera visité par lesd. maistres en charge et leur rapport faict en justice comme dict est, et payeront pour recognoissance ausd. maistres soixante sols pour tous droicts.

VIII. — Comme aussy payera celuy qui aura faict chef d'œuvre, pour le sallaire des maistres jurés qui auront assisté à sond. chef d'œuvre, et icelluy visité, à chacun six livres.

IX. — Feront lesd. maistres jurés lecture du présent règlement à ceux qui seront receus maistres, afin qu'ils n'y prétendent cause d'ignorance.

X. — Seront lesd. maistres tenus se trouver le lendemain du jour St Blaise en l'hostel de Monsieur le lieutenant général de Nemours à heure de huict heures du matin pour eslire aultres maistres jurés dud. mestier au lieu de ceux qui sortiront de charge ledict jour, à peine contre ceux qui ne se trouveront de cinq sols d'amende, et pour chacun, aplicable à la communaulté dud. mestier, sauf l'excuse légitime.

---

1. Peut-être ce mot qu'aucun tisserand n'a pu m'expliquer doit-il se lire : *tistre*, ancienne forme du verbe *tisser*, ou en est-il un équivalent d'un usage local ?

XI. — Feront les maistres jurés dud. mestier visitation quand bon leur semblera aux bouticques, maisons et aultres lieux des maistres dud. mestier pour scavoir si lesd. maistres commettent aulcun abus au mestier, sans aucun droict de visitte.

XII. — Ne seront lesd. maistres jurés subjects à faire visitation que de trois mois en trois mois, et les jours des foires seront tenus chacun des maistres donner deux sols pour leur sallaire.

XIII. — A chascune desquelles visitations seront les maistres dud. mestier tenus faire ouverture de leurs maisons, bouticques, caves et greniers, coffres et autres lieux où la drapperie se peut retirer, et rapporter à justice les abus et malversations qu'ils trouveront sans les réseller à peine d'amende arbitraire.

XIIII. — Et afin que les maistres dud. mestier ne se puissent excuser à l'advenir, et éviter aux abus qui se commettront, seront les draps, serges et estamets en la forme qui ensuit :

XV. — Premièrement les draps en estain[1] seront ourdis à cinquante portées, à quatorze fils la cuissette qui font quatorze cens fils, à peine contre les contrevenants de deux liards d'amende pour chaque fil qui manquera dud. compte, tenant sept quartiers de largeur sur le mestier.

XVI. — Pour les draps trémiers seront ourdis à quarante-cinq portées, à douze fils par cuissette, revenant à mil quatre-vingts fils, à peyne de lad. amende.

XVII. — Pour les serges au grand lé en estain seront composées de cinquante portées, ourdies en vingt fils pour cuissette, qui font le compte de deux mil fils, à peine de lad. amende.

XVIII. — Quant aux serges trémières au grand lé, seront ourdies à trente-neuf portées en vingt fils la cuissette, tenant une aulne et demye de largeur sur le mestier, à peine d'amende comme dessus.

XIX. — Auront toutes lesd. drapperies, draps et serges au grand lé estain, bien fort trois quartiers et demy de largeur, à peine d'amende arbitraire.

---

1. Mieux : estaim; les draps « en estaim » étaient plus fins que les autres dits « tremiers ».

XX. — Et pour les serges au petit lé en estain seront ourdies de trente-six portées, à seize fils la cuissette, à peine de lad. amende.

XXI. — Pour les serges au petit lé trémières seront ourdies de vingt-sept portées, à seize fils la cuissette, revenant à huit cent soixante-quatre fils.

XXII. — Auront lesd. serges au petit lé estain bien fort demye aulne moins un saizin[1], à peine d'amende arbitraire.

XXIII. — Toutesfois seront lesd. maistres excusés sy la largeur ne sy trouve pas par la faulte des foulons qui auront trop foullé lesd. marchandises.

XXIIII. — Ne pourront les maistres dud. mestier employer layne lanisse[2], ny laneton, ny tondisse, et n'en pourront tenir en leurs maisons plus d'une livre pour rafraischir leurs outils, à peyne de confiscation desd. draps et serges et d'amende arbitraire.

XXV. — Pour vivre amiablement et évitter noise, ne pourront lesd. maistres dud. mestier se prendre les compagnons et ouvriers dud. mestier les uns aux autres, sans le consentement du maistre d'où sortiront lesd. ouvriers, à peine de dix livres d'amende pour le maistre qui lui prendra, à moins que lesd. ouvriers n'ayent été quinze jours hors de la ville, fauxbourgs et banlieue dud. Nemours.

XXVI. — Pourront lesd. maistres dud. mestier vendre et débiter toute sorte de marchandise de drapperye pour l'usage de la personne, pourveu qu'elle soit loyalle et marchande.

XXVII. — Toutes lesquelles amendes qui se trouveront seront aplicables, le tiers à la confrairie de St Blaise, le tiers au Roy, et l'autre tiers aux maistres jurés.

Eug. Thoison.

---

1. C'est-à-dire sensiblement 51 centimètres.

2. La *lanice* n'étant que de la bourre, le « laneton » et la « tondisse » étaient vraisemblablement des matières premières de qualité très inférieure, et cet article XXIV avait pour but de conserver le bon renom de la fabrication.

LES ARMES

DE LA

VILLE DE PITHIVIERS

Les armes de la ville de Pithiviers se trouvent reproduites dans l'Armorial général de d'Hozier, telles qu'elles ont été enregistrées pour la dernière fois, en exécution de l'édit de novembre 1696.

Pithiviers porte d'*azur à trois chardons d'or, tigés et feuillés de même, posés deux en chef et un en pointe, et un chef de gueules chargé d'une fleur de lis d'or.*

On a beaucoup discuté sur l'origine et le sens de ces armoiries, et jusqu'à présent personne n'a proposé d'explication satisfaisante. Pour avoir irrité la curiosité des chercheurs, cette petite énigme n'est pourtant pas indéchiffrable. Il suffit, pour en trouver le mot, de se reporter au temps où le blason a pris naissance et d'étudier les règles de cet art singulier de parler aux yeux, qui, au début, ne cherchait à rendre sous une forme imagée que des idées concrètes.

A la différence des armoiries des familles encore existantes, celles des villes remontent le plus sou-

vent à une époque reculée et sont, pour ce motif, simples et parlantes. Les unes reposent sur un jeu de mots : ainsi la ville de Lyon a été figurée par un lion, celle d'Arras par des rats et celle de Tours par des tours. D'autres signalent une particularité marquante, jadis universellement connue; par exemple les clefs d'Avignon symbolisaient la cité des papes; le crocrodile enchaîné de Nîmes gardait le souvenir de la colonie romaine fondée après Actium par des vétérans des bords du Nil; le buste auréolé de saint Martial, accompagné de ses initiales, désignait clairement la ville de Limoges, célèbre par l'abbaye du même nom; ou encore l'écu semé de fleurs de lis, avec les lettres M. L. F., essayait d'exprimer cette idée qu'à *Montargis-le-Franc*, les habitants jouissaient par concession royale du privilège d'être exempts d'impôts.

Dans bien des cas, les armoiries des villes ont été empruntées à la corporation qui y dominait. Ainsi, le vaisseau de Paris rappelle le corps des marchands de l'eau, ou bateliers de la Seine, dont le prévôt était devenu le premier magistrat de la cité. C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut évidemment chercher l'origine des armes de Pithiviers.

Au moyen âge, en effet, les chardons étaient une plante industrielle. A ce titre, on les voit figurer sur les rôles des péages des villes. « Une charrette de chardons payait quatre deniers d'entrée. » On appelait alors communément chardon la plante connue aujourd'hui sous le nom de cardère ou chardon à foulon, dont les têtes servaient à carder la laine et le drap.

L'histoire du mot carde, telle qu'elle est rapportée dans le dictionnaire de Littré, résume à merveille, dans ses acceptions successives, la grandeur et la décadence de l'emploi industriel des chardons. La carde a désigné tour à tour, d'abord la tête épineuse du chardon à foulon qu'on employait pour carder la laine, puis une machine garnie de chardons servant à peigner le drap, enfin un peigne de cardeur, sorte de planchette à manche, garnie, sur un de ses côtés, de pointes très fines en fil d'archal.

Ainsi l'emploi de machines de plus en plus perfectionnées a fini par éliminer complètement les chardons de la fabrication du drap. Dès lors, cette plante déchue et dédaignée de tous, excepté du coursier à longues oreilles, est devenue matière à plaisanteries faciles. Mais, jusque-là, pendant plusieurs siècles, elle avait servi d'emblème aux corporations de drapiers.

Ainsi s'explique que les chardons figurent dans les armoiries de plusieurs villes de France et, en particulier, dans celles de Pithiviers.

Chez nous, en effet, l'industrie drapière a été florissante et a tenu longtemps le premier rang. Dans notre ancienne constitution municipale, dix-huit corps de métiers, englobant toute la population ouvrière et marchande, prenaient part à l'élection des quatre échevins. Or, à la tête de ces corporations, venait celle des drapiers drapants et des marchands de drap, à qui l'antiquité de leur institution valait honneur et préséance. Cette industrie maîtresse a d'ailleurs décliné de bonne heure; dès le début du XVIIe siècle, elle se soutenait péniblement. Sous

Louis XIV, les inspecteurs royaux viennent encore visiter nos dernières manufactures ; mais la draperie de Pithiviers meurt de sa belle mort aux environs de l'année 1715.

Les armes de Pithiviers évoquent donc, avant tout, le souvenir d'une industrie, dont l'existence avait sa raison d'être au centre d'un pays essentiellement agricole. Elles nous enseignent aussi que la ville, solidaire des campagnes voisines, s'est toujours appliquée à mettre en œuvre leurs matières premières et à développer ainsi leur production et leur richesse.

Lorsqu'en effet, devant la concurrence des manufactures créées par Colbert, nos pères ont cessé de tisser la laine de leurs moutons, ils se sont mis à travailler le cuir des animaux. Le nom du ruisseau des Tanneries rappelle encore les établissements disparus, que cette industrie faisait vivre dans le quartier du Val-Saint-Jean. Un moment, la cordonnerie a occupé plus du huitième de la population et ses produits s'exportaient jusqu'au fond de l'Amérique du Sud. En même temps, de nombreux moulins à vent, faisant de blé farine, entouraient la ville d'une ceinture pittoresque, avec leurs ailes toujours en mouvement, découpant en plein ciel leur étrange silhouette. Aujourd'hui, une nouvelle transformation s'opère, et l'industrieuse cité, veuve de ses moulins à vent, fabrique le sucre de betteraves et les conserves alimentaires, sans cesser pour cela de préparer le cuir, de trier la laine et d'éplucher le safran, de recueillir le miel et la cire et d'enfermer dans une croûte savoureuse les alouettes du pays beauceron.

Ainsi, sous un rajeunissement continuel, s'est perpétuée la forte tradition du passé.

Ce n'est pas tout. Le vaisseau de Paris, d'abord symbole des marchands de la Seine, a pris, avec le temps, un sens allégorique, exprimé par la fameuse devise : *Fluctuat nec mergitur* (*Toujours ballotté, jamais submergé*). De même, à côté de leur signification positive, les chardons ont encore, en langage héraldique, une signification morale, rendue ordinairement par cette autre devise : *Haud inultus premor*, c'est-à-dire en français : *On ne me froisse pas impunément.*

L'adage populaire : *Qui s'y frotte s'y pique*, ne rendrait pas exactement le sens de la légende latine; il peut, du reste, se prendre en mauvaise part et s'appliquerait mal à une population aussi facile à vivre que la nôtre. Au contraire, la traduction littérale : *on ne me froisse pas impunément*, n'éveille que cette double idée : résistance aux agressions, résistance à l'oppression, deux qualités dont une ville peut aimer à se faire honneur.

Cette devise convient d'ailleurs parfaitement à Pithiviers, et ses enfants, comme des anciens seigneurs l'ont maintes fois justifiée, dans le cours de son histoire. Il suffit de rappeler le fameux siège de deux ans soutenu contre le roi Henri Ier, l'issue malencontreuse de l'entreprise de Jehan d'Orléans contre Manassès de Seignelay, la conduite patriotique des habitants dans les différentes phases de la guerre de Cent Ans, et leur attitude résolue aux époques troublées de la Ligue et de la Fronde. Même alors qu'il leur a fallu succomber sous le nombre,

ils ont su s'acquérir l'estime de leurs adversaires; et quand, pour la dernière fois, en 1814, Pithiviers, bien que ville ouverte, s'est vue en proie à toutes les horreurs de la guerre, la tradition rapporte qu'elle a fait payer cher leur facile succès aux bandes armées de Tchernicheff.

Les parties accessoires de notre blason sont plus faciles à expliquer et n'ont rien de particulier au pays.

Au XVIe siècle, les armoiries des villes ont été enregistrées et reconnues légalement; et, à cette occasion, la plupart ont reçu un chef aux fleurs de lis de France, en nombre variant suivant leur importance.

De même la couronne murale, qui timbre ou surmonte leur écu, garde le souvenir des remparts, qui étaient autrefois leur œuvre et leur orgueil, le gage de leur force et de leur sécurité.

Au lieu du banal entourage de feuilles de chêne et de laurier, dû à la fantaisie des graveurs, certaines villes encadrent leurs armoiries entre deux supports ou figures placées des deux côtés de l'écusson. Pour rendre la double signification de ses armes, Pithiviers devrait leur donner pour supports un compagnon drapier, avec les attributs de son métier, et un guerrier du XVe siècle.

Ainsi comprises, les armoiries font partie intégrante du patrimoine moral de la cité. C'est un enseignement pour les générations nouvelles, qui leur rappelle l'exemple des ancêtres. Aussi beaucoup de villes s'en parent-elles en toute circonstance, les faisant graver sur leur sceau et sculpter au fronton de leurs édifices.

A Pithiviers, cet usage s'est perdu, il y a cent ans,

et n'a pas encore été rétabli. Il n'y a pas trop à le regretter; car, jusqu'en ces derniers temps, les armes de la ville étaient représentées d'une façon pitoyable, par exemple sur certains imprimés de la mairie. Non content d'intervertir les couleurs du chef et de l'écu, le graveur a oublié que, par définition, le chardon est une plante à feuilles épineuses et à calice formé d'écailles piquantes; et il a figuré on ne sait quelle plante à feuilles lisses terminée par une sorte de gobelet fait au tour. Depuis deux ans, on a commencé à réagir contre ces fantaisies. Lors des fêtes d'inauguration de la statue de Duhamel du Monceau, nos armoiries ont été reproduites plus exactement sur les écussons qui décoraient les rues et les édifices communaux.

Il est d'autant moins pardonnable de les dessiner grossièrement, que nous possédons au naturel la plante qu'ont voulu figurer les auteurs de notre blason. Aux alentours de la ville, dans le vallon de Pontournois, on rencontre parfois de ces chardons géants, qui ne dépareraient pas la pelouse principale du jardin de l'Hôtel-de-ville. Ils y remplaceraient avec avantage la mosaïculture, consacrée en pareil cas à reproduire les armoiries des villes, et qui est bien, aux yeux des gens de goût, le triomphe de la laideur. Déjà une manifestation en ce genre a eu lieu, l'année dernière, et a permis de juger de l'effet décoratif d'une plante trop dédaignée. Parmi les couronnes envoyées aux funérailles du Président Carnot, il s'en trouvait une en fleurs naturelles, traversée d'une draperie de crêpe avec flot de rubans tricolores, d'où s'échappait une gerbe de ces beaux

chardons *échinops*, qu'un habile horticulteur parisien cultive depuis peu dans nos environs. L'idée était heureuse et l'occasion bien choisie de produire sous cette forme emblématique l'hommage de la ville de Pithiviers à la mémoire du Président martyr.

Il est digne d'une démocratie éclairée de relever ce vieil emblème et d'entretenir les traditions qui s'y rattachent et qui peuvent se résumer en deux mots : honneur et travail.

J. Devaux.

JETON DE JEAN DELPECH

SEIGNEUR DE MÉRÉVILLE

Dans le premier quart du XVIIIe siècle fut frappé un joli jeton d'argent pour un seigneur de Méréville. En voici la description :

M^RE^ JEAN DELPECH · CHER · MARQUIS DE MEREVILLE CON^ER^ EN LA GRAND^E^ CHAMBRE, en légende circulaire,

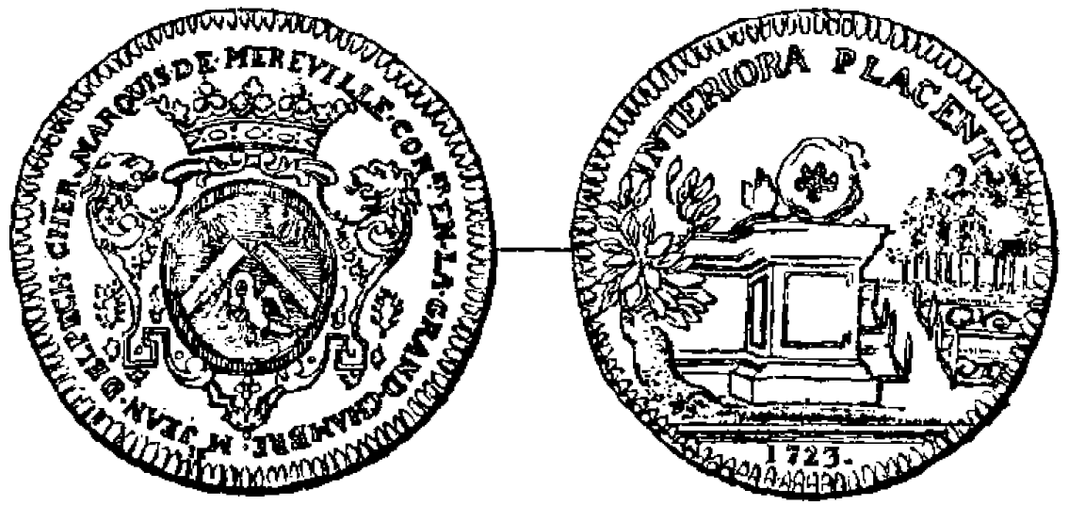

sous une sorte de grénetis. Au centre, dans un écu ovale sommé d'une couronne de marquis, et posé sur un cartouche terminé par deux consoles ornées d'une tête de lion, les armes du personnage : d'*azur au chevron brisé d'or, accompagné en chef de deux rayons mouvans des angles de l'écu et en pointe d'un pélican dans son aire, le tout d'or, posé sur un mont d'argent, et d'une bordure de gueules.* — Rev : INTERIORA PLACENT, en légende circulaire. Au

centre une grenade fendue, posée sur un pilastre formant l'extrémité d'une terrasse, laisse entrevoir les grains qu'elle renferme. Comme second plan, une enfilade de parterres; dans le lointain, une allée d'arbres, et au premier plan à gauche, un gros arbuste au tronc noueux, un grenadier sans doute, dont une des branches est reliée au fruit[1]. A l'exergue, le millésime : 1723.

Est-il besoin de rappeler en deux mots ce qu'est Méréville, gros bourg de la Beauce-gâtinaise, situé anciennement dans le gouvernement de l'Orléanais, diocèse de Chartres, et actuellement chef-lieu d'un canton de l'arrondissement d'Étampes?

Jadis siège d'un comté, d'un bailliage et d'une châtellenie, Méréville renfermait la fameuse terre érigée en marquisat par Louis XIV et le château célèbre, où le banquier de Laborde-Méréville, père du député de ce nom aux États-Généraux de 1789, exécuta sous Louis XVI tant de merveilles. De nos jours encore les touristes viennent admirer ce parc magnifique avec ses rochers, ses cascades, ses vallons, ses temples et ses ermitages, ensemble créé de toutes pièces au milieu de la monotonie proverbiale et de la désolante uniformité de cette partie de notre sol.

***

La famille Delpech qui possédait la seigneurie de Méréville dans le premier quart du XVIIIe siècle se-

---

1. Argent (ma collection). — Un autre exemplaire dans la collection Clavière, nº 292 du catalogue.

rait, dit-on, originaire du Toulousain où ce nom est fréquent. Je n'ai pu appuyer d'aucune preuve certaine cette tradition.

Le *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chenaye-Desbois et Badier (1865, 2e édition), porte, à l'article qu'il lui consacre, cette simple mention :

« Delpech, — Famille de robe, — Pierre Delpech, 1er du » nom, seigneur de Cailly[1], avocat général....., mort en 1734. » — Pierre Delpech, 2d du nom, avocat....., mort en 1712. — » Il existe une autre branche de la famille Delpech à Paris, » connue sous le nom de seigneur de Mérinville, de Tart et de » Montreau. C'est ce que nous en savons, n'ayant pas reçu de » mémoire. » Elle porte pour armes : D'azur au chevron brisé d'or, accompagné en chef de deux rayons mouvans des angles de l'écu, et en pointe d'un pélican dans son aire ; le tout d'or posé sur un mont d'argent et d'une bordure de gueules. »

Cette branche, on le voit, est précisément celle de Jean Delpech, seigneur de Méréville, dont nous venons de retrouver les armes.

Quel était le degré de parenté de ce dernier avec les Delpech dont parle La Chenaye? Un acte de mariage va nous l'apprendre et nous permettre de compléter les renseignements laconiques fournis par le *Dictionnaire de la noblesse :*

1723 (29 avril). — Mariage en la chapelle du château, par permission de l'Archevêque de Sens, célébré par le curé de Saint-Jean en Grève de Paris, docteur en Sorbonne..... entre

---

1. La terre de Cailly en Normandie provenait des Caumartin, ainsi que nous l'apprend un petit opuscule intitulé : *Précis pour le comte et la dame Anne Magdeleine Delpech de Cailly contre le sr Massol marquis de Rebelz* (1781, 27 p. in-4o). Madame Anne Magdeleine de Joyeuse représente dans cette brochure le marquis de Cailly et possède la terre qui en 1667 fut donnée à ce dernier par ses père et mère, par contrat de mariage.

Pierre-Nicolas Bertin, 31 ans et demi, chevalier, conseiller du Roy, trésorier général des revenus casuels et deniers extraordinaires de S. M., demeurant rue des Poulies, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, fils de feu Me Pierre-Vincent Bertin, chevalier, conseiller du Roy, trésorier général des revenus casuels et deniers extraordinaires de S. M. et de feue dame Françoise-Élisabeth de Sauvion ;

Et demoiselle Jeanne Delpech de Méréville, âgée de 17 ans et demi, fille mineure de Jean Delpech, chevalier, marquis de Méréville, vicomte dudit lieu, seigneur haut châtelain du bourg Saint-Père, d'Angerville, d'Autruy, d'Estouches et autres lieux, conseiller et doyen des enquêtes au Parlement, et de dame Marie-Geneviève Boisson.

Témoins : *Côté de l'époux*. . . . . .

Côté de l'épouse : Lesdits père et mère; — Mre Jean-Michel Delpech d'Angerville et Paul-Marie Delpech de Montreau, *frères;* — Me Pierre Delpech, chevalier, marquis de Cailly, conseiller du Roy en ses conseils et son premier avocat général en la cour des aydes, *oncle paternel;* — Me Paul Delpech, seigneur de Chaumont et autres lieux, conseiller du Roi, receveur général des finances d'Auvergne, *oncle paternel*, et Madeleine de Monchy, son épouse; — dame Angélique Fournier, épouse de Denis Delpech, conseiller du Roy, intéressé dans les affaires de S. M., conseiller particulier; — Me Robert-Henry de Tourmont, conseiller au Parlement;—Me René de la Vaigne, conseiller du Roi, lieutenant général des eaux et forêts, et Catherine Le Vassor, son épouse, et plusieurs autres parens et amis. . . . . .

Il résulte de cet acte que Jean Delpech avait alors deux frères vivants : Pierre, indiqué par La Chenaye, et Paul, qui n'y figure pas; ce qui donne au moins trois branches à la famille Delpech, et quatre même si Pierre, second du nom, n'est pas un fils du marquis de Cailly. Nous voyons encore par ce document que le seigneur de Montreau, qu'il ne faut

pas confondre avec celui de Méréville et celui d'Angerville, était l'un des fils de Jean dont nous nous occupons ici et qui est le chef de la troisième ou de la quatrième branche, suivant l'une ou l'autre hypothèse émise plus haut.

Si nous ne savons pas où naquit Jean Delpech, nous savons au moins quand et comment il devint propriétaire de la terre de Méréville. Il y succéda en 1698 à la famille des Monstiers.

En effet nous le voyons, le 1er août 1698, se rendre adjudicataire, devant le Parlement de Paris, de la terre, seigneurie et châtellenie de Méréville, bois et terres, fermes et colombiers en dépendant (St-Lubin, Glaire, La Grenouillère, La Tourelle, etc...), sur saisie réelle exercée à l'encontre des héritiers et mineurs de Mre Charles des Monstiers et de Marguerite de Grave, sa femme, moyennant 144,500 livres.

Le 22 août suivant, seconde adjudication définitive à son profit, malgré l'opposition de Louis de Vendôme, duc d'Étampes, de la « baronnie et châ-
» tellenie de Méréville, de St-Père, Angerville, Es-
» touches, Autruy, Boissy-le-Girard, Rétreville, la
» Selle, Guestreville, Chambeaudoin, Trémeville,
» Bichereau, Beauvais, Villiers, le bois de Villiers,
» Champlevrot, avec les justices de Montreau et
» Trapeau, moyennant 152,000 livres[1]. »

Le 25 mai de l'année suivante, Jean Delpech augmenta encore son domaine par suite de l'acquisition qu'il fit devant les Requêtes de l'Hôtel, moyennant

---

1. *Archives nationales*, X1b 9664.

25,000 livres, des terres et seigneuries de Montreau, Le Marteau, Les Créneaux, le Moulin de Courcelles et leurs dépendances sises à Méréville et qui appartenaient précédemment à Antoine Andouillé, bourgeois de Paris. Ce même Andouillé avait prêté audit Jean Delpech une somme de 52,000 livres pour payer l'acquisition du château et de la seigneurie de Méréville[1].

Le 15 juillet 1699, Jean Delpech fournit aveu et dénombrement, comme baron, vicomte et haut seigneur de Méréville, pour ladite « baronnie et chas-
» tellenie qui s'étend sur le bourg de Saint-Père,
» Angerville-la-Gâte, Estouches, Autruy, Boissy-
» le-Girard, La Selle, Rétreville, Guestreville,
» Champbeaudouin, Trémeville, Bichereau, Beau-
» vais, Villiers, Gaudreville, Champlevrot, Mon-
» treau, et Trapeau en la justice de Guillerval. »

Mais, craignant que son aveu ne fût renvoyé au bailliage d'Étampes, il déclare à la Chambre « qu'il
» veut bien faire aveu et dénombrement de ses
» biens pour la châtellenie de Méréville et les jus-
» tices de Montreau et de Trapeau, mais qu'il ap-
» préhende d'être renvoyé pour ce fait devant les
» juges et officiers du bailliage d'Étampes avec les-
» quels il est en procès et qui à cause de cela pour-
» ront lui créer toutes sortes de difficultés[2]. » Il obtint en conséquence que cet aveu fût accepté et vérifié par le lieutenant général de Dourdan, ce qui fut fait le 22 juin 1703.

---

1. *Archives nationales*, V⁴ 1394.
2. *Archives nationales*, X1a 8707, et P 113, no 672.

Le domaine de Jean Delpech était, on le voit, à cette époque singulièrement arrondi.

En février 1709, des lettres patentes de Louis XIV érigèrent Méréville en marquisat, en y comprenant les terres de Montreau et de Trapeau.

C'est, disent ces lettres, « en considération des » bons, fidèles et agréables services que nostre amé » et féal Jean Delpech nous rend depuis plusieurs » années dans les fonctions de sa charge de nostre » conseiller en nostre cour de Parlement de Paris, » ainsy que le sr Delpech, son frère, nostre premier » avocat général en nostre Cour des Aydes de Paris, » et le sr Delpech, leur père, lequel nous a donné » des preuves de son zèle, de son affection et de son » attachement à nostre service dans les différens em- » plois que nous luy avons confiés[1]... »

Par suite de quelles circonstances Jean Delpech était-il arrivé à faire cette acquisition? A cause sans doute de ses fonctions d'économe de l'administration des biens, droits et revenus temporels de la maison de Saint-Cyr. Car, cette maison qui possédait partout des terres sur lesquelles elle avait tous droits de justice, haute, moyenne et basse, domaines, rivières, péages, bois, fiefs, arrière-fiefs, foi et hommage, cens, rente, terrage, champarts, dîmes et autres droits et devoirs seigneuriaux qui étaient dus par des personnes de tout rang et dont elle devait jouir, avait des biens notamment à Monnerville, près Méréville, à Angerville ainsi qu'à Guillerval. Or, il est dit dans un excellent travail de M. Lefèvre, sur le canton de

---

1. *Archives nationales*, X1a 8707, fo 39.

Janville[1], que la plupart des anciens terriers ayant été perdus ou détournés par la mauvaise foi ou la négligence des administrateurs, plusieurs de ces droits furent usurpés ou méconnus.

Mre Jean Delpech voulut, dans l'intérêt de la maison de Saint-Cyr, « mettre ordre à un tel état de » choses, et il adressa à cet effet au Grand Conseil » le 3 mars 1693 (c.-à-d. 5 ans avant son acquisition) » une requête qui obtint un arrêt d'enregistrement » le 16 avril suivant, ainsi que des lettres patentes » du Roi qui en ordonnèrent l'exécution. » C'est ainsi qu'il dut connaître Méréville.

De 1701 à 1710, on le trouve au contraire en procès avec les dames de Saint-Cyr à cause de leurs droits de minage dans ce pays. Ce procès dura indéfiniment.

Est-ce à l'occasion de ces démêlés que Jean Delpech écrivit sa *Dissertation sur le droit des souverains touchant l'administration de l'Église*, petit opuscule in-12, imprimé à Londres? L'ouvrage étant non daté, nous ne pouvons rien dire à ce sujet.

Au cours de leur séjour à Méréville, on voit les membres de la famille Delpech figurer dans de nombreux actes de l'état civil.

Le 27 avril 1702, Jean Delpech est cité comme parrain avec de Françoise-Cantienne Rolland, épouse de Me Gabriel de Berny, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes;

Le 18 juin 1705, Marie-Anne-Geneviève Delpech, fille de

---

1. Tome Ier, p. 384.

Jean Delpech, est marraine avec François-Antoine de Prunelay, chevalier, seigneur de Tignonville ;

Le 26 mai 1711, Marie-Anne-Geneviève Boisson, femme de Jean Delpech, est marraine avec Pierre Rolland, conseiller au Parlement de Paris, d'un fils de Provenchère, écuyer de son mari.

En octobre 1712, une fille de Provenchère, « officier de cuisine » de M. le marquis de Méréville, a pour parrain Robert-Henry de Tourmont, conseiller au Parlement de Paris, et pour marraine Marie-Anne-Geneviève, fille de Jean Delpech ;

En 1714, le 24 septembre, au baptême de Jeanne-Geneviève, fille de Robert Provenchère, figurent comme parrain Pierre Delpech de Méréville, et comme marraine Jeanne Delpech de Saint-Père[1].

Jean Delpech, qui désirait vivement faire revivre son titre de seigneur d'Angerville, en trouva l'occasion dans la bénédiction de deux cloches. Il eut soin, dit l'abbé Bernois auquel j'emprunte notamment ce détail[2], de se faire nommer parrain de la 1re qui porte l'inscription suivante :

« En lan 1716 j'ay été bénite par Georges Mineau, prebstre » curé d'Angerville, assisté de messire Philippe Mineau, son » vicaire. J'ai été nommée Jeanne-Madeleine par M. Jean Del- » pech, marquis et seigneur de Mérinville, Angerville et autres » lieux, conseiller du Roy en la cour de son Parlement, et » Madame Magdeleine de Monchy, épouse de M. Paul Del- » pech, seigneur de Chaumont, conseiller du Roy, receveur » général des finances. Étaient présens Pierre Courtois, con- » seiller du Roy, maire perpétuel du dit lieu, etc..., etc... »

---

1. Communiqués par M. Ch. Forteau, à qui nous sommes redevables de beaucoup d'autres indications.

2. *Histoire de Méréville* (ms.).

L'autre cloche fut bénite en 1719.

Cette même année 1716 vit un procès entre Jean Delpech et le marquis Claude de Chambon d'Arbouville, à l'occasion de la fondation, faite par ce dernier sur la demande de ses vassaux en 1714, d'un marché et de trois foires à Arbouville.

En 1719, Jean Delpech figure encore comme parrain, avec dame Élisabeth Morel, femme de Me Nicolas Lapinaut.

Le 6 novembre de la même année, nous voyons assister à un mariage Jean Delpech, sa femme, Gabriel de Berny, maître des Comptes, et Françoise Rolland, son épouse, René de la Vaigne, lieutenant général des eaux et forêts de France, et Catherine Le Vassor, son épouse.

Le 30 septembre 1722, eut lieu la bénédiction de la chapelle du château placée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et de sainte Geneviève, par Jean-Jacques Davoust à défaut de M. Lefebvre de Laubrière, archidiacre d'Étampes[1].

L'année suivante, dans cette chapelle, se célébrait le mariage de la fille de Jean Delpech et de Pierre-Nicolas Bertin[2].

De tout cet ensemble de faits il résulte que Jean Delpech eut à cœur de relever le domaine de Méréville, de lui rendre sa splendeur passée et de lui en donner une nouvelle. Il dut y faire exécuter de nombreux travaux et, entre autres, édifier la chapelle dont

---

1. *Archives de Méréville.*
2. L'abbé Bernois, *Histoire de Méréville.*

nous avons vu l'inauguration en 1722. Il est probable qu'il fit aussi créer et dessiner les jardins dans le goût de l'époque; le jeton qu'il fit frapper en 1723 avec cette perspective de parterres marquerait l'achèvement des embellissements apportés au domaine, comme aussi la devise *Interiora placent* serait l'expression de la satisfaction du propriétaire, son œuvre accomplie.

Ce qui est certain, c'est que M. de Laborde, le grand créateur de la Folie Méréville, comme on l'appelle, n'eut pas à la faire sortir complètement du néant. On dit seulement qu'il *agrandit* le parc et y plaça toutes ces merveilles qui ont valu à la propriété, avec son surnom, la réputation si méritée de pittoresque que, malgré les fortunes diverses, elle garde encore aujourd'hui.

La date de 1723 que porte le jeton correspond aussi avec le mariage de Jeanne Delpech. Peut-être le fastueux seigneur l'a-t-il fait frapper à cette occasion? On a vu qu'il ne négligeait rien pour rendre à la seigneurie de Méréville son ancien prestige.

Jean Delpech mourut en 1737. Il avait eu de son mariage avec Anne-Geneviève Boisson quatre enfants:

Jean-Michel, dit d'Angerville, chevalier, marquis de Méréville;

Paul-Marie, seigneur de Montreau;

Jeanne, épouse de Pierre-Nicolas Bertin, dont elle était veuve en 1735;

Et Anne-Geneviève, morte jeune.

La terre de Méréville passa en 1741 à la veuve de Nicolas Bertin par suite de la cession à elle faite par

son frère Jean-Michel de son fief et toutes dépendances par droit de retrait lignager.

Jeanne fournit son aveu le 17 juin 1741. Elle avait eu de son mariage deux filles : la duchesse d'Ossuna, et Jeanne-Madeleine, épouse de Philippe-Antoine-Gabriel de la Tour du Pin de la Charce.

C'est ainsi que Méréville passa des Delpech aux La Tour du Pin.

Le portrait de Jean Delpech a été gravé trois fois :

1° In-folio. En buste, costume de conseiller dans un ovale, portant cette légende : *Mre Jean Delpech chevalier marquis de Méréville con^er^ en la grand^e^ chambre : Nic. de Largillière pinxit. — P. Drevet sculpsit.*

Au bas, ses armes sommées de la couronne de marquis, supportées par deux lions. La tête se détache sur un fond où l'on voit des colonnades et des arbres.

2° In-4°. En buste, dans un ovale avec cette légende : *Messire Jean Delpech conseiller au Parlement : N. de Largillière pinxit. — Jo. Lud. Roullet sculpsit.*

Au bas, ses armes sommées de la couronne de comte et supportées par deux lions (portrait antérieur à 1709).

3° In-4°. En buste, dans un encadrement carré, au bas duquel on lit :

Mre Jean Delpech chev^er^ marquis de Méréville conseiller en la grande chambre.

Au milieu, ses armoiries semblables à celles du jeton.

Au bas : *Nic. de Largillière pinxit 1728.—Petit sculp. 1734.*

Le fond du tableau est formé par un lourd rideau, dont une corne relevée laisse entrevoir de gros in-folios.

Ce dernier portrait seul est daté; il est de cinq ans postérieur à la frappe de notre jeton.

Jean Delpech habitait à Paris, d'après l'acte de mariage de l'un de ses valets de chambre, « au collège de la Marche, paroisse St-Étienne-du-Mont. »

Je n'ai jusqu'ici retrouvé aucun document qui permette de porter un jugement certain sur les habitudes et le caractère de Jean Delpech; mais on peut se rendre compte, par tout ce qui précède, de la prédilection qu'il avait pour sa terre de Méréville. Puisse le modeste jeton que j'ai signalé à l'attention de nos collègues jeter un peu de lumière sur les métamorphoses successives de cette belle propriété et sur les embellissements que Jean Delpech avait dû y apporter pour justifier sa devise : *Interiora placent.*

Maxime Legrand.

EXTRAITS DES MINUTES

DES

NOTAIRES DE FONTAINEBLEAU

(XVIIe-XVIIIe SIÈCLES)

(Suite).

1748.

16 juin. — André Tappin, greffier en chef de la prévôté de Fontainebleau, achète une maison, rue de France, à l'enseigne des Amazones.

1749.

9 novembre. — Michel-François Martineau, bourgeois de Paris, fils d'un négociant d'Angers, épouse Barbe Goubet, fille de feu Pierre Goubet, bourgeois de Paris. Sont témoins de ce mariage : Henriette-Anne de France; Marie-Adélaïde de France; Victoire-Louise-Marie-Thérèse de France; marquise de Pompadour ; duchesse de Brancas ; comtesse d'Estrades; comte de Voyer d'Argenson.

1750.

24 mai. — Bail d'une maison sise à Marolles-sur-Seine, au lieu dit le Vieux-Château, passé par Pierre Chabouillé, curé de Vulaines-sur-Seine, Claude Chabouillé, lieutenant civil et criminel de la justice de Boiscommun, J.-B. Varin, officier du parc de Fontainebleau, et Madeleine Chabouillé, son épouse, et par Marie-Madeleine, fille majeure.

1752.

5 novembre. — Vente d'un terrain sis à Fontainebleau, rue de France, appartenant à la compagnie des

gardes de la compagnie de l'Hôtel, faite à Marin Fessart, entrepreneur des bâtiments du roi, demeurant rue des Sablons, et à Marie-Anne Morlet, sa femme, par Louis de Bouchet, marquis de Sourches, lieutenant général des armées du roi et grand prévôt de France.

1753.

9 décembre. — Un bourgeois de Fontainebleau nommé Pierre Varney s'engage à verser une somme de 200 livres à sa domestique, pour éviter de donner du retentissement à une affaire où son honneur était engagé, et à condition que ladite domestique se désistera de toute plainte.

21 décembre. — Inventaire de l'hôtel d'Aumont, sis à Fontainebleau, rue de l'Arbre-Sec, dressé à la requête du duc d'Aumont, pair de France, à cause de la communauté de biens existant entre lui et Victoire de Durfort-Duras, sa femme décédée.

1755.

10 juillet. — Michel Éon, comte de Cély, et Marie-Thérèse de Faudoas, constituent à François Rondeau, maître de la poste de Fontainebleau, 600 livres de rente moyennant le prêt de 12000 livres.

1756.

26 avril. — Alexis Le Roux, supérieur de la Mission de Fontainebleau, donne à bail à Antoine Toussaint, vinaigrier suivant la Cour, deux boutiques, chambres, etc., dans une maison sise grande rue, à côté de l'hôtel d'Écosse, moyennant 190 livres quand le roi viendra à Fontainebleau, et 150 livres quand il n'y viendra pas.

10 mai. — Échange de terres conclu par Michel, comte de Thianges, étant actuellement en son château de Vulaines.

27 novembre. — La veuve d'un garde général de la forêt de Fontainebleau proteste contre les perquisitions et les violences commises chez elle, jusqu'à trois heures du matin, par J.-B. Jamin, prévôt de Fontainebleau, son greffier, son substitut, son clerc, et un huissier.

17 décembre. — Inventaire des meubles garnissant la maison de Martin Marrier, ancien greffier en chef et contrôleur de la prévôté et maréchaussée de l'Ile-de-France, dressé à la requête de Jean-Louis Marrier, lieutenant de la maîtrise particulière des eaux et forêts à Fontainebleau.

1758.

17 juillet. — Inventaire des meubles de l'hôtel du marquis de Livry, sis grande rue, dressé à la requête de Marie-Christine de Manibaut, sa veuve.

5 août. — Certificat de pauvreté délivré à Louise Moussé, veuve de François Liger, âgée de 70 ans, d'une ancienne et honorable famille.

30 août. — Inventaire des meubles de l'hôtel de l'Écu, situé rue de France.

23 novembre. — Nicolas Passereau, maître des petites écoles, donne à bail une maison sise rue des Pins, à l'enseigne de l'Enfant Jésus.

1761.

25 janvier. — Plusieurs propriétaires de Changy, au-dessous de Belébat, conviennent de faire des fouilles en commun pour augmenter le volume de la source qui arrose leurs jardins.

(Sera continué). Vte DE GROUCHY

N° 476
18

LES TRAVAUX
DE
PHILIBERT DELORME
A FONTAINEBLEAU

554
EXPLRES

Dans le mémoire manuscrit de Philibert Delorme, découvert par M. Léopold Delisle dans le portefeuille de Fontette, et publié par M. Adolphe Berty[1], où le célèbre architecte passe en revue tous ses travaux, on lit :

« A Fontaynebleau, la grande salle du bal qui tomboyt, n'est-elle pas bien acoustrée, tant de lambris que de la cheminée et massonnerye et entrée des peintures ? Je n'en parle point : Monsieur St Martin sçait son estat.

» A la chapelle qui est auprès, qui tomboyt, où je fis ce polpitre et coulompne de marbre, le cabinet de la Royne mère, le cabinet et chambre du Roy, au pavillon sur l'estang; le grand perron qui est en la basse Court qui est une des belles œuvres que l'on sçauroit veoir, et le vestibule en la salle du Roy...

1. *Les grands architectes de la Renaissance*, Paris, Aubry, 1860, p. 47.

Seine-et-Marne 1

1

» Et combien de ruines et périls fussent advenuz au dict Fontaynebleau, sans moy, et mesmes à la grande gallerie... et tant d'aultres choses qui seroyent fort longues à dire. »

Le hasard a mis entre nos mains un registre de notaire, qui contient deux actes relatifs à l'exécution de quelques-uns de ces travaux.

Voici ces actes, qui peuvent prendre place dans les *Comptes des Bastiments :*

DU XIIIe JOUR DE JUILLET L'AN MIL VC XLVIII

C'est le deviz des ouvraiges de maçonnerye et taille qu'il convient faire pour le Roy nostre sire pour faire ériger de neuf ung eddifice contre le logis de la Reyne par dehors euvre en saillie sur le jardin de la consiergerie de son chasteau de Fontainebleau auquel eddifice qui sera couvert en pavillon y aura ung cabinet pour la dite dame à la hosteur de l'estaige où est sa chambre et garde robbe, et loge en l'estaige du rez de chaussée soubz le dict cabinet, de laquelle loge l'aire sera trois piedz et demy plus haut que l'ayre du dict jardin, lequel eddifice sera en longueur de vingtz deux piedz de long par le front de devant à prandre par dedans euvre ainsi que le lieu ce pourra porter depuis la joue de la croisée de la garde robbe de la dicte dame jusques à la joue de la fenestre de la Tour Ronde où sera le dict viz cy après déclaré et deux toises de large dedans euvre, le tout suyvant le portraict devant faict ainsi et de la manière qui s'ensuict [1].

---

1. Le plan de Ducerceau, *Veue du lieu du costé du bourg*, montre bien la Tour Ronde, contre laquelle s'applique un bâtiment qui double celui de la Cour du Donjon; mais ce bâtiment n'apparaît pas en saillie. C'est qu'en effet Charles IX a achevé la construction dont le cabinet de Philibert Delorme constituait l'amorce, en prolongeant sur toute la longueur de la cour le doublement des Bâtiments de François Ier. Le plan de Ducerceau publié en 1579 donne ce nouvel aspect de cette partie du château qui a été si souvent et si profondément remaniée.

Et premièrement fault faire les fondemens de trois pantz des murs du dict eddifice de trois piedz d'epoisseur de moillon maçonné de chaulx et sable jusques au rez de chaussée bien et deuement fondéz jusques au vif fondement.

Item fault faire les trois panctz de murs, c'est assavoir le pan de devant du dict eddifice de deux piedz d'espoisseur tout de pierre de taille de grez tant hors euvre que dedans euvre excepté les appuyes lesquelles seront de pierre de taille de lyais de Nostre Dame des Champts lèz Paris et en icelluy pan de mur faire et eriger toutes les bées des fenestres et demyes fenestres et mollures des piedestractz, arquitraves et cornyches, pilastres, basses, chappiteaulx, roulleaux et aultres ouvraiges de telle façon et ordonnance et ainsi que le démonstre ledict portraict devant faict fors et excepté qui ne sera faict aulcun balustres pour ce qu'il a esté ainsi advisé depuys le dict portraict faict. Et sur ledict pan de mur de devant du dict ediffice fault faire et ériger une lucarne de pierre de taille de grez de telle façon et ordonnance que ledict portraict le demonstre et de la haulteur et largeur qu'il appartient.

Item le pan de mur qui sera contre la dicte Tour Ronde de deuz piedz d'espoisseur de pierre de grez jusques à la haulteur du dessus de l'huisserie qui y sera roigie, laquelle huisserie aura trois piedz de large ou environ et telle haulteur qui sera advisée pour le mieulx. Et en icellui pan de mur roigir les pilastres garnis de basses et chappiteaulx, et faire regir les piédestractz, arquitraves, frises et corniches de la façon et ordonnance du dict pan de mur devant dict, et le reste sera faict de moillon massonné de chaux et sable, et ériger ung petit perron rond de trois piedz et demy de hault dont les marches seront de pierre de liais de Nostre Dame des Champs lès Paris pour monster au premier estage du rez de chaussée qui sera en façon de loge sous le cabinet de la Royne, lesquelles marches seront chacune de cinq poulces de haulteur pour le plus compris les joinctz et d'un pied de largeur.

Item fault faire le pan de mur qui sera d'esquerre du costé de la dicte croisée de la garde robbe de la Royne aussi de deux piedz d'espoisseur et ériger les deux bées de deux demyes

fenestres qui seront de la façon et ordonnance du pan de devant, le tout de pierre de taille de grez tant hors euvre que dedans euvre jusques au premier estaige du rez de chaussée. Et au second estaige y eriger touttes les ordonnances tant de pilastres que de moullures et aultres choses comme au pan de devant, fors que ce qui sera entre les dictz pilastres et mollures sera de moillon maconné de chaulx et sable, et ériger au dict pan de mur dedans euvre une cheminée de quatre piedz de large ou environ, laquelle s'enfoncera partie dedans l'espoisse du mur, dont les jambaiges seront carrés de pierre de grez et les claveaulx et sommiers seront aussi de pierre de grez garniz de mollures de la façon du portraict devant faict. Et le résidu de la dicte cheminée sera de bricque et de la haulteur qu'il appartiendra sellon la raydeur du pavillon.

Item fault faire au viel pan de mur du cousté de la garde robbe de la Royne une bée lorbe dedans euvre enfoncée dedans le dict mur pour servir d'aulmoires de la largeur et haulteur qui sera advisée pour le mieulx. Et en icelluy pan de mur abbatre les mollures des arquitraves et courniches affin qu'ilz ne puissent nuyre ni empescher le dict cabinet.

Item fault paver de pavé de carreau de terre cuyte l'aire de la loge du rez de chaussée soubz le dict cabinet de la Royne et le planchier de galletas au dessus du dict cabinet.

Item fault faire et ériger en la petite tour ronde une viz pour descendre du cabinet de la dicte dame au rez de chaussée dedans la dicte loge et faire la massonnerie de plaistre dans le noyau de devant les marches qui seront de charpenterie et fault faire le pavé de carreau des paliers de la dicte viz et y ériger deux huisseries de pierre de taille de grez ainsi qu'il appartient et en percer et tailler en plastre une aultre pour entrer en l'estage du galetas du dict pavillon dessus le dict cabinet et faire tout et chascun les restablissemens de massonnerie et aisances de caves qu'il appartiendra.

Gilles le Breton, maistre maçon pour le Roy à Fontainebleau, confesse avoir faict marché et convenant à noble personne maistre Philbert de l'Orme, abbé de Geveton et de Sainct

Barthelémy, conseiller aumosnier ordinaire et architecte du Roy nostre sire, commissaire ordonné et depputé par le Roy nostre dict seigneur sur le fet de ses bastimens et édiffices du dict lieu de Fontainebleau ad ce présent, de faire de neuf pour le Roy notre dit seigneur tous et chascun les ouvraiges de massonnerie et taille contenuz et déclaréz au deviz cy devant escript des espoisseurs de mathières spéciffiez par le dict deviz et suyvant le portraict devant faict qui pour ce luy en a esté baillé par le dict commissaire, présent le notaire soubzcript[1]. Et sera tenu le dict Le Breton faire la taille de ses ouvraiges la plus necte que faire ce pourra gardant les arrestes vifves au myeulx qu'il sera possible et les pierres bien et deuement desgauchies et mises en euvre avec les plus petites commisures que faire ce pourra en bonne liaisons et bien et deuement ainsi qu'il appartient au dict d'ouvriers et gens en ce congnoissans. Et pour ce faire sera tenu ledict Le Breton quérir et livrer à ses despens pierres de tailles de grez, liais de Nostre Dame des Champtz lès Paris, bricque, carreaulx, chaulx, sable, plastre, peine d'ouvriers et d'aydes et aultres choses à ce necessaires touchant le faict de maçonnerie et taille et faire les vuidanges qu'il conviendra pour ce faire, et faire mener les dictes vuidanges et les gravoix aux champs, et randre place nette et randre le tout faict et parfaict en la plus grande et extrême dilligence que faire ce pourra bien et deuement comme dict est sans mettre ni faire mettre aus dicts ouvrages de maconneryes aulcunes pieces de fer ni lanteaulx de boys moyennant et parmy le pris et somme de sept cens livres tournois, qui pour ce faire luy en sera baillé et payé par le commis au payement des dictz bastimens et ediffices au feur et ainsi qu'il aura besongné et faict besongner aus dictz ouvrages, promettant, etc., obligeant, etc., comme pour les propres besongnes et affaires du Roy nostre dict seigneur. Faict et passé multiples le treiziesme jour de juillet, l'an mil vc quarante huit[1], en présences de nobles

---

1. Voici une circonstance bien capable de ruiner l'opinion de Léon Palustre, qui veut voir dans Gilles Le Breton, l'architecte du château de Fontainebleau. L'entrepreneur qui travaille, en 1548, d'après le plan, le

hommes maistres Pierre Deshostels, notaire et secrétaire du Roy, et par luy commis au contrerolle desdicts bastimens, Nycolas Picard, notaire et secrétaire du dict seigneur et commis au payement desdits bastimens, tesmoingtz.

C'est le devis des ouvraiges de charpenterie qu'il convient faire pour le Roy nostre sire en son chasteau de Fontainebleau pour faire et édiffier deux salles l'une sur l'autre de quinze toises de long et cinq toises de largeur par dedans euvre encommencées entre la chappelle et le pavillon du portail du dict chasteau [1] et aultres ouvrages cy après déclarez ainsi et de la manière qui s'ensuict.

Et premièrement fault faire deux planchiers en fermes, l'un sur l'aultre de la dicte longueur de quinze toises et de cinq toises de large dont le premier au dessus du rez de chaussée sera garny de dix poultres, savoyr chacune poultre taillée de dix sept poulces de fourniture et de cinq toises deux piedz de long refeuillées par dessus pour joindre lambourdes de cinq poulces d'espoisseur et de dix poulces de hault portant mollures et sur les dictes poultres fault assembler deux charges en about de dentelure et caller chacun d'un pied de hault et de neuf poulces d'epoisseur pour souspendre les dictes poultres à goujons de fer ou acier et peupler le dict plancher de dix travées de sollives compris deux demyes aux deux bouts des dictes salles qui ne sont comptées que pour une dont il y aura cinq chacune de douze piedz de long les autres chacune de six pieds de long et peupler chacune travée de sollives, chacune

---

« pourtrait » qu'on lui remet, ne peut pas être l'auteur de ce plan ; — et il est vraisemblable que pour le devis de 1528 son rôle a dû être identique. Pour moi, je pense que le premier architecte de Fontainebleau, c'est, avec le Roi, Florimond de Champeverne, dont le nom nous est révélé par les Comptes.

1. C'est bien de la Salle de bal, appelée aujourd'hui galerie Henri II, qu'il s'agit. Les dimensions, quinze toises sur cinq, la situation entre la chapelle St-Saturnin et le pavillon du portail, ou pavillon de la Porte Dorée, ne peuvent laisser le moindre doute. Sur la transformation des voûtes en plafond, voyez Serlio, *Tutte l'opere d'architettura, libro VII, capitolo XI.*, et Léon Palustre, *La Renaissance en France*, tome I, p. 205.

sollive taillée de sept poulces de large et six poulces d'espoisseur qui seront assemblées de leur espoisseur dedans les dictes lambourdes et espassées à six poulces l'une de l'autre, et couvrir et enfourcer les entrevouls d'aiz rabotéz cloués sur les dictes sollives.

Item fault faire l'aultre planchier au-dessus, garny de dix poultres, savoyr chacune poultre taillée de treze à quatorze poulces de fourniture et de cinq toises et demye de long et refueillées par dessus pour joindre lambourdes de quatre poulces d'espoisseur et de dix poulces de hault portans mollures, et seront les dictes poultres souspendues par leur milieu aus poinçons des fermes du comble et peupler le dict plancher de dix travées de sollives, comprins deux demyes travées aux deux boutz qui ne sont comptées que pour une, chacune travée garnye de sollives, chacune sollive taillée de sept poulces d'espoisseur qui seront assemblées de leur espoisseur dedans les dictes lambourdes et espassées à six poulces l'une de l'aultre et couvrir et enfoncer les entrevouls d'aiz cloués sur les dictes sollives.

Item faut faire le comble au dessus, de la dicte longueur de quinze toises et de cinq toises et demye de largeur garnyr de dix fermes savoyr chacune ferme garnye de deux forces, d'un poinçon et quatre contrefiches, les dictes forces et poinçon de huit poulces de fourniture et les dictz contrefiches six et sept poulces de fourniture, ung feste, soubz feste, lyens, moyses, le tour de six poulces de fourniture, chantignolles pour porter deux cours de panne de chacun costé, chacun cours de panne de six et sept poulces de fourniture et peupler le dict comble de chevrons de la longueur qu'il appartient chacun de cinq poulces de large et de quatre poulces d'espoisseur espasséz de trois à la latte brandiz aus dictes pennes.

Item fault abatre et démolir neuf poultres qui sont pourries et endommagées aux planchiers des corps d'hostelz du dict chasteau et au lieu d'icelles remettre neuf aultres neufves, c'est assavoir deux au planchier soulz la salle du Roy et trois aux planchiers sur la dicte salle; une au planchier soulz la chambre de la Royne; une au planchier au dessus de la dicte chambre;

une au planchier soulz la salle de monsieur le Connestable et une au planchier dessus la dicte salle, dont les quatre des dictes poultres qui seront aux planchiers au-dessus du rez-de-chaussée seront taillées chacune de seize à dix sept poulces de fourniture et de quatre thoises deux piedz de long et refeuillées par dessus pour joindre lambourdes de cinq poulces d'espoisseur et de dix poulces de hault et sur chacune des dictes poultres fault assembler deux charges en aboutement dentelleure et caller chacune d'un pied de hault et de neuf poulces d'espoisseur et pour ce faire fault abatre et démolir les travées du plancher et mettre les sollives et aiz à sunnettre et les relever et faire et faire reservir. Et les cinq aultres poultres qui seront au deuxiesme planchier au-dessus du dict rez de chaussée seront taillées chacune de dix-sept poulces de fourniture et de cinq toises ung pied de long et refuellées par dessus, pour joindre lambourdes de quatre poulces d'espoisseur et dix poulces de hault et sur chacune des dictes poultres faut assembler deux charges en aboutement dentelleure et caller des fournitures à eschantillons que celles devant déclarées et pour ce faire fault abatre et démolir les travées des planchers et mettre les sollives et aiz à sunnettre, et les y faire reservir et estayer et eschaller le comble au-dessus pour remestre les dictes poultres ainsi qu'il appartient.

Claude Girard, maistre charpentier pour le Roy nostre sire à Fontainebleau, confesse avoir faict marché et convenant à noble personne maistre Philbert de l'Orme, abbé de Geveton et de Sainct Barthélémy, conseiller et aulmosnier ordinaire et architecte du Roy nostre dict seigneur et commissaire ordonné et depputé par le dict seigneur sur le faict de ses bastimens et édiffices du dict lieu de Fontainebleau, à ce présent, de faire et parfaire pour le Roy nostre dict sire en son chasteau du dict lieu de Fontainebleau tous et chacuns les ouvrages de charpenterie contenuz et déclairéz au deviz cy devant escript es lieux et endroictz specifiez par le dict deviz et pour ce faire quérir et livrer à ses despens tout le boys qu'il conviendra pour ce faire bon loyal et marchant des longueur et fourni-

tures déclarés par le dict deviz avec voictures, charriages, chasbles, engins, démolicions, estayes, eschallemens, restablissemens, peime d'ouvriers et aydes, aultres choses à ce nécessaires touchant le faict de charpenterie et rendre le tout prest faict et parfaict bien et deument, ainsi qu'il appartient au dire d'ouvriers et gens en ce congnoissans, en la plus grande et extrême dilligence, et le plus tost que faire ce pourra, moyennant et parmy le pris et somme de trois mil livres tournois qui pour ce faire lui en sera baillé et payé par le commis au payement des dictz bastimens et édiffices au fur et ainsi qu'il aura besongné et faict besongner aus dictz ouvraiges, promettant etc., obligeant etc., comme pour les propres besongnes et affaires du Roy nostre dit sire. Faict et passé multiples en présence de nobles hommes maistres Pierre Des Hostelz notaire et secrétaire du Roy nostre dict sire et contrerolleur de ses bastimens, Nycolas Picart notaire et secretaire du dict seigneur et commis à faire le payement des dictz edifficcs et plusieurs aultres tesmoingtz, le XIIIe jour de juillet l'an mil VCXL huit.

Le même registre de notaire nous fournit encore les actes suivants, qui font supposer que le règlement des travaux exécutés précédemment par Gilles Le Breton a souffert quelques difficultés, et qu'il a nécessité une expertise contradictoire. Jean Delamare était voyer de Saint-Denis en France; Jean François était maître maçon à Melun; Pierre Hannon était maître maçon à Paris.

DU XXIIIIe JOUR DE JUILLET L'AN MIL VC XLVIII

Aujourd'huy par devant moy Estienne Sermence, notaire royal soubz la justice de Moret en Gastinois, ès présences des tesmoingtz soubzscriptz, sont comparus Mes Jehan de la Mare, Jehan François et Pierre Hannon, maistres maçons estans à

présent à Fontainebleau, admenéz au dict lieu par Gilles Le Breton, maistre maçon du Roy nostre sire en ses édifices et bastimens du dict Fontainebleau, pour de la part du dict Le Breton assister aux toisées, prisées et estimées de ce qui reste à priser, toiser et estimer des dicts eddifices du dict Fontainebleau avec les aultres maçons prins et choisiz et esleuz de la part de Monseigneur de St Germain[1] pour le Roy nostre dict sire, lesquels ont dict et déclaré que ce jourd'huy ilz estoient délibérez partyr dudict lieu de Fontainebleau et deffaict ilz partiroient pour eulz retirer en leurs maisons et que pour ce faire ledict de Sainct Germain leur avoict donné congié ce jourd'huy, aussi disoient que les maistres maçons esleuz pour le Roy s'estoient retirez en leurs maisons dès le dict jour XXIIIIe du présent mois, au moyen de quoy ne sçauroient plus procedder au faict des dicts toisés, prisée et estimations, dont et desquelles choses le dict Le Breton a requis acte que luy avons octroyé et baillé par ces présentes pour luy servir ce que de raison. Ce fut faict ès présences de Guillaume Bataille et Eustache Blondeau, tesmoingtz.

Fauldra avoir pareille attestation du partement des maçons d'Orléans.

DU XXIIIIe JOUR DE JUILLET OU DICT AN VC XLVIII

Aujourd'huy, par devant moy Estienne Sermence, notaire royal à Fontainebleau soubz la justice de Moret en Gastinois, et des temoins soubzscriptz, sont comparuz en leurs personnes maistres Mychel Bliquet, maçon de bricque, Barthélémy Leillet, maçon, demeurant au dict Fontainebleau, lesquelz ont dict, attesté et affirmé pour vérité qu'ils ont ce jourd'huy veu partir hors de ce lieu de Fontainebleau maistres Pierre Byart et Philippes Besnart, maistres maçons, demeurant en la ville d'Orléans, pour eulx retirer au dict lieu d'Or-

---

1. Jean de l'Orme, sr de St Germain, « commissaire député par le Roy sur le fait de ses édiffices et bastiments », frère de Philibert Delorme.

léans, ainsi qu'ilz leur ont ouy dire, et pour ce faire sont partiz du dict lieu de Fontainebleau environ deux heures après midi; et le sçavent les dicts Bliquet et Leillet par ce qu'ilz estoient présents à leur partement et qu'ilz leur ont dict aller et partement; et c'est ce qu'ils ont dit, atesté et affirmé pour vérité. Présents Guillaume Bataille et Eustache Blondeau, tesmoins, et aultres.

Toujours dans le même registre, nous trouvons encore un acte qui nous donne sept noms de tapissiers, dont trois ne figurent pas dans les Comptes publiés par M. de Laborde : Jean Noël, Jacques Lejeune, Jean Lebel.

DU XXIIIe JOUR D'AOUST L'AN MIL VC QUARANTE HUIT

Honnorable homme Pierre Lebryais, tappissier ordinaire du Roy, demourant à Fontainebleau, aagé de trente neuf ans ou environ, lequel a dict, atesté et affirmé pour vérité que ung trou faict en ung champ d'une couleur est repréhensible, de nulle valleur et ne vault rienz. Et mesmement ung relais faict de deux duictes sur chascun fil est pareillement faulx et repréhensible et ne vault rienz, et c'est ce qu'il nous a dict, atesté et affirmé pour vérité, dont et de quoy Jean Desboutz m'a requis et demandé acte que luy ay octroyé par ces présentes. Presents honnorables hommes Jehan Marchay, Jehan Le Bryais, Jehan Noël, Jacques Lejeune, Jehan Lebel, tous tappissiers, Jehan Ponnette, et aultres tesmoings.

F. HERBET.

NOTES

SUR LA SEIGNEURIE DE MONTGERMONT

CHAPITRE PREMIER

La paroisse et l'église de Montgermont

Entre Melun et Corbeil, la Seine reçoit sur sa rive gauche un petit affluent, l'École. Née dans les environs de Noisy, cette rivière passe à Milly, alimente les fossés de Courances, se grossit du ruisseau qui lui apporte les eaux des marais de Fleury, et, après avoir traversé le parc de Montgermont, dont elle laisse à gauche le château, siège de l'ancienne seigneurie, se jette dans la Seine en face de Sainte-Assise. Son lit a été en partie surélevé par la main de l'homme au-dessus du fond de la vallée, afin de faciliter les chutes nécessaires aux nombreux moulins qu'elle faisait tourner autrefois. De sa source à son embouchure, l'École arrose une petite vallée de l'ancien Gâtinais. Peut-être me reprochera-t-on l'assurance avec laquelle je me permets une telle affirmation; les géographes et les historiens anciens et modernes n'ont jamais fixé

d'une manière indiscutable les bornes du Gâtinais du côté N.-O. : les uns, les reculant jusqu'à Corbeil ; les autres, les rapprochant vaguement pour arriver à donner l'École comme dernière limite au Gâtinais. Cette diversité d'opinions n'a rien qui puisse nous surprendre : les anciens territoires français, qui n'étaient que des dénominations géographiques, sans aucun caractère administratif ou politique, étaient loin d'être bien définis, et, à quelques lieues près, il était difficile d'en fixer exactement les limites. Après avoir examiné les différentes opinions émises à ce sujet, je n'ai pas hésité à me rallier à l'avis de ceux qui donnent l'Essonne pour ligne de démarcation entre le Hurepoix et le Gâtinais dans la partie qui s'étend depuis son confluent avec la Juine jusqu'à son embouchure dans la Seine à Corbeil. Il fallait pour me décider, je le sais, autre chose que la mauvaise réputation qui faisait jadis dire de quelqu'un qui avait les manières peu civiles, « qu'il arrivait du Hurepoix »[1], ce qui n'a rien de tentant ! Il ne suffisait pas non plus d'être attiré par les souvenirs de Fontainebleau, de Ferrières, et de tant d'autres lieux célèbres. Aussi, je demande à mes bienveillants lecteurs la permission d'indiquer brièvement les sources plus sérieuses sur lesquelles je m'appuie pour prendre le titre d'habitant du Gâtinais.

L'historien de Corbeil[2], décrivant la ville de Corbeil, nous dit que la rivière d'Etampes, l'Essonne

---

1. Article de M. Longnon dans le tome Ier des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*.

2. De La Barre, *Antiquités de la ville et châtellenie de Corbeil*, p. 11.

grossie de la Juine, fait la séparation du Gâtinais et du Hurepoix sous la Tour Corbulo qui sert de logement au capitaine de la ville. Dom Guillaume Morin[1] semble étendre assez loin les bornes de l'ancien Gâtinais; il donne « pour bornes du Gastinois et du » païs chartrain la ville d'Estampes », cite Corbeil parmi les villes principales de la contrée dont il fait l'historique, et dit positivement[2] que la rivière d'Étampes sépare la Beauce du Gâtinais. Il va sans dire, d'après cela, que Milly et La Ferté-Alais sont des villes gâtinaises. C'est peut-être étendre un peu loin le pays dont il s'occupe, car l'aspect différent de la contrée d'un côté, et de l'autre la tradition, vivante encore, des riverains de l'Essonne, semblent donner cette rivière comme limite aux deux pays. M. Pinard, dans ses « Études sur l'arrondissement de Corbeil », partage cette opinion; suivant lui, le Hurepoix était limité par le grand bras de la Juine *dans* Corbeil. Enfin, dans son « Étude sur les comtes du Gâtinais »[3], M. Devaux dit que, à l'origine, le Gâtinais était le nom qui s'appliquait au pays situé entre l'Essonne et les forêts d'Orléans et de Fontainebleau.

Si nous interrogeons maintenant de vieux actes, où nous voyons les traditions de l'époque, nous trouverons que dans des actes de foi et hommage ou dans des aveux, en 1488[4], en 1515[5], il est question en

---

1. *Histoire générale des pays de Gastinois*, etc., p. 480. J'ai eu recours à la nouvelle édition publiée par M. Laurent.
2. D. Morin, p. 3.
3. Publiée dans les *Annales du Gâtinais*, t. III (1885).
4. *Archives nationales*, P. 63², n° 2649.
5. *Idem*, P. 67, n° 2870.

propres termes de « Montgermont en Gastinoys »; en 1544[1], nous verrons l'aveu du « Cours de la rivière » d'Escolle assis en Gastinois »; en 1603, il est question dans un contrat de mariage, de « Montgermont en Gastinois »[2]. Enfin, la même mention a lieu dans un État des domaines de la Généralité de Paris en 1742[3].

Voyons maintenant quels auteurs ont donné au Gâtinais une étendue plus restreinte, et même quels sont ceux qui en ont fixé la limite à la rivière d'École. Suivant Pascal, sur sa carte de Seine-et-Marne en 1789[4], cette rivière, à partir de son confluent avec le ruisseau de Fleury, sépare l'ancien Gâtinais du Hurepoix; pour Monseigneur Allou, évêque de Meaux[5], le Gâtinais s'étend de l'École à l'Yonne, en suivant le cours de la Seine; Oudiette[6] place Pringy (qui est sur la rive droite de l'École) en Hurepoix; mais cette opinion est sans valeur, car, pour tout le monde, la rive droite de notre rivière a toujours été gâtinaise. M. E. Michel, sur la carte de son livre des *Monuments du Gâtinais*, en fixe la limite à l'École; toutefois il a soin de prévenir que sa ligne de démarcation n'est pas absolue, mais approximative.

En jugeant les deux opinions, la première réunit sans conteste les meilleures autorités et les plus anciennes traditions; je puis donc, sans rien hasarder, placer Montgermont en Gâtinais.

Mais ce territoire dont le savant Dom Morin a

---

1. *Archives nationales*, P. 69[1], n° 3070.
2. *Archives de Seine-et-Marne*, B. 432.
3. *Bibliothèque Mazarine*, mss. 1522.
4. Pascal, *Histoire de Seine-et-Marne*, tome I.
5. *Chronique des évêques de Meaux*, p. 264, note.
6. *Dictionnaire topographique de Seine-et-Marne.*

écrit l'histoire, et où ont vécu les personnages dont nous aurons à parler, a donc une origine ancienne et illustre? Je n'ai pas la prétention de faire ici l'histoire du Gâtinais; qu'il me suffise de rappeler que notre pays fut remarqué par sa configuration et ses productions spéciales dès le temps de Jules César, qui s'y plaisait, dit le prieur de Ferrières[1]. Son nom vient[2], ou de *vastare, gast, guast, gastine*, et signifie alors le lieu d'une forêt dont le bois a été abattu, ou de *vastum*, suivant D. Morin, à cause de son étendue boisée et sablonneuse. « Le pays de Gastinois fut » ainsi nommé à cause des déserts, roches et lieux » sabuleux desquels il est plein, qu'ils appellent » gastines »[3]. Nous voyons apparaître pour la première fois dans une charte de Dagobert Ier, de 638, son nom de *Wastinensis pagus*. Au IXe siècle, il est question d'Enguerraud, comte de Château-Landon, et après lui la série des comtes héréditaires du Gâtinais se continue jusqu'à Foulques-le-Réchin; mais l'autonomie du Gâtinais ne fut pas de longue durée : les rois de France le regardaient avec convoitise comme un lien entre leurs possessions de l'Ile-de-France, de l'Orléanais et du Sénonais, et, en 1067, Foulques le céda à Philippe Ier. Depuis ce temps, le Gâtinais resta toujours sous la domination directe de nos

---

1. D. Morin, p. 4.

2. Suivant Littré, on appelle *gâtine* un lieu désert.

3. *Itinéraire des chemins de France en 1553*, cité par M. Devaux dans les *Annales du Gâtinais*, 1885.—Dans une étude publiée en 1892, M. Devaux indique une autre étymologie : le « pagus Wastinensis » serait un pays dont une ville du nom de Gastins — actuellement village de peu d'importance du doyenné de Montereau—était la capitale. L'opinion a été réfutée par M. P. Quesvers.

rois, et ne fut plus qu'un territoire sans importance politique, se subdivisant en Gâtinais français et en Gâtinais orléanais, gardant son nom, ses coutumes particulières, et ses capitales Château-Landon, Montargis et Ferrières. Ces souvenirs étaient si vivants encore à la fin du siècle dernier que, lorsque la Constituante décréta en 1789 la formation des départements, celui que nous habitons, avant de s'appeler Scine-et-Marne, porta le nom de Brie-et-Gâtinais; ce fut la loi de 1790 qui lui donna définitivement sa dénomination actuelle.

Si j'ajoute que, sous l'ancienne France, Montgermont prêtait hommage au Roi à cause du château de Melun, qu'il dépendait du bailliage et de l'élection de Melun[1], ressortait de l'Intendance de Paris, et faisait partie du gouvernement de l'Ile-de-France, je crois que j'aurai suffisamment établi la situation territoriale, politique et administrative de la localité dont je vais esquisser l'histoire.

Si Montgermont[2] dépend maintenant du diocèse de Meaux, ce n'est que depuis la nouvelle formation des diocèses, en 1791, et, à la suite du Concordat, en vertu d'un tableau arrêté en mars 1803 entre le préfet et l'évêque de Meaux, et d'une ordonnance royale du

---

1. Avant 1353, Melun était du bailliage de Sens.

2. Le nom de Montgermont vient de Mons Germondi (et non de Mons Germinis, comme le dit Mgr Allou dans *la Chronique des évêques de Meaux*). Germondus était un nom de baptême fort usité au XIIe et au XIIIe siècle, et qui paraît avoir pour étymologie : *Ger*, correspondant au *vir* latin, guerrier; et *Mund*, radical germanique ayant le sens de bouche. Les Germains avaient fait de la bouche le symbole de l'autorité et du pouvoir souverain et domestique. (Voir le baron de Coston : *Origine, étymologie et signification des noms propres*, 1867).

19 octobre 1821, qui ont fixé, après des changements successifs, les limites du diocèse de Meaux et les circonscriptions des paroisses. Il appartenait autrefois au diocèse de Sens, formait une paroisse distincte qui était à la collation directe de l'archevêque, faisait partie de l'archidiaconé de Melun, et avait pour patrons saint Gilles et saint Loup[1]. Le chapelain ou curé payait au XVe siècle cinq sous de cens au doyen de Melun, ainsi qu'il ressort de comptes de l'archevêché de Sens[2]. Quant au revenu de la cure, il fut variable; il était porté pour 460 livres dans le pouillé de 1695, et pour 300 livres dans celui de 1717[3]. Celui de 1746 n'indique que 40 livres de revenu. En 1770, cette paroisse est inscrite dans le pouillé de l'année, et, en 1771, Outhier la marque sur sa carte du diocèse de Sens. Elle figurait encore sur le tableau des paroisses de 1790, fait à l'époque de la nouvelle circonscription des diocèses, mais fut supprimée peu de temps après, le 20 juillet 1791, pour être réunie à celle de Pringy, dont elle dépend encore[4].

---

1. Saint Loup, ou saint Leu, naquit à Orléans, vers 573, fut archevêque de Sens en 609, et mourut en 623. On célèbre sa fête le 1er septembre. Très honoré en Brie, de nombreuses églises lui furent dédiées dans notre région. La corporation des bouchers de Melun, dont il était patron, lui avait consacré dans l'église Saint-Aspais, en 1517, une chapelle ornée d'un superbe vitrail.

2. *Archives de l'Yonne*, G. 351.

3. *Archives de Seine-et-Marne*, Sup. G. 423.

4. Les archives de l'évêché de Meaux ayant été deux fois, en 1792, saccagées et brûlées, il n'y a été conservé aucun renseignement sur l'ancienne paroisse de Montgermont. Heureusement, j'ai retrouvé au greffe du tribunal de Melun un recueil de registres paroissiaux de Montgermont allant de 1670 à 1791. Le premier registre porte cette mention : « Registre des baptêmes, mariages et enterrements de la paroisse de Montgermont, proche Melun, dioceze de Sens, qu'il faut remetre au curé de ladite paroisse, lequel réside pour l'ordinaire à Melun, étant un des prestres habituez en la

J'ai pu retrouver les noms d'un certain nombre de curés de Montgermont; en voici la liste[1] :

Alexis Cabelles[2], curé en 1409.

Simon Saisac[3], curé en 1415.

Denis Renault, vivant en 1486 et en 1496.

Mathurin de la Croix, qui de 1498 à 1509 (?) eut un procès avec le prieur de Pringy, Denis Landre, au sujet des grosses dîmes de Montgermont. Un arrêt du bailliage de Melun, du 1er février 1509, attribua définitivement ces dîmes au prieur.

Jean Hybres, curé en 1563.

Beauchesne, curé en 1612.

Gilles du Val. Il paraîtrait qu'une mutation avait eu lieu, malgré lui, avec le curé de Saint-Germain-sur-École, ou celui de La Grande-Paroisse; un arrêt du Parlement, du 8 août 1639, le maintint en la possession de sa cure, contre ses compétiteurs[4].

---

paroisse de St Aspais en laditte ville. 1670-1733 ». Le dernier acte passé à l'église de Montgermont est du 19 janvier 1791.

Voici les articles de la loi des 8-20 juillet 1791 qui concernent Montgermont et Pringy : « XVII. La paroisse de Montgermont sera supprimée et avec les hameaux qui en dépendent, réunie à celle de Pringy; il en sera néanmoins distrait le hameau de Faronville, pour être réuni à la paroisse de St Sauveur. XIX. Le hameau d'Orgenoy, paroisse de Boissise-le-Roi, celui de Faronville et le hameau de La Planche, paroisse de Perthes, seront réunis à la paroisse de St Sauveur ». (*Collection des Lois et Décrets*, par Duvergier. Collection Baudoin.) Ce hameau de Faronville, appelé « Clos de Faronville » sur le plan de l'Intendance de 1788, était situé entre le Bois des Seigneurs et le chemin allant d'Orgenoy à La Planche Coutant.

1. La date n'indique exactement ni leur mort ni leur nomination, mais l'année du document sur lequel je m'appuie.

2. *Archives nationales*, S. 1444.

3. *Papiers de Montgermont*. — Aux *Archives nationales* (S. 1444, p. 33), on lit, Me Simon Saisan.

4. *Papiers de Montgermont*. — Nous possédons également une attestation de plusieurs habitants de Pringy et de Ponthierry, datée du 1er février 1658, relative à l'église de Montgermont, mais dont nous ignorons le

Gautier..... vivant en 1673[1].
Pain..... en 1681.
Claude-César Levasseur..... en 1681.
Jean Nereau, curé en 1695, mort en 1708.
N. Fouillette, curé en 1715.

Marcellin Jouvenet, curé en 1737, dont le père, officier du duc d'Orléans, fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Sauveur.

Gilles Jouvenet[2], curé en 1744.

N. Tison, curé en 1747.

N. Deladerie, curé en 1765.

François-Robert Paulmier d'Orgemont, qui fut curé de 1771 à 1776.

N. Martin, de 1778 à 1784.

Julien-Denis Martin, curé en 1786; il prêta serment en présence de Tourneville, maire de Montgermont, en 1791, et était curé lorsque, d'après la nouvelle circonscription, Montgermont faisait partie du canton de Perthes. Nous ne savons si cet acte de soumission à la Constitution civile lui valut quelques faveurs, ou le mit plus tard à l'abri de la persécution religieuse.

Les dîmes de Montgermont étaient, comme il arrivait généralement, mises en adjudication; le seigneur de Montgermont paraît les avoir eues à ferme

---

motif. Il y est dit que l'on a baptisé et marié, et que, entre autres, les enfants des seigneurs de Montgermont, nés depuis cinquante ans, y ont reçu le baptême.

1. *Actes paroissiaux de Montgermont.* La plupart des renseignements suivants proviennent des anciens actes paroissiaux de Pringy et de Montgermont.

2. *Archives de Seine-et-Marne.*

en plusieurs circonstances[1]; mais le droit à ces dîmes donnait lieu à de nombreux litiges entre le chapelain de Montgermont et le prieur de Pringy, surtout au XVe et au XVIe siècle[2]; c'est ce que nous prouvent des procès qui eurent lieu entre ces deux décimateurs et ceux qui, dans le doute, refusaient tout simplement de les payer. En 1510, elles furent définitivement attribuées au prieur de Pringy. Le territoire décimable par le prieur était de 200 arpents, à raison de six gerbes l'arpent; et comme les ressources de la fabrique étaient minimes, le prieur devait entretenir le chœur de l'église et fournir les livres et ornements. Quant à l'origine de ces discussions, et aux droits que chacun pouvait invoquer, je n'ai pu en trouver la trace.

L'église de Montgermont se trouvait à une cinquantaine de mètres de l'angle N.-O. du château actuel, et était entourée par le cimetière du village[3]. Nous n'avons trouvé de traces de son existence que dans les registres paroissiaux et dans l'acte qui nous annonce sa disparition, par suite de la vente qui en fut faite comme bien national[4]. Cette pièce est accompagnée de l'expertise faite antérieurement par l'expert nommé par le Directoire du district de Melun, et d'un plan dressé avec soin par le même géomètre.

---

1. Jacques de Dicy les eut en 1492, pour 18 setiers. *Archives nationales,* S. 1444.

2. *Archives nationales,* S. 1444 et 1423. — *Papiers de Montgermont.*

3. Avant 1778, le cimetière se trouvait derrière la sacristie; à cette époque, M. de Palerne, seigneur de Montgermont, donna un nouveau terrain, devant l'église, et l'ancien lui fut laissé en échange. Le nouveau cimetière fut béni en 1786.

4. *Archives de Seine-et-Marne,* 19 X. 2.

Ces pièces sont du plus grand intérêt : non seulement ce rapport contient les seuls renseignements que nous possédions sur l'église de Montgermont, mais il est, pour le spirituel, le dernier souvenir de notre paroisse. Aussi me paraît-il indispensable d'en donner quelques extraits.

Placée, comme je l'ai dit, au N.-O. du château, et donnant sur le chemin de Pringy qui, à cette époque, passait à l'endroit où sont bâtis les communs, cette petite église, fort simple, était enclavée des trois autres côtés dans le parc appartenant au marquis de Gontaut. Le 29 septembre 1791, Nicolas-Pierre Jollain, expert du Directoire du district, se rendit chez le maire de Montgermont, le sieur Tourneville, receveur du domaine, qui lui remit les clefs; ils procédèrent tous deux à la visite, au relevé et à l'estimation de l'église et du cimetière. Voici la description qu'il donne de l'église : « Ladite église est composée de » deux travées de chacune dix-huit pieds de longueur » hors œuvre, sur dix-neuf pieds de largeur aussi » hors œuvre, voûtée en arc de cloître, de dix-huit » pieds d'hauteur sous la clef desdites voutes; dont » la première travée sert de nef et la deuxième de » chœur, à l'entrée duquel sont à droite et à gauche » deux bancs en bois blanc, ravalés de moulures et » profils et fermés chacun par une porte idem; autre » banc intérieur dont un forme la stalle du curé.

» Au fond de la dernière travée est un coffre d'autel » en bois blanc dont les battes sont en chêne, boi- » serie au-dessus avec gradins, et tabernacle en bois » de chêne décoré d'un petit ordre dorique, pilastre » avec fronton, porte à droite servant d'entrée à une

» sacristie derrière ; avec son chambranle et cadre
» au-dessus en bois blanc orné de moulures et pro-
» fils. De l'autre côté autre fausse porte pareille figu-
» rante celle ci-dessus, et ornée de même ; deux mar-
» ches pour monter à l'autel, lesquelles sont pleines
» en chêne...

» La porte d'entrée est cintrée en pierres de *grais*
» et briques garnie d'une porte en chêne ouvrante à
» deux vantaux, ferrée de pentures, deux barres de
» fléau, et une forte serrure. Chacune des baies de
» croisées est garnie de vitraux avec plombs et verges
» en fer.

» Dans l'intérieur de la première travée de l'église
» à gauche est une pierre de fonds baptismaux en
» pierre dure de trois pieds de longueur sur deux
» pieds trois pouces de large et deux pieds six
» pouces de haut, et à côté de la porte d'entrée est
» un petit bénitier de pareille pierre dure.

» Toute la superficie de la nef est carrelée avec
» carreaux de terre cuite de six pouces à six pans
» avec trois marches en *grais* à la porte d'entrée, et
» le chœur est pavé en partie avec des tombes en
» pierre dure[1], et le surplus de pareils carreaux, et
» tous les murs intérieurs et extérieurs de toutes les
» faces sont crêpis et enduits ; au-dessus de la pointe
» du pignon de la porte d'entrée est un petit clocher
» à jour, où est une petite cloche de un pouce
» d'épaisseur pesant environ quatre-vingts livres,
» garnie de son beffroi et mouton...

---

1. Ce sont les dalles qui sont encore conservées dans le château, et dont il sera question ci-après.

» Au fond de la deuxième travée au levant est un » petit bâtiment en croupe et en appentis lambrissé, » servant de sacristie, lequel porte treize pieds de » longueur dans œuvre sur six pieds sept pouces de » largeur, aussi dans œuvre, et six pieds six pouces » de haut...

» Au-dessus du maître-autel est un tableau de » Vierge tenant l'Enfant Jésus, de quatre pieds de » haut, sur trois pieds de large, et à droite en en- » trant dans l'église est un confessionnal de six » pieds de large sur six pieds de haut, en chêne non » fermé et très antique, et dans l'intérieur de la nef » sont six bancs en chêne... »

Le tout fut estimé 1505 livres, 12 s., 3 d., tant pour les gros matériaux que pour les objets meublants. Puis l'expert leva le plan du cimetière et de l'église, constata que la superficie totale était de 12 perches 1/2, et estima le terrain, les murs et les cinq ormes qui étaient dans le cimetière 252 ₶ : l'ensemble faisait un total de 1752 ₶ 12 s. 3 d.

Son rapport, accompagné d'un plan détaillé, fut remis le 18 octobre à l'administration qui fit procéder aux publications légales et mit en vente « l'é- » glise cy-devant paroissiale de Montgermont, le » cimetière et la sacristie enclavée dans le parc de » Montgermont, avec les cinq ormes qui se trouvent » dans le cimetière, le tout contenant 12 perches 1/2, » mesure de 20 pieds, » et estimé 1757 ₶, 12 s. 3 d., mais « se réservant expressément les tableaux qui » se trouveront dans ladite église, ensemble la » cloche et les ferrements en dépendant ». Le 24 décembre, le tout fut adjugé à Doucet, marchand

de plâtre, demeurant à Melun, au profit de M. Jean-Henry-Armand-Alexandre de Gontaut, pour 2550 livres. Ainsi disparut l'église de Montgermont.

Si, au spirituel, la paroisse de Montgermont fut toujours distincte de celle de Pringy, il n'en fut pas de même en tout temps pour ce qui concernait les impôts. En effet, en 1769, les habitants de la paroisse exposèrent au roi, dans un long rapport[1], qu'ils avaient jusqu'alors été compris dans un seul et même rôle de taille avec les habitants de Pringy, « quoique distincts et séparés de ladite paroisse » quant au spirituel ». Mais cette réunion dans un seul rôle était un continuel motif de discussions et de contestations; les habitants de Pringy entendaient bien faire supporter à ceux de Montgermont une partie des charges de leur paroisse; mais ils n'admettaient pas qu'ils pussent prétendre à certains avantages, tels que la pâture, etc. Les habitants de Montgermont demandèrent donc, — et en cela il nous semble qu'ils avaient raison — de former une paroisse distincte quant au rôle des tailles, et de nommer leurs propres collecteurs, ce qui leur fut accordé par arrêt du Conseil du Roi. On fit une délimitation exacte des deux paroisses en présence du fermier seigneurial et du meunier, qui était en même temps syndic, « lesquels sont les deux seuls » habitants dudit lieu » de Montgermont (18 septembre 1769).

Au point de vue des impôts, Montgermont était

---

1. *Archives de Seine-et-Marne*, C. 92.

compris dans la 5e classe[1]. On y comptait deux feux en 1781, 1783 et 1786[2], et cette dernière année la taxe portait sur onze chevaux, dix-sept vaches et deux cent dix bêtes à laine[3].

J'ai pu retrouver quel était, en 1787, l'étendue et l'état de culture de la paroisse de Montgermont[4]; les renseignements qui servirent à dresser ce tableau furent fournis par un habitant du fief de Châteauvert (ferme de Brinville) dépendant de Saint-Sauveur, par le syndic de cette dernière paroisse et par le meunier de Montgermont, syndic, répète le procès-verbal de délimitation, et seul habitant de cette paroisse[5]. Enfin, en 1788, l'Intendance fit dresser par l'ingénieur Levasseur un plan[6] comprenant le territoire de Montgermont et des paroisses environnantes.

Il résulte de ces documents que, il y a un siècle, notre paroisse avait pour limites, à l'est et au sud-est la rivière d'École depuis le Pont-Rouge de Pringy jusqu'à une distance de quelques mètres de la Planche-Coutant; au sud, une ligne presque droite allant jusqu'à la route de Ponthierry à Brinville, ce qui est encore la limite entre Pringy et Saint-Sauveur; au sud-ouest et à l'ouest, une

---

1. *Archives de Seine-et-Marne*, C. 97.
2. *Idem*, C. 98, 99.
3. *Idem*, C. 100.
4. En 1612, le curé de Montgermont déclarait que sa cure n'avait d'autre étendue ni d'autres paroissiens que les seigneurs de Montgermont et de Maison-Rouge avec leurs deux maisons seigneuriales (*Registres de Montgermont*.
5. *Archives de Seine-et-Marne*, C. 22.
6. *Idem*, C. 51.

ligne englobant le Vieux-Bois (Bois-Rouge) jusqu'au chemin de Moulignon à Brinville, puis tournant à droite, comprenant dans son enceinte le Bois-Jeune et rejoignant la route de Ponthierry presque en face du potager actuel du château; au nord-ouest et au nord, cette ligne regagnait Pringy par le chemin de Jonville à Pringy[1].

Sauf le pré qui suit l'ancien étang du moulin en remontant le cours de l'École et qui appartenait aux moines de Saint-Victor d'Orgenoy, tout le territoire était domaine du seigneur; il se composait, en mesure locale de vingt pieds à la perche, de 433 arpents 84 perches 45 centièmes de perche, et était divisé en[2] :

Terres labourables	184	arp.	40	p.	56	»
Bois	184	»	48	»	16	»
Cours, bâtiments, jardins . . .	34	»	14	»	03	»
Rivière et vidanges.	4	»	06	»		
Chemins.	13	»	15	»	20	»
Prés	8	»	44	»	50	»
Friches	5	»	16	»		

La scission entre Montgermont et Pringy, opérée par l'arrêt de 1769, ne fut pas longtemps maintenue. En effet, le 30 novembre 1788, un nouvel arrêt réunissait, à compter de 1790, différentes municipalités jugées trop peu importantes pour avoir un rôle sé-

---

1. Les autres plans du XVIIIe siècle, qui m'ont fourni quelques renseignements topographiques sur Montgermont, sont ceux de dom Coutans en 1772 et 1770, et de Mathis en 1745.

2. D'après une ventilation de biens faite en 1754, les bonnes terres étaient estimées 90 livres l'arpent; les mauvaises, 50 livres; les vignes, 200 livres; les bois, 150 livres (*Archives de Seine-et-Marne*, E. 460).

paré. Cet arrêt s'exprimait ainsi : « Les différentes » communautés d'habitants cy-après dénommées, » dépendantes des recettes particulières des finances » de Melun et d'Étampes seront réunies et incorpo- » rées quant aux impositions et à leur collecte sous » un seul et même corps de municipalités avec celles » cy-après dénommées : ... la paroisse de Mont- » germont à la municipalité de Pringy[1]. »

Nous voyons, d'après les pièces analysées précédemment, qu'à la fin du XVIIIe siècle la population de Montgermont était réduite à la plus infime expression; sauf le seigneur qui était exempt de taxes, je ne vois guère d'habitants que le fermier, le meunier et leur personnel[2]. Le plan cité plus haut ne désigne pas d'autres habitations que le château, ses dépendances et le moulin sur toute l'étendue de la paroisse. On comprend sans peine que la réunion avec Pringy, tant au spirituel qu'au point de vue administratif, ait été opérée, car les agrandissements successifs du domaine seigneurial avaient tout englobé, habitants et maisons. Montgermont était donc destiné à n'être plus que ce qu'il est aujourd'hui, un écart de la commune de Pringy, n'ayant que des souvenirs qu'il serait fâcheux de laisser périr.

---

1. *Archives de Seine-et-Marne*, C. 154. Le même arrêt réunit Jonville à Saint-Fargeau.

2. Comment concilier ces chiffres avec ceux qui ont été donnés par les pouillés de Sens en 1695 et 1770, et qui portent la population à 200 habitants? Il est probable que, sans les vérifier, on les a copiés l'un sur l'autre, et peut-être même tous les deux sont-ils la reproduction de pouillés beaucoup plus anciens.

CHAPITRE II

Les premiers seigneurs de Montgermont

Nous ne savons pas à quelle époque remonte la seigneurie de Montgermont, ni quels en furent les premiers possesseurs. Si quatre des dalles funéraires qui servaient de pavage au chœur de l'ancienne église n'avaient été sauvées de la destruction, à l'époque de la Révolution, par suite de l'acquisition qui en fut faite par le marquis de Gontaut, nous connaîtrions à peine le nom et l'existence des personnages qui ont porté le nom même de Montgermont au XIIIe et au XIVe siècle. Les inscriptions de ces pierres funéraires et leur description avaient été relevées au siècle dernier dans un recueil d'épitaphes des environs de Paris, actuellement conservé à la Bibliothèque nationale dans la collection Clairambault[1]. Mais par quelle malheureuse circonstance, incendie ou malveillance, la feuille qui nous intéresse a-t-elle disparu? On sait qu'à l'époque de la Révolution, les volumes de la collection Clairambault, contenant des documents de la plus haute importance sur les familles nobles de France, furent portés sur la place Vendôme, afin d'être brûlés; l'incendie ne dévora pas tout; une partie, celle qui nous reste, fut sauvée. Peut-être le volume conte-

---

1. *Bibliothèque nationale*, mss. f. fr. 8224 et seq.

nant le relevé des épitaphes des environs de Melun a-t-il été parmi ceux qui ont péri! Si cette disparition n'avait eu lieu, nous eussions sans doute pu combler les lacunes qui résultent des dégradations de toutes sortes subies par les dalles, et qui en ont effacé des mots et même des phrases entières. Je ne puis songer sans tristesse à la déception que j'ai éprouvée en constatant cette perte, après avoir trouvé à la table des matières du dernier volume les noms tant désirés. Aussi, malgré toutes mes recherches, deux de ces pierres ne m'ont donné que des renseignements incomplets. Interrogeons-les néanmoins, et tâchons, à l'aide de quelques documents que nous avons pu glaner de côté et d'autre, de retrouver la série des possesseurs de Montgermont.

Les premiers seigneurs autochtones, ceux qui ne portaient d'autre nom que celui de Montgermont[1], n'ont pas laissé grande trace dans l'histoire : ils faisaient partie de cette noblesse locale et chevaleresque qui le plus souvent accompagnait les rois à la guerre et aux croisades. Comme, d'un autre côté, dans l'origine, le roi choisissait lui-même et nommait les personnes qui devaient faire partie des

---

1. Nous trouvons Montgermont écrit tantôt avec un *d*, tantôt avec un *t* final. Nous suivrons l'orthographe des documents auxquels nous nous rapportons.

Les seigneurs du fief qui nous occupe n'avaient aucun rapport avec les possesseurs d'une autre seigneurie du même nom, sise en Bretagne (actuellement commune de l'Ille-et-Vilaine, arrondissement et canton de Rennes), dont l'écu portait « trois pots à trois pieds et à une anse, au lambel de... » Ces armes sont ainsi décrites dans la Collection des sceaux Clairambault, vol. 77, n° 6003, comme ayant appartenu à Jehan de Montgermont en 1351, 1355 et 1356. Les archives de Bretagne donneraient probablement des renseignements sur cette famille éteinte.

Chambres du Parlement, et cela pour un temps déterminé[1], il est naturel de voir parmi les membres d'une même famille des chevaliers servant à la guerre et des conseillers du roi ; souvent même, nous trouvons le même personnage tantôt investi de charges militaires, tantôt siégeant dans les cours de justice. C'est ce que nous voyons pour les premiers seigneurs de Montgermont[2].

Mais avant de passer en revue ces premiers possesseurs de notre sol, il y a lieu de rechercher s'ils ne se rattachaient pas à quelqu'autre famille du pays : je crois pouvoir dire, sans trop de témérité, qu'ils étaient un rameau de la célèbre maison de Milly[3]. Et d'abord, une branche importante des Milly portait un écu fascé d'argent et de sable de six pièces; l'écusson des premiers seigneurs de Montgermont, sans que nous en connaissions les couleurs, était également fascé de six pièces, ainsi que nous le verrons sur leurs tombes. Cette coïncidence serait déjà remarquable; mais elle est corroborée par ce fait qu'Adam de Milly, qui vivait en 1250 et avait épousé

---

1. « Les présidents et conseillers ne le furent pas d'abord en titre d'of-» fice; ce n'était que des commissions pour lesquelles ils étaient payés » par jour selon le service qu'ils avaient rendu, comme on le voit par les » anciens registres des comptes ». P. Daniel, *Histoire de France*, IV, p. 485, cité par Aubert : *Le Parlement de Paris*, I, p. 48.

2. Dans le droit du moyen âge, un fief est toute propriété utile qu'une personne concédait à une autre, sous la condition que le preneur le reconnut pour son seigneur, lui gardât fidélité, lui rendît certains services, principalement celui de le suivre à la guerre, enfin lui payât certaines redevances.

3. La maison de Milly se divisait en cinq branches; celles qui nous intéressent davantage sont : les Milly du Gâtinais qui portaient généralement « de sable au lion d'argent », et les Milly de Champagne dont l'écu ordinaire parait être « bandé de sable et d'argent de six pièces ». Voir l'*Inventaire des titres de la maison de Milly*, par le vicomte de Poli (1885).

HENRI DE MONTGERMONT.

Jacqueline de Montgermont[1], avait un fils, Henri, qui portait le nom de Henri de Montgermont[2]. Il faut donc, ou que Henri ait possédé, le premier de sa famille, le fief de Montgermont du chef de sa mère, ou que cette seigneurie appartînt déjà de longue date aux Milly, qui parfois en prenaient le nom. La similitude des armes de ces différents personnages semble devoir les rattacher au même tronc, et me fait adopter la seconde hypothèse. Voyons maintenant quels sont, outre Henri de Montgermont, fils d'Adam de Milly, ceux des Montgermont dont les noms sont parvenus jusqu'à nous.

GUILLAUME DE MONTGERMONT.

Guillaume de Montgermont, conseiller en 1260[3], est présent en 1261 dans le Parlement de l'Octave de la Chandeleur, au procès des frères de Vincennes contre le roi au sujet de la possession d'une partie des bois de ce nom; il est appelé « Magister G. de Montegermondi[4] ». En 1299, il assiste à un arrêt ordonnant la mainlevée des biens de feu maître Pierre de Montgermond en faveur de ses héritiers.

EUSTACHE DE MONTGERMONT.

Nous trouvons encore Eustache de Montger-

---

1. *Vicomte de Poli*, p. 148. Il est difficile d'établir exactement à quelle branche appartenait Adam de Milly.

2. *Vicomte de Poli*, p. 157. -- Demay, *Sceaux d'Artois*, 467, 468. Le sceau d'Henri de Montgermont paraît dans un acte de 1260, et représente une chimère, avec cette légende : « Sigillum magistri Henrici de Montegermondi ».

Adam de Milly, qui était mort en 1260, avait eu six enfants. Adam, Jean, Eustache qui fut bailli de Mâcon de 1260 à 1263, Guillaume, chanoine de Laon, Henri de Montgermont qui vivait en 1260, et Marguerite, qui épousa Thibaut de Vernes. Nous possédons les armes d'Adam et d'Eustache, fascées de six pièces.

3. Blanchard, *Les Présidents à mortier du Parlement de Paris*, p. 2.

4. *Archives nationales*, X 1a 1, f° 112 v°; cité par Langlois, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement*.

mont, qui fut bailli royal à Mâcon, en 1265[1]. Il avait pour nièce Jacquette de Montgermont, dame de Rémy, en Artois, qui avait épousé Albéric ou Aubri, dit le Maréchal, chevalier, seigneur du Mez en Gâtinais. Nous savons qu'ils vendirent leur terre de Rémy au comte d'Artois pour 2750 livres parisis, au mois de mars 1268[2].

ADAM DE MONTGERMONT.

Adam de Montgermont vivait en 1267; il est cité parmi ceux qui, à la Pentecôte de 1267, furent reçus chevaliers par saint Louis, en même temps que Philippe, fils du roi. A cette occasion, saint Louis paya la dépense et leur fit des dons qui se montèrent à 1375 livres; le lendemain, il les mena en pèlerinage à Saint-Denis[3]. L'année de la mort d'Adam ne nous est pas connue; mais il fut inhumé dans l'église de Montgermont, et la dalle qui recouvrait sa tombe nous a été conservée. La pierre, en forme de trapèze, mesure 1.03 de largeur du côté de la tête et 1.75 de hauteur ; la gravure en creux est belle et de grande allure. Abrité sous une archivolte à redents supportée par deux culs-de-lampe, et dont les écoin-

---

1. Boutaric, et *Historiens de France*, XXII, p. 740. Il fut, dans cette charge, un des successeurs de Henri de Courances, dont le fief patrimonial était voisin de Montgermont, et qui fut bailli de Mâcon de 1254 à 1260 (H. Stein : *H. de Courances; Annales du Gâtinais*, 1891). Son prédécesseur, encore plus immédiat, fut Eustache de Milly, qui remplit cette fonction de 1260 à 1263.

2. D. Villevieille, vol. 61. — Demay, *Sceaux d'Artois*, 464 et 465. Aubri du Mez portait de... à la croix gringolée, à la bande chargée de quatre fers à cheval brochant, accompagnée de trois fleurs de lys dans le champ. On possède aussi un sceau de Jacquette, sa femme; on y voit une dame debout en robe et en manteau vairé, coiffée d'un chapel, un faucon sur le poing. Le Mez était proche de Nemours.

3. *Historiens de France*, XXI, 396; et Lenain de Tillemont, *Vie de St Louis*, V, 35.

çons sont occupés par des anges, le défunt est représenté vêtu du costume des chevaliers des croisades de saint Louis; sous la cotte d'armes, il porte le haubert de mailles, le capuchon relevé; ses mains sont jointes, et son ceinturon retient une épée droite; à sa droite et à sa gauche, est l'écu de ses armes, fascé de six pièces. Malheureusement, à la suite de la démolition de l'église et des différents transports qu'elle eut à subir, cette pierre a été cassée, et la partie inférieure a été perdue. Tout à l'entour règne une inscription où on lit en capitales :

ꝶIC IACEꝫ SEPVLCVS ADEM DE M...
ISCIVS ECCLESIE ORACE PRO EO.

On peut supposer que l'un des mots qui manquent est *fundator*, et que l'église de Montgermont remontait jusqu'à lui. Il avait épousé Philippe-Madeleine d'Éverly, qui, devenue veuve, se maria en secondes noces à Guillebout de Chailly, mourut en 1331, et fut enterrée dans la chapelle Saint-Sébastien de l'église de Chailly-en-Bière[1].

Nous possédons une seconde dalle ayant recouvert

---

1. Ces renseignements sont fournis par le recueil d'épitaphes dont j'ai déjà parlé (mss. f. fr. 8224, p. 603). Voici la description qu'il donne de la tombe de la femme d'Adam de Montgermont : « Tombe de pierre platte au pied » à droite de la chapelle St Sébastien : une femme. Inscription : icy gist » noble damoiselle Madeleine de Aveply (remplacé postérieurement par : » Philippe de Averly), jadis fame de feu Adam de MŌGMONT, et puis » fame de Guillebout de Chailly, escrs, qui trépassa l'an M.CCCXXXI la veille » de la St Lorent. p. p. l'ame de li ». Aux angles de la pierre se trouvent quatre écussons, entre autres l'écu fascé de six pièces des sires de Montgermont.

Everly est une commune du canton de Bray-sur-Seine.

la sépulture d'un Montgermont. Elle est de forme trapézoïdale et mesure en haut 1 mètre de large, et en bas 0,61 sur 2,35 de long. Le personnage qu'elle représente paraît jeune : il est couché, abrité sous une archivolte à redents supportée par des culs-de-lampe, et dont les écoinçons contiennent des anges; ses mains sont jointes, et ses pieds sont posés sur un chien. Le travail est de la même époque que celui de la pierre précédente. L'écu de la famille est gravé aux côtés du défunt, et l'inscription suivante est écrite en superbes caractères du XIIIe siècle : N. DE MONTGERMONT.

✠ Rex qui cuncta regit ad celestem regionem
Ducat veronem quem lapis iste tegit[1].

Aucun nom n'est inscrit sur la pierre, mais heureusement on n'oublia pas l'écu; aussi, à défaut de son prénom, connaissons-nous du moins la famille à laquelle appartenait ce personnage.

Un siècle plus tard, nous rencontrons une Agnès de Montgermont qui épousa Jean du Monceau, chevalier, seigneur de Villereau, des Bordes, etc..., dont la famille possédait la seigneurie du Monceau, près d'Avon, et d'autres terres situées en Gâtinais[2].

---

1. Je ne puis donner aucune explication certaine de ce mot Veronem. Le substantif *Vero* signifie *fleuret,* mais ne trouve pas sa place ici. Serait-ce un ancien prénom usité au XIIIe siècle? ou bien *veronem* a-t-il été mis pour *Varonem* (qui est virilis ætatis), également employé pour Baronem (Du Cange)?

Cette inscription forme un distique, un peu boiteux d'ailleurs, et que l'auteur voulait scander ainsi :

Rex qui cuncta regit ad celestem regionem
Ducat veronem quem lapis iste tegit.

2. Jean vivait encore en 1398.

Il est impossible de savoir si Agnès descendait d'Adam de Montgermont, ou d'une branche collatérale; elle était en tous cas de la famille des seigneurs autochtones, car elle ne porte nulle part d'autre nom de famille que celui de Montgermont. Le 15 janvier 1411, elle était veuve, et faisait son testament[1], par lequel elle exprimait le désir d'être enterrée dans l'église de Saint-Pierre d'Avon auprès de son mari.

De leur mariage ils laissaient quatre enfants, dont l'un, Jean, épousa Philippe de Tignonville, dont le père fut prévôt de Paris en 1410. Une de leurs filles, Marguerite, épousa, en 1402, Pierre de Villiers, dit le Baudran, chevalier, chambellan du roi et seigneur de Livry. La famille du Monceau s'éteignit en la personne de Jeanne du Monceau, qui épousa, en 1559, François d'Allonville, baron d'Oysonville. Les du Monceau portaient « de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de six annelets dont trois en chef et trois en pointe »[2].

Les deux personnages dont nous venons de décrire les dalles funéraires furent-ils les derniers seigneurs de la branche des Milly-Montgermont? Je crains de ne pouvoir jamais le savoir d'une façon précise. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au XIVe siècle, la seigneurie avait changé de mains, soit par mariage,

---

1. Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, vol. 1988.

2. La Chenaye des Bois. Le fief du Monceau fut acquis par François Ier en 1537, en échange de la seigneurie d'Yèvre-le-Châtel. Cet échange fut annulé, donna lieu à des procès successifs, et en fin de compte, fut ratifié contre la seigneurie de Sury-Saint-Romain, en Forez, en 1609 (Voir L. Damour, *Annales du Gâtinais*, 1884).

soit plutôt par vente, comme cela se passa dans bien des familles, entre autres pour les Milly du Gâtinais, à une époque où la plupart d'entre elles étaient appauvries par les charges militaires et les croisades[1].

C'est ce qui résulte de l'aveu du château de Montgermont, fait le 16 novembre 1353 par Pierre de Wetencourt[2]. C'est la première pièce de ce genre que j'aie rencontrée; il est intéressant de la reproduire intégralement : « A tous ceulx qui veiront ces » présentes lettres Heinry de Colemiers, clerc, garde » du seel de la prevosté de Meleun, salut. Sachent » tuit que par devant nous vint en droit en sa propre » personne noble homme Pierre de Wetencourt, » escuier, seigneur de Montgermont, si comme il » disoit, lequel advoua et advoue à tenir en fié de » très-haulte, excellente et puissante dame madame » la royne Blanche, royne de France, à cause de son » chastel et chastellenie de Meleun[3], le chastel et » hostel de Montgermont si comme il se comporte » et l'yaue de la rivière d'Escolle depuis Dannemoys » jusques au pont de Saint Asire avecques celle jus-

PIERRE DE WETENCOURT.

---

1. En 1491, un contrat fut passé par l'abbé de Sainte-Geneviève devant P. Orage et Guillaume de Montgermon *(sic)*, clercs notaires jurés du roi au Châtelet de Paris *(Histoire de la ville de Paris*, par D. Michel Félibien, 2e vol. de preuves). Quel rapport y a-t-il entre ce magistrat et les anciens possesseurs de Montgermont?

2. *Archives nationales*, P 141, cote 55. — Un autre exemplaire de cet aveu existe aux *Archives de Seine-et-Marne;* dans cette pièce on a écrit Wet*t*encourt (A. 16). — Le W et le B ayant été souvent employés l'un pour l'autre, pourrait-on en induire que Wetencourt serait le même nom que Betencourt?

3. Blanche de Navarre, femme de Philippe VI de Valois, avait reçu en douaire la ville et châtellenie de Melun. Le 21 août 1355, par le traité de Pontoise, elle cédait Melun à la Couronne en échange d'autres seigneuries.

» tice comme il peut appartenir aux lieux dessus diz;
» et se plus y avoit ledit escuier adveue a tenir au
» fié de ma dicte dame. En tesmoing de ce nous à
» la requeste dudit escuier avons mis en ces lettres
» le scel de la dicte prévosté de Meleun. Donné l'an
» de grâce mil CCCLIII, le samedi après la Saint
» Martin d'iver. »

Je ne sais malheureusement pas qui était ce Pierre de Wetencourt, et nulle part je n'ai retrouvé ce nom, ni dans les nobiliaires de France ou de Bourgogne, ni dans les longs catalogues des seigneurs de cette époque qui me sont tombés sous les yeux.

OUDIN DE CHAMPDIVERS.

La troisième pierre tombale que nous conservons est celle d'une noble dame vivant à la fin du XIVe siècle; l'inscription de cette dalle, fort effritée et usée par le temps, ne permet de lire ni le nom de la défunte, ni l'énumération complète des qualités de son mari. Le nom même de ce dernier n'a pu être déchiffré qu'avec la plus grande peine et à l'aide de minutieux procédés photographiques.

La pierre, de la forme d'un trapèze, comme les précédentes, mesure un mètre de large dans sa partie supérieure, et quatre-vingts centimètres dans le bas; sa hauteur est de deux mètres quinze; elle représente une femme, vêtue du costume du XIVe siècle, placée sous une archivolte plein-cintre à redents reposant sur deux colonnettes; on distingue vaguement dans les écoinçons des anges thuriféraires. La figure, entourée d'un voile carré, ne laisse pas apercevoir les cheveux; les mains sont jointes. Tout l'intérieur est finement gravé et orné de rinceaux de feuillages et d'ornements d'architecture de la plus grande déli-

catesse. Tout à l'entour règne une inscription où on peut encore lire ce qui suit :

Ci gist... jadis feme de chambre de la royne jeanne de bourbon mere du roy charles le vi et feme de noble home oudin de champdivers... seigneur de motgermot daurxsonete[1] et escuier... de monseigneur le duc de bourgongne, laquelle trespassa l'an de grace mil ccc iiii^xx le samedi xxiiii jour d'avril. priez dieu pour lame d...

L'artiste s'aperçut trop tard qu'il avait commis une erreur : le 24 avril ne tombait pas un samedi en 1380; et, pour la réparer, il grava au-dessus de « IIII^xx » l'addition suivante : « et XIX », en dehors de la ligne de l'inscription. Ce fut une seconde faute, car le 24 avril ne tombe pas davantage un samedi en 1399. Ces inadvertances ne nous permettent donc pas de fixer exactement la date de la mort de la dame de Montgermont, qui ne put arriver que l'une des années 1389, 1395 ou 1400.

A la droite de la défunte, se trouve un écusson écartelé, au 1 et 4 de... à la bande ondée chargée de trois quintefeuilles de...; au 2 et 3, fascé de six pièces, à la bande losangée de...; à sa gauche, un écusson, parti : au 1 et 3 comme précédemment, au 2 et 4 de... semé de trèfles de... au lion de... brochant sur le tout.

---

1. Auxonnettes, actuellement hameau de la commune de Saint-Fargeau.

Qui était Oudin de Champdivers, mari de notre inconnue? Un document du plus haut intérêt pour l'histoire de Montgermont, conservé dans les Archives de Dijon[1], nous donne sur lui le seul renseignement précis que nous ayons rencontré. C'est la donation faite le 9 juin 1387 par Oudin de Champdivers, écuyer de cuisine du roi et du duc de Bourgogne, à Guillaume de Fraynoy, son neveu, à cause de son mariage avec « Fammete », femme de chambre de la reine, d'une somme de 300 ℔ assignée sur une maison à Paris-lès-Louvre, à l'enseigne de Sainte-Catherine, sa maison forte et terre de Montgermont, et ses maisons et terres d'Auxonnettes-lès-Corbeil et de Beuzainville, actuellement Brinville.

C'est évidemment le même Oudin de Champdivers qui en 1386 et 1388 (a. s.) est classé « parmi les escuyers de cuisine qui auront harnois et lance chacun, serviront par mois et mangeront en salle »[2]. C'est lui aussi qui, en 1394, figure dans une montre passée à Angers par Jean de Savoisy, et qui accompagne le duc de Bourgogne dans son expédition en Bretagne[3].

J'ai trouvé la mention[4] d'un Oudin de Champdivers qui aurait été maître d'hôtel du roi en 1388, et qui serait le père d'Odinet, mais je n'ai pas vu la pièce authentique qui a servi de base à cette asser-

---

1. *Archives de la Côte-d'Or,* Invre Peincedé, XXVII, 259.

2. *Annotations sur le règne de Charles VI*, par Godefroy, citées par Vallet de Viriville dans l'étude intitulée : *Odette de Champdivers était-elle fille d'un marchand de chevaux? Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1858-59.

3. *Chambre des comptes de Dijon*, XXII, 275, et XXVI, 615. — Dom Plancher l'appelle Odinet.

4. G. Lavirotte : *Odette de Champdivers. Mémoires de l'académie de Dijon*, 1852-53.

tion. Est-ce le même personnage que celui dont il vient d'être fait mention? J'en doute un peu, car son élévation dans la même année 1388 du rang d'écuyer de cuisine à celui de maître d'hôtel du roi me semblerait bien rapide[1].

Telles sont les seules pièces que nous ayons rencontrées où il soit question d'un Champdivers portant le prénom d'Oudin, et dont nous puissions nous servir pour étudier son origine et ses alliances.

Le premier point à examiner est le rapport qu'il y avait entre Oudin de Champdivers, seigneur de Montgermont, et la famille féodale de ce nom, originaire du comté de Bourgogne. — Cette dernière, d'ancienne chevalerie et éteinte depuis longtemps, tirait son nom du village de Champdivers, bailliage de Dôle, et sortait de la maison du Châtelet[2]. Elle était alliée aux principales familles de Bourgogne et des pays voisins, et comptait parmi ses membres d'illustres personnages. Les uns étaient attachés au roi de France ou faisaient partie du Parlement; les autres remplissaient d'importantes fonctions à la cour des ducs de Bourgogne[3]. Les armoiries de leur

---

1. Les écuyers de cuisine recevaient les viandes, les portaient au queux, et réglaient les dépenses. Quand on servait le souper du prince, ils suivaient les mets une torche à la main. — Les écuyers d'écurie étaient des gentilshommes remplissant, non pas personnellement, mais par le fait de valets placés sous leurs ordres, les œuvres d'un palefrenier; ils accompagnaient leur maître, et lui tenaient l'étrier quand il montait à cheval (Voir l'*État des officiers des ducs de Bourgogne*, à la suite des *Mémoires pour servir à l'histoire de la France et de la Bourgogne*, ouvrage du XVIIIe siècle.

2. Suchaux, *Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté*).

3. Sans m'étendre sur la famille de Champdivers, je citerai : Guillaume, qui fut conseiller et chambellan du duc Jean sans Peur et bailli d'Aval, et qui, en 1419, représenta le duc dans le traité du Ponceau, près Melun; —

maison, auxquelles je n'ai trouvé aucune variante, étaient : d'azur au chevron d'or[1]. Cet écu se retrouve partout : sur les sceaux, sur les tombes (comme à Molay, Jura), dans les armoriaux anciens ou modernes. Or, les écussons gravés sur la tombe de Montgermont sont absolument différents, n'indiquent aucune brisure des armes primitives, ni aucun écu des familles dont on connaît les alliances avec les Champdivers. Il faudrait admettre, pour rattacher Oudin à la souche principale, que sa branche en était complètement distincte et séparée depuis longtemps; mais je n'en ai aucune preuve.

M. Potier de Courcy[2] dit que Jeanne de Toulongeon fut mariée à Henri de Champdivers, fils d'Oudin, écuyer d'écurie du roi en 1387. Comme il est incontestable que Henri était de la famille franc-comtoise, son père devait porter l'écu au chevron d'or; or, nous voyons sur la pierre funéraire qu'il n'en est pas ainsi; par conséquent Henri de Champdivers n'est pas fils d'Oudin, ou, si cela est, il s'agit d'un autre Oudin, tout à fait inconnu et attaché au roi en même temps que le seigneur de Montgermont, ce que je ne crois pas. Du reste, M. Potier de Courcy omet de donner la source de son affirmation, et je n'en ai trouvé la preuve dans aucun document manuscrit ou imprimé.

Gui, secrétaire du roi Jean, maître des Comptes, à Paris; — Jean, maître d'hôtel de Philippe le Hardi, conseiller, chambellan, bailli d'Aval;— Henri, qui épousa Jeanne de Toulongeon. Je ne sais si Simon de Champdivers, grand fauconnier de France en 1316, qui fut enterré à St Martin des Champs (*Épitaphier, ms. 2219*), est de la même famille.

1. Palliot seul, par erreur, je crois, écrit : d'or au chevron d'azur.
2. Suite du P. Anselme, IX, 828.

La double situation d'Oudin auprès du roi et auprès du duc ferait croire à une origine bourguignonne et commune; je n'ai trouvé en effet aucune trace ni dans le duché ni dans l'ancien comté, d'un autre lieu de Champdivers qui pût être l'origine d'une famille distincte. J'avoue que cette coïncidence de deux officiers du duc à la fin du XIVe siècle, étrangers l'un à l'autre et portant le nom peu répandu de Champdivers, est curieuse, mais non pas impossible; mais, devant l'absence de documents positifs établissant leur parenté, et surtout devant l'absolue différence des armes, je crois que Oudin de Champdivers, seigneur de Montgermont, était d'une famille toute différente, originaire d'un lieu actuellement inconnu.

Une seconde question tout aussi difficile à résoudre, et dont l'intérêt est plus grand encore, puisqu'elle se rapporte à l'histoire générale de l'époque, serait de savoir à laquelle de ces deux familles appartenait Odette de Champdivers, la favorite de Charles VI. On sait que le Religieux de Saint-Denis, parlant d'Odette, mais sans la nommer, l'avait donnée comme fille d'un écuyer d'écurie du roi. Quelques années plus tard, par dénigrement peut-être, ou croyant sincèrement réparer une erreur, un interpolateur surchargea le mot *marescalli*, et écrivit *mercatoris*[1] : de là naquit cette opinion, qui dura jusqu'au milieu de notre siècle, qu'Odette de Champdivers était fille d'un marchand de chevaux.

---

1. « Sed sibi data fuit in concubinam quædam pulcherrima, delectabilis et placens juvenis, filia cujusdam marescalli (surcharge : mercatoris) equorum, de consensu tamen reginæ » (*Rel. de Saint-Denis;* Doc. inéd. sur l'hist. de France, VI).

Dans ces derniers temps, s'apercevant que cette assertion ne reposait sur aucune preuve et qu'aucun compte de Charles VI ne faisait mention d'acquisitions de chevaux faites à un Champdivers, deux érudits, MM. Vallet de Viriville et Lavirotte[1], employèrent leurs soins à détruire cette légende. Ils remarquèrent d'un autre côté que vers cette époque divers membres de l'ancienne maison de Champdivers avaient occupé des fonctions importantes à la cour du roi et à celle du duc de Bourgogne, et cherchant à expliquer ces faveurs par l'influence possible d'Odette, ils voulurent la rattacher à la famille franc-comtoise. Le seul argument sérieux qui me paraisse militer en faveur de cette opinion est le don que le duc de Bourgogne en 1418, et Charles VI avant de mourir, firent à Odette de Champdivers du produit du péage du pont de Saint-Jean-de-Losne, don qui lui fut confirmé plus tard par le duc Jean et par le dauphin Charles, lorsqu'à la mort du roi, Odette et sa fille, Marguerite de Valois, se retirèrent en Bourgogne. Il est certain qu'on peut être frappé de ce choix de Dijon ou de ses environs comme lieu de retraite, ce qui ferait supposer qu'elle y comptait des amis ou des alliés, et de l'établissement d'une rente sur un pont qui se trouvait si près du lieu d'origine des Champdivers[2]. Mais, comme on n'a aucun sceau des armes que pouvait porter Odette, et qu'aucun document généalogique ou historique n'établit pé-

---

1. Vallet de Viriville, *loc. cit.* C. Lavirotte, *loc. cit.* — Quelques années plus tard, M. Prével fit paraître un article sur Odette dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, 1879.

2. Saint-Jean-de-Losne est à 7 ou 8 kilomètres de Champdivers.

remptoirement cette alliance, on ne peut considérer que comme une présomption l'opinion que je viens d'exposer.

Pourquoi Odette ne serait-elle pas la fille d'Oudin de Champdivers, seigneur de Montgermont? Non seulement rien ne s'y oppose, mais les rares documents que l'on possède sur ces deux personnages ne laissent presque aucun doute sur la justesse de cette solution. L'usage de cette époque faisait donner fréquemment aux enfants le nom de baptême de leurs pères; on s'y serait conformé dans le cas qui nous intéresse, car Odette est indifféremment appelée Oudine ou Odinette. M. Potier de Courcy, nous l'avons vu plus haut, dit qu'Odette était fille d'Oudin de Champdivers, qui vivait en 1387[1]; nous sommes donc, sur ce point, d'accord avec lui. L'âge qu'elle devait avoir quand elle fut introduite auprès du roi vers 1407[2], fait supposer qu'elle était même la propre fille de la châtelaine de Montgermont dont nous étudions la dalle, et non celle d'une seconde femme d'Oudin. Le Religieux de Saint-Denis écrit qu'elle était fille d'un écuyer d'écurie du roi; les trois autres documents authentiques dont nous avons parlé disent qu'en 1386, 1387 et 1388 Oudin était écuyer de cuisine. Rien ne prouve que le chroniqueur ne se soit pas trompé, ou encore que Oudin n'ait pas rempli antérieurement les fonctions d'écuyer d'écurie. Ajoutons que Montgermont n'est qu'à deux lieues

---

1. P. Anselme, tome IX, 828.

2. En 1424, Marguerite de Valois, sa fille, avait de 16 à 18 ans, ce qui la ferait naître vers 1407; si, à cette époque, Odette avait 20 ans environ, elle serait née vers 1387.

et demie de Melun où résidait souvent Charles VI, et à huit lieues du Vivier, ce château où il habita fréquemment pendant sa folie : cette proximité, ainsi que la situation d'Oudin auprès du roi et de sa femme auprès de la reine mère, n'a peut-être pas été étrangère à la liaison d'Odette avec Charles VI. Enfin, si on a été étonné qu'elle ait reçu le péage de Saint-Jean-de-Losne, et qu'elle se soit retirée en Bourgogne après la mort du roi, n'oublions pas que Oudin était également écuyer du duc Philippe le Hardi, qu'il avait résidé à Dijon et que peut-être il y avait des attaches de famille et de fortune.

Il n'y a pas là une preuve absolue, mais, je crois, des présomptions extrêmement sérieuses; et, après avoir fait d'Odette la fille d'un marchand de chevaux, ce que rien ne confirme, et la parente des Champdivers de Bourgogne, ce qui n'est pas démontré, on peut soutenir qu'elle était la fille d'Oudin de Champdivers, seigneur de Montgermont, d'Auxonnettes et de Brinville, écuyer de cuisine du roi et du duc de Bourgogne en 1387.

C'est chez Oudin de Champdivers, possesseur de Montgermont à cette époque, que se sont arrêtés le roi Charles VI et le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, en 1383. Ils venaient de passer treize jours à Orléans, et arrivaient de Lorris et de Milly[1]; le mercredi 29 avril, ils dînèrent à Montgermont, puis se séparèrent, le duc pour aller souper à Corbeil, où il

---

1. « Disner à Montgermont devers le roi; — souper et gister à Corbeil » devers madame la duchesse » *(Itinéraire des ducs de Bourgogne*, publié par M. E. Petit, p. 156).

retrouva la duchesse de Bourgogne, et où il passa la journée du 30, et le roi pour se rendre peut-être directement à Melun, où était la cour. Le 1er mai, Philippe l'y rejoignit, et continua ensuite son voyage vers la Bourgogne.

Le jeune roi Charles VI, en effet, aimait beaucoup Melun, « comme y ayant esté nourry dès son en» fance », dit Rouillard[1]; le château, qui avait été orné et agrandi par son père, les environs, où il pouvait se livrer à la chasse, sa passion favorite, l'attiraient fréquemment. Si nous y ajoutons les motifs plus sérieux qui lui faisaient tenir rigueur aux Parisiens, à la suite des révoltes et des troubles incessants qui agitaient la capitale, nous comprendrons facilement les séjours nombreux et prolongés que la cour y fit à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle.

Montgermont cessa d'appartenir à Oudin de Champdivers au commencement du XVe siècle, et fut acquis par Pierre Godet, sommelier du roi, qui pouvait s'y rendre facilement dans l'intervalle de ses fonctions. L'époque précise de cette acquisition est inconnue; mais l'aveu que nous possédons étant du 28 mai 1410, et ne voyant aucun motif sérieux à invoquer pour qu'il ne soit pas le premier qu'il en ait fait, je pense que la date de l'achat par Pierre Godet ne doit pas en être très éloignée. Voici, du reste, la copie de cette pièce, qui renferme des renseignements intéressants sur la seigneurie :

PIERRE GODET.

---

1. *Rouillard*, p. 495.

28 mai 1410 : aveu de l'hôtel de Montgermont par Pierre Godet, sommelier du linge de corps du roi.

« A tous ceuls qui ces lettres verront, Pierre des » Essars, chevalier, conseiller, maistre d'ostel du » roy nostre sire, et garde de la prevosté de Paris, » salut. Savoir faisons que par devant nous vint en » jugement Pierre Godet, sommellier du linge de » corps du roy nostre sire, lequel advoa et par ces » presentes advoe à tenir en foy et hommaige du » roy nostre dit seigneur à cause de son chastel et » chastellenie de Meleun ung ostel appellé l'hostel » de Montgermont, appartenant audit Pierre, auquel » a justice moienne et basse et le cours de la rivière » d'Escolle commançant au pont Danemois et fenis- » sant à la rivière de Saine, chargé par chascune » sepmaine en une messe perpétuelle et dix livres » parisis[1] de rente par an à tous jours envers plu- » sieurs personnes, et puet bien valoir ce que dit » est de ferme ou loyer par chascun an, l'ostel » soustenu et les dictes charges paiées, quarante » solz parisis[2] et non plus; et se plus en y a, plus » en advoa et advoe à tenir ledit Pierre en foy et » hommaige dudit seigneur. En tesmoing de ce, nous » avons mis à ces lettres le scel de la prévosté de » Paris, l'an mil cccc et dix, le mercredi XXVIIIe jour » de may. Tesson[3]. »

Il est à remarquer que, dans cet aveu, Pierre Godet ne possède que la basse et la moyenne jus-

---

1. Environ 400 francs de notre monnaie.
2. Environ 80 francs.
3. *Archives nationales*, P. 58, cote 2091, et P. 131, fo 75.

tice, et qu'il n'est pas qualifié « seigneur de Montgermont ». La haute justice appartenait-elle au roi ou au coseigneur, alors un Dicy? Ce n'est que plus tard que ses successeurs, réunissant les principaux fiefs de la paroisse, posséderont la haute justice.

Combien de temps le château de Montgermont appartint-il à Pierre Godet? Non seulement il m'a été impossible de résoudre cette question, mais je n'ai même pu savoir s'il fut le prédécesseur immédiat des Dicy dont nous parlerons plus loin. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean, dit Moreau, de Dicy, ne fut pas seigneur de l'« ostel » de Montgermont, puisqu'il mourut en 1390, avant l'aveu fait par Pierre Godet; ce fut peut-être son fils, Bureau, qualifié seigneur de Montgermont; en tous cas, l'héritier de Bureau, Jean de Dicy, en fut certainement le possesseur après 1421, ainsi que nous le verrons par les aveux qui ont été conservés.

CHAPITRE III

Famille de Dicy

Les Dicy étaient originaires du Sénonais ou du Gâtinais orléanais; ils tiraient leur nom de la seigneurie de Dicy, au diocèse de Sens, relevant de la

---

1. Nous verrons plus loin que la seigneurie était alors divisée, et que, en 1385, Jean de Dicy fait aveu d'un fief qu'il possédait à Montgermont.

grosse tour de Villeneuve-le-Roi[1]. Les premiers personnages de ce nom sur lesquels nous ayons trouvé des documents vivaient au XIIIe siècle. Il s'agit d'abord de Guillaume de Dicy, qui, en 1290, prend à ferme la prévôté de Sens, qu'il obtient encore les deux années suivantes, ainsi qu'en 1310 et 1311. Jusqu'au XVe siècle, cette charge se donnait au plus offrant, et celui qui l'obtenait la remplissait pour un an[2]. Il paraît donc probable que, déjà à cette époque, les Dicy avaient une situation notable dans leur pays natal. Guillaume mourut avant 1315, ainsi que nous l'apprenons par des lettres de Louis X, datées de la même année; il laissait trois enfants, Ade, Thibaut, qui fut prêtre, et Perrinet[3], que je suppose être le même que Pierre, — auquel je donnerai la qualification de Pierre II. — Ce Pierre ou Perrinet, chevalier et conseiller du roi, reçut de Philippe V un droit d'usage dans la forêt de Chaumontel ou Chaumont[4], en 1320; la même année, il donne un reçu de 60 livres tournois (environ 2,400 fr.) pour ses dépenses de voyage et de séjour à Troyes[5]; en 1324,

---

1. Je n'ai que peu de renseignements sur cette seigneurie, qui, d'après un bail conservé aux *Archives de l'Yonne* (H. 665), n'appartenait plus à la famille de Dicy dès 1491, mais bien à Nicolas de Blondeau, écuyer. En 1768, on y comptait cent un feux; elle ressortait du Parlement de Paris, et était de l'élection de Montargis. Actuellement, le village de Dicy fait partie du département de l'Yonne; il est situé à 2 kilomètres de Joigny. On y remarque une fontaine, appelée fontaine Ste Emérantienne, dans laquelle on trempait autrefois des linges destinés à préserver les enfants contre les maladies. L'église, dédiée à St Sébastien, date du XVe siècle (Quantin, *Répertoire archéologique de l'Yonne*).

2. *Conférence sur la coutume de Sens*, par Pelée de Chenouteau.

3. *Archives nationales*, JJ. 56, pièce 13.

4. *Archives nationales*, JJ. 59, pièce 481.

5. Clairambault, vol. 40; n° 3013.

il est qualifié seigneur de Challencoys-les-Châteauneuf-sur-Loire, et fils de Guillaume de Dicy, chevalier[1]; en 1372, il signe un mandement de Charles VII[2]. Il eut un fils, Pierre III, écuyer, qui, en 1392, prit part à une affaire de meurtre avec ses cousins Jean et Perrot, sur la personne d'un certain Robin Lasne, « porteur de semonces en cour d'Église », et reçut des lettres de rémission cette même année[3].

A cette époque vivaient encore : Henri de Dicy, qualifié bourgeois de Villeneuve-le-Roi, qui, en 1307, achète une maison dans cette ville[4];--Perrot de Dicy, qui possédait, en 1324, la terre de Lourrier, dépendant du bailliage de Corbeil, qu'il tenait du chef de sa femme Adélaïde[5]; — Pierre IV de Dicy qui fut prévôt de Sens en 1334; — Pierre V, fils d'un Regnault de Dicy, qui fut sous-diacre de Sens, et qui fut absous en 1333 par l'official de Sens d'un meurtre qu'il avait commis sur la personne de Pierre de Digé[6]. Signalons enfin Agnès de Dissi (*sic*), femme de Charles de Melun, chevalier, seigneur de Boissise-la-Bertrand et de Boissette, qui mourut en 1338 et fut enterré avec sa femme dans la nef de

---

1. Villevieille, vol. 35. Dans cette note, le généalogiste indique que Pierre de Dicy a hérité seul et pour le tout de son père Guillaume. Je crois qu'il doit avoir confondu, car je n'ai trouvé, à cette époque, aucun Guillaume de Dicy père d'un seul fils.

2. *Mandements de Charles VII*, no 957.

3. *Archives nationales*, JJ. 143, pièces 56 et 133. A la suite de cette affaire, Jean, lieutenant du prévôt de Villeneuve-le-Roi, fut emprisonné, et Perrot, exécuté.

4. *Archives nationales*, JJ. 38, pièce 239.

5. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, no 7572.

6. *Archives nationales*, JJ. 70, pièce 118.

l'abbaye de Saint-Père de Melun[1]. Agnès de Dicy qui, d'après une note manuscrite dont je n'ai pu vérifier l'exactitude[2], avait hérité d'une branche aînée des Dicy, devait avoir un rang incontesté pour lui permettre d'entrer dans la célèbre maison de Melun.

Il m'a été impossible de savoir quel lien de parenté unissait ces Dicy aux aïeux de ceux qui furent seigneurs de Montgermont. Il est d'ailleurs bien difficile d'établir une filiation complète et certaine, la plupart des documents qui nous sont tombés sous la main présentant des lacunes considérables, et les notices généalogiques faites au siècle dernier contenant des erreurs absolues qui m'ont souvent entraîné dans de fausses voies. Je crois cependant pouvoir faire remonter la généalogie en ligne directe d'une façon à peu près certaine à Pierre I de Dicy, chevalier, « seigneur de Villefranche-en-Gastinois[3] », qui, en 1290, expédie une lettre de don aux religieuses de Montmartre, en sa qualité de garde de la prévôté de Paris, fonction qu'il remplissait encore en 1305[4]. Nous le trouvons conseiller au Parlement avant 1307[5], et en 1310[6]; il est qualifié de « familier du roi » en 1312 dans un acte où il donne caution pour

---

1. Rouillard, *Histoire de Melun*, page 692. Charles de Melun, frère de deux archevêques de Sens, était fils d'Adam IV, vicomte de Melun (mort en 1305), et de Jeanne de Sully; il remplit d'importantes missions auprès du pape Clément V, fut ambassadeur du roi au Concile de Vienne en 1312, et mourut en 1338, laissant une fille, Yolande, qui épousa la même année Guillaume de Vaudetar (Moréri).

2. *Pièces originales*, vol. XXIX.

3. *Archives nationales*, JJ. 80, p. 407.

4. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris.*

5. Langlois, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement.*

6. Blanchard, *Les Présidents à mortier.*

Bernard et Raimond de Esquiro, condamnés à la prison[1] dans la Cité. Chaque année le Parlement nommait ceux de ses membres chargés de juger les enquêtes extérieures; en 1312, Pierre de Dicy paraît sur cette liste[2]. En 1313, il est président de la grand'chambre du Parlement; en 1315, il est envoyé comme réformateur à Rouen[3]; en 1316, étant conseiller lay à la grand'chambre du Parlement, il est présent à un jugement déclarant que c'est au Prévôt de Paris et non au Panetier du roi de connaître des délits et fraudes commis par les boulangers de Paris[4]; enfin, en 1317, il est convoqué par lettres closes du roi à se trouver le mardi après la sainte Madeleine à Paris pour délibérer « super negocio ducis Burgundiæ et Campanorum »[5]. Les fonctions qu'il remplit et son dévouement lui valurent des preuves de la reconnaissance de Philippe V : déjà, il avait obtenu que sa seigneurie de Villefranche ressortît directement de la prévôté de Villeneuve-sur-Yonne[6], lorsque le roi lui accorda en 1317, pour lui et ses héritiers, une rente de 200 livres parisis à prendre sur la seigneurie de Gometz-le-Châtel, et sur des fonds en Champagne[7]. Il mourut en 1319[8], après avoir fondé, en 1314, une chapellenie dans l'église de Villefranche, pour laquelle, l'année de

---

1. Boutaric, nº 4083.
2. Boutaric, nº 4136. Aubert, I, 90.
3. *Pièces originales*, vol. 999, nº 2.
5. Boutaric, 4474.
5. *Archives nationales*, JJ. 55, p. 38.
6. *Archives nationales*, JJ. 80, p. 407.
7. *Archives nationales*, JJ. 56, p. 269, et JJ. 56, p. 552.
8. Boutaric, nº 5899.

sa mort, le roi lui avait accordé des lettres d'amortissement[1].

D'après une pièce conservée à la Bibliothèque nationale[2], ce Pierre de Dicy eut pour fils Guillaume, qui, en 1314, résidait à Villeneuve-le-Roi, centre de la famille, avec sa femme Béatrix, qui, d'ailleurs, mourut vers cette époque[3]. En 1315, il était bailli de Bourges[4]; et ce fut dans cette ville qu'il reçut en 1316 des lettres de Louis X le Hutin, annonçant qu'une expédition contre les Flamands venait d'être décidée. Il les publia en ces termes : « Sachent tuit que nous Guillaume de Dici bailly de » Bourges receumes le samedi après les brandons[5] » à heure de chandelles alumanz par la main de » Guillot de Courbeil unes lettres scellées dou » grant scel le Roy nostre sire faisant mention de » deffendre la terre de France aux genz de la terre » de Breban, et que nus ne marcheande d'eux. » Escript a Bourges le jour dessus dit l'an mil ccc » et quinze[6]. » Le roi Louis prit part à cette expédition; mais, malgré des menaces d'extermination, la campagne ne réussit pas; il revint, chassé par le mauvais temps, et mourut peu après.

---

1. *Archives nationales,* JJ. 59, p. 88.

2. *Pièces originales,* 31. — Ce qui pourrait faire douter de l'exactitude de cette note, c'est que Pierre de Dicy est toujours qualifié de chevalier, ce qui suppose sa noblesse. D'un autre côté, nous possédons, ainsi que je le dirai plus loin, la date de l'anoblissement de Guillaume qui n'eut lieu qu'en 1326.

3. Boutaric, 4417.

4. Clairambault, vol. 40, n° 3011.

5. Le dimanche des Brandons est le premier dimanche de carême.

6. Clairambault, vol. 40, n° 3011.

En quelle année Guillaume de Dicy fut-il appelé au Parlement? La date précise nous est inconnue; en tous cas, en 1319, il est conseiller lay et élu président pour l'année[1]. Il avait conservé néanmoins ses fonctions de bailli de Bourges, qu'il occupait encore en 1320[2]. Sous le règne de Philippe V le Long, l'administration royale se développa considérablement; le roi vivait entouré de juristes qui, de toutes les façons, cherchaient à étendre l'autorité souveraine aux dépens de la féodalité; l'administration financière fut centralisée, et les fonctions du Parlement prirent une importance considérable. Guillaume de Dicy prit part à toutes ces réformes, et ce fut sous sa présidence, en 1319, que, sous prétexte de laisser les évêques aux soins de leurs diocèses, fut rendue une ordonnance qui, au fond, était dirigée contre l'autorité ecclésiastique, et qui commençait par ces mots : « Il n'aura nuls prelaz en Parle-
» ment, quar le roy fait conscience de euls empes-
» cher au gouvernement de leur experituautez; et
» li roys veut avoir en son Parlement gentz qui y
» puissent entendre continuellement sanz en partir
» et qui ne soient occupez d'autres granz occupa-
» cions. »

En 1325, Guillaume fut envoyé en Languedoc comme réformateur général, nommé trésorier de France, et, en récompense de ses services et de sa fidélité, anobli par lettres de Charles IV le Bel de

---

1. Boutaric, 5899[A]. — A l'origine, les présidents étaient nommés par le roi, sur la présentation des conseillers.

2. Boutaric, 6276.

janvier 1326, datées du Louvre[1]. La faveur royale ne lui fit pas défaut depuis cette époque; en 1328, le roi lui donne les moulins de Cochepy et de Rochereau, près de Villeneuve-le-Roi, avec droit de haute et basse justice, et, en 1329, l'autorise à faire couper des arbres fruitiers dans ses bois voisins de la même ville[2].

En 1338, il fait toujours partie de la chambre des enquêtes du Parlement, et Blanchard le cite encore parmi les conseillers en 1344.

Sa carrière si bien remplie prit fin en 1346[3]. Il n'avait pas plus que les autres membres de sa famille oublié de faire des fondations religieuses; nous pouvons citer d'une façon positive celle qu'il fit, en 1328, dans l'église de Chablis, d'une chapellenie, qu'il dota d'une rente de 25 livres tournois[4], et une autre dans l'église d'Écharlis en 1334[5].

Il s'était remarié avec une femme du nom de Marie qui lui survécut[6], et laissait de ses deux mariages plusieurs enfants; probablement quatre fils : Pierre; Jean, dit Moreau; Érard qui fut chanoine de Chartres et y fonda, en 1344, une chapellenie de 20 livres de rente; Guillaume; et trois filles : Isabelle, mère de Pierre de Lyouart, chevalier, qui vivait en 1356; Adette; et celle qui épousa Nicolas Alory, avocat royal au bailliage de Sens. En 1348, le lundi

---

1. *Archives nationales*, JJ. 64, nº 322.
2. *Archives nationales*, JJ. 67, nº 29.
3. *Pièces originales*, vol. 999, nº 31.
4. *Archives nationales*, JJ. 67, pièce 82.
5. *Archives de l'Yonne*, H. 648. Cette rente existait encore en 1449, puisqu'à cette date Alain de Dicy fut condamné à payer 400 livres d'arrérages en retard pour cette fondation.
6. *Archives nationales*, JJ. 66, pièce 446.

avant l'Ascension, ses enfants se partagèrent ses biens; cet acte important est conservé aux Archives de l'Yonne[1]. Malheureusement, il ne fait mention que des quatre fils, sans parler de la part qui échut aux filles. Malgré cette lacune, nous pouvons nous rendre compte de la richesse et de la puissance de cette branche des Dicy, représentée par Guillaume. Pierre, sire de Villefranche, eut « la forte maison de » Villefranche avec les appartenances d'icelle,... la » ville de Villefranche tout en la manière que le » dit feu monseigneur Guillaume la tenoit en rente » et justice,... toutes les maisons de la Binotière » et de la Guillerie,... la terre de Corbéon,... la » terre de Lumpré et dou Boolly[2] », plus des pièces de terre sises sur différentes paroisses. Jean, sire d'Hauterive, eut des biens sur la paroisse de Serbonne, les moulins de Hauterive et leurs dépendances,... « les fiefs appartenans au lieu de Bour- » deaulx » (paroisse de Serbonne)... environ cent arpents de terres et vignes, et des bois dont la contenance n'est pas indiquée. Érard, sire de La Celle-Saint-Cyr, eut « la ville de La Celle, de Teme, de » Vauquillon et du Péage[3], si comme elles se com- » pourtent en justices, prevostés, censives, bour- » geoisies,... » plus des prés, vignes et droits divers. Guillaume, sire de Chanvre et de Béon, eut « la » ville de Paroy, de Chanvre, et de Béon[4],... les » bourgeoisies receues à Beon le dimanche avant la

---

1. *Archives de l'Yonne*, H. 659.

2. Ces localités n'existent plus aujourd'hui.

3. Thèmes et Le Péage, commune de Cézy. Vauguilain, commune de Saint-Julien-du-Sault (Yonne).

4. Paroy-sur-Tholon, Chamvres et Béon, canton de Joigny.

» Sainct Remy sur lesquelles il devra chacun an » huit livres tournois à Érard de Dicy, son frère, » et à ses successeurs seigneurs de La Celle », et environ soixante arpents de terres, prés, ou vignes. La réunion de ces biens, plus ceux qui furent le lot des filles, formait donc une fortune considérable. Dans cette énumération, nous ne voyons que des biens situés dans le Sénonais; les Dicy ne s'étaient pas encore rapprochés de Paris et ne possédaient rien dans le Gâtinais.

Nous ne savons rien de Pierre ni d'Érard; quant à Guillaume, il servait le roi Charles V en 1361, à la tête de quatre autres chevaliers et de treize écuyers de sa suite[1]. Il est fort probable qu'il eut pour fils Jean de Dicy, conseiller du roi et réformateur général, dont nous parlerons plus loin, et qui fut la souche de la seconde branche des Dicy, seigneurs de Montgermont.

---

1. *Pièces originales*, 999, nº 29. J'ai trouvé des renseignements sur un autre Guillaume que je ne puis identifier ni avec le Trésorier de France, car sa femme s'appelait Jeanne (tandis que celles du Trésorier portaient les noms de Béatrix et de Marie), ni avec son quatrième fils, qui servait encore en 1361, tandis que celui dont je parle, étant déjà marié en 1317, eût été bien âgé en 1361. En 1317, Philippe le qualifie d'écuyer dans un acte d'échange de 40 l. p. de rente que les moines de Saint-Benoit-sur-Loire devaient au roi contre un revenu viager de 100 l. appartenant à la femme de Guillaume. Le roi devait avoir singulièrement besoin d'argent pour consentir à cet échange! Il eut des difficultés avec l'abbé des Écharlis en 1323 (Boutaric, 7389) au sujet du droit de justice sur le village de l'abbaye, que l'abbé réclamait pour lui, et qu'un mandement royal confirma à Guillaume. Serait-ce lui qui fut arrêté sous prétexte de fabrication de fausse monnaie, usage assez fréquent et dont le roi avait donné l'exemple? Il fut, pour ce fait, détenu dans les prisons du seigneur de Coucy et acquitté en 1328 (*Archives nationales*, JJ. 65B, pièce 295). C'est encore probablement à lui que fut accordée l'autorisation d'avoir une chapelle en son hôtel de Perreux, et de la doter jusqu'à concurrence d'un revenu de cent livres (JJ. 69, pièce 22).

Nous passerons donc à Jean de Dicy, dit Moreau, le premier qui fut seigneur de Montgermont. Malheureusement, nous ne savons que bien peu de choses sur lui; de plus, si la plupart des pièces pouvant se rapporter à lui portent les prénoms de « Moreau », ou de « Jean, dit Moreau ». d'autres parlent simplement de « Jean », ce qui peut porter à des confusions. En effet, le père Anselme, dans sa notice sur Bureau de Dicy, parle d'un Jean qui fut réformateur des finances et conseiller au Parlement, comme n'étant pas le même que Jean, dit Moreau. Cette observation est confirmée si nous étudions les sceaux de ces deux personnages. Jean Moreau porte l'aigle éployée, armes pleines des Dicy, tandis que Jean porte l'aigle couronnée, brisure d'une branche cadette. Nous appliquerons donc à Moreau les documents où il est appelé de ce nom et ceux où la confusion n'est pas permise; et à Jean, ceux où il est question de fonctions parlementaires ou de celles de réformateur qui lui furent confiées. MOREAU DE DICY.

Le 7 mai 1351, à Varaize, en Périgord, Moreau de Dicy, chevalier, qui avait déjà « fait monstre », sous le gouvernement de « Mons. Boucicault et de » Mons. de Mortemer », capitaines de Saintonge, passe une nouvelle revue avec sept écuyers de sa compagnie[1], et il entretient douze écuyers « de croissance » tant à Montrevel qu'en d'autres parties

1. *Pièces originales*, 999, no 9. Les sept écuyers sont : Marelet Dicy, parent de Jean, Noyron de Chevry, Jehan Destres, Ramequin du Charrement, Gillet du Ruisseau, Simon Rau, Robert de Certain.

du Périgord jusqu'au 26 août suivant[1], époque où les hostilités, un instant arrêtées, reprirent avec les Anglais, maîtres d'une grande partie de la France après la désastreuse bataille de Crécy. En 1355, maître d'hôtel de Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu, connétable de France, il envoie au roi Jean et au dauphin Charles, de la part de son maître, du poisson qu'il a pris en mer aux environs de Caen, à Bernières-sur-Mer[2].

Dans une quittance du 13 juillet 1370, il est qualifié de capitaine de Corbeil, et écuyer de corps du roi[3]. Le 18 septembre 1372, il est seigneur de Misery[4] avec le même commandement, et dit que ses gages sont de trois cents livres parisis pour la garde de la ville de Corbeil. Voici du reste cette pièce intéressante : « Sachent tuit que je Moreau de Dicy » escuier seigneur de Missery et capitaine de la ville » de Corbueil confesse avoir eu et receu de Nicolas » de Gamegart receveur des impositions de VII de- » niers pour livre en la ville prévosté et viconté de » Paris la somme de cinquante livres parisis sur mes » gaiges de IIIc livres parisis que le roy nostre sire m'a » ordoné à avoir et prendre par an pour la garde de » la ville Corbueil de mes dite deservis et à deservir » en ycelle garde, de la quelle somme de L livres » parisis je me tiens a bien paié et en quitte le roy

---

1. *Pièces originales*, 999, nº 11.

2. *Pièces originales*, 999, nº 13.

3. *Idem*, 999, nº 29. Dans cette pièce, ce renseignement est faussement attribué à son fils.

4. Misery, hameau de la paroisse de Vert-le-Petit, entre Corbeil et La Ferté-Alais.

» nostre dit seigneur led. receveur et tous autres. » Donné soubz mon scel le XVIIIe jour de septembre » l'an mil trois cent soixante et douze[1]. » En 1373, il était encore capitaine de Corbeil aux mêmes gages de trois cents livres parisis[2].

Voilà donc les Dicy établis dans notre pays; seigneurs de Misery en 1372, nous les verrons acquérir peu à peu d'autres seigneuries dans les environs de Corbeil, sur chaque rive de la Seine. Mais il importe auparavant d'achever d'établir la liste des fonctions que remplit Moreau.

En 1381, on envoie à Moreau de Dicy, qualifié d'écuyer, un messager pour lui porter une lettre du roi, alors à Compiègne, lui ordonnant de « venir » servir le roy à la venue du duc de Bretangne[3]. » Nous ne savons où il se trouvait alors, mais il s'agit ici du duc Jean de Montfort qui, après s'être allié aux Anglais, venait d'abandonner leur parti et était rentré sous la suzeraineté du roi de France, auquel il venait rendre hommage.

En 1386, nous le voyons écuyer de l'écurie du roi, qui lui fait un don de 80 livres tournois pour s'armer, se monter et aller en Angleterre[4]. Charles VI, dans le début heureux de son règne, poussé par Olivier de Clisson, voulut attaquer les Anglais sur leur

---

1. Clairambault, n° 148, vol. 40.

2. Le capitaine de Corbeil habitait le château situé sur l'avenue du Pont de Seine, du côté de la Brie; ce château « au temps que l'on n'usait point d'artillerie, était d'assez bonne deffence »; il était flanqué de cinq tourelles et était rattaché à un haut donjon. Le tout fut ruiné lors du siège de 1590.

3. *Comptes de l'hôtel des rois de France*, par Douet d'Arcq, page 177.

4. D. Villevieille.

propre territoire, et rassembla dans le port de l'Écluse une flotte de mille navires; toutes les villes s'empressèrent de fournir des hommes, de l'argent et des vaisseaux. Malheureusement des retards, le mauvais temps et d'autres causes firent échouer cette tentative, et les Anglais coulèrent ou brûlèrent la flotte avant même qu'elle prît la mer. La maison du roi n'en avait pas moins reçu les cadeaux d'armements, et Moreau avait été du nombre.

Jusqu'à quelle année fut-il capitaine de Corbeil? L'abbé Lebeuf lui attribue ce commandement jusqu'en 1388, et cela est possible, bien que la preuve n'en soit pas fournie.

C'est entre cette année et l'année 1390 qu'il faut placer la date de sa mort, puisque nous possédons une reconnaissance donnée à Marie de Pacy, veuve de Moreau de Dicy, le 6 février 1394, et une quittance de 1395 donnée par elle tant en son nom qu'au nom des enfants de « Jean de Dicy, dit Moreau, » escuyer de l'écurie du roi, » dont elle a le « bail[1] », et cela en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 1390.

Moreau avait épousé Marie de Pacy, dame d'Attilly, fille de Jean de Pacy et de Yolande des Essarts, qu'un ancien mémoire, rappelé par Duchesne dans son « Histoire de Chastillon », dit avoir été puînée de Chastillon. Elle vécut longtemps après son mari, au moins jusqu'en 1428[2], et fut enterrée à Corbeil, ainsi que le prouve le testament de

---

1. *Pièces originales*, 999, nos 17 et 18.
2. *Archives de l'Yonne*, G. 1263. — *Moréri*, II, 314.

son fils Hue, dont nous parlerons plus loin[1]. De ce mariage naquirent six enfants : trois fils, Huc, Bureau et Pierre, et trois filles, N..., qui épousa un sire de la Neufville; Jacqueline, mariée à Mathurin de Douzonville, et Marguerite, qui épousa Guillaume de Culant.

Si nous nous sommes aussi étendu sur les moindres événements de la vie de Moreau de Dicy et sur les membres de sa famille, c'est qu'il est le premier de son nom, — ou du moins le pensons-nous, — qui ait été seigneur de Montgermont. En effet, en 1385, Gilles Malet, seigneur de Villepesque, faisant un dénombrement de ses fiefs, dit : « Jean Dicy, sieur » de Montgermont et de Saintry, en tient un à » Lieusaint. » Cette mention est reproduite dans

---

1. Les Pacy avaient une chapelle dans l'église Saint-Gervais, à Paris, bâtie et fondée le 21 mai 1349 par Jean de Pacy, seigneur de Bry-sur-Marne, et son fils, et valant 1200 livres de revenu (Sauval, *Antiquités de Paris*, I, 452). Cette chapelle contenait plusieurs tombes de la famille, entre autres celles de : 1° Jeanne de Pacy, fille de Jean de Pacy, sœur de Marie, dame de Charny, qui fut, en premières noces, femme de Pierre ou Jean des Essarts, mort à Crécy, et, en secondes noces, femme de Jean de Charny, conseiller du roi; elle mourut en 1392; 2° Nicolas de Pacy, écuyer, seigneur de Bry-sur-Marne, fils de Nicolas, qui mourut en 1388; 3° Denis, beau-frère de Moreau de Dicy, fils de Jean, précité (*Bibliothèque nationale*, mss. 8219, et *Arsenal*, mss. 4616 et 5405).

Les armes des Pacy étaient : d'or à la croix de vair, avec une étoile d'argent au centre, accostée de quatre lions de sable.

La famille de Pacy possédait au XIVe siècle la seigneurie d'Attilly. D'après l'abbé Lebeuf, Marie de Pacy fut dame d'Attilly vers 1390. Cette seigneurie appartint ensuite à Marguerite de Dicy, sa fille, qui épousa Guillaume de Culant, d'une illustre famille de Brie (*Moréri*, II, 314). De ce mariage naquirent plusieurs enfants, dont l'un, Guillaume, épousa Marguerite de Thumery, fille de Gobert de Thumery, seigneur de Boissise. Marie de Pacy avait deux frères et des sœurs; un de ses frères, Denis, était seigneur de La Mothe de Luzarches (*Pièces originales*, 2178); une sœur, Jeanne, avait épousé Baude de Vauvilliers; un autre frère, Jean, second fondateur de la chapelle de Saint-Gervais; une sœur, Marguerite, se maria trois fois, dont, en secondes noces, à Gilles Gallois, maître d'hôtel du roi.

les « Antiquités de Corbeil », à la page 62. Peut-être dira-t-on qu'il s'agit ici de Jean et non de Moreau; mais nous avons vu que Moreau paraît n'être qu'un surnom; d'autre part, dans l'essai généalogique dont j'ai parlé, il est dit positivement que ce fut Moreau qui fut seigneur de Montgermont; puis il est certain que son fils Bureau hérita de cette seigneurie; enfin, rien ne s'oppose à ce que, pendant son commandement à Corbeil, il n'ait acquis des fiefs à Montgermont comme il l'avait fait ailleurs dans les environs.

Comment Jean Moreau de Dicy devint-il seigneur de Montgermont? C'est ce que les recherches les plus minutieuses ne nous ont pas permis de découvrir. Est-ce par achat? Cela est possible, les fiefs des environs de Paris changeant souvent de mains, et étant depuis longtemps sortis de celles des seigneurs autochtones. Est-ce par confiscation? Rien ne s'oppose à cette hypothèse, les rois ayant souvent disposé des fiefs des personnages qui, à cette époque plus qu'à toute autre, changeaient non moins souvent de parti, passant aux Anglais et aux Français avec la même facilité. Ce que je ne crois pas, c'est que ce soit par mariage, car je n'ai pas trouvé le moindre document qui indique que Montgermont ait appartenu aux Pacy.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque, en 1385, la seigneurie de Montgermont était divisée, et que Moreau de Dicy ne possédait pas, en tous cas, le château. Nous avons parlé, en effet, de l'aveu que Pierre Godet fit en 1410 de « l'hôtel » de Montgermont[1], ce qui prouve qu'avant de devenir sei-

1. *Archives nationales*, P. 58, cote 2091; P. 130, f° 75; P. 131, f° 75.

gneurs du château et de la plupart des droits seigneuriaux attachés au fief principal, les Dicy avaient commencé par y posséder seulement des terres nobles, dont nous ne connaissons pas d'ailleurs la situation exacte[1].

Quel est le Jean de Dicy qui vivait en même temps que Moreau et qu'on pourrait, dans certains cas, confondre avec lui, si l'on n'étudiait avec le plus grand soin les pièces qui nous sont parvenues sur ces deux cousins? A cause de la conformité des armes, j'ai tout lieu de croire qu'ils avaient une parenté peu éloignée, et que Jean était fils de Pierre ou de Guillaume, frères de Moreau : il porte en effet l'aigle éployée, armes de notre branche des Dicy, qu'il avait brisées d'une couronne[2]. Il serait donc cousin germain de Moreau de Dicy.

En 1367 et 1372, il est conseiller au Parlement[3]; en mai 1374, il est envoyé comme Réformateur général à Rouen, Évreux et Chartres, et reçoit de ce fait trois francs d'or par jour[4]. Il l'était encore en juillet 1374 et en novembre 1376[5], et reçoit en récompense des services qu'il a rendus une gratification de soixante livres parisis, en 1383[6]. A ce moment, il

---

1. A Paris, Jean de Dicy possédait une maison, rue Vieille du Temple. (*Bibliothèque de Rouen,* collection Leber, *Extraits de la Chambre des Comptes*, vol. XII, f° 27 v°).

2. *Pièces originales*, 999, n°s 14, 15, 16 (Scellés Clairambault).

3. Aubert, II, 334. — Blanchard.

4. *Mandements de Charles V*, n° 1042. Pour ses gages de Réformateur à Chartres, il touche plus de cent francs d'or, car il donne un reçu de cette somme, comme à compte, le 1er septembre 1374 (*Clairambault*, vol. 40, n° 149).

5. *Pièces originales*, 999, n°s 15, 16; *Clairambault*, vol. 40.

6. *Pièces originales*, 999, n° 4.

était à la Chambre des Enquêtes. Ces fonctions de Réformateur général étaient des plus importantes, et avaient été largement étendues par les États Généraux de 1357 réunis pendant les troubles qui suivirent le désastre de Poitiers; ils devaient réformer les désordres et les abus infinis qui s'étaient glissés dans l'administration et les finances, et procurer des ressources à la Couronne; leur pouvoir était presque absolu, et leurs jugements réputés sans appel, bien que, à plusieurs reprises, le Parlement ait eu à juger en dernier ressort sur leurs sentences. Nous avons vu que, en 1325, Guillaume de Dicy avait été Réformateur en Languedoc.

En 1386, Jean obtient un congé[1], et, en 1388, il était encore conseiller au Parlement[2].

J'ai lieu de croire que c'est ce Jean de Dicy et sa femme Adeline qui, en 1359, firent don aux Cordeliers de Sens d'une maison et de ses dépendances, situées dans la ville, pour y établir leur couvent, autrefois bâti dans les faubourgs, mais que les guerres et les dévastations qui en furent la suite les avaient forcés à abandonner[3]. Ils furent enterrés devant le maître-autel de leur église, et une longue épitaphe fut gravée sur leur tombe : « Cy gissent » honorable homme et sage maistre Jean de Dicy, » jadis conseiller du roy notre sire en son parlement » de Paris, qui trépassa l'an 1388 le 14e février, et » Adeline sa femme qui trépassa l'an 1373 le 8e juin;

---

1. Aubert, I, 118.
2. *Archives nationales*, X 1a 1474, fo 182 vo.
3. *Archives de l'Yonne*, H. 567.

» lesquels furent premiers fondeurs du couvent de
» céans et y donnèrent de leurs biens, et pour ce est
» et sera tenu perpétuellement le dit couvent...[1] », etc.

Nous avons dit que Moreau de Dicy et sa femme Marie de Pacy avaient eu trois fils. L'un d'eux, Hue, a laissé un testament qui nous éclaire sur sa famille, mais ne donne malheureusement aucun renseignement sur ce qui nous intéresse le plus, la transmission de la seigneurie de Montgermont. Chanoine de Paris et conseiller au Parlement dès 1416[2], Hue était très en vue en 1419. Le 30 mai, le roi d'Angleterre Henri V, maître d'une partie de la France, plein d'espoir dans une domination absolue, accorda à la reine Isabeau de Bavière une entrevue à Meulan; elle y vint, ainsi que Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, et toujours lâche, pleine d'ambition pour elle et pour sa fille Catherine, dont elle souhaitait l'élévation aux dépens de son fils le Dauphin Charles, plus tard Charles VII, elle y offrit une première fois sa fille à Henri V, avec la Guyenne et la Normandie pour dot. L'Anglais en voulait davantage : « Beau cousin, dit-il au duc de Bour-
» gogne, sachez que nous aurons la fille de votre
» roi, et le reste, et que nous la mettrons, et vous
» aussi, hors de son royaume. » (Monstrelet.) Hélas! il disait vrai; il eut la princesse quelques mois plus

---

1. *Archives de l'Yonne*, H. 567 et 574. Dom Morin parle de cette tombe (*Histoire du Gâtinais*, p. 649).

En 1440 (*Archives de l'Yonne*, H. 546), un autre Jean de Dicy, sa femme Marion, fille de Jaquin Saulnier, et sa sœur Colette, femme de feu Thomas le Conte, cédèrent une maison sise à Villeneuve-le-Roi à ces mêmes Cordeliers de Sens. Ce Dicy était peut-être le fils du fondateur du couvent?

2. *Archives nationales*, X 1a 1480, fo 100 vo; cf. Aubert, II, p. 351.

tard, et presque toute la France avec elle. La reine se fit accompagner à cette entrevue par trois écuyers et autant de chevaliers. Hue de Dicy fut du nombre[1]. Il était donc du parti bourguignon, pour le moment du moins, et ostensiblement, puisqu'il fut nommé en plein Parlement chanoine de Beauvais, en 1421, à l'époque où le roi d'Angleterre et les Bourguignons étaient maîtres absolus de Paris[2]. Il était encore conseiller en 1426 et 1427[3].

En 1420, il fut exécuteur du testament de son frère Bureau, dont il fut héritier, et en cette qualité assigné pour rendre compte des comptes de l'Écurie du roi, dont Bureau était maître. Il ressort de là, et ce point est important, que Bureau ne laissa pas d'enfants.

Le 20 décembre 1432, il fit son testament, auquel il ajouta un codicille en 1437 et mourut cette même année ou l'année suivante[4], car en 1438 et 1440, ses exécuteurs testamentaires et héritiers sous bénéfice d'inventaire, Mathelin de Douzonville et Denis Gastins, donnent une quittance de 9 livres 13 sols et 4 deniers tournois pour ses gages de décembre 1437[5].

Dans ce testament, il nous dit qu'il laisse, d'une nommée Isabeau-la-Raguière, un fils naturel nommé Pierre, à qui il donne sa terre de Valenton-en-Brie, près de Villeneuve-Saint-Georges, le tiers de ses

---

1. P. Anselme.

2. *Archives nationales*, X 1a 1480, f° 238 v°. Il était aussi chanoine de Saint-Cosme et Saint-Damien de Luzarches.

3. *Archives nationales*, X 1a 148, f° 370 v°. — *D. Villevieille*, 35.

4. Blanchard, *Les Présidents à mortier*.

5. *Pièces originales*, 999, nos 6 et 8.

terres près de Pontoise, et sa maison à Paris[1]. Il ne parle pas de Montgermont, ce qui ferait supposer, ou qu'il ne possédait pas cette terre, ou qu'il l'avait omise dans l'énoncé de sa donation, peut-être à cause de son peu d'importance à cette époque. Je crois plutôt à la première solution, la nomenclature des biens laissés à Pierre étant parfaitement détaillée.

Il était également seigneur de Luzarches, qu'il vendit à Jean le Clerc, chancelier de France, en 1421; il en avait hérité de son frère Bureau[2], ainsi que du fief d'Ablon.

Un autre fils de Moreau de Dicy s'appelait Pierre. Nous ne savons que peu de choses sur lui; il fut chanoine d'Orléans, mourut avant Huc, ainsi qu'il ressort du testament de ce dernier, et fut enterré à N.-D. de Paris.

Bureau de Dicy.

Le troisième fils de Moreau, Bureau, fut le plus célèbre et obtint les faveurs les plus éclatantes. Nous lui connaissons les seigneuries de Misery, Luzarches, Ablon-sur-Seine[3], Vaux-sur-Essonne[4], où il avait haute, moyenne et basse justice, et Montgermont. Il fut élevé dans l'intimité du Dauphin, plus tard Charles VI, qui se plaisait plus tard à lui rappeler qu'il avait été « nourry entour nous joesne » enfant[5] ». Cette liaison de jeunesse explique les

---

1. *Pièces originales*, 999, n° 31.

2. La seigneurie de Luzarches, en partie, lui venait, ainsi qu'à son frère Bureau, de Gilles Gallois qui avait épousé sa tante Marguerite de Pacy; il en hérita en 1410. A la mort de Bureau, il était devenu seul possesseur de cette seigneurie (Hahn, *Essai sur l'histoire de Luzarches*).

3. La seigneurie d'Ablon lui venait de sa mère Marie de Pacy.

4. Il en était seigneur en 1398. La maison du Donjon, à Corbeil, était de la censive de cette seigneurie (Abbé Lebeuf).

5. Douet d'Arcq, II, 123.

faveurs dont il fut comblé, les cadeaux qu'il reçut, et la position qu'il eut à la cour dans l'entourage immédiat du roi. Comme son père, il suivit la carrière des armes, déjà illustrée par plusieurs membres de sa famille.

En 1392, le roi lui fait un don de quarante-cinq francs d'or[1]. En 1398[2], il est écuyer d'honneur du roi, et sa maison ayant brûlé par accident, Charles VI lui fait un cadeau pour la rebâtir. Le 1er mai 1400, le roi distribue des houppelandes à trois cent cinquante chevaliers et écuyers de sa cour; Bureau n'est pas oublié[3]. En même temps, comme écuyer d'écurie, il recevait une pension de 200 livres par an (environ 8,000 fr.) sur les coffres du roi, et la touchait notamment en 1407 et 1408[4]. De même qu'au 1er mai le roi distribuait des houppelandes, de même à la Toussaint il renouvelait la livrée des pages de la maison royale et des princes. Bureau, à cause de ses fonctions, reçoit 600 livres (environ 24,000 fr.) pour la livrée des pages du duc de Guyenne. A la Pentecôte de la même année 1411, il eut l'honneur de jouter avec le roi à l'hôtel de Saint-Pol[5]. Pour cette fête, Charles VI, par un mandement du 26 mai 1411, lui fit payer 100 francs d'or (environ 4,000 fr.) qu'il lui donnait « pour soy ordonner et habiller plus hon-» nestement aux joutes ». La même année encore, il fut chargé d'une mission plus périlleuse, celle de

---

1. *Bibliothèque nationale*, mss. f. fr. 23257, f° 34.
2. P. Anselme, VIII, p. 470.
3. Douet d'Arcq, I, 67 (*Choix de pièces*, etc.).
4. *Pièces originales*, 999, nos 19, 20, 21.
5. *Bibliothèque nationale*, mss. f. fr. 21809, pièces 35 et 36.

conduire des engins de guerre de Paris pour le siège d'Étampes que faisait alors le Dauphin, duc de Guyenne; il était alors du parti bourguignon, et défendait la Cour contre les Armagnacs qui s'avançaient sur Paris, en dévastant tout, pour s'emparer du roi. L'année suivante, 1412, le duc de Guyenne, passant à Corbeil, fit présent à sa femme « d'un » hanap d'argent, doré et couvert[1] », peut-être pour récompenser les services de son mari pendant le siège. D'autres marques de bienveillance ne se firent pas attendre : en 1413, il est nommé grand-maître de l'Écurie du roi, à la place de Philippe de Giresme; en 1414, il devient premier écuyer du corps du roi, et reçoit un don de 2,000 livres tournois (environ 80,000 fr.) pour le fait de son office[2]. C'est en cette qualité qu'en 1415, le 20 mai, il donne quittance d'une mule « fauve » qui avait été volée à Paris, peut être dans quelque émeute, et mise dans l'écurie du roi[3].

Il remplissait en même temps les fonctions d'échanson du roi, et cela déjà en 1404, ainsi que nous le voyons dans un aveu et dénombrement rendu par lui[4]. Il l'était encore en 1417, comme le dit un acte par lequel il vend une maison qu'il possédait rue de la Mortelerie[5]. On voit que les luttes des partis ne lui nuisaient pas, et que la politique qui rendait à

---

1. P. Anselme.
2. *Pièces originales*, 999, 22.
3. *Pièces originales*, 999, 23.
4. *Sceaux*, 3906, n° 16.
5. *Pièces originales*, 999, 25. Dans cette pièce il s'appelle Jehan et non Bureau, ce qui prouve qu'il portait les deux noms; mais il s'agit bien du même personnage.

cette époque, comme à d'autres, les fonctions et charges si précaires, ne pouvait triompher de l'affection que lui portait Charles VI.

Bureau de Dicy ne remplit pas seulement les charges d'écuyer et d'échanson ; la confiance du roi l'investit de fonctions militaires. Nous le voyons capitaine de Corbeil ; ce poste très important de tout temps, à cause de la sûreté et du ravitaillement de Paris, ne pouvait être confié qu'à des officiers d'une fidélité absolue. Il y fut nommé, non pas comme le successeur immédiat de son père, qui, on se le rappelle, mourut vers 1390, ni avant 1398, car ce fut Pierre de Lihus qui, à cette date, commandait à Corbeil, mais entre 1398 et 1404. Il l'était encore en 1411[1], car le 6 septembre, il y faisait monstre avec quinze écuyers et six arbalétriers[2], probablement avant de conduire son artillerie au siège d'Étampes ; cette garnison fut jugée trop peu nombreuse, car, le 24 janvier suivant, le roi lui ordonnait d'avoir en plus seize hommes d'armes et seize arbalétriers. C'est également en 1412 qu'il accompagna Charles à Bourges pour y assiéger le duc de Berry ; à ce moment, le malheureux prince, dominé par le duc de Bourgogne, voulait en finir avec le parti Armagnac et les princes ; malgré la nombreuse armée qui l'accompagnait, il ne put réduire la ville qu'un traité seul fit tomber en son pouvoir ; la paix fut signée avec des démonstrations de joie si excessives qu'on pouvait augurer de leur peu de sincérité en voyant

---

1. *Sceaux*, 3906, no 16.
2. *Pièces originales*, 999, nº 31.

rentrer à Paris sur le même cheval Charles d'Orléans et le duc Jean. Cette campagne ne fut pas cependant inutile à Bureau, car ce fut l'année suivante, en 1413, qu'il fut nommé Grand maître de l'Écurie, bien qu'il ne fût que le sixième des sept écuyers du roi.

Seigneur de Vaux-lès-Corbeil, Bureau possédait des moulins sur l'Essonne; en 1417, le roi rappelant les dévastations commises aux environs de Corbeil par les Bourguignons, lui accorda pour l'un d'eux, dit le Moulin-Galant, les privilèges qu'ont les « moulins bastards », et ce, tant à cause des services qu'il lui avait rendus que pour les souvenirs d'enfance qu'il n'avait jamais oubliés; peut-être même ce dernier motif était-il la principale cause de tous les dons qu'il lui faisait[1].

Cependant le moment de la disgrâce approchait. Les Bourguignons reprirent le pouvoir, entrèrent à Paris, exilèrent les membres du Parlement qui leur étaient hostiles, et, soucieux de mettre leurs amis dans l'entourage du roi, destituèrent Bureau de sa charge de Grand maître, en juillet 1418[2]. Il est probable aussi que l'affection et le dévouement qu'il témoignait au roi ne furent pas étrangers à sa révocation. Il n'avait pas reculé lorsque Charles VI, pressé du besoin d'argent, lui avait demandé son aide personnelle, et il s'était porté caution avec Louis de Bourbon, comte de Vendôme, Tanneguy du Châtel et d'autres grands personnages, d'une somme de quinze

---

1. *Archives nationales*, JJ. 170, pièce 125.
2. P. Anselme.

cents livres tournois que le roi emprunta au prévôt des marchands et aux échevins de Paris, et qui devait servir à la lutte contre le duc Jean de Bourgogne[1]. On comprend que, lorsque le duc Philippe reprit la direction des affaires et l'influence complète auprès du roi, il se soit souvenu de ceux qui avaient aidé jadis à combattre son père et les ait destitués pour les remplacer par ses amis.

A partir de ce moment, nous n'entendons plus parler de Bureau de Dicy ; il vécut probablement dans la retraite pendant ses dernières années, jusqu'au moment de sa mort qui arriva au commencement de 1421[2].

Bureau de Dicy avait épousé Jeanne de Beauvais[3], qui lui avait apporté la seigneurie de la Forest-le-Roi, dans le Hurepoix, près d'Étampes. Elle était également dame de Saint-Denis-le-Thiboult, de Ry et de Vascœuil. Nous ne savons pas s'il eut des enfants morts en bas âge; ce qui est certain, c'est qu'il n'en laissa pas à sa mort.

Il avait fait son testament le 14 août 1420; y demandant des messes pour le repos de son âme, fai-

---

1. *Pièces originales*, 999, n° 31.

2. Ce fut en effet en 1421 que son frère Hue, héritier de la terre de Luzarches, la vendit à Jean le Clerc, et que la veuve de Bureau épousa ce même Jean le Clerc.

3. Elle était fille de Philippe de Beauvais, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Poitiers, et d'Adélaïde-la-Blonde, dame de La Forest. Après la mort de Bureau, elle se remaria, en 1420, à Jean le Clerc, chancelier de France, qui lui-même mourut en 1451. En 1416, il avait été envoyé en ambassade vers le roi d'Angleterre pour traiter de son mariage avec Catherine de France, fille de Charles VI; puis en 1420, créé chancelier par la faveur du parti anglo-bourguignon, confirmé chancelier par le roi d'Angleterre à la mort de Charles VI en 1424, et comblé de faveurs. Il s'était retiré à Nevers où il mourut (P. Anselme, VI, 386).

sant divers legs, et exprimant le désir que son corps fût enterré à Saint-Gervais, dans la chapelle de Pacy. Nous ne savons si ce désir fut exaucé, car aucun épitaphier n'indique qu'il y ait reposé. Au point de vue de ses biens, ce testament nous laisse absolument sans renseignement sur les terres qu'il possédait et sur ses héritiers. Tout ce que nous y voyons, c'est qu'il laissa à son neveu, Mathurin de Douzonville, son meilleur cheval et son meilleur haubergeon, et qu'il confirma en faveur de sa femme leurs contrats antérieurs[1]. Ses autres biens allèrent évidemment à ses proches parents, entre autres à ses frères et sœurs[2]. Malheureusement, pas plus dans le testament de Bureau que dans celui de Hue, il n'est question de Montgermont. Que devint donc ce fief dans le partage qui suivit la mort de Bureau de Dicy? Nous avons vu qu'il n'a pas dû appartenir à Hue, ni du fait de Bureau, ni du fait de Pierre, décédé également avant lui; il faut donc croire, ou que Bureau en avait disposé en faveur de Pierre, qui le laissa à un parent de son nom, ou que ce fut Bureau lui-même qui, dans le partage de ses terres, avait laissé Montgermont à un de ses cousins de Dicy. Ce cousin, qu'il ait hérité de Bureau ou de Pierre, devait être, en tous cas, Jean de Dicy, réformateur général, dont j'ai parlé plus haut, ou son fils; en effet, l'écusson que nous possédons sur la tombe de Jacques de Dicy, — mort en 1540, —

JEAN DE DICY.

1. *Archives nationales*, X^{1a} 9807, f° 513; transcrit au fonds Moreau, *Bibliothèque nationale*, ms. 1162, f° 511.

2. Sa sœur Jacqueline, femme de M. de Douzonville, avait, ce semble, hérité de Misery.

porte l'aigle *couronnée*, dont étaient chargées les armoiries de Jean de Dicy. Il est vrai que cet écusson porte une seconde brisure, un croissant à sénestre; mais, dans cette période de cent vingt ans, il est probable que Montgermont était encore passé entre les mains d'un cadet de cette branche des Dicy, qui avait encore chargé son écusson de cette nouvelle brisure.

En somme, nous pouvons classer comme il suit les écussons des Dicy. Leurs armes pleines sont : une aigle éployée; c'est le sceau de Guillaume le trésorier, en 1316 et 1329[1]; — de Moreau, en 1352 et 1372[2]; — de Bureau, en 1404[3]. C'est l'écusson de Bureau que nous voyons peint dans l'armorial de la Cour d'amour de Charles VI, dont il fit partie; il y est ainsi représenté : de sinople, à l'aigle éployée d'or, membrée et becquée de gueules[4]. Jean, conseiller du roi et Réformateur général, porte l'aigle couronnée, en 1374 et 1376, avec un homme pour cimier[5]. Enfin, au XVIe siècle, les cadets de cette branche, seigneurs de Montgermont, ont de nouveau brisé leurs armes d'un croissant, ainsi que nous les trouvons sur la pierre tombale de Jacques de Dicy[6].

---

1. *Scellés Clairambault.*
2. *Pièces originales* (Bibliothèque nationale).
3. *Archives nationales.*
4. *Bibliothèque nationale,* ms. fr. 10469, page 18.
5. *Clairambault ; Pièces originales.*
6. Nous avons aussi trouvé un sceau de Guillaume le trésorier de 1339 (*Pièces originales*) avec un lion; et un sceau de Pierre, bailli de Sens, en 1305, au lion parti d'une aigle, à la bande de... brochant sur le tout (Demay, *Sceaux d'Artois*). Un autre sceau de Pierre, chevalier, en 1320, est parti, au 1 d'un lion, et au 3 d'un demi-aigle.

Mais reprenons l'examen des documents que nous avons retrouvés.

Un assez long espace de temps s'écoule avant que nous puissions relever une mention des Dicy[1]. Mais, le 17 septembre 1488, nous trouvons l'aveu de « noble homme Pierre de Dicy, escuier, seigneur » de Montgermont en Gastinois, filz ainsné et héri- » tier de feu Jean de Dicy, en son vivant seigneur » dudit Montgermont », qui reconnaît tenir du roi « le corps de la sale du chasteau,... le cours de » l'eaue de la rivière d'Escolle,... avec la haulte » justice, moyenne et basse[2]. » PIERRE DE DICY.

Jean de Dicy, dont il est ici question, ne pouvait être Jean, Réformateur général; il était donc son fils ou son petit-fils, et avait reçu ou tenait de son père le fief de Montgermont par l'effet du legs de Bureau de Dicy, comme nous l'avons vu plus haut. En tout cas, il était seigneur de Montgermont en 1454[3]. Cette pièce, intéressante d'abord en ce

---

1. Nous ne savons rien sur un Guillaume de Dicy, damoiseau, frère d'Anne de Dicy, qui, d'après Dom Villevieille, vivait en 1469, ni sur Hutin de Dicy qui, en 1405, était étudiant à l'Université d'Orléans (*Journal de N. de Baye*, I, pp. 123 et 129). Il est aussi fait mention, dans une pièce conservée aux *Archives nationales* (JJ. 226 B, n° 736), de Sébastien de Dicy, à qui, en juillet 1493, le roi Charles VIII accorda des lettres de rémission; il avait d'abord frappé, puis tué un certain Paris. Il était, paraît-il, frère d'un Pierre de Dicy. Dans les *Archives de l'Yonne*, il y a trace d'un Thomas de Dicy, archidiacre d'Avallon (1338), d'un Alain de Dicy, écuyer, descendant de Guillaume le Trésorier (1449), d'Isabeau de Dicy, dame de Chalençoys (1450), de Colin de Dicy (1449). Enfin, je ne puis résister au plaisir de citer en entier (V. notes justificatives) une pièce de 1475, où il est question d'une Jeanne de Dicy, femme de Huguenin de Quiennes, et qui nous montrera une fois de plus que la douceur et la tolérance n'étaient pas précisément les qualités maîtresses des Dicy.

2. *Archives nationales*, P. 63², cote 2649.

3. *Archives nationales*, Domaines ecclésiastiques, S. 1423. Nous savons

qu'elle rétablit la filiation des Dicy, nous apprend ensuite que les Dicy étaient devenus, depuis 1410, seigneurs hauts justiciers de Montgermont, et possesseurs du château; depuis Bureau, qui partageait à cette date la seigneurie avec Pierre Godet, ils ont acquis le château et la plus grande partie des fiefs; sous quel Dicy ce fait s'est-il produit? Nous ne pouvons malheureusement pas le savoir, n'ayant aucun aveu de « l'hostel » entre les années 1410 et 1488.

Pierre de Dicy, qui ne nous est connu que par ce seul document, et qui mourut sans enfants, eut pour successeur Jacques de Dicy, son frère cadet, qui, dans un aveu de 1519, est dit fils de Jehan, et dont l'écusson, que nous voyons sur sa pierre tombale, porte le croissant, comme brisure de cadet.

JACQUES DE DICY.

Jacques de Dicy apparaît comme seigneur de Montgermont dès 1492[1], dans l'adjudication annuelle qui se faisait des dîmes de Pringy et de Montgermont. En 1494 une contestation s'élève entre lui et le prieur de Pringy, Damas de Ramilly; ce dernier prétendant que Jacques n'avait de juridiction que dans son hôtel de Montgermont et dans quatre arpents environ. Il semble que ces contestations aient pris quelquefois une tournure assez vive, car le prieur affirme que ce Jacques « est un homme » injurieux, qui fait battre les gens, et les menace » de les faire enfermer dans son hostel de Montger-

---

également par l'abbé Lebeuf, qu'en 1449, Jean de Dicy possédait le fief de Launoy, paroisse de Lieusaint, consistant en cinquante arpents de terre.

1. *Archives nationales*, S. 1423 et 1444. — Les dîmes de Montgermont lui furent adjugées pour 18 setiers.

» mont, où il les fera manger par ses chiens. » Je veux croire que la colère, peut-être même la peur de son terrible voisin, portait le prieur à l'exagération, quoique cependant les souvenirs du caractère emporté de ses aïeux me fassent pencher à croire que les accusations de Damas de Ramilly n'étaient pas sans avoir quelque fondement.

Après avoir prêté hommage au roi, le 26 septembre 1498[1], Jacques de Dicy fait aveu le 6 décembre 1500[2] du château de Montgermont à « Louis » de Lhospital, seigneur de Nogent », auquel le roi Louis XII, pressé de subvenir aux dépenses occasionnées par la guerre d'Italie, avait probablement engagé un certain nombre de fiefs, parmi lesquels se trouvait celui de Montgermont. Louis de Lhospital était, plus que tout autre, à même de surveiller l'administration de cette terre, puisqu'il possédait déjà de nombreux fiefs dans la Brie et le Melunais, entre autres celui de la Tour-Roland, à Melun, qu'il avait acquis en 1413, et celui de Nandy. Son père n'était

---

1. *Archives nationales,* P. 9, n° 2837.

2. *Archives nationales,* Q[1] 1403. Il s'agit ici de Nogent-en-Brie, près de Guignes (Seine-et-Marne).

Louis de Lhospital était fils de Jean de Lhospital et de Blanche de Saunes. Sa famille était l'une des plus considérables de la Brie; c'est aux Lhospital qu'appartint entre autres la terre de Coubert. Il mourut en 1510, et fut enterré dans l'église de cette paroisse où sa tombe se voyait encore à l'époque de la Révolution. « Elle représentait un chevalier avec un lion » à ses pieds et portait ses armes : de gueules au coq d'argent, barbé, » crêté, becqué et membré d'or, tenant un écusson d'azur. Autour on lisait » en lettres gothiques : « Cy dessous gist Loys de Lhospital, en son » vivant chevalier, l'un des cent gentilshommes de l'hostel du roy Loys, » sieur de Nogent, Victry et Nandit, qui trépassa le pénultiesme jour » d'aoust, mil v[c] et x. Prions Dieu pour qu'il en ait l'âme. » (Lhuillier, *Recherches sur la famille Lhospital-Vitry*).

pas, d'ailleurs, étranger à Pringy; soit qu'il y possédât quelques biens, soit qu'il eût une vénération particulière pour ce sanctuaire où l'on conservait une statue miraculeuse de la sainte Vierge, il y avait fondé une messe anniversaire dont la célébration était confiée au prieur de Pringy. C'est ce que nous voyons dans une pièce de 1510, relatée dans un inventaire des archives du Prieuré de Pringy, où l'on dit que « l'anniversaire de Jean de Lhospital » appartient au prieur, comme il le justifie par l'é » criture qui est sur sa tombe[1] ». Je crois que ce fut lui qui fit mettre son écusson sur la clef de voûte de l'ancienne chapelle de la Vierge, probablement en souvenir de la part qu'il avait prise à son édification.

L'engagement de Montgermont à Louis de Lhospital ne fut pas de longue durée, car, le 3 décembre 1507, Jacques de Dicy fit aveu et hommage au roi[2]; il le renouvela, le 23 août 1519[3], dans l'acte où il est qualifié « fils et héritier de feu Jehan de Dicy, en son » vivant écuyer, seigneur de Montgermont en Gas- » tinois ».

Jacques de Dicy dut continuer à agrandir sa terre de Montgermont, car, en 1528, il prend le titre de seigneur de Brinville[4]; malheureusement les documents nous font défaut pour établir quelle était l'é-

---

1. *Archives nationales,* S. 1444.

2. *Archives nationales,* Q[1] 1403.

3. *Archives nationales*, P. 67, cote 2870.

4. *Pièces originales,* 304, nº 6629. Brinville est un hameau dépendant de Saint-Sauveur-s.-École. Il y avait à Brinville un fief appelé « le Godet » pour lequel L. Philibert de La Croix, seigneur de Chailly, prêta hommage au seigneur de Montgermont, Jacques de Bernard, en 1672 (*Minutes de Me Gaultry, notaire à Fontainebleau*).

tendue de ses biens, lorsqu'il maria sa fille Marie-Anne, dernière descendante de notre branche des Dicy, avec Jean de Bernard, seigneur de Saintry, ou lorsqu'il mourut en 1529, le jour de Saint-Paul. Il fut enterré dans l'église de Montgermont, à côté des anciens seigneurs, et l'on couvrit son corps de la dalle funéraire qui est parvenue jusqu'à nous dans un superbe état de conservation[1]. Le dernier Dicy est représenté étendu sous une archivolte plein cintre reposant sur deux colonnettes ; des ornements de feuillage occupent les écoinçons. Il est armé de toutes pièces, prêt pour le combat; il porte la cotte d'armes armoyée de ses armes, sous laquelle on voit le haubert de mailles; ses jambes sont couvertes des cuissards, des genouillères et des grèves de fer; ses mains nues sont jointes; ses pieds reposent sur un lévrier. A ses côtés sont le gantelet et le casque. Aux quatre coins de la pierre sont placés des écussons à ses armes : « de sinople à l'aigle couronnée d'or, au croissant au côté sénestre du chef »; à l'entour se lit l'inscription suivante :

Cy gist noble home jacques dicy escuier seigneur de mongermont et de brunville et pringy en ptie, et sgr du chouchet et le millans qui tpassa le jour st paoul mil dc xxix. Priez dieu pr luy.

---

1. Cette pierre mesure 1m83 de haut sur 0m92 de large.

ESSAI GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA FAMILLE DE DICY

PIERRE I DE DICY
Chevalier, seigneur de Villefranche
Conseiller de Prévôté, 1305
Conseiller au Parlement
† 1319.

GUILLAUME
Chevalier, prévôt de Sens
† 1315.

PIERRE II
Chevalier, seigneur de Villefranche
et de Challençoys.

PIERRE III, 1392.

GUILLAUME
Trésorier de France
† 1346.

MOREAU
seigneur de Misery,
de Montgermont
ép. Marie de Pacy,
† 1390.

N. ép. Ns Alory.

ADETTE.

ÉRARD
Chan. de Chartres.

PIERRE, chev.

ISABELLE, 1356
ép. N. du Lyouart.

PIERRE, chev.

GUILLAUME, 1361.

JEAN
Conseiller du Roi
Réformateur général,

JEAN
seigneur de Montgermont
en 1454.

HUE, conseiller
au Parlement
chan. de Paris,
Luzarches,
Beauvais, † 1437.

Fils nat. PIERRE.

PIERRE,
Chan. d'Orléans,
† av. 1437.

BUREAU, 1er éc. du corps
du Roi, Gd maître de l'Ecurie,
cap. de Corbeil,
seigr de Montgermont,
ép. Jeanne de Beauvais, † 1421

N. ép. N.
de la Neuville.

CATHERINE
ép. J. des Noyers.

JACQUELINE
ép. { M. de Douzonville.
Pierre Paviot.

JEAN.

FLEURENCE,
ép. J. de Milly,
seigneur
de Misery.

MARGUERITE,
dame d'Attilly,
ép. G. de Culant.

PIERRE, 1488,
seigneur
de Montgermont.

JACQUES, 1492,
seigneur
de Montgermont
† 1529.

MARIE, ép. **Jean**
de Bernard.

Je n'ai pas voulu interrompre cette étude un peu ardue sur la famille des Dicy pour m'occuper de ce que devinrent Montgermont et ses environs immédiats pendant la période si troublée du XIVe et du XVe siècle. J'aurais désiré, avant de clore ce chapitre, donner quelques indications précises sur les événements qui agitèrent notre pays; malheureusement les documents font défaut, et si les mémoires et les historiens de cette époque parlent constamment de Melun et souvent des localités situées en Brie sur la rive droite de la Seine, ils sont au contraire bien plus sobres de renseignements sur la partie du Gâtinais qui s'étend entre Melun, Corbeil, La Ferté-Alais et Milly. Et pourtant, placé entre Melun et Corbeil dont les châteaux ont de tout temps défendu le cours de la Seine, Montgermont ne put échapper aux malheurs ni aux désastres que les guerres du quatorzième et du quinzième siècle ont amenés sur toute cette région, et dont il est difficile de se faire une idée.

Donné en douaire à Blanche de Navarre à la mort de Philippe VI, le château de Melun est livré par la reine à son frère Charles-le-Mauvais, en 1358. Maîtres de la partie de la ville bâtie sur la rive gauche, les Navarrais se répandent dans le Gâtinais, poussant leurs incursions vers Chailly et Milly, et jusqu'à Ponthierry et La Ferté-Alais, rançonnant les villes et les villages, brûlant les châteaux comme Mémorant et le Lys, pillant et saccageant les campagnes. En même temps, les Grandes Compagnies et les Anglais menacent Corbeil qui tient pour le roi et dont les moulins approvisionnent Paris; sur leur

passage, ils mettent le feu aux moissons, traquent comme des bêtes fauves les malheureux qui n'ont pas eu le temps de se réfugier dans les villes et dans les châteaux, et pillent toutes les maisons qu'ils rencontrent; l'effroi est partout, et arrache ce cri au pauvre religieux Huges de Montgeron : « Videte si » sit dolor similis sicut dolor meus, vos qui civitates » et castellos habitetis ! » Les amis sont craints comme les ennemis; on ne distingue plus les uns des autres; tout espoir paraît perdu, lorsque le régent Charles et du Guesclin, arrivant par la rive droite de la Seine, assiègent Melun et le font rentrer dans le domaine royal (1359).

La trève ne fut pas longue pour notre malheureux pays. En 1405, la rivalité entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans pendant la folie de Charles VI ramène les gens d'armes, et avec eux le pillage et les massacres. En 1413, le duc de Bourgogne assiège Corbeil; en 1420, il paraît avec le roi d'Angleterre devant Melun, qui malgré l'héroïque défense du chevalier de Barbazan, se rend après cinq mois de siège. Le cours de la Seine appartient alors aux Anglais et aux Bourguignons, et comme les Armagnacs défendent la Loire, Orléans et Châteaudun, le Gâtinais est pillé et détruit par les deux partis. Le pays est tellement ravagé que la population a presque disparu; Chailly n'a plus que dix ou douze habitants, et Perthes, de cent vingt feux est descendu à vingt.

Les années se succèdent, les plus tristes de nos annales; le découragement est partout, le trouble dans tous les esprits, lorsque Dieu suscite Jeanne

d'Arc. Les Français se réveillent à la vue de « cette » simple fille de village qui leur remet du cœur au » ventre », dit de La Barre; les paysans se soulèvent; la foi en la patrie renaît à l'appel de la sainte jeune fille; les garnisons du Gâtinais, dirigées par d'héroïques capitaines, résistent aux Anglais; Denis de Chailly s'empare en 1430 de la ville de Melun, et Jeanne, venant de Provins et de Nangis, paraît sur ses fossés où elle entend ses Voix pour la dernière fois. Malheureusement, elle est rappelée vers Lagny, et ne peut assiéger le château qui résiste jusqu'en 1435.

A cette époque seulement la paix est rendue au pays melunais qui peut respirer jusqu'au seizième siècle.

GEORGES DE MONTGERMONT.

(Sera continué.)

ESSAI HISTORIQUE

SUR MONTBOUY

(LOIRET)

Situation, étymologie et origines.

Le voyageur qui se rend de Montargis à Châtillon-sur-Loing, par la route départementale n° 13, de Montargis à Saint-Fargeau, traverse, avant d'arriver à l'ancienne résidence de l'illustre amiral de Coligny, le pittoresque et curieux village de Montbouy, bâti sur la rive gauche du canal de Briare, tout près de la rivière du Loing, et il franchit cette rivière sur un élégant pont en pierre, à cinq arches, reconstruit en 1854. Mais il ne peut se faire une idée exacte de l'importance de la commune, s'il en juge d'après le bourg, dont la population n'atteint même pas trois cents âmes. Montbouy, situé à 4 kilomètres de Châtillon et à 17 kilomètres de Montargis, compte 959 habitants, d'après le recensement de 1891 ; il occupe une superficie de 2,673 hectares 99 ares 71 centiares, et comprend, outre le bourg, quarante hameaux dont plusieurs sont très éloignés du chef-lieu de la commune. C'est donc une localité assez importante.

Si l'on remarque l'heureuse situation de Montbouy au bord du canal, à cinquante mètres du Loing, dont l'eau « est excellente pour tous les usages do» mestiques et industriels[1] », on se demande, non sans raison, d'où vient ce nom de Montbouy, donné à un village situé en grande partie dans une vallée. C'est aux savants de répondre. Selon l'opinion générale, Montbouy viendrait de « Mons Bovis » (Montagne du bœuf)[2]. Une ancienne légende prétend qu'un bœuf enchanté gardait des trésors dans les ruines de Craon, à un kilomètre à l'est du village actuel, où se trouvait, au bas de la colline, un temple romain. Des gens de la commune de Gy-les-Nonains, limitrophe de Montbouy, sont même venus autrefois à Craon, mais sans succès, pour y chercher ces trésors, guidés, disaient-ils, par la tradition. Dans les fouilles faites postérieurement par M. Dupuis, ancien Président de la Société archéologique de l'Orléanais, on a trouvé à Craon des ossements de bœufs et d'autres animaux qui pouvaient provenir de sacrifices faits à la divinité du lieu[3].

Montbouy est situé dans la contrée occupée autrefois par les Senones, ancien peuple de Sens et des environs, qui faisait partie, sous la domination romaine, de la quatrième Lyonnaise. Un « oppidum »

---

1. Dr Huette, *Les eaux de l'arrondissement de Montargis* (1874).

2. L'abbé Patron, *Recherches historiques sur l'Orléanais;* — Mlle Clarisse Juranville, *Petite géographie du département du Loiret;* – P. Le Roy, *Notes sur la topographie du Gastinois.* — « Nos ancêtres ont appelé « Mons » les châteaux et les villes situés sur les montagnes, en y ajoutant » un nom pour les distinguer ». (Adrien de Valois.)

3. *L'Aquis Sequeste de la carte de Peutinger*, par F. Dupuis *(Bull. de la Soc. arch. de l'Orléanais*, 1852).

celtique, brûlé depuis, y existait assurément avant la conquête de la Gaule par César. On voit, non loin de Bennes *(Bennæ)*, hameau de la commune, mais sur le territoire de Sainte-Geneviève-des-Bois, un « tumulus » ou tombelle élevée sur un vaste plateau et sans doute d'origine gauloise; un autre tumulus est situé dans le voisinage de Craon, sur la commune de Montcresson[1]. On croit que les Gaulois offraient, sur ces monuments, des sacrifices aux jours de fête ou aux jours de deuil. En outre, on a trouvé dans le pays des haches préhistoriques en silex taillé, en jaspe et en silex polis, dont quelques spécimens sont déposés dans le musée scolaire de l'école des garçons.

La ville gallo-romaine de Craon.

Une ancienne ville gallo-romaine d'une certaine importance existait à Craon, dont la ferme est bâtie sur des fondations romaines et où l'on voit encore des débris de murs et des restes d'habitations portant des traces d'incendie, sur une surface de vingt-cinq hectares environ. Elle était entourée de murs qui traversaient le val et la rivière du Loing. Il y avait au long de ces murs des guérites pour les sentinelles; deux endroits, sur le coteau, ont retenu leurs anciens noms : « Lieu de Petite Garde » et « Lieu de Grand'Garde ». Au moment de la construction du canal de Briare, en 1607 et en 1608, en « creusant » les tranchées entre Mont-Boui et Montcresson, sur

1. Jollois, *Antiquités du Loiret.*

» le rivage de la rivière de Loin, en un lieu appelé » Sevinière (Chenevières), furent trouvés sur une » colline plusieurs vestiges et bâtimens à la ro- » maine..., et fouillant plus bas, furent trouvés dans » un champ des pilastres et quantité de vieux fon- » dements[1]». On y trouva aussi des médailles en grand nombre qu'un fourbisseur de Montargis, nommé Courtois, acheta à la livre.

En 1788, en faisant quelques fouilles, on découvrit des restes de bâtiments isolés, divisés chacun en deux parties de quinze pieds de long sur neuf de large, construits en gros moellons posés sur une couche de recoupes de pierre pour fondations, à huit pouces de profondeur, avec mortier de chaux et sable. Ces habitations n'avaient qu'une seule baie qui servait d'issue et de jour, elles étaient couvertes de grosses tuiles plates d'un pied de large, un pied et demi de long et cinq lignes d'épaisseur, dont l'un des bouts était replié en bourrelet et percé en deux endroits pour recevoir des clous. Les foyers étaient des trous de trois pieds de profondeur en terre et quatre pieds et demi de large dans le milieu. Les cendres et quelques charbons dont ils étaient remplis en attestent l'usage.

M. Dupuis, dans un intéressant mémoire publié à Orléans, en 1852, « appuyé de l'autorité de Sanson, » de Valois, de Danville, de Polluche, de Jollois », se croit fondé à affirmer que cette ville était l'*Aquis Segeste* de la carte de Peutinger[2]. Il y a découvert,

---

1. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*. — *Mercure de France* (7 mars 1727).
2. Savant antiquaire allemand (1465-1547).

en 1849, « un temple à entes, sans colonnes et n'ayant que des pilastres angulaires ». Il est probable que ce temple était consacré à « l'une des » divinités dont les temples se plaçaient en dehors » des villes, Jupiter, Cérès ou Vénus, peut-être même » à la déesse Segecia ou Segesta, qui présidait aux » moissons[1] ». M. Dupuis a aussi mis au jour des thermes ou bains romains, d'une longueur de 71 mètres du nord au sud, et de 61 mètres de l'est à l'ouest, bâtis comme le temple en petits moellons carrés et piqués, pavés en mosaïques composées de cubes noirs et blancs, et il y a trouvé des débris de colonnes et de chapiteaux sculptés, des statuettes romaines en terre cuite, des médailles en bronze, etc. De larges chaussées dallées conservaient encore un peu de leur enduit. L'un des bassins, de forme octogonale, et de 20 mètres de diamètre, était cimenté à l'intérieur et avait gardé quelques traces d'une peinture encore brillante. A l'extérieur il était orné de colonnes engagées en pierre et en brique. Dans les fouilles faites par M. Dupuis, en 1862, il a découvert des traces d'un prétoire ou tribunal romain. Enfin, on a trouvé dans les thermes, en 1870, une épingle romaine en or et en argent.

Un aqueduc romain souterrain, allant aux bains de Craon, de trente-un centimètres de section, coupé par le canal de Briare et détruit en plusieurs endroits, part de la fontaine de Saint-Germain, située près du château de Bennes, à six kilomètres de Craon. La légende prétend que cette fontaine était aussi gardée

---

1. F. Dupuis, *L'Aquis Segeste de la carte de Peutinger*.

par un bœuf. Les thermes qu'elle alimentait étaient consacrés, comme les établissements semblables, non seulement aux bains, mais à presque tous les genres de distraction, de plaisir ou d'études.

Une voie romaine, dite le chemin de César, de Genabum (Orléans) à Agendicum (Sens), appelée aujourd'hui le chemin des Salles, avec embranchement sur Craon, a été reconnue par M. Dupuis, qui y a trouvé des dalles. Les restes de cette voie romaine étaient beaucoup plus apparents il y a quarante ans qu'aujourd'hui, elle se dirigeait vers le Loing, au gué de Pontmonvin, où elle se raccordait avec le Chemin Perré (chemin actuel du Port des Salles à Melleroy), autre voie antique qui se prolongeait vers Châteaurenard et Triguères, d'où l'on gagnait Courtenay et Sens[1]. Cette dernière, conservée par les Romains, était parallèle à celle qui allait en droite ligne d'Orléans à Sens, en passant par « Vellonodunum » (Sceaux, Loiret)[2]. Dans le canal de Briare, qui passe entre la ferme de Craon et les thermes, on a découvert, au XVIIe siècle et de nos jours, des mosaïques romaines, et, dans les terrains avoisinants, une sorte de sépulcre en pierre de taille, des vases funéraires, des puits, des tuiles à double rebord et de la poterie rouge et grise, provenant sans doute d'un four de construction romaine, que l'on distinguait encore, il y a quelques années, près du parc de Chenevières, non loin des ruines du prétoire.

Les médailles trouvées à Craon et à Chenevières,

---

1. Notes de M. Edmond Filleul.
2. F. Dupuis, *L'Aquis Segeste de la carte de Peutinger.*

décrites par M. Jollois, dans ses *Antiquités du Loiret*, sont à l'effigie d'Auguste, de Claude Ier, de Commode, de Marc-Aurèle, d'Antonin, de Constantin, de Valens, de Gordien, de Claude II et de Tétricus. Elles finissent à Anastase Ier, mort en 518; ce serait donc au commencement du VIe siècle que cette station romaine aurait disparu, et l'on pourrait attribuer sa destruction aux ravages des Wisigoths sous Alaric II, tué par Clovis à Vouillé, en 507[1].

M. Dupuis a donné au Musée historique d'Orléans plusieurs objets provenant de la ville gallo-romaine de Craon. D'autres ont été recueillis par le conservateur actuel, M. l'abbé Desnoyers; ce sont, d'après une note qu'il a bien voulu adresser à l'auteur, des fibules, une déesse-mère, des fragments de verrerie, un perçoir en os, des médailles d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Faustin, des statuettes informes trouvées dans les eaux des bains et qui paraissent être des *ex-voto* offerts à la divinité de ces eaux. Les ruines de Montbouy ont été décrites par M. Jollois, dans ses *Antiquités du Loiret;* par MM. Pillon[2] et Imbault[3]; les bains de Craon, par M. de Langalerie[4], et *Aquæ Segeste*, par M. Loiseleur[5]. M. Pensée a dessiné, en 1836, les ruines de Chenevières et de Craon dans les *Antiquités du Loiret*, et le plan des thermes se trouve dans le mémoire de M. Dupuis. C'est très grand dommage que ces bains soient

---

1. F. Dupuis, *L'Aquis Segeste de la carte de Peutinger.*
2. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome III, page 2.
3. do do tome III, p. 466.
4. do do tome III, p. 33.
5. do do tome IV.

comblés, car, il y a cinquante ans, ils étaient presque intacts, et on en suivait clairement leur structure et leurs usages.

L'Amphithéatre de Chenevières.

Non loin des thermes et du prétoire, à deux kilomètres environ du village, sur le bord de la route de Montargis, on trouve un cirque gallo-romain, où les anciens célébraient les jeux publics, adossé à un coteau de 142 mètres d'altitude, dans le parc du château de Chenevières, propriété de M. Filleul. C'est un amphithéâtre curieux et rare, assez bien conservé, construit en pierres cubiques placées par assises d'égale épaisseur comme dans les aqueducs de Lyon, l'amphithéâtre de Fréjus, la Tour-Magne de Nîmes, etc., à double enceinte elliptique et à trois portes latérales, l'une de 1 mètre 06, les autres de 3 mètres 10 de large. Dans l'enceinte intérieure se trouve la *cavea* ou loge des animaux féroces, dont la baie de la porte d'entrée est surmontée d'un arc de cercle construit en pierres régulièrement taillées et posées de champ, de manière à former des cintres semblables à ceux des constructions romaines. Le grand axe du cirque est de 48 mètres 30 et le petit axe de 31 mètres 80, il pouvait contenir environ cinq mille spectateurs dominant la vallée du Loing. Cet amphithéâtre est classé au nombre des monuments historiques. M. de Caylus, ainsi que M. Jollois, dans ses *Antiquités du Loiret*, en ont fait la description. On y a trouvé, près de la loge des ani-

maux, une statuette en bronze de Mercure (auj. chez M. Edmond Filleul), deux autres de César et de Constantin, une statuette en argent de Nerva, une statuette en or d'Anastase, un collier de bronze, une tombe dépourvue d'inscriptions, et des médailles romaines dont les moins anciennes datent du ve siècle.

Ce cirque devint plus tard le lieu où se firent les duels judiciaires; on raconte qu'un champion, muni seulement d'un épervier, y fut vainqueur de son adversaire qui portait cependant toutes les armes de l'époque.

Au nord de l'amphithéâtre, et dans le vallum ou enceinte de la ville gallo-romaine, était un antique bâtiment sur lequel on a construit la maison d'habitation de Chenevières. D'anciens titres du XIIe siècle l'appellent le *Besle de Chenevières*, d'autres les *Murs aux Sarrazins*[1]. Ce bâtiment s'est conservé à l'état de ruines jusqu'en 1790, époque à laquelle fut construite l'habitation actuelle. C'était une vaste et formidable forteresse, crénelée et flanquée de tours que l'on peut distinguer sur d'anciens dessins que possède M. Filleul. Dans les vieux plans, c'est le mur extérieur du cirque qui est nommé Muraille aux Sarrazins, ainsi que dans un bail à cens du 28 novembre 1496, par lequel « Louis de Quincampoix,
» seigneur de Chenevières, loue à Jean Perrin, une
» petite masure où il y a apparence de muraille et
» terre, ensemble une petite isle, le tout assis entre
» le chemin de Montbouy à Montargis et la rivière
» de Chenevières, tenant à la dicte rivière et au dict

1. Un hameau d'Amilly se nomme aussi « les Sarrazins ».

» chemin, le long des murs que l'on nomme la Mu-
» raille aux Sarrazins[1]. » De tout ceci il résulte que cet « antique bâtiment » avait été la citadelle de Craon-Chenevières dans l'enceinte de laquelle elle était enclavée.

Non loin du cirque, dans le climat des Villardis, on voit des restes de murailles. Un souterrain conduit, dit-on, de Chenevières à la ville romaine de Cortrat, voisine de Montbouy. Il paraît aussi qu'un pont, aujourd'hui détruit, avait été jeté par les Romains sur l'Aveyron, affluent du Loing, au hameau des Cerfs. Plus loin, au Chemin-Perré, où passe une voie antique, on a trouvé des tuiles romaines. Enfin, on a découvert, à la ferme des Brangers, près de Bennes, plusieurs squelettes et une sorte de four souterrain, peut-être également du temps des Romains, ainsi qu'une cave ancienne du château des Girault, dont l'entrée, selon la légende, était défendue par un bœuf. Quoi qu'il en soit de ces derniers indices, rencontrés sur des points divers de la commune, il est incontestable que les maîtres du monde ancien avaient à Montbouy une importante station fortifiée, enceinte de murailles, à laquelle accédaient plusieurs voies antiques, et où l'on trouvait un temple, un prétoire, un amphithéâtre, des thermes alimentés par un aqueduc, en un mot tout ce qui constituait la cité romaine.

---

1. Il s'agit du moulin actuel de Chenevières, d'un îlot de pré et de la pièce de terre sise entre le cirque et le canal.

L'ÉGLISE, LES CHAPELLES, LES CURÉS ET VICAIRES.

L'église actuelle a été bâtie au XIe siècle par les Frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et dépendait de la Commanderie de Saint-Marc d'Orléans. En forme d'une croix latine à chevet polygonal, elle est placée sous le vocable de la sainte Vierge (Assomption), et sous celui de saint Blaise, martyr, évêque de Sébaste en Arménie, patron des tailleurs de pierre, assez nombreux à Montbouy. On a fait aussi de saint Blaise le patron des bouviers, des cardeurs, des tisserands, et on le fête le 3 février. Cependant la fête patronale tombe le 29 juin, jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul. Une seconde fête patronale, fondée en 1878, sous l'administration de M. le maire Trochet, se célèbre le lundi de Pâques.

Le portail de l'église, assez remarquable[1], est roman et bien plus ancien que le reste de l'édifice; il provient sans doute de l'église primitive située à la Commanderie, suivant la tradition. Le chœur est aussi roman; on y remarque, dans le pignon nord, deux ouvertures en forme de meurtrières. Les deux nefs sont gothiques et de style ogival flamboyant; une porte latérale rectangulaire date de la Renaissance[2]. La fenêtre de la chapelle de la Vierge est du

---

1. Reproduit par Edmond Michel dans ses *Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais*, pl. LXVII.

2. Cette église, à charpente apparente, n'est pas terminée, car les colonnes engagées qui devaient soutenir les arcs doubleaux de la nef sont restées à deux mètres du sol.

xve siècle et possède un vitrail ancien remarquable par son tableau de la Vierge de saint Sixte[1]; le sanctuaire est aussi orné de magnifiques vitraux modernes, d'un bel autel en pierre sculptée et d'une grande mosaïque dus à la munificence de Mme la baronne de Lilate, propriétaire de Bennes. La chapelle du clocher, qui date du xie siècle, s'appuie sur deux piliers du chœur; le clocher contient trois cloches, dont l'une a été bénite en 1611, et nommée Anne-Marie, par Marc-Étienne Bardollat, fils de Me Étienne Bardollat, procureur fiscal de Montbouy, et Marie de Haultemaison[2]; l'autre est de 1859; la troisième de 1893, bénite par Mgr l'évêque d'Orléans. Avant la Révolution, il y avait cinq cloches, dont la seconde avait été bénite le 8 août 1756 par messire Jean-Paul Arrault des Bazins, bachelier en droit, curé de La-Chapelle-lez-Paris, et nommée Marie-Catherine par Me Jacques Carré et sa sœur, Marie-Catherine Carré, femme de sieur Étienne-Henry de la Boire. On raconte, à Montbouy, qu'on ne sonnait point les cloches quand le duc de Châtillon venait à passer, car le bourg de cette paroisse était indépendant de la châtellenie de Châtillon.

L'église possède quelques tableaux, un grand christ en bois peint remarquablement sculpté, et d'autres statues anciennes. On voyait encore, il y a quelques années, dans le sanctuaire, de grandes pein-

---

1. D'après Raphaël (tableau qui se trouve aujourd'hui au *musée de Dresde*).

2. Les descendants de la famille de Haultemaison existent encore à La Chapelle-sur-Aveyron.

tures à fresque, assez médiocres; on remarque dans le chœur des stalles à écussons, dont on a malheureusement fait disparaître les armes; c'était sans doute dans ces stalles que se tenaient les seigneurs et leurs familles[1]. Un grand nombre de personnes ont été inhumées dans l'église, entre autres Georges Robeau, lieutenant de la maréchaussée de Montargis, conseiller du roi, écuyer, le 1er avril 1707[2]; et l'on y voit encore plusieurs pierres tombales. Les fonts baptismaux actuels datent de 1778; la sacristie est toute moderne (1865). Tous les papiers, parchemins, cartulaires et titres de propriété de la paroisse furent renfermés, en 1793, dans un pilier de l'église, afin de les soustraire à la destruction; on les possède encore[3].

Une visite de l'église de Montbouy a été faite, le 29 juillet 1762, par le frère chevalier Charles-Pierre de Saint-Pol-Hécourt[4], commandeur de Villedieu-le-Baillcul en Normandie, et le frère chevalier Hervé le Febvre-Duquesnoy, commandeur de Beauvais en Gâtinais[5], assistés de Jean-François de Thieuville, chevalier non profès de Saint-Jean-de-Jérusalem, du sieur Dumonchel, receveur général de la Commanderie d'Orléans, et du religieux seigneur frère Jean du Merle, chevalier de Blanc-Buisson, commandeur

---

1. Les seigneurs haut-justiciers avaient le droit de placer un banc à dossier et avec accoudoir dans le chœur.

2. Les Robeau étaient nombreux autrefois à Montargis dans les offices de judicature.

3. L'abbé Patron, *Recherches historiques sur l'Orléanais*.

4. Chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem depuis le 29 août 1714, qui portait d'argent au sautoir de sable dentelé. Vertot, *Histoire de Malte*.

5. Près de Nemours.

d'Orléans. Ces visiteurs ont trouvé l'église entretenue par le curé Lohou « avec le soin et le zèle » d'un bon pasteur. »

Outre l'église paroissiale, il y avait à Montbouy, avant la Révolution, non loin du hameau du Tertre, sur la route de Châtillon, une chapelle dédiée à saint Cloud, dont la cloche avait été bénite le 31 août 1755, par messire Louis Arrault, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, président de la conférence de Châtillon et curé de La-Chapelle-sur-Aveyron, et nommé Marie par Me Nicolas-Jacques-Guillaume, prêtre, vicaire de La-Chapelle-sur-Aveyron et de Montbouy, et demoiselle Marie-Magdeleine Lejeune. La chapelle de Saint-Cloud a sans doute été vendue comme bien ecclésiastique, et la cloche enlevée, comme celles de la paroisse, en vertu d'un décret de la Convention du 3 thermidor an II (20 juillet 1794), décidant qu'une seule cloche serait laissée dans chacune des paroisses de la République, les autres devant servir aux besoins de l'État. Une croix marque aujourd'hui l'emplacement de la chapelle de saint Cloud.

Il y avait aussi une chapelle au lieu dit le Christ, entre le bourg et la ferme de Craon, sur la route de Montargis; on en voit encore les fondations, et une croix en indique la place.

Une chapelle souterraine ogivale, suivie d'une excavation de plus de quarante mètres de longueur, existe au château de Puyseaux, près de Châtillon; les protestants, selon la tradition, y tinrent un prêche au XVIe siècle. La chapelle actuelle, sise au rez-de-chaussée du château, a été bénite et consacrée au

culte catholique, le 23 juillet 1766, par Mgr de Fournoue, doyen rural, prieur de Châteaurenard. Enfin deux nouvelles chapelles ont été érigées récemment à Bennes, par Mme la baronne de Lilate, et aux Girault, par Mlle Dupuis.

Avant la Révolution, l'église était desservie par un curé-doyen nommé par l'archevêque de Sens, et par plusieurs vicaires, dont l'un desservait la paroisse voisine de La-Chapelle-sur-Aveyron; un sentier, allant de Montbouy à La-Chapelle, est encore appelé la « sente au Vicaire ». Avant 1789, les revenus de la cure, consignés dans les archives, s'élevaient à 1220 livres, y compris les dîmes, dont on montre encore les granges au bourg de Montbouy; il faut y ajouter le casuel, qui était alors considérable. Le traitement des vicaires, depuis l'ordonnance de 1786, était au moins de 350 livres.

Voici, depuis 1579[1], avec quelques lacunes, les noms des prêtres qui ont desservi la paroisse : J. Bailly, 1579-1584; — Lecerf, 1584-1595[2]; — Étienne Foullon, 1595-1605; — [lacune de 1605 à 1664, dont les registres manquent.] — P. Rousseaux, 1611? — Jehan Guyard? — P. Thieriat, 1664-1673; — Le frère N. Thoyson, cordelier, 1673; — Jean Ozon, 1674-1684, inhumé dans le chœur de l'église; — Louis-François Levert, docteur de

---

1. Avant cette époque, nous pouvons citer Guy Marlot, vicaire de Montbouy, qui assistait à la révision des Coutumes de Lorris-Montargis en 1530, avec Jean Gaillard, procureur de Montbouy *(Documents sur Montargis*, par Boivin; ms. à la bibliothèque de Montargis).

2. La paroisse avait, en 1595, un vicaire nommé Gonnelieu. On sait que l'auteur des prières et pratiques ajoutées à l'*Imitation de Jésus-Christ* s'appelle Gonnelieu.

Sorbonne, doyen de Ferrières, 1685-1719; — Me Eustache Josse, né à Montbouy, d'abord vicaire dans son pays natal, puis curé de Notre-Dame de Courtenay en 1705, de Piffonds (Yonne) en 1711, et enfin de Montbouy, 1719-1723; — Louis Déry, inhumé dans le chœur, 6 novembre 1751; — François-Guy Lohou, qui fit bénir deux cloches, inhumé dans le chœur le 21 février 1771; — Denis-Savinien Morisseau, ancien chantre de la collégiale de Châtillon, 1771, décédé à Montbouy le 5 octobre 1788; — Toussaint, 1788-1789; — François-Jessé Pâquier[1], 1789, qui jura la Constitution civile du clergé, né à Paris, décédé à Montbouy, après en avoir été maire, le 16 thermidor an XI; — Chenel, 1807[2]; — Jean-François Chemin, 1810; — Niousse, 1818; — Jean-Baptiste Lallemend, 1824; — Camille-Hilaire Bouloy, né à Montargis, décédé et inhumé à Montbouy en 1890[3]; — et enfin M. J. Masson, ancien vicaire de Briare et curé de Boismorand, qui exerce actuellement à Montbouy.

On constate en outre, dans les registres paroissiaux, que la cure de Montbouy a été quelquefois desservie par des religieux Augustins du couvent de La Bussière, au XVIIe et au XVIIIe siècle.

---

1. Précédemment curé d'Ury (Seine-et-Marne), de 1765 à 1789, d'après les *Annales de la Société du Gâtinais*, I, p. 245.

2. Un feu de joie fut allumé dans la commune, le 15 août 1807, pour fêter le rétablissement de la religion.

8. M. Camille Bouloy, dont le monument funéraire a été élevé par souscription, est le frère du curé d'Oussoy, mort du choléra en 1854, victime de son dévouement pour ses paroissiens. Un autre membre de cette famille, capitaine d'artillerie et chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 5 décembre 1851, a été inhumé à Montargis.

Les testaments.

Les curés et les vicaires pouvaient, avant la Révolution, recevoir des testaments[1]. Les registres paroissiaux de Montbouy contiennent sept testaments du XVIe siècle, dont voici quelques extraits :

« Le vingtième jour de février 1582, Pierre Lem-
» bert donne à la réparation de l'église[2] de Mont-
» bouy cinq sols tournois[3] et autant aux trépassés ».

La femme de Jehan de Haultemaison, le 16 juillet 1582, « veult qu'il soit dict et célébré en l'église
» trois services à six leçons, une grand'messe et
» vigilles, et pour ses père et mère vingt messes
» basses ; elle donne à ses fillots et filleules à chas-
» cun cinq sols tournois ».

« Le cinquième jour d'aoust mil cinq cent quatre-
» vingt-deux, fut présente en sa personne Jehanne
» Mornant, femme de Perrain Delaville, estant ma-
» lade, saine toutesfois d'esprit, a faict son testament
» et dernières volontés en la forme et manière que
» s'en suit : premièrement elle recommande son âme
» à Dieu, son créateur, et à la glorieuse Vierge Marie
» et à tous les saincts du Paradis ; elle veult et

---

1. « Un curé ou son vicaire, en présence de deux tesmoings, peut, en ses » limites, recevoir testaments et vallent ». (Chapitre X des *Coutumes de Montargis*, révisées en 1530-31, cité par M. Champion, dans sa *Monographie de Villemoutiers. — Annales de la Société du Gâtinais*, t. III, p. 132). — Montbouy était de la coutume de Montargis.

2. Cette réparation de l'église était peut-être nécessitée par les dégâts causés, pendant les guerres de religion, par les troupes protestantes.

3. Le sol tournois valait, au XVIe siècle, environ un franc d'aujourd'hui. Les mainmortables ne pouvaient léguer au delà de cinq sols (art. VI de la *Coutume de Troyes*).

» ordonne être inhumée au cimetière de Montbouy,
» près de ses parents et amys; item, elle veult et
» ordonne... que les gens d'église assistent à son
» convoi et les petits enffants de chœur, elle donne...
» à chascun deux sols six deniers tournois, et aux
» petits clercs à chascun trois deniers tournois; item,
» elle veult que soit dict et célébré, en l'église de
» Montbouy, pour le salut de son ame et amys tres-
» passés, cent messes : trois grandes messes et
» vigiles à troys services, et quatre-vingt et dix-sept
» messes basses; item, elle donne à tous ses fillots
» et filleules à chascun cinq sols tournois; item, elle
» donne à sa servante cinq chemises et cinq brebis
» femelles; item, elle donne à la femme de Pierre
» Pichon, demeurant en La-Chapelle, six cordes de
» chanvre; item, elle donne à la femme de S. Pichon,
» demy quartier de terre...; item, elle donne à
» Claude Rampons, demy arpent de terre assys
» aux champs de La-Chapelle, au long de Blaise
» Garault; item, elle donne à Perrain Delaville, son
» mary, sa part des acquisitions qu'ils ont faictes
» ensemble, à la charge de faire dire et célébrer en
» l'église du dict Montbouy cinq messes haultes et
» vigilles et libera à perpétuité...; item, elle donne
» à Jehanne Rochette, cinq chemises et cinq livres
» de fillasse... »

Jehan, Jehanne et Françoise Guénichot « donnent
» à la réparation de l'église dix sols et de même aux
» trépassés dix sols tournois », sous condition de dire vingt-une messes avec vigiles, dix-huit messes basses et une messe de bout de l'an avec vigiles, 11 avril 1584.

En février 1587, autre donation pour la réparation de l'église.

La lecture de ces testaments, intéressante à plus d'un titre, prouve la foi profonde de leurs auteurs, l'amour qu'ils avaient pour leur famille et leurs amis, et l'attachement qu'ils portaient à leurs serviteurs. Mais elle constate aussi la pénurie de leurs ressources, au moins pour quelques-uns.

Les cimetières, les croix, etc.

Nous avons vu qu'on a trouvé à Craon un sépulcre et des vases funéraires, et des squelettes aux Brangers. Rien ne prouve cependant qu'il y eût, à ces endroits, un cimetière. D'ailleurs, avant le deuxième siècle après J.-C., on enterrait sur les grands chemins; les cimetières ont été fondés par le pape Jean VII, sous l'empereur Marc-Aurèle, en 163. On voit encore, aujourd'hui, un cercueil en pierre, encastré dans un mur de la rue Saint-Fargeau, provenant d'un cimetière mérovingien, sis à La Commanderie, où l'on en a trouvé plusieurs autres, complétement fermés et contenant des squelettes bien conservés. En 1834, en creusant une carrière près du bourg, on a découvert une tombe sans inscription, contenant un collier en bronze et d'autres ornements[1]. Enfin, en 1851, non loin du village, on a trouvé un squelette, et, à côté, un vase funéraire contenant encore du charbon, et une grande quantité de fragments de

1. Jollois, *Antiquités du Loiret*.

potcrie rouge ornée de figures et d'arabesques[1]. Il y a eu jusqu'en 1777 un cimetière attenant à l'église même, on en voit encore la porte qui est romane, et trois pierres, seulement ébauchées, dites « la Pierre des Morts », disposées en forme de dolmen, se trouvent à gauche du portail. Le cimetière des Ladres ou des Lépreux était situé au hameau du Tertre, il y avait sans doute une léproscrie ou maladrerie tout près de là, probablement au hameau de La Borde[2], où l'on voit une fenêtre remarquable de la Renaissance, et une autre portant la date de 1668. Une prairie communale voisine porte le nom de « l'Usage des Bordes ». Les lépreux, séparés de la société par une ordonnance de Charlemagne, datant de 789, étaient vraisemblablement soignés à Montbouy par les Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Saint-Lazare, qui avaient une Commanderie dans cette commune[3].

Le cimetière actuel a été construit en 1887, sous l'administration de M. le maire Colombel; il est situé à 465 mètres au nord de l'église. Le cimetière précédent, bénit le 14 décembre 1777, avait été donné en partie à la paroisse en 1776, par la demoiselle Suzanne Lejeune[4], sous condition de dire chaque

---

1. F. Dupuis, *L'Aquis Segeste de la carte de Peutinger*.

2. Selon Pelée de Varennes, « La Borde » était une maison écartée où se tenaient les lépreux.

3. Après la disparition de la lèpre, vers la fin du XVe siècle, les maladreries n'étant plus entretenues tombèrent en ruines, et leurs biens furent possédés, dès 16[illegible]2, à titre de « bénéfices ecclésiastiques », par l'ordre de Saint-Lazare (Eugène Tonnellier, *Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing*, dans les *Annales de la Société du Gâtinais*, t. VII, p. 98).

4. Fille d'un notaire royal à Montbouy, inhumé le 25 janvier 1738.

année un service de vigiles à trois leçons, messe haute et libera pour le repos de son âme et de ses père et mère; l'autre partie a été acquise à la charge de faire célébrer à perpétuité deux messes hautes, l'une pour Émilie de Carlinfort, et l'autre pour Anne des Bros et ses père et mère.

Plusieurs croix sont disséminées sur le territoire de la commune; citons seulement la « Croix du Lieu-Renard », la « Croix des Ducs », la « Croix des Garniers », posée sur un soubassement formé d'un chapiteau du XIIe siècle, provenant de la célèbre abbaye de Fontaine-Jean; la « Croix de la Garde », à 147 mètres d'altitude, ainsi nommée sans doute parce qu'on plaçait en ce lieu des sentinelles. Un autre endroit, près de Chenevières, se nomme les « Faîtes de la Guette », probablement pour le même motif; il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les seigneurs avaient le droit de contraindre leurs vassaux à faire la garde.

Il y a deux bornes de paroisse à Montbouy : la borne Blanche ou borne du Bout du Monde, portant la date de 1659, près de la limite des trois communes de Montbouy, Nogent-sur-Vernisson et Pressigny, et celle des Quatre-Paroisses, qui se trouve aux confins de Montbouy, Gy-les-Nonains et Châteaurenard, tout près de la limite de La-Chapelle-sur-Aveyron.

Le Prieuré. Les Templiers. La Commanderie.

On remarque, à la Commanderie, les fondations d'un ancien Prieuré, et, non loin de là, au Café du Levant, une cave dont les voûtes romanes sont supportées par des piliers carrés; c'était peut-être une église souterraine. C'est sans doute ce Prieuré que vendit, sous la désignation « d'antiques bâtiments sis sur le coteau de Montbouy », Eudes, abbé de La-Charité-sur-Loire[1], aux Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem[2], pour servir d'hospice aux pèlerins de la Terre-Sainte. Cette vente fut confirmée par le Pape. Les Chevaliers y construisirent une Commanderie en 1165, sous Louis VII le Jeune.

A Bennes, l'on voit encore une fenêtre à écusson et une porte curieuse à glissière verticale creusée dans le mur. Selon la tradition, un chemin conduisait de Bennes à Fontaine-Jean.

Les Chevaliers du Temple ont possédé des biens à Montbouy, biens qui furent adjugés en partie, par Philippe IV, aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, après l'abolition de l'ordre des Templiers et leur proscription par le pape Clément V, au concile de Vienne, en 1312. Deux maisons voisines de la Commanderie portent encore le nom de l'Hôpital (« car ainsi s'appeloient les maisons des Tem-

---

1. Les Religieux de ce Prieuré étaient de l'ordre des Bénédictins de Cluny, comme ceux de La-Charité-sur-Loire.

2. Voir R. de Lespinasse, *Cartulaire du prieuré de La Charité-sur-Loire* (Nevers, 1890, in-8°, p. 294).

» pliers[1] »). En outre, les *Archives nationales* mentionnent la reconnaissance par les Templiers de sept muids et demi de rente dus par eux sur les grandes dîmes de Montbouy, dans la mouvance du Temple[2] (1340).

Quant aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui ont aussi porté le nom de Chevaliers-Hospitaliers de Saint-Lazare, de Rhodes et de Malte, ils ont possédé à Montbouy, outre le domaine principal de la Commanderie, une des quarante-cinq du Grand-Prieuré de France, celui de Craon (sur l'emplacement de la ville gallo-romaine[3]), d'autres biens plus ou moins éloignés, ainsi qu'un grand nombre de redevances seigneuriales sur les domaines situés à Montbouy, Montcresson, Châtillon-sur-Loing, Nogent, La-Chapelle-sur-Aveyron, Châteaurenard, Triguères, etc.[4]; ils avaient encore un moulin, situé au bourg de Montbouy même, et pour la démolition duquel, au commencement du XVIIe siècle, il leur fut accordé des dommages et intérêts, par suite des travaux relatifs au canal de Briare[5]. C'était d'ailleurs un ordre riche et puissant, qui a possédé jusqu'à dix-neuf mille manoirs dans la chrétienté, selon Matthieu de Paris. Aussi Rabelais, dans *Pantagruel*,

---

1. Dom Morin, *Histoire du Gastinois*, page 584.
2. *Archives nationales*, S. 5020.
3. Craon relevait de la châtellenie de Châteaurenard depuis Renard-le-Vieux, comte de Sens; il n'a appartenu que plus tard à la Commanderie de Montbouy. *(Notes de M. Filleul.)*
4. Plusieurs masures d'Aillant-sur-Milleron dépendaient de la commanderie de Montbouy qui recevait encore, en 1786, les censives des terres de cette paroisse louées par bail emphytéotique *(Affiches de Montargis*, année 1786).
5. *Archives nationales*, S. 5020.

appelle-t-il les Chevaliers de Malte « oiseaux gourmandeurs de l'isle sonnante ». Les immeubles dont ils jouissaient à Montbouy, exempts des dîmes, ainsi que toutes leurs possessions, par une bulle du pape Anastase IV, en 1153, ont été vendus à la Révolution comme biens nationaux. M. Charles-Jean-François Chenel, de Paris (peut-être parent du curé Chenel), l'un des acquéreurs, possédait encore la Commanderie en 1855. « Le moulin qui se trouve à Châtillon, » près de l'église et au pied de la colline du château, » appartenait au XVe siècle aux Chevaliers de Saint-» Jean-de-Jérusalem. Plus tard, dans le XVIe siècle, » ce moulin fut donné en échange par eux au sei-» gneur de Châtillon (un des Coligny, peut-être » l'amiral), contre le quart et le demi-quart des » dîmes des grains de la paroisse de Cortrat[1]. La » maladrerie de Châtillon, qui avait déjà des reve-» nus dans les XVe et XVIe siècles, dépendait aussi de » l'ordre des Chevaliers Hospitaliers de Saint-La-» zare ou de Saint-Jean-de-Jérusalem, mais relevait » du diocèse de Sens[2]. En 1695, lors de la mise à » exécution des édits de Louis XIV, cette mala-» drerie, ainsi que celles de Saint-Germain, de Gy, » de La-Cour-Marigny et de Charny, fut remise à » l'Hôtel-Dieu de Châtillon[3]. »

---

1. *Archives nationales*, S. 5020, liasse 99 (plusieurs baux à ferme du moulin assis sur les fossés de la ville de Châtillon-sur-Loing, de 1443 à 1500).

2. *Archives nationales*, S. 4998 et M. 40 à 50 (Compte de la Maladrerie, de 1621 à 1660, et rapports adressés à la Chambre générale des hôpitaux et maladreries de France).

3. Becquerel, *Souvenirs historiques sur l'amiral Coligny, sa famille, et sa seigneurie de Châtillon-sur-Loing* (Paris, 1876, in-8o). — Henri de

On remarque, à la Commanderie, une porte fortifiée, d'autres portes à cintre surbaissé et deux tourelles dont la plus haute est percée de meurtrières. Les bâtiments, élevés sur un des points culminants du pays, à 162 mètres d'altitude, étaient défendus, dit-on, par une des plus hautes tours du royaume et par un pont-levis; une maison, située tout auprès, porte encore le nom de Château-Gaillard (Château-Fort), et, entre les bâtiments actuels et la rue de Saint-Fargeau, on voit les restes de murailles énormes. A l'intérieur, les murs de la Commanderie étaient badigeonnés en rouge et ils le sont encore par endroits; on y trouve, au premier étage, un écusson dont les armes n'existent plus (ces armes étaient sans doute la croix de Malte); les solives et les poutres sont couvertes d'une sorte de palmettes uniformes peintes en noir. La maison Vincent, qui appartenait à la Commanderie, a une porte et une fenêtre de la Renaissance, une cave solide et spacieuse, et un pilier de bois curieusement sculpté. Tout près de la Commanderie se trouve la Fouacerie, probablement le four banal, où l'on cuisait sans doute le pain (la fouace) des chevaliers, de

---

Braque, seigneur de Châtillon-sur-Loing, ayant enclos cette ville de murailles en 1340, eut à soutenir un procès contre la commanderie de Montbouy, qui possédait des terres enclavées dans l'enceinte et relevant de leur seigneurie de Montbouy. Ses successeurs payaient encore, au moment de la Révolution, cinq sols de cens au commandeur de Montbouy, pour la grosse tour du château, bâti en la censive de la commanderie. Les chevaliers possédaient aussi, sur la paroisse de Châtillon, près de la ferme des Tranchants, le domaine des Croix-Blanches, ainsi nommé à cause de leurs armes. Le seigneur de Mousseaux, en 1790, jouissait de neuf arpents de terres labourables qui faisaient partie de ce domaine; le reste, comprenant la « masure », appartenait au seigneur de Puiseaux.

leurs gens et de leurs tenanciers. Ajoutons que, d'après la légende, un souterrain conduit de la Commanderie à l'église.

En 1462, les membres de la Commanderie de Montbouy furent unis à ceux de Champbeugle (Yonne) et de Sours en pays Chartrain, qui faisaient partie, comme eux, de la « Langue de France ».

Les Commandeurs étaient les seuls seigneurs de Montbouy. Citons, parmi eux, Olivier de Pontchevron[1], seigneur de Chenevières, qui partit à la croisade avec Saint-Louis en 1248 et fut fait prisonnier à La Mansourah (1250) par les émissaires du miramolin d'Égypte, qui le garda pendant quelque temps. D'après une légende qui n'a pas même pour elle la vraisemblance, Olivier gagna la confiance de son maître, qui lui donna le soin de ses faucons. Étant libre d'aller et de venir, le chevalier fit la connaissance de la belle Isménia, fille du miramolin, et sut s'en faire aimer. A l'aide de l'or qu'elle détourna à son père, il gagna quelques marins et acheta une barque avec laquelle il put revenir en France. A son retour, il obtint la place de Commandeur de Montbouy, déguisa Isménia en écuyer, et vint s'installer à son poste, dans la grande salle de la Commanderie, avec « l'émir des petits enfants ». Olivier de Pontchevron mourut à la chasse, d'une chute de cheval, en voulant franchir le Saut-du-Loup, nommé depuis cet accident la Vallée de Mortuaille, près des

---

1. Le château de Pontchevron, aujourd'hui démoli, se voyait encore il y a quelque soixante ans, au milieu d'un vaste étang, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

Salles-Neuves. Isménia, en apprenant la mort d'Olivier, s'enferma dans la grosse tour de la Commanderie, où elle vécut fort longtemps. Ce n'est qu'au déclin de sa vie qu'elle aurait raconté son histoire.

Environ trois cents ans plus tard, en 1562, Eustache de Popelicourt était commandeur de Montbouy.

Les registres paroissiaux font mention de trois autres commandeurs : 1° Messire frère Eustache de Vauquelin des Chênes, religieux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem depuis 1666[1], d'abord commandeur de Montbouy, Champbeugle et autres lieux, puis commandeur d'Orléans en 1702, décédé à Montbouy, et inhumé dans l'église le 14 septembre 1707; ses armes étaient d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois croissants de même, deux en chef et l'autre en pointe, celui de la pointe surmonté d'une molette d'éperon, aussi en argent[2]. C'est sans doute sa pierre tombale, détruite en partie, que l'on voit encore dans l'église.

2° Le chevalier Hervé Le Febvre du Quesnoy, reçu le 17 mai 1709 commandeur de Montbouy en 1755, et de Beauvais en Gâtinais, dont les armes étaient d'azur à la fasce d'or, surmonté de deux croix fleurdelysées, aussi d'or[3].

---

1. Dans la « Langue de France », pour être reçu chevalier, il fallait faire dresser un procès-verbal, soutenu de titres par écrit, qui établissaient la législation et la descendance du présenté, avec les preuves de ses père, mère, aïeuls, aïeules, bisaïeuls et bisaïeules au-dessus de cent ans, avec la peinture de ces huit quartiers. (VERTOT, *Histoire de Malte.)*

2. Un autre chevalier exactement du même nom et portant les mêmes armes, reçu en 1682, était commandeur de Boux et Merlan en 1715. C'était probablement un neveu du commandeur de Montbouy. (VERTOT, *Histoire de Malte.)*

3. VERTOT, *Histoire de Malte.*

3° Le religieux seigneur frère Jean du Merle de Blancbuisson[2], reçu chevalier le 4 mai 1714, commandeur de Montbouy en 1756, et d'Orléans en 1762, dont les armes étaient de gueules à trois quintefeuilles d'argent, deux en chef et une en pointe[1].

Citons aussi, comme religieux du même ordre, le frère Noël de Trochard, curé de Champbeugle en 1707, dont il est fait mention dans les registres paroissiaux.

La Commanderie de Montbouy avait ses receveurs, qui prélevaient la dîme[2]; les archives communales font mention de trois d'entre eux : Jean Boucheron (1597); François Foullon (1599), sans doute parent du curé Foullon; et Edme Secourt (1698). Citons aussi Jean Pollet, procureur de la Commanderie, qui assistait à la revision des Coutumes de Lorris-Montargis en 1530.

La seigneurie de Chenevières.

Nous avons dit plus haut que les Chevaliers de Malte possédaient, outre le domaine de la Commanderie, celui de Craon. Le reste du territoire de Montbouy se partageait en plusieurs seigneuries, celles de Chenevières, de Marchais-Bon, de Champault,

---

1. La famille du Merle de Blancbuisson, originaire de Normandie, compte trois autres chevaliers du même ordre : Louis-César (15 mars 1667); François-David (18 novembre 1712); et Théodore-Louis (5 août 1718).

2. Voir quelques actes de procédure passés devant le bailli de Châtillon-sur-Loing, relatives à la commanderie de Montbouy, qui sont conservés à la mairie de Gien; ils ont été signalés dans les *Annales de la Société du Gâtinais*, t. VI, p. 373.

des Perthuiseaux, de Mousseaux, de Puyseaux, etc., dépendant, pour la plupart, de la châtellenie de Châteaurenard.

Chenevières était habité, comme nous l'avons vu, à l'époque gallo-romaine. Il a relevé, pendant huit cents ans, du xᵉ au xviiiᵉ siècle, de la châtellenie de Châteaurenard (aveux de Pierre de Ratilly et de Jean de Moulon, qui possédaient le donjon de Chenevières, 1389)[1]. Outre Olivier de Pontchevron (1248), dont nous avons déjà parlé, les seigneurs de Chenevières ont été, depuis le xivᵉ siècle, d'après les aveux et dénombrements, baux à cens[2], etc., Guillaume de Ratilly; — Jean de Ratilly; — Pierre de Ratilly (1366-1417), qui possédait aussi en fief le hameau de Plénaise, commune de Douchy[3]; — Jean de Moulon, son neveu (1417-1473)[4]; — Thomas de Corquilleroy (1473-1493); — Louis de Quincampoix (1493-1548), qui aliéna la propriété de Chenevières contre une rente perpétuelle, en 1532, se réservant le titre de seigneur et les droits seigneuriaux[5]; — François de Quincampoix (1548-1572), en même temps seigneur de Metz-le-Maréchal, commune de Dordives, qui assista, comme témoin, le 16 août 1551, à l'acte qui transférait la paroisse de Châtillon-sur-Loing en

---

1. *Archives départementales du Loiret*, A. 898. Ce donjon a sans doute été démoli, comme beaucoup d'autres forteresses seigneuriales, en exécution d'une ordonnance royale du xviiᵉ siècle.

2. Le cens était une redevance en argent ou en nature sur les biens roturiers compris dans l'étendue d'une seigneurie.

3. *Archives départementales*.

4. Moins de trois siècles plus tard, la terre de Moulon appartenait aux seigneurs de Mousseaux (Voir plus loin).

5. Sans doute frère de Claude de Quincampoix, seigneur de l'Isledon, qui participe à la revision des coutumes de Lorris-Montargis en 1530.

l'église de Notre-Dame[1];—Pierre Lenormant (1572), chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit, gentilhomme de la chambre du roi. — Ce sont ces derniers qui vendirent la seigneurie de Chenevières à Jean du Tillet de Pannes.

Les du Tillet de Pannes, seigneurs, barons, puis marquis de La Bussière, comtes de Nogent-sur-Vernisson, barons de Pontchevron, seigneurs de Chenevières, d'Arrabloy et autres lieux, étaient une des plus grandes et des plus riches familles du Parlement de Paris. Ils tiraient leur nom d'un fief de l'Angoumois, qu'ils possédaient dès le XIIe siècle, et portaient d'or à une croix de gueules patée et alésée, avec la devise : *Nil parum, nil nimis*. Citons, parmi eux, le chevalier Séraphin du Tillet, baron de La Bussière depuis 1585, seigneur de Chenevières, capitaine de cinquante lances[2] au service des princes catholiques en 1591[3], auquel le duc de Mayenne accorda, en février 1592, sur sa demande, qu'il lui fût assigné l'énorme somme de dix mille écus sur les biens des hérétiques, « leurs fauteurs et adjudans » et bailliages et élection » Sens, Nemours et Montargis[4] »;—Élie du Tillet, seigneur de Chenevières et autres lieux, maître d'hôtel ordinaire du roi Louis XIV, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem depuis le 6 septembre 1624, qui portait d'azur au chevron d'or, accom-

---

1. Eugène Tonnellier, *Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing*.

2. La lance se composait de l'homme d'armes proprement dit, de trois archers, d'un page ou écuyer et d'un coutelier.

3. Jules Doinel, *Rapports au Conseil général*.

4. Eugène Thoison, dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. VIII, page 129.

pagné de trois étoiles de même, écartelé d'or à trois chabots de gueules, à la croix patée et raccourcie d'or, qui est du Tillet[1]. — Jean IV, du Tillet, président aux requêtes du palais; — Charles du Tillet, fait marquis de La Bussière par lettres patentes de Louis XIV, en novembre 1679, conseiller au Parlement; — Jean V du Tillet, seigneur de la Brosse, Chailly, Sérigny, etc., conseiller au Parlement, qui épousa en 1708, Jeanne Lefebvre d'Ormesson, morts tous deux en 1744; — Évrard Titon du Tillet, aussi conseiller au Parlement, qui s'est fait remarquer par son zèle pour les lettres (1677-1762);—enfin Charles-Jean-Baptiste du Tillet, chevalier, marquis de Villarceaux, comte de Sérigny, seigneur d'Adon, etc., né le 23 avril 1710, maître des requêtes, qui avait épousé Mlle d'Illiers[2].

Les du Tillet restèrent seigneurs de Chenevières jusqu'en 1780. En 1760, Jean-Arsène Billard acheta la propriété de Chenevières et devint vassal du président du Tillet. Il était avocat au Parlement et commissaire aux droits seigneuriaux, et il fut longtemps l'avocat, pour les matières féodales, de son voisin et seigneur. Puis il devint son fermier général[3] ou locataire principal, c'est à dire qu'il se chargea à forfait d'exploiter, cultiver, sous-louer, etc., toutes les seigneuries et propriétés du président à

---

1. Vertot, *Histoire de Malte.* — Cf. pour la généalogie des Du Tillet, la monographie de M. G. de Rubercy (Orléans, 1891, in-8o).

2. Tarbé, *Almanach de Sens.*

3. Me Claude Lejeune, receveur au grenier à sel de Gien, père de Jean-Claude Lejeune, notaire royal à Montbouy, a été aussi fermier de La Bussière, au XVIIe siècle.

qui il rendait une somme fixe, l'excédent étant pour lui. Le président se trouva bien de ce marché, paraît-il, car il laissa en mourant, par son testament, à Jean-Arsène Billard, son titre de seigneur de Chenevières et tous ses droits seigneuriaux[1]. M. Billard représenta le Tiers-État à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, en 1787; « il avait un grand fonds de » connaissances sur toutes les parties de l'adminis- » tration civile et rurale, un esprit sage et éclairé, » un cœur droit; en tout homme de grande res- » source[2] ». En 1789, il recevait, à Montbouy, où il possédait aussi les Salles, deux cent dix livres pour cens, rentes et droits seigneuriaux.

Après la Révolution, M. Billard fut nommé maire de Montbouy le 29 pluviôse an XIII; il mourut en cette commune le 6 mars 1811, et y fut enterré, ainsi que sa femme, Louise-Antoinette Filleul de Bennes.

Louis Fusée de Voisenon, ancien militaire, de la même famille que l'abbé H. Fusée de Voisenon[3], qui s'est illustré au XVIIIe siècle comme poète et conteur, est aussi décédé à Chenevières, le 6 thermidor an IX.

M. et Mme Billard, n'ayant point d'enfants, adoptèrent le plus jeune frère de madame Billard, Louis-Auguste Filleul, et en firent leur héritier. M. Louis-Auguste Filleul embrassa la carrière des armes, devint chef d'escadron d'état-major et chevalier des

---

1. *Notes de M. Filleul.*

2. Pelée de Varennes, receveur des Finances à Montargis, *mss. (Bibl. de Montargis.)*

3. La famille de Voisenon portait d'azur à trois fusées d'or.

ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il succéda à son père adoptif comme maire de Montbouy en 1813. Son frère, le colonel Armand-Charles Filleul, était officier de l'ordre des Deux-Siciles et chevalier de la Légion d'honneur. Louis-Auguste Filleul, mort le 8 mars 1848, avait épousé Angélique-Rose-Charlotte Bonfils, décédée à Paris le 12 juillet 1882, fille de Pierre-Paul Bonfils, seigneur de La-Mothe-Charente et du Parc-Soubise, conseiller à la cour des Aides, décédé le 29 juin 1854, et de Angélique-Marie-Magdeleine-Charlotte de Sanlot. Le château de Chenevières est habité aujourd'hui par leur fils, M. Marie-Edmond Filleul, qui, comme son père et son grand-père, a été maire de Montbouy, depuis 1848 jusqu'en 1878, sauf pendant un intervalle de huit ans, de 1857 à 1865. Ainsi, pendant plus de soixante ans, le seigneur de Chenevières et ses descendants ont occupé la mairie, reliant le passé féodal avec les institutions modernes.

La ferme du Lieu-Renard, qui a appartenu successivement à M. Charles Lechauve (1831), à MM. Boutillier (1838), et à madame Bonfils, propriétaire de Chenevières, était un fief de Renard le Vieux, comte de Sens; son nom est une corruption de « l'alleu Renard ». Elle est remarquable par une fenêtre et une cheminée sculptées, et par sa grande porte cochère à plein cintre, portant à sa clef un écusson daté de 1690, avec la lettre S, qui désigne probablement le notaire Edme Secourt, receveur de la Commanderie. Ce qui corrobore cette opinion, c'est qu'un jardin, qui dépendait du Lieu-Renard, porte la date de 1721 et les initiales F. L. au-dessus de la

porte. Or ce jardin appartenait sans doute, comme l'ancien cimetière voisin donné par Mlle Lejeune, à la famille du notaire et syndic Lejeune, gendre d'Edme Secourt, et probablement à Jean-François Lejeune, notaire et procureur fiscal qui vivait à cette époque.

La prairie de Chenevières, avant la Révolution, était possédée en partie par le prieur de Saint-Nicolas de Melleroy.

Les seigneuries de Marchais-Bon, de Champault, des Perthuiseaux.

La seigneurie de Marchais-Bon, située entre Montbouy et La-Chapelle-sur-Aveyron, dépendait de la châtellenie de Châteaurenard depuis 1404, sous Charles VI. Elle appartint, de 1468 à 1618, à la famille de Boilleau, de Châtillon-sur-Loing, et elle fut l'objet de lettres patentes de Catherine de Médicis (1574)[1]. Georges de Boilleau, seigneur de Marchais-Bon, qui portait d'or à une macle de sable, et dont on trouve, en 1600, la signature dans les registres paroissiaux, était aussi seigneur de La Forest au XVIe siècle.

Au XVIIe siècle Marchaisbon appartenait à Étienne Ozon de Marchaisbon, avocat en parlement, bourgeois de Montargis, qui avait épousé Jacqueline

---

1. *Archives départementales du Loiret*, A. 512.

Stemple[1]. Leur fille Françoise Ozon fut baptisée à Montbouy, le 9 septembre 1666, et eut pour parrain « noble homme » Henry de Forest, écuyer, sieur de Lanfernat, et pour marraine « honorable femme » Françoise Gauthier, femme de messire Louis de Machault, écuyer, sieur de La Forest, de Baronville et autres lieux. Estienne Ozon était parent du curé Ozon, et de la même famille que Michel Ozon et Pierre Ozon, maires de Montargis au XVIIe siècle[2]. Les registres paroissiaux font en outre mention, en 1677, de Edme Ozon, qui demeurait à Montbouy; en 1684, de messire Jean Ozon, bourgeois de Montargis, frère du curé Ozon; et, en 1687, de Geneviève Ozon. Notons encore ici qu'Edmée Ozon a épousé un prévôt de la ville et duché de Nemours, et que Anne Ozon était, à la fin du XIIe siècle, l'épouse de David de Mousselard, seigneur du Lyard et de la Maison-Rouge, commune de Corbeilles[3]. Enfin un climat de Corquilleroy se nommait, d'après un titre de 1694, « le champ de François Ozon ». Tout prouve donc que cette famille Ozon, qui paraît avoir été surtout une famille de magistrats, était nombreuse et assez bien apparentée. Étienne Ozon ne la fit pas déchoir, car il fit épouser à sa fille Françoise, le 29 avril 1692, à Mont-

---

1. La famille Stemple, dont l'origine remonte au XIVe siècle, portait d'argent au chevron d'or, accompagné en chef de deux nefs de sinople, et en pointe d'une patte de griffon de même. — Jean Stemple était proviseur de l'hospice de Lorris en 1419.

2. Voir l'*Inventaire des Archives municipales de Montargis* (Fontainebleau, 1893, in-8°).

3. C. Whetnall, *Courtempierre* (Fontainebleau, 1884, in-8°).

bouy, messire Roch Racault de Reuilly[1], écuyer, seigneur de Breteau et autres lieux, veuf de Louise-Colombe-Guillaume de Richebourg. Les époux étaient parents consanguins au troisième et au quatrième degré[2].

La famille de Racault, qui était déjà alliée avec la famille Ozon, se rencontre dès 1537. Blanche de Racault, religieuse dominicaine, « était présente » à Montargis, le 25 août 1569, « pour la fuite des annemis ». André de Racault a été parrain de Jacques de Chauvigny, fils de François de Chauvigny, l'un des cinq cents gentilshommes de la maison du roi, seigneur de Briare et d'Arrabloy, et de Guilberte de Courtenay, à Briare, le 22 octobre 1584. Enfin on constate l'existence de la famille de Racault à Faverelles, au commencement du XVIIe siècle[3].

Roch Racault de Reuilly et Françoise Ozon eurent cinq enfants : Charles-François, inhumé à Montbouy le 15 décembre 1709; Jean-Baptiste et Françoise Colombe, inhumés dans l'église en 1711 et en 1718; enfin Roch et Jean-Baptiste Odet, qui seuls ont survécu. Leur mère, décédée à Montbouy, fut inhumée dans l'église le 1er mai 1717, en présence de son parent, le médecin Ozon.

Messire Jean-Baptiste Odet de Racault, né en 1695, succéda à son père comme seigneur de Mar-

---

1. Un Roch Racault de Reuilly a été fait chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem le 18 mars 1638; ses armes étaient d'azur à la bande d'argent. (VERTOT, *Histoire de Malte.)*

2. Les habitants de la terre de Marchais-Bon, à cause du mariage de la fille de leur seigneur, durent probablement, cette année-là, payer la taille double, suivant le droit féodal.

3. Jules Doinel, *Rapports au Conseil général.*

chais-Bon, et fut inhumé dans l'église de Montbouy, le 14 mai 1745, à l'âge de cinquante ans, laissant probablement sa seigneurie à son fils Jean-Baptiste de Racault, mentionné dans les registres paroissiaux en 1771[1]. La seigneurie de Marchais-Bon, vendue moyennant une redevance annuelle par M. de Racault, paraît être revenue aux Ozon, puisque madame Ozon, veuve de M. Roulx du Chesnoy, possédait Marchais-Bon et les fermes voisines de Pourrilly et des Cerfs de 1789 à 1807. D'un autre côté, un Gabriel Ozon était seigneur de La-Chapelle-sur-Aveyron en 1747[2], et une dame Anne Ozon était, en 1703, épouse de M. Gaignon, conseiller honoraire au présidial de Montargis, seigneur en partie de la paroisse de Montbouy. Un château détruit, qui existait autrefois près du hameau des Garniers, était peut-être celui des anciens seigneurs de Marchais-Bon.

Non loin de là se trouvent le hameau des Ducs et un lieu dit « les Duchés », dont rien, dans les archives de Montbouy, n'explique la dénomination. C'était sans doute un fief du duc de Luxembourg, seigneur de la commune voisine de La Chapelle, qui avait d'ailleurs droit de haute, moyenne et basse justice sur ses possessions de Montbouy.

---

1. On trouve aussi le 17 août 1769, la signature de Beauharnais de Racault, apposée au bas d'un acte de baptême, ce qui prouve que les Beauharnais étaient alliés aux seigneurs de Marchais-Bon. — A partir de cette époque, on retrouve les de Racault à Changy, à Rogny et ailleurs, mais plus à Montbouy.

2. Jules Doinel, *Rapports au Conseil général*. — Mme C. Whettnall, dans sa monographie de *Courtempierre*, cite Gabriel Ozon de Maindreau, officier de Mgr le duc d'Orléans, seigneur de La-Chapelle-Saint-Sépulcre (1754).

La seigneurie de Champault, située près de Marchais-Bon, sur la voie romaine du Chemin-Perré, relevait, en 1573, sous Charles IX, de la châtellenie de Châteaurenard[1]. Étienne Foullon, seigneur des Genêts, était alors aussi seigneur de Champault. C'était sans doute Étienne Foullon, prêtre, vicaire de Montbouy, qui vivait à cette époque. Environ deux siècles plus tard, en 1750, les registres paroissiaux citent, comme seigneur de Champault et autres lieux, Bernard Musnier, conseiller au présidial de Montargis, dont la sœur, Marie-Magdeleine Musnier, avait épousé le notaire royal de Montbouy, Jean-Claude Lejeune. La fille de ces derniers, Marie-Magdeleine Lejeune, se maria à Montbouy, le 1er juin 1756, avec Pierre-Fortunat Vannier, sieur de la Savionière et autres lieux, de la paroisse de Dammarie-sur-Loing. En 1789, Champault payait dix-huit livres de cens et rentes à M. David.

Les Perthuiseaux, situés non loin de Marchais-Bon, sur l'Aveyron, faisaient partie probablement de cette seigneurie, car il est fait mention, en 1692, dans les registres paroissiaux, de Françoise Ozon des Perthuiseaux, qui était sans doute la fille d'Étienne Ozon de Marchais-Bon. Soixante ans plus tard, en 1752, Jean-Étienne Marchant, seigneur de Nisceville (hameau de Châteaulandon), était aussi seigneur des Perthuiseaux. Une demoiselle Charlotte Marchant avait épousé messire Pierre de Malguiche,

---

1. *Archives départementales du Loiret*, A. 536. (Lettres patentes de Catherine de Médicis, portant réception de foi et aveux d'Estienne Foullon, seigneur de Champault et des Genêts (1574).

avocat en Parlement, garde du scel et bailli du comté de Beaumont en Gâtinais, près de Châteaulandon, qui vivait en 1660; et Pierre Marchant était conseiller à Nemours en 1691. Ils étaient probablement de la même famille que le seigneur des Perthuiseaux, dont deux enfants sont mentionnés dans les archives, son fils, Marchant de Nisceville, et sa fille, Anne-Marguerite Marchant de Nisceville (1772). En 1789, les Perthuiseaux appartenaient au vicomte de Machault.

ALFRED CHARRON.

(Sera continué).

Hehoş Dujardin

1828 — 1894

ERNEST BOURGES

1828-1894

Nous avons eu la douleur de perdre, au mois d'août dernier, l'un de nos membres fondateurs et l'un des meilleurs amis de notre association, et en même temps notre imprimeur, décédé subitement à Fontainebleau.

A ces doubles titres, nous devons ajouter un témoignage de regret profond à ceux que d'autres ont si sympathiquement adressés en saluant sur sa tombe à peine fermée l'homme de bien, le confrère aimable, le journaliste délicat, l'archéologue passionné surtout pour sa ville d'adoption.

Ernest Bourges venait de fêter le soixantième anniversaire de son journal, resté (chose rare) depuis sa fondation dans la même famille; il venait de recevoir, avec le ruban d'officier d'Académie, une distinction flatteuse que beaucoup d'autres auraient obtenue plus tôt s'ils l'eussent sollicitée; il venait d'achever, après de nombreux autres petits travaux historiques locaux, une notice sur l'*Hôtel de Pompadour à Fontainebleau* (Fontainebleau, 1893, in-16 avec fig.), et se préparait à continuer ses recherches sur les vieilles habitations, les vieux hôtels de Fontainebleau dont il avait le culte : sa plume s'est brisée inopinément, au milieu d'une page qu'il consacrait, — la dernière, — à quelque point ignoré de l'histoire de la ville.

Son fils, qui continuera pour lui et pour nous les traditions paternelles, conserve la direction de *l'Abeille* et de l'imprimerie d'où sortent les pages, si correctes et si soignées, de

nos *Annales;* mais nous n'oublierons jamais comment Ernest Bourges accueillit nos premières propositions de fondation d'une nouvelle Société d'archéologie, en 1883, nous n'oublierons jamais qu'il fut à nos débuts d'un précieux concours, demeura jusqu'à sa dernière heure un utile conseiller, et, puisqu'il voulait bien nous honorer de ce titre, un ami bienveillant et sincère. Très dévoué à la Société du Gâtinais qui ne serait peut-être pas née sans lui et à laquelle il s'intéressait toujours vivement, il conservera sa place marquée dans le cœur de tous ceux de ses confrères qui l'ont connu, apprécié, estimé. Puisse son image, que nous devons à la piété filiale, leur rappeler longtemps ses traits aimés!

H. S.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

M. Ch. Petit-Dutaillis a consacré un beau volume à une *Etude sur la vie et le règne de Louis VIII* (Paris, 1894, in-8°), où l'on trouvera un itinéraire du roi plus complet que celui qu'a dressé M. Thoison et quelques séjours inconnus en Gâtinais (surtout à Lorris, Esmans et Fontainebleau); j'y relève p. 456 un mandement de décembre 1223 adressé à Galeran de Gaubertin[1], et dans un compte de recettes et dépenses de l'année 1226, p. 523, les mentions de Galeran d'Escrennes[2] et de Guy de Corquilleroy.

Nous avons rencontré aussi dans *Un épisode de la conquête de la Guyenne*, par H. Courteault (Toulouse, 1894, in-8°; extr. des *Annales du Midi)*, quelques détails sur Arnaud Guillem de Bourguignan, qui fut bailli de Montargis en 1452.

***

Le tome XXV des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, qui vient de paraître (Orléans, 1894, in-8°), contient de notre confrère M. Ch. Cuissard une intéressante étude intitulée : « Élection de Guillaume de Bussy évêque d'Orléans, et principaux actes de son épiscopat (1238-1258) ». L'auteur a réuni sur ce personnage important une série de documents curieux, mais nous regrettons qu'au lieu d'adopter les conclusions de M. Devaux[3] tendant à faire appeler désormais ce prélat Guillaume de Boësses, — qui doit être son véritable nom en français, — il préfère lui supposer une origine champenoise qu'il explique par l'introduction du culte de saint

---

1. On ne peut identifier autrement le *Gabertem* ou *Gombertain* des copies que l'auteur a retrouvées.

2. Le même qui est faussement appelé Galeran de Crâne dans les *Annales de la Société*, X, p. 97, d'après Dom Bouquet, XXIII, p. 660.

3. *Annales de la Société du Gâtinais*, VIII, p. 95.

Nicaise dans le diocèse d'Orléans. Mais la philologie parle victorieusement en faveur de M. Devaux, la forme *Buxiis* ne pouvant régulièrement donner ni Bucy ni Bussy.

***

La *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise* vient de publier son XIVe volume (Versailles, 1894, in-8°), qui contient l'inventaire de l'artillerie de la ville de Corbeil en 1534, publié d'après un document des archives municipales par M. A. Dufour. Cet inventaire fut dressé par Jean Lebergier (plus tard prévôt de la ville) en présence du gouverneur de la cité, Étienne Garnier, et d'autres témoins.

***

Le Dr Farge a écrit, en 1893, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, un article sur des deniers de Geoffroi de Gien au monogramme de Foulques *(Fulco)*, qui établissent les rapports existant entre l'Anjou et le Gâtinais, ainsi que la faculté donnée à ses comtes de prendre le type d'une monnaie qui avait cours depuis plus d'un siècle et auquel le nom de ce Geoffroi ajoutait une ressemblance plus complète.

Dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 4e série, VIII (1894), p. 136, notre ancien collègue M. C. Ballu déclare que ce droit de monnayage accordé à un comte de Gien n'est pas la seule preuve matérielle, même après la réunion du Gâtinais à la couronne, des relations qui subsistèrent entre ce pays et l'Anjou. Témoin la charte de fondation du prieuré de Nemours par Élisabeth de Grez, en 1168, pour le repos de son mari Guillaume mort en Terre-Sainte, par laquelle elle constitue aux religieux de Nemours une rente annuelle de dix *livres angevines* à prendre sur la seigneurie de Grez. Dom Morin a publié (p. 316) ce texte. Mais il y a lieu de remarquer que cela implique surtout un grand crédit de la monnaie angevine entre Seine et Loire, aussi bien dans le temps que dans l'espace.

HENRI STEIN.

Seine et Marne
N. 933
1897

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
SOCIÉTÉS SAVANTES
N° 554

NOTES

SUR LA

SEIGNEURIE DE MONTGERMONT

CHAPITRE IV

FAMILLE DE BERNARD

Malgré de nombreuses recherches, je n'ai pu découvrir ni le pays originaire de la famille Bernard, ni l'époque de son anoblissement, ni les circonstances à la suite desquelles elle avait acquis une notable influence dans la contrée située entre Corbeil et Melun. Avant de devenir seigneurs de Montgermont par le mariage de Jean de Bernard avec Marie de Dicy, les Bernard étaient seigneurs de Saintry, Plessis-Chenêt, Monceaux, Tanlay, Moulignon. C'est en faisant des recherches sur la seigneurie de Saintry que j'ai pu retrouver la trace certaine de deux membres de cette famille, Pierre Bernard et Jean Bernard.

Je pourrais citer cependant au XVe siècle les noms

Seine et Marne

d'autres Bernard, mais sans assurer qu'ils fussent parents de ceux qui nous occupent. Les pièces au nom « Bernard », conservées dans les dépôts publics, sont en nombre considérable; je crois que la plus grande partie de ces documents m'est passée sous les yeux, mais je n'ai pu trouver dans aucun d'eux, soit le nom d'une seigneurie, soit l'indication d'une filiation ou un sceau qui me permît de les rattacher sûrement aux seigneurs de Saintry. Relevons pourtant parmi ces pièces douteuses les noms de : *Jean Bernard*, écuyer de cuisine du duc d'Orléans et son bailli dans ses terres de Brie-Comte-Robert et la Ferté-Alais, mentionné dans une pièce de 1449[1], et de *Guillaume Bernard*, dit Montjardin, chevalier panetier du roi, dont on possède un reçu de 1476. Il recevait pour ses gages 15 livres tournois par mois[2].

Nous arrivons maintenant aux seigneurs de Saintry, et d'abord à Pierre Bernard qui nous est plus parfaitement connu, grâce à une ancienne épitaphe de l'église de Saintry, datant du XVe siècle :

Icy gist noble homme Pierre Bernart, en son vivant escuyer, seigneur de Saintry[3], *de Tan-*

---

1. *Pièces originales*, vol. 301, pièce 246.
2. *Pièces originales*, vol. 301, pièce 106.
3. Saintry, village situé sur la rive droite de la Seine, un peu en amont de Corbeil, est mentionné pour la première fois dans une charte du roi Robert en 1029, sous le nom de Sintreium. Les principaux seigneurs furent Philippe, sire de Tanlay, Vanvres et Saintry, en 1369; Jean de Chamigny, en 1384. Dès cette époque, les seigneurs de Saintry faisaient hommage pour un tiers à Gilles Malet, seigneur de Villepesque, valet de chambre de Charles V, et plus tard maître de l'hôtel de Charles VI; nous savons aussi par un acte de 1385, cité dans l'*Histoire de Corbeil*, page 62, que

lay[1] *et de Monceaulx*[2], *panetier*[3] *du roi Louis XI et de Charles VIII son fils, lequel...*

Il porte une armure blasonnée de quintefeuilles et d'une tour crénelée[4]. C'est la première description que nous possédions de l'écusson des Bernard.

Pierre Bernard avait épousé Agnès Courtin, demoiselle de l'hôtel de la reine Charlotte de Savoie, seconde femme de Louis XI. En 1480, ce prince leur accorda la haute justice de Saintry, ce qui prouve ou que ce droit appartenait jusqu'alors à l'un des autres possesseurs de fiefs de Saintry, ou que la haute justice ressortait directement du roi qui, sui-

---

Jean Ducy (sic), seigneur de Montgermont, était également seigneur de Saintry et que Loys de Rochechouart, panetier de François Ier, y possédait un fief en 1546 (P. 11, 3507). Les Bernard en furent seigneurs hauts justiciers de 1480 à 1624, époque à laquelle Saintry fut acquis par Nicolas Le Jay, premier président du Parlement de Paris, de Geneviève Bergeron, veuve de Jacques de Bernard. En 1704, Benoît Perrot, mari de Françoise Le Jay, en fit hommage au duc de Villeroy, comme étant aux droits du seigneur de Villepesque. Enfin, au milieu du XVIIIe siècle, la seigneurie de Saintry appartint à Jacques Bernard Durey de Noinville, conseiller du roi, président honoraire au Grand Conseil, et au maréchal de Clermont-Tonnerre.

1. La seigneurie de Tanlay s'appelait au siècle dernier « l'Archet de Corbeil ».

2. Paroisse près de Corbeil, ne comprenant plus que l'église, le château, et deux ou trois maisons. Dès le siècle dernier, les habitants s'étaient transportés au Plessis-Chenêt, hameau qui en dépendait, ou au Coudray, paroisse voisine. La plus ancienne mention de cette paroisse est dans un pouillé du XIIIe siècle. C'est également sur le territoire de Montceaux que se trouvent Sainte-Radegonde et Tournenfils.

3. Le grand panetier, qui avait au-dessous de lui des lieutenants, les panetiers du Roi, était l'un des grands officiers de la Maison du roi; il avait la juridiction sur tous les boulangers du royaume, avec droit de visite et de basse-justice. L'un des services de la Paneterie consistait à préparer, avec l'Échansonnerie, tout ce qui avait rapport à la table du roi. Cette charge datait du XIIIe siècle.

4. Guilhermy, *Inscriptions*, 4e vol. — Abbé Lebeuf, tome V, p. 93.

vant un funeste usage de cette époque, l'aliéna à Pierre Bernard, moyennant finances.

Nous ne savons rien de la vie de Pierre Bernard, ni des guerres auxquelles il prit part; une seule pièce nous indique son passage en Languedoc, en 1482. Cette pièce, sur laquelle nous n'avons malheureusement pas pu nous procurer d'éclaircissements, est ainsi conçue :

« Pierre Bernard, escuyer panetier du Roi confesse » avoir reçu de Michel Le Tainturier receveur géné- » ral des finances du Languedoc 400 ℔ pour partie » du paiement de la rançon de m^re^ Guy de la Baulne, » chev. s^gr^ de la Roche d'Irlaine. 20 7bre 1482[1]. »

L'église de Saintry contient une seconde épitaphe, bien mutilée, il est vrai, d'un membre de la famille Bernard; par bonheur, l'abbé Lebeuf l'avait vue plus complète, et nous l'a transmise ainsi qu'il suit[2] :

JEAN I BERNARD.

Cy gist... Bernard, escuyer, seigneur de Saintery, Plessis Chenay, Moulignons, lequel trépassa... mil cinq cent 38. Priez Dieu pour son âme.

Cette tombe est celle de Jean Bernard, fils du précédent, qui fit hommage de la seigneurie de Saintry, le 3 décembre 1518, à François Ier[3]. Ce fut lui qui fit entrer dans la famille, ainsi que l'épitaphe semble l'indiquer, les seigneuries du Plessis-Chenet[4]

---

1. *Pièces originales*, vol. 301, pièces 71 et 107.

2. Guilhermy, 4e vol. — Abbé Lebeuf, tome V, p. 93.

3. *Histoire de Corbeil*, par J. de La Barre, p. 224, et *Archives nationales*, P. 66[2], n° 2860.

4. Le Plessis-Chenet est un grand hameau dépendant de Monceaux-Coudray, arrondissement de Corbeil.

et de Moulignon[1]. La fortune et l'influence des Bernard augmentant donc rapidement, ce fut son fils, Jean II Bernard, que Jacques de Dicy, seigneur de Montgermont, choisit pour époux à sa fille Marie, en 1520.

Nous ne savons pas en quelle année naquit Jean II Bernard; la date de son mariage est la première mention qui soit faite de lui. En 1529, à la mort de son beau-père, il devint, par sa femme, seigneur de Montgermont; et, en 1533, il porte cette qualification dans un contrat passé à Perthes-en-Gâtinais, et produit plus d'un siècle plus tard au Conseil du Roi[2]. Il ne vivait plus en 1544, d'après l'aveu fait à cette date par Anne-Marie de Dicy, sa veuve, où elle avoue tenir du roi à cause de son château de Melun « le fort du chasteau dudict » Montgermont auquel lieu a ung grant corps de » maison couvert de thuille contenant sept chaatz[3] » ou environ tenant de toutes pars à la dicte damoi- » selle. Item la haulte justice, basse et moyenne dud. » Montgermont. Item le cours de la rivière d'Escolle » assis en Gastinoys depuis le pont de Dampnemoys » jusques à la rivière de Seine. Item, l'esvronnaige » de la dicte rivière d'Escolle, le tout appartenant » à la dicte damoiselle Marie de Dissy de son propre » et à elle venu et escheu par le trespas et succession » de feu Jacques de Dissy, son père[4]... »

JEAN II BERNARD.

---

1. Hameau et paroisse dépendant de la commune de Saint-Fargeau et ressortant jadis de la châtellenie de Corbeil. L'église contient deux pierres tombales remarquables, dont l'une appartient à Adam Thiboust et à sa femme, Odette de Vaudetar.

2. *Pièces originales*, vol. 304, dossier 6629.

3. On appelait « chaats » une travée, l'espace d'une poutre à une autre.

4. *Archives nationales*, P. 69[1], cote 3070.

Marie de Dicy vécut encore plusieurs années, car nous ne trouvons pas d'hommages de la seigneurie de Montgermont par son fils Jacques, avant 1564[1]. Avec elle s'éteignit la branche de Dicy[2] qui avait possédé Montgermont pendant environ cent cinquante ans.

JACQUES I BERNARD.

Jean Bernard et Marie de Dicy laissèrent plusieurs enfants mineurs; Jacques, Ier du nom, qui fut seigneur de Montgermont du fait de sa mère, faisait ses études à l'Université de Paris, en 1528, et âgé d'environ sept ans, recevait à cette époque en donation de son grand-père, Jacques de Dicy, un arpent de terre situé au terroir de Montgermont[3].

En 1546, Jacques Bernard paraît dans un contrat, comme seigneur de Saintry et du Plessis-Chenêt, et, en 1548, il fait hommage au roi de la haute justice de Saintry.

En 1559, nous trouvons Jacques, Fiacre et Nicolas Bernard, qualifiés tous trois « seigneurs de Montgermont » dans une sentence de la justice de Maison-Rouge[4], et il me semble que le sang proces-

---

1. *Archives nationales*, P. 9, cote 3067.

2. En 1545, un Pierre de Dicy comparaît à la convocation du ban et arrière-ban du bailliage de Sens, comme seigneur du fief de la Barrillière, paroisse Saint-Pierre-de-Courtenay. Dans cette même liste, nous voyons que le seigneur de Dicy, en 1545, était Me Robert de Coussy, abbé de Flavigny (*Ban et arrière-ban du bailliage de Sens*, par M. Roy).

3. *Pièces originales*, vol. 304, dossier 6629.

4. Le fief de la Maison-Rouge était situé au sud-ouest de Montgermont, ainsi que nous le constatons sur quelques lambeaux de plans manuscrits du XVIIIe siècle. Il relevait du comte de Cély, comme seigneur de Nainville, et comprenait le Bois Jeune qui appartenait à M. de Jonville, les bois et terres situés dans les environs du Bois Rouge et de la mare Jeanneton, et quelques terres sur la rive droite de l'École. On remarque encore autour de la mare dite mare Rouge quelques restes de constructions et

sif des Dicy reparaît en eux, car les sentences de justices locales se succèdent en 1564, 1565, 1566[1].

---

de fossés; c'était là probablement que se trouvait la maison seigneuriale.

La première mention de la Maison-Rouge, « en la paroisse de Montgermont en Gastinois » est du 21 mai 1454 (*Archives nationales*, S. 1423, liasses 11-20). Jean du Monceau, fils d'Agnès de Montgermont, y possède des terres voisines de celles de Jean de Dicy. En 1506, Jacques du Monceau, descendant de Jean du Monceau et d'Agnès de Montgermont, paraît comme seigneur de Maison-Rouge à la rédaction des coutumes de Melun. Le 25 février 1581, Me Martin Buisson, notaire à Perthes, passe le contrat de mariage de Albert Cartier, écuyer, seigneur de Farges-en-Berry et de Loyse de Villecardet, fille de Jacques de Villecardet et de Françoise de Bernard. A l'occasion de ce mariage, Jacqueline de Bernard, sœur de Françoise, dame de la Maison-Rouge, donne à sa nièce la terre et seigneurie de la Maison-Rouge « consistant en maison, contenant plusieurs corps d'hostel, court, coulombier, portion de grange, vingt arpents de boys, quarante-cinq arpents de terre, ung clos de vigne et jardin », et mouvant en plein fief du maréchal de Montmorency, à cause de la châtellenie de Chilly (*Archives nationales*, Y. 122, f° 430 v°).

En 1598, Adam de Corbay vend à Jacques de Bernard, seigneur de Montgermont, Saintry, Plessis-Chenêt, Monceau et Neuillan, les deux tiers de trente-cinq arpents de terre et dix-huit arpents et un quartier de terre et bois du fief de la Maison-Rouge, lui venant de sa mère, damoiselle de Mornay *(Papiers de Montgermont)*. Ainsi, en l'espace de quelques années, une partie de la Maison-Rouge sortait par donation de la famille Bernard et une autre y rentrait par achat.

En 1612, d'après un contrat passé chez Mes Granderie et Mothelet, notaires à Paris, Jacques de Bernard cède à M. des Fontaines ses dimes sur les Fontaines, Etrelles et Brinville et s'engage à payer au curé de Montgermont un droit annuel de un muid de blé. En échange, M. des Fontaines donne à J. de Bernard soixante arpents de terre et vingt-deux arpents et demi de bois situés à la Maison-Rouge.

Au commencement du XVIIIe siècle, suivant un aveu fait par J.-B. du Mas, seigneur de Montgermont, la partie du fief de la Maison-Rouge lui appartenant se composait de neuf arpents de terre, quarante-huit arpents cinquante perches de bois et huit arpents soixante-quinze perches de prés *(Archives de Seine-et-Marne*, E. 460). D'autres bois, d'une contenance de vingt-un arpents quatre-vingt-deux perches et appartenant à Mme de Marteville, furent acquis en 1736. Enfin, par suite de nouvelles acquisitions, le fief de la Maison-Rouge, tel qu'il appartenait au marquis de Gontaut, vers 1788, se composait de huit arpents soixante-quinze perches de prés; soixante-dix arpents trente-deux perches de bois; quatre-vingt-treize arpents de terres; et de soixante-huit livres quatorze sous un denier de cens. A cette époque, le comte de Cély, de qui il ressortait, réclamait encore le droit de relief, qui, d'après l'article 61 de la coutume de Melun, consistait dans le revenu d'une année.

1. *Pièces originales*, vol. 304, dossier 6629.

En 1564, le 24 janvier, Jacques Bernard fait hommage du château de Montgermont, « à lui échu par le trépas de Marie de Dicy, sa mère », et, le 26 juin 1565, il en fait l'aveu et dénombrement[1].

Une sentence du prévôt de Paris, du 12 juin 1570, présente un intérêt tout particulier; malheureusement, nous n'en possédons que l'indication sommaire qui suit : « Sentence de la Prévôté de Paris » du 12 juin 1570 entre Jacques Bernard, écuyer, » seigneur de Saint-Try et de Montgermont d'une » part, et le procureur du roy au Chatelet de Paris » d'aultre, par laquelle est ordonné que main-levée » sera faite audit Bernard de tous et chacun des » biens et héritages saisis à la requête dudit pro- » cureur du roi, comme ayant prétendu qu'il était » de la nouvelle sexte *(sic)*[2]. »

Jacques Bernard avait-il pensé à embrasser le protestantisme, ou bien la saisie avait-elle eu lieu à la suite d'une dénonciation, reconnue plus tard mensongère par la Prévôté de Paris? Il est difficile de le préciser; mais un coup d'œil sur la situation de la France à cette époque, et sur l'état des esprits dans notre pays en particulier, pourra jeter un peu de lumière sur le point qui nous occupe. Après les quelques années d'accalmie dans les luttes religieuses qui suivirent la majorité de Charles IX, la guerre reprit avec une violence nouvelle en 1568; chaque parti était mécontent : les catholiques trouvaient trop larges les concessions faites aux protes-

---

1. *Archives nationales*, P. 80[1], cote 3922.
2. *Pièces originales*, vol. 304, dossier 6629.

tants par l'édit d'Amboise (1563), et les Guises, éloignés du pouvoir, espéraient le reprendre ; d'autre part, le prince de Condé, l'amiral de Coligny et les chefs calvinistes poursuivaient le roi de leurs doléances sur l'inexécution des édits de tolérance, et voulaient chaque jour une place plus large dans le gouvernement du royaume. Se sentant menacés par l'écrasement de leurs coréligionnaires des Pays-Bas, ils réunirent une armée composée d'Allemands et de protestants français, et marchèrent sur Paris. Charles IX, qui venait de passer un mois à Melun, et qui se trouvait alors à Montceaux, faillit être surpris par les calvinistes, et n'eut que le temps de se réfugier vers Paris. Pendant deux années, la lutte fut terrible : chaque parti put compter de tristes victoires : Condé fut tué à Jarnac, et Coligny fut battu à Montcontour (1569). Enfin, voyant Paris menacé, la Cour rentra en pourparlers, et on signa la paix de Saint-Germain-en-Laye (8 août 1570).

La guerre avait surtout eu lieu en Saintonge et sur la Loire, Paris et les principales villes de l'Ile-de-France étant entre les mains des catholiques. Mais une inimitié aussi vive, quoique moins sanglante, y régnait entre les deux partis, et les catholiques qui tenaient Melun ne manquaient pas d'inquiéter les protestants habitant le pays[1]. C'est évidemment à cette situation troublée qu'il faut attribuer l'accusation portée contre Jacques Bernard, et nous pensons que les preuves de sa fidélité au catho-

---

1. Leroy, *Recherches historiques sur le protestantisme dans le Melunais.*

licisme durent être bien manifestes, puisque la sentence de mainlevée fut prononcée le 8 juin, pendant la période la plus grave de la lutte, au moment où les deux partis exaspérés ne songeaient à aucune concession, et où les pourparlers pour la paix n'étaient même pas engagés.

Il faut ajouter que le protestantisme ne fit jamais de nombreux prosélytes dans le Melunais, surtout parmi les bourgeois et les paysans; le roi habitait souvent Fontainebleau; en outre, les fiefs du pays étaient pour la plupart entre les mains de personnages ayant des charges à la Cour ou de membres du Parlement; or, la Cour, même pendant les périodes de calme, n'accueillait qu'avec froideur les protestants, et quant au Parlement, il lutta toujours avec énergie contre l'hérésie. Nous pensons aussi que le caractère des habitants devait être sensiblement le même à cette époque que de nos jours : leur esprit peu porté aux discussions religieuses, et la tiédeur de leurs convictions durent contribuer à donner peu de prise aux nouvelles croyances. Si nous nous rappelons enfin que Jacques Bernard avait étudié à l'Université de Paris, et que la Sorbonne montra pendant les guerres de religion la plus grande ardeur à soutenir la cause catholique, je crois que nous pourrons affirmer la fausseté de l'accusation qui avait amené la saisie des biens des Bernard.

Le frère aîné de Jacques Bernard, Fiacre, qualifié « seigneur de Montgermont, Pringy, Bezinville et » Ponthierry en partie », fut présent à la rédaction des nouvelles coutumes de Melun, faite en confor-

mité des ordonnances de Henri II et de François II, et publiée le 20 avril 1560[1].

Nous ne savons rien de son second frère, Nicolas, si ce n'est qu'il vivait encore en 1566[2].

Jacques Bernard augmenta encore les biens de sa maison, car c'est de son vivant que nous voyons apparaître pour la première fois le fief des Noyers, dont j'ignore la situation, et pour lequel il prêtait hommage, en 1560, à Louis de Pampelune, seigneur de Livry[3].

Il avait épousé Esther de Blanchefort (ou Bouchefort), et mourut avant le mois de juillet 1587, ainsi que nous l'apprennent des lettres patentes de Henri IV[4]. Sa femme se remaria au sieur de Remblay, gendarme en la compagnie du duc de Montpensier.

Nous avons vu sur la pierre tombale de l'église de Saintry que Pierre Bernard portait dans son blason des quintefeuilles et une tour crénelée. Un aveu de 1565, fait par Jacques Bernard et conservé aux Archives nationales, est frappé d'un timbre représentant les armes des Bernard; ils portaient alors une tour crénelée cantonnée de trois quintefeuilles, deux en chef et une en pointe. Un autre sceau, très bien conservé, se trouve au bas d'un aveu de 1604[5]. Ils n'avaient pas encore pris pour armes l'aigle couronnée

---

1. *Procès-verbal de la rédaction et réformation des coutumes du bailliage de Melun*, t. I, p. 123. — Le prieuré de Saint-Martin des Champs, à cause du prieuré de Pringy, fut représenté par Me Pierre Bordier, avocat, et le curé de Pringy, Me Gilles Alup, par son vicaire Antoine Le Clerc.

2. *Pièces originales*, 304, dossier 6629.

3 et 4. *Idem*, idem.

5. *Archives nationales*, P. 80[1], cote 3922. — P. 74[2], 3565.

des Dicy, qui figurera plus tard dans les registres de d'Hozier. Je dois également faire remarquer que jusqu'ici aucune pièce authentique ne leur donne la particule, et que Jacques Ier signait, dans l'aveu de 1565 : « Jacques Bernard ». Ce n'est que son fils qui signa en 1604 : « Jacques de Bernard », dans un aveu où la particule leur est également attribuée. Je ne parle pas du long arrêt du Conseil d'État de 1668 qui leur maintient la noblesse; dans cette pièce, tous sont appelés « de Bernard », mais ce n'était que par courtoisie ou par égard au nom qu'ils portaient à l'époque où il fut rendu.

JACQUES II DE BERNARD.

Jacques II de Bernard, fils unique[1] de Jacques Ier et d'Esther de Blanchefort, fit, comme son père, ses études en l'Université de Paris; il y était « escollier » juré » en 1587, époque où, « en considération de ses » études et privilèges d'escolavité », il fut exempté de comparaître au ban et arrière-ban convoqué cette même année[2]. De même, et cette fois « en considéra- » tion des services faits à la couronne » par son père, il fut exempté des « services, comparutions et contri-

---

1. *Pièces originales*, 304, dossier 6629.

2. Dans le droit féodal du moyen âge, en échange de la concession du fief et de la protection promise par le suzerain au vassal, celui-ci s'engageait à certaines obligations, parmi lesquelles celle de suivre son seigneur à la guerre tenait le premier rang. Peu à peu, la royauté remplaça les seigneurs féodaux dans un certain nombre de leurs droits, et le service militaire ne fut plus dû qu'au roi. Les armées permanentes s'organisèrent vers le XVe siècle, et le souverain exigea des gentilshommes un certain temps de service militaire. La convocation des nobles sous le nom de ban et arrière-ban, c'est-à-dire l'appel « que le roi fait de la noblesse, à raison des fiefs qu'elle possède, mouvant immédiatement (ban) ou médiatement (arrière-ban) de Sa Majesté (Boutaric, p. 442) », devint plus rare à partir de cette époque et ne servit plus qu'à renforcer l'armée régulière en temps de guerre.

» butions » du ban et arrière-ban de 1595. Il était encore mineur en 1596, car, à cette date, l'aveu de Montgermont fut fait par son tuteur, Daniel Prévost, seigneur de Peubron ; mais l'année suivante, le 4 août 1597, il fit lui-même, pour la première fois. l'hommage de sa seigneurie, ce qui met sa naissance en 1577[1].

Il fit encore l'aveu de Montgermont, ainsi que de la haute, moyenne et basse justice, le 23 novembre 1604, et le même jour, dans le même acte, il avoue tenir du roi « la haute, moyenne et basse justice de » la terrre et seigneurie de Sainctery... à charge du » relief de mutation de seigneur et vassal d'un florin » d'or à la valleur de douze sols parisis[2]... » Le relief étant le droit dû au suzerain pour les mutations arrivées dans la personne du vassal, autrement que par vente, il semble que Jacques de Bernard, majeur depuis sept ans, était bien en retard pour payer ce droit; il faut en accuser probablement les troubles, les désordres amenés en tout lieu par les guerres de religion qui venaient de prendre fin avec Henri IV.

Quel avait été pendant ces temps désastreux le rôle de Bernard? Quel avait été le sort de Montgermont et de ses environs? Autant de questions sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement précis, et que nous ne pouvons essayer de résoudre qu'à l'aide de conjectures. Jacques Ier Bernard était mort en 1587, et nous avons vu que son dévouement au

---

1. *Archives nationales*, Q[1] 1403.
2. *Archives nationales*, P. 74[2], cote 3565.

roi et au catholicisme était attesté autant par les lettres royales que par les arrêts des cours de justice. Son fils avait alors dix ans et étudiait à l'Université de Paris. Quand il fut en âge de porter les armes, il est probable qu'il suivit la plus grande partie de la noblesse de la Champagne et de l'Ile-de-France, qui avait reconnu Henri IV après l'assassinat de Henri III. Il lui était resté fidèle pendant sa lutte contre la Ligue, devenue un parti aussi politique que religieux. D'ailleurs, il avait dû suivre les inspirations de sa mère, dont le deuxième mari servait sous les ordres du duc de Montpensier, l'un des premiers seigneurs ralliés à Henri de Bourbon ; enfin, des témoignages ultérieurs de la bienveillance du roi nous permettent d'assurer sa fidélité à sa cause.

Quant aux habitants de notre pays, il suffit, hélas! de se rappeler les malheurs de la fin du XVIe siècle pour se faire une idée de ce qu'ils eurent à souffrir. Pendant les guerres purement religieuses, les protestants, sous les ordres du prince de Condé, avaient assiégé Corbeil, en 1567; l'armée s'étendait jusqu'à Saint-Fargeau et Ballancourt, et « pour dire en un » mot, il n'y eut village ni hameau sur le Gastinois » qui ne fût rempli de gens d'armes[1] ». Tous les villages de la châtellenie de Corbeil, qui s'étendait jusqu'à Jonville, furent pillés, les maisons détruites, les arbres fruitiers arrachés. Les années qui suivirent ne firent qu'augmenter les misères des populations : ce ne sont que passages de troupes pillant

---

1. De La Barre, *Antiquités de Corbeil.*

de tous côtés, amis et ennemis, réquisitions pour nourrir les gens de guerre, dévastations des bandes allemandes appelées par les protestants, traînards de toute catégorie commettant partout des méfaits que les autorités sont impuissantes à réprimer. Puis survint la Ligue (1576), dont les luttes ne furent qu'une cause nouvelle de malheurs pour notre région. Si Melun resta fidèle au roi pendant les événements de cette époque troublée, il n'en est pas moins vrai que les Ligueurs occupèrent la plus grande partie du Melunais et du Gâtinais et qu'ils eurent à Melun de nombreux partisans. En 1589, le duc de Mayenne s'en empara; la ville fut livrée au pillage, et la soldatesque se répandit dans les environs, parcourant les campagnes, et poursuivant ceux qui étaient restés fidèles à Henri III, le « Détestable tyran », ou qui se ralliaient à Henri de Bourbon. L'année suivante, Henri IV reprit Corbeil et, remontant la rive droite de la Seine, assiégea Melun qui tomba en son pouvoir le 6 avril 1590. Ce qui avait échappé aux Ligueurs devint la proie des soldats de l'armée royale; les malheureux paysans se virent privés de leurs dernières ressources. Mais bientôt le duc de Parme, Alexandre Farnèse, s'avance au secours de Paris assiégé par Henri IV, et met le siège devant Corbeil. Quelle dut être la désolation répandue dans le pays pendant ce siège mémorable qui dura trois semaines (sept.-oct. 1590)! Les habitants se réfugient dans les villages environnants, cherchant un abri qu'ils ne peuvent trouver devant une armée composée en partie de mercenaires et d'étrangers dont il fallait satisfaire la cupidité. Quelques mois auparavant les

moissons avaient été détruites; ce fut le tour des vignes, car, dit l'historien de Corbeil, « en cette » année il y avait quantité de raisins aux vignes; les » soldats en mangèrent si excessivement qu'il en » mourut plus de 4,000 de la dyssenterie ».

Tels furent les principaux événements de cette période sanglante dans notre pays; à partir de ce moment le théâtre de la guerre se resserra de plus en plus, jusqu'au jour où, devenu maître de Paris, Henri IV put ramener la paix dans une région qui avait été si longtemps troublée, et qui devait enfin trouver pendant un demi-siècle un calme qu'elle n'avait pas encore connu.

Jacques de Bernard obtint le 28 janvier 1604 des lettres patentes de Henri IV, portant « permission » de chasser et tirer à l'arquebuse à toutes sortes de » gibier non deffendues[1] ». Pour comprendre l'intérêt de cette permission, il faut rappeler en quelques mots quelles étaient, au XVIe et au XVIIe siècle, l'étendue du droit de chasse, et les modifications qui peu à peu s'étaient introduites dans l'exercice de ce droit[2].

A l'origine de la monarchie et jusqu'aux Valois, la chasse était libre : en principe, chacun pouvait chasser, qu'il fût noble ou roturier, sauf dans les parties réservées et érigées en *garennes;* il n'y avait d'apportées à ce droit que quelques restrictions relatives à l'heure, aux engins employés, et à l'espèce de l'animal. Peu à peu, lors de l'épanouissement du régime féodal, le droit de chasse se restreignit et de-

---

1. *Pièces originales*, 30.1, dossier 6629.
2. Voir l'*Histoire de la chasse en France*, par le baron de Noirmont, t. II.

vint le privilège de certaines personnes[1]. Il fut établi que les possesseurs d'un fief, même bourgeois, et ceux qui avaient un privilège spécial, pourraient seuls chasser sur leurs propres terres. En même temps, les seigneurs hauts justiciers s'arrogeaient le droit de chasse sur les terres de ceux qui dépendaient de leur juridiction, et, abusant du droit de garenne, en établissaient partout, de toute étendue, y comprenant même, sous la large dénomination de *garennes ouvertes*, des terres sur lesquelles ils n'avaient aucun droit de propriété. Peu à peu, à l'époque des Valois, devant les abus de toute sorte qui se produisirent, et sous l'empire de l'idée qui attribuait au roi seul le droit de chasse, nous voyons s'introduire de nouvelles restrictions; le seigneur a bien le droit de chasser sur son fief, mais point sur les terres qu'il tient en roture; les rois réglementent de plus en plus l'étendue des territoires concédés autour des chasses royales, limitent le droit du haut justicier, et retirent complètement le droit de chasse aux nobles non possesseurs de fiefs. En 1539, un arrêt de François Ier décida qu'un seigneur ne pourrait plus établir de garennes que par concession spéciale, et en justifiant qu'il possédait personnellement assez de terres pour nourrir les lapins qui en sortaient. Enfin, pendant les troubles de la Ligue, et pour restreindre autant que possible la possession des arquebuses, les rois Henri II et Henri III en avaient défendu le

1. C'est en 1270, dans les Établissements de saint Louis, qu'apparaît pour la première fois, en matière de chasse, la distinction entre nobles et roturiers.

port à tous les paysans et à tous ceux auxquels leur métier de gens de guerre n'en commandait pas l'usage. En 1600 et 1601, Henri IV, voyant la paix renaître dans les campagnes, en autorisa l'emploi pour la chasse; mais deux ans plus tard, en 1603, apprenant que beaucoup de gens se servaient de leurs armes pour un tout autre usage que celui qu'il avait prévu, il défendit absolument la chasse à l'arquebuse aux nobles aussi bien qu'aux roturiers, se réservant de donner lui-même des autorisations personnelles. Henri IV n'abusa pas du droit d'octroyer ces permissions, et celle qu'il donna à Bernard est une preuve de la faveur dont le seigneur de Montgermont jouissait auprès de lui. Du reste, cette défense ne fut pas maintenue : Toute la noblesse présenta ses réclamations, et, devant cette levée en masse, le roi rapporta son ordonnance, et permit l'usage des armes à feu aux nobles et aux possesseurs de fiefs.

Jacques II de Bernard, seigneur de Montgermont, Neuflieu et Saintes, près de Montargis, avait épousé, en octobre 1603[1], Geneviève Bergeron, fille de Jean Bergeron, ancien conseiller du Roi et trésorier de France en Picardie, et de Catherine de Valles, qui lui avait apporté 12000 livres tournois en dot. Il mourut avant 1633, ainsi que le prouve l'hommage fait à cette date par son fils Henry et par ses autres enfants mineurs[2]. Il avait augmenté ses biens terri-

---

1. Son contrat de mariage qui existe aux *Archives de Seine-et-Marne* (E. 432) fut passé le 18 septembre 1603 en présence de plusieurs membres des familles Bergeron et de Valles.

2. Abbé Lebeuf, V, p. 93.

toriaux du fief de Neuillan, dont nous voyons pour la première fois le nom dans les actes qui le concernent; tout ce que nous savons sur ce fief, c'est qu'il relevait du seigneur de Courtenay qui en recevait l'hommage[1].

Je regrette de n'avoir eu que de faibles données sur la valeur des biens des Bernard à cette époque; car, d'après l'énumération de ses fiefs dans les aveux et hommages, il semble que Jacques II de Bernard fut le plus riche de tous ceux de son nom que nous connaissions. En effet, aussitôt après sa mort, le 29 mars 1634, leur vieille seigneurie de Saintry fut vendue par sa veuve, nous ne savons pour quel motif, à Nicolas Le Jay[2], baron de Tilly, premier président au Parlement de Paris, conseiller d'État. Le seul renseignement que nous possédions sur l'estimation de leurs terres nous est donné par l'abbé Lebeuf qui nous apprend qu'en 1597, d'après le rôle de contribution pour le ban et l'arrière-ban de la châtellenie de Corbeil, « le fief et la seigneurie de » Saintry, le fief du Plessis-Chenay, de Monceau » et le fief de l'Arche assis à Corbeil, valaient » 300 livres ».

Henry de Bernard, fils de Jacques et de Geneviève Bergeron, ne posséda pas longtemps la seigneurie HENRY DE BERNARD,

---

1. *Pièces originales*, 304, dossier 6629.

2. Nicolas Le Jay, lieutenant civil au moment de l'assassinat de Henri IV, sut par sa fermeté maintenir l'ordre dans Paris. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec Madeleine Marchand, mais plusieurs bâtards qu'il légitima. Les seigneuries de la Maison-Rouge et de Tilly étaient entrées dans sa famille par sa mère, Madeleine Gron. Les Le Jay portaient : d'azur à l'aigle et trois aiglons d'or, regardant un soleil de même placé au canton dextre du chef.

de Montgermont. Le 15 juin 1635, il comparaît à la convocation du ban et arrière-ban, déclarant « qu'il » est prêt à monter à cheval au meilleur équipage que » faire se pourra pour le service de Sa Majesté », et, le 1er septembre suivant, il prête serment de fidélité à la « monstre » réunie à Melun[1]. C'était le moment de la guerre de Trente Ans où Richelieu, jugeant le moment opportun de jeter la France dans la mêlée générale, fit un traité avec les États de Hollande. Un élan d'enthousiasme guerrier s'empara de tout le pays : partout la noblesse est appelée sous les armes; les bans et arrière-bans sont convoqués dans tous les bailliages. Nous ne savons pas où Henry de Bernard tint campagne; mais en 1636, le roi le nomme capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre à pied « sous la charge du seigneur de » Castelnau ». Il s'agit ici de Jacques de Castelnau, qui, âgé de 16 ans, fit ses premières armes en Hollande, et revint en France la même année lever un régiment pour aller reprendre Corbie aux Espagnols. Castelnau, qui était baron de Jonville[2], se trouvait

---

1. *Pièces originales,* 304, dossier 6629. — *Archives de Seine-et-Marne,* supplément B, 505.

2. La seigneurie de Jonville avait droit de justice au ressort de Corbeil. Elle avait été possédée par les moines de La Charité-sur-Loire de l'ordre de Cluny, puis appartint à Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière, baron de Jonville, ambassadeur des rois Henri III et Henri IV auprès de divers États, qui y mourut en 1592 et fut enterré dans l'église de Pringy où se voit encore sa pierre tumulaire. Son fils Jacques eut plusieurs enfants : Henri fut tué à 17 ans devant La Rochelle; le second, Jacques, marquis de Castelnau, baron de Jonville, dont il est ici question, fut fait maréchal de France et mourut à Calais, en 1658 (Moréri). Jonville appartint ensuite à Augustin-Jean-François Chaillon, baron de Jonville, seigneur des Bordes et Ponthierry, conseiller au Parlement et ensuite président au Grand Conseil vers 1768, gentilhomme ordinaire de la chambre de S. M., et son chargé d'affaires à Bruxelles.

par conséquent être le plus proche voisin de Bernard, et l'enrôla sous ses ordres. Henry fit donc probablement partie de cette armée nombreuse qui arrêta les Impériaux déjà en marche sur Paris, et les refoula au delà du Rhin et dans les Flandres.

Au mois de décembre 1638, il épousa Marie de Crespy, fille de Jacques de Crespy[1], seigneur de Beauregard, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, lieutenant au gouvernement et capitaine de ville et château de Melun, lieutenant des chasses de Fontainebleau, et de Marguerite Fraguier[2]. Sa sœur, Madeleine, avait épousé Antoine de la Croix, seigneur de Chailly : par leurs alliances, les Bernard se trouvaient parents de presque toute la noblesse environnante.

Henry de Bernard mourut en 1644 ou 1645, et sa veuve Marie de Crespy épousa en deuxièmes noces, le 22 janvier 1649, François de Courtenay, maître de camp, seigneur de Changy. Elle mourut elle-même en 1671, sans enfants de son second mariage[3].

Henry de Bernard laissait deux filles, Marie, âgée de quatre ans, et Marguerite, et un fils, Jacques, troisième du nom, né en 1643, sous la tutelle de

---

1. Les Crespy portaient : d'azur à un bras d'argent vêtu d'un fanon d'hermines.

2. Marguerite Fraguier était fille de Jean Fraguier et de Marie Théroude. Les Fraguier portent : d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois grappes de raisin d'or, deux en chef et une en pointe. Ils possèdent encore la terre du Mée, près Melun, qui leur vint par le mariage de Nicolas Fraguier († 1721) et de Jeanne Charpentier, fille du seigneur du Mée. Ils devinrent aussi, au XVIIe siècle, seigneurs hauts justiciers de Tigery.

3. François de Courtenay épousa en deuxièmes noces Marie-Louise de Rochechouart (P. Anselme, I).

Philbert de la Croix, seigneur de Beaulieu[1]. Il est probable que Marguerite ne naquit qu'après la mort de son père, car dans l'acte du 5 avril 1645, par lequel Marie de Crespy accepta la garde noble[2] de ses enfants mineurs, il n'est question que de Marie et de Jacques.

JACQUES III DE BERNARD.

Ce fut pendant la minorité de Jacques de Bernard qu'éclatèrent les troubles de la Fronde, qui devaient ramener la ruine et la désolation dans notre pays déjà si souvent éprouvé. Cette fois-ci, il ne nous est plus permis de douter du sort réservé à Montgermont, et un document, bien laconique malheureusement, nous apprend le désastre qui l'atteignit. Pendant le siège d'Étampes, c'est-à-dire en mai et juin 1652, les bandes de soldats qui parcouraient la contrée, attaquèrent le château, le forcèrent, et brûlèrent tous les titres et papiers qui s'y trouvaient[3]. La sécheresse de ce document ne nous indique ni

---

1. *Archives nationales*, Q¹ 1403.

2. Lorsqu'à la mort d'un vassal noble, le suzerain se trouvait en face d'enfants mineurs, il y avait pour lui un certain dommage résultant de ce que les obligations du vassal ne pouvaient être remplies. Le droit féodal avait alors créé la *garde noble*, par laquelle on substituait au mineur son plus proche parent dans la ligne d'où venait le fief. Ce curateur rendait alors hommage au seigneur dominant, lui payait les droits utiles et honorifiques attachés au fief, et en avait l'administration jusqu'à la majorité féodale de vingt ans.

3. *Pièces originales*, 304, dossier 6629. — Attestation de François de Bordier, ancien praticien ayant exercé la justice à Montgermont, en date du 4 juillet 1652. J'attribue à cet incendie la pénurie des Archives de Montgermont. Le marquis de Gontaut n'ayant pas émigré à la Révolution, et aucune mention n'étant faite du transport des titres féodaux au chef-lieu du district, il ne semble pas que les papiers aient disparu à cette époque. Les pièces de quelque importance qui ont pu échapper à ces tourmentes ont dû être transportées au château de Saint-Blancard où elles ont disparu dans l'incendie de 1886. Les Archives de Montgermont étaient destinées à périr dans les flammes!

par qui, ni pour quel motif fut pillé le château des Bernard. Cependant, après avoir étudié dans les Mémoires du temps la marche des armées de Condé et de Turenne avant et pendant le siège d'Étampes, je crois pouvoir affirmer que, — le pays entre Melun et Corbeil, sur la rive gauche de la Seine, n'ayant été occupé à cette époque que par les armées de Turenne,— ce sont les troupes royales qui ont ravagé le territoire qui nous intéresse et incendié Montgermont. Après le combat de Bléneau, près de Gien (8 avril 1652), Turenne, voulant à toute force empêcher Condé de s'emparer des villes qui commandaient le cours de la Seine et qui étaient restées fidèles au roi, coupe à travers le Gâtinais, marche jour et nuit, arrive à Moret, traverse Fontainebleau, et atteint la Ferté une heure avant l'arrivée de Condé qui venait de Montargis et qui est forcé de se retirer à gauche sur Étampes[1]. La vallée de la Seine est donc sauvegardée, et le roi, accompagné de la Cour, quittant Gien, et passant par Auxerre, Joigny et Sens, arrive à Melun le 21 avril, couche à Corbeil le 23, et se fixe à Saint-Germain, pendant que l'armée royale établit ses quartiers d'hiver à Chartres, Linas et Palaiseau.

Un mois plus tard, la Cour quitte Saint-Germain, et passant par Corbeil, revient le 24 mai se fixer à Melun qui, pendant l'éloignement du roi, avait eu à supporter le passage de quelques corps de l'armée des Princes, venant probablement du côté de la Bric.

---

1. *Mémoires de Turenne; Mémoires du marquis de Montglat.*

C'est alors que Turenne, sachant que le gros de l'armée ennemie était dans Étampes[1], se décide à assiéger cette ville dont les remparts, démantelés en partie en 1590 par Henri IV, semblaient offrir peu de résistance. Le roi, désireux d'assister au siège, et profitant de la sécurité de la rive gauche de la Seine, quitte Melun le 28 mai et va coucher au Ménil-Cormuel, près Corbeil. Il ne fait d'ailleurs qu'une courte apparition devant Étampes et rentre à Melun, par Corbeil, le 2 juin. Pendant ce temps, les opérations se succèdent devant la ville assiégée; mais Turenne, apprenant que le duc de Lorraine vient au secours des Princes, et craignant d'être pris entre deux feux, lève le siège, et se replie sur Corbeil, où il passe la Seine pour aller au-devant des Lorrains : le siège d'Étampes avait duré du 26 mai au 7 juin. Pendant ce temps, l'armée des Princes se retirait sur Paris.

Si les environs de Melun et le pays situé entre cette ville et Corbeil ne furent pas, en mai et en juin, le théâtre même de la guerre (car rien n'indique que les troupes des Princes soient venues y faire même de rapides excursions), ils n'en furent pas moins dévastés par les mercenaires allemands appelés par Mazarin, par l'armée de Turenne et par les bandes de pillards qui la suivaient. Déjà ruinée les années précédentes par les passages des troupes des deux partis, cette malheureuse contrée ne pouvait plus nourrir ses habitants, et cependant elle était

---

1 *Gazette de France*, p. 515.

parcourue en tous sens par les soldats qui vivaient comme toujours aux dépens des paysans, « s'escar-» tant de leur camp, et allant piller à la campagne » dans les villages, n'espargnant pas même les mai-» sons seigneuriales. » (Lettre du Roi à Turenne du 28 avril 1652.) « La misère du peuple était épouvan-» table, dit La Porte dans ses mémoires, et dans » tous les lieux où la Cour passait, les pauvres pay-» sans s'y jetaient, pensant y être en sûreté, parce » que l'armée désolait la campagne. » Ils se réfugiaient à Melun, emmenant avec eux le peu de bestiaux qui leur restait, mourant de faim, et n'ayant d'autre abri que leurs charrettes. Le pays devient un véritable désert, et l'armée de Turenne, faute de vivres, est obligée de laisser le roi à Melun, et de se replier, dès le mois de mai, sur Corbeil, afin d'y trouver sa subsistance.

Jacques de Bernard, cependant, atteignit la majorité féodale en 1663; pour un motif que nous ignorons, il omit de faire en temps utile l'acte de foi et hommage; aussi y eut-il saisie féodale[1], dont il demande mainlevée en prêtant hommage, le 10 octobre 1664[2]. Cet acte, conservé aux Archives départementales de Seine-et-Marne[3], rappelle en détail toutes les cérémonies de l'ancien hommage.

---

1. *Archives nationales*, Q' 1403.

2. La saisie féodale avait lieu lorsque l'acte de foi et hommage n'était pas fait dans les quarante jours qui suivaient chaque mutation de seigneur ou de vassal; elle procurait au seigneur dominant de grands avantages, entre autres celui de jouir de tous les fruits du fief et de tous les droits utiles du vassal.

3. *Archives départementales de Seine-et-Marne*, E. 1461. — Depuis longtemps les formalités de foi et hommage telles qu'elles avaient lieu au

Cependant, en 1668, une nouvelle saisie féodale des revenus de la seigneurie de Montgermont fut opérée; mainlevée en fut donnée le 24 janvier 1670, après que, en conformité de l'arrêt du Conseil du Roi du 22 décembre 1661, ordonnant la confection d'un terrier de la vicomté de Melun, Jacques eût fait la déclaration suivante où est décrit le château de Montgermont à cette époque[1].

« 16 janvier 1670... Jacques de Bernard, escuier,
» sieur de Montgermont y demeurant... a reconneu
» et confessé estre à present detempteur propriet-
» taire et pocesseur du fort chastel et grand corps
» de logis du dit Montgermont assis au bailliage et
» proche la ville de Melun, iceluy enclos partye de
» fossez et murs, porte d'entrée à pont levis, tour-
» nelles aux coings du dit chastel quy flanques dans
» les fossez et regardent tout à l'environ d'iceluy
» chastel; au dedans duquel y a plusieurs logements
» couverts de thuille tenant de touttes parts audict
» sieur déclarant.

» Item droict de haute, moyenne et basse justice
» audict Montgermont avec droict de rivière et cours
» de l'eau de la rivière d'Escolle depuis le pont de
» Dannemoys jusques à l'embouchure de la rivière
» de Seyne, et encorres le droict d'evronnage d'icelle
» rivière.

» Appartenant le dict fort et chastel de Montger-
» mont, justices, cours d'eau, rivière et droict

---

moyen âge, étaient supprimées; elles étaient seulement rappelées, pour la forme, dans des actes notariés semblables à celui que je transcris aux Notes justificatives.

1. *Archives nationales*, Q[1] 1403; *Archives de Seine-et-Marne*, E. 1461.

» d'evronnage au dict sieur déclarant de son propre
» par la succession directe du deffunct Henry de
» Bernard son père vivant escuyer, seigneur dudict
» Montgermont. »

Une troisième saisie, sous le titre de seigneurie de Pringy, fut opérée ; mainlevée fut demandée et accordée le 24 avril 1670[1] par un arrêt qui porte pour intitulé : « Arrêt de la Chambre du Domaine don-
» nant main-levée de la saisie féodale de la sei-
» gneurie de Montgermont, dans le territoire de
» Pringy, etc... », et qui nous éclaire sur la confusion qui avait été faite entre les seigneuries de Montgermont et de Pringy et sur les mouvances des terres de la seigneurie sises dans Pringy. Le fief de Montgermont s'étendait sur Pringy, Ponthierry, etc., mais ne relevait du roi que pour « le fait du chastel
» dudit Montgermont et la rivière d'Escolle » ; par conséquent les Bernard n'avaient ni foi et hommage, ni aveu et dénombrement à faire au roi pour les dépendances de leur seigneurie qui relevaient d'autres seigneurs particuliers. C'est ainsi que la partie du fief, sis à Pringy, relevait de la seigneurie de Nandy, appartenant alors au président de La Grange, auquel il avait été rendu hommage, et que la Maison-Rouge relevait du comté de Cély. Le seigneur de Montgermont avait aussi à Pringy des terres et des maisons en censive[2] et des rentes inféodées pour lesquelles le seigneur de Nandy était intervenu. Enfin la qualité distincte de seigneur de Montgermont et

---

1. *Archives nationales*, Q[1] 1403.
2. Ces censives se montaient à 40 livres.

de seigneur de Pringy avait été reconnue dans la réformation des coutumes de Melun, qui régissaient Pringy et Montgermont.

Jacques III de Bernard s'était marié plusieurs fois : 1° à Élisabeth Dupuis, sœur d'un conseiller du roi, greffier en chef des requêtes du Palais, dont il eut : Jacques Philbert, baptisé en l'église de Montgermont, le 11 juin 1673, et mort en 1685, et Cécile. Elle mourut en octobre 1674 ; 2° en 1689, à dame Marie Senin, veuve de Hugues Grassereau ; 3° en 1694[1], il épousa Marie-Anne Le Jay, fille de Jacques Le Jay, seigneur de Neuville et de Salles, et de Marguerite de Bernardin, et probablement petite-nièce du président Nicolas Le Jay qui avait acquis, en 1634, la terre de Saintry. Ce fut en sa faveur que fut rendu l'arrêt du Conseil d'État du 12 janvier 1668[2], qui le maintint dans sa qualité de noble et d'écuyer. Cette pièce importante mentionne nombre d'actes et de contrats relatifs aux Bernard, et nous a été d'un grand secours pour rédiger cette notice[3]. Dans cet arrêt, il est dit que Jacques de Bernard a déclaré que « son blason porte un aigle d'or » couronné, écartelé et armé de toutes parts, le fond » de sinople ». Ce sont les armes pleines des Dicy, ancêtres des Bernard, devenues les leurs à une époque que nous ne pouvons fixer, mais qui, ainsi que nous l'avons prouvé, est postérieure à 1565.

Les Bernard devaient être grands chasseurs ; déjà nous avons vu Henri IV accorder à Jacques II le

---

1 et 2. *Pièces originales*, 304, dossier 6629.
3. Cf. *Archives départementales de Seine-et-Oise*, A. 819.

droit de chasser à l'arquebuse; ici nous trouvons son petit-fils lieutenant des chasses de Fontainebleau, situation fort recherchée alors. En effet, les restrictions apportées au droit de chasse dans la circonscription des « Plaisirs du Roi » étaient devenues si considérables que le seul moyen, pour les gentilshommes ou possesseurs de fiefs voisins des capitaineries royales, de pouvoir chasser, même sur leurs terres, était d'y obtenir une charge : la chasse n'y était permise qu'à une distance de une à trois lieues des forêts; on ne pouvait faucher les prés qu'à la Saint-Jean; il était défendu de faire aucune espèce de clôture, etc... Une lieutenance dans les capitaineries facilitait le moyen de contrevenir à ces règlements excessifs, et donnaient des droits qui dégénéraient souvent en abus.

Jacques III de Bernard[1] mourut le 2 mars 1695, à Paris, sur la paroisse Saint-Méry, « et son corps », dit son extrait mortuaire, « fut transporté à Montgermont », où il fut inhumé dans l'église[2], le 5 mars. Il est probable qu'un service funèbre fut célébré à Pringy, dont il était seigneur; car j'ai retrouvé sur le mur de gauche de la nef de cette église les armes des Bernard qui devaient faire partie d'une litre peinte à l'occasion de ses obsèques, d'après la forme et les ornements de l'écusson. On sait, en effet, que le droit de litre ou de ceinture funéraire appartenait aux seigneurs hauts justiciers, et qu'à

---

1. D'après La Chenaye des Bois (article sur les du Mas), il était aussi seigneur de Hocquay, en partie; je ne sais quel est ce fief.

2. *Registres paroissiaux de Montgermont.*

leurs funérailles on peignait cette marque de deuil sur les murs de l'église pour honorer leur mémoire.

La fille unique de Jacques et de Marie Le Jay, Catherine-Hilaire, ne naquit que le 17 juin suivant, à Paris[1], et la souffrance d'hommage lui fut accordée le 19 décembre de la même année[2].

En 1701, Marie Le Jay, veuve de Jacques, fit confirmer sa noblesse et celle de sa fille par un arrêt de l'Intendant de la Généralité de Paris[3], et leurs noms furent maintenus dans le Catalogue des nobles (Registre I, n° 75, Melun).

CHAPITRE V

Les derniers seigneurs de Montgermont

Nous avons vu que la dernière héritière des Bernard, Catherine-Hilaire, naquit le 17 juin 1695, à Paris, trois mois après la mort de son père. Elle

Jean-Aimé du Mas.

épousa Jean-Aimé du Mas[4], conseiller au Parlement, qui devint par son mariage seigneur de Mont-

---

1. *Pièces originales*, 304, dossier 6629.

2. *Archives nationales*, P. 21, cote 1499. — La souffrance d'hommage s'accordait par le suzerain quand le nouveau vassal était mineur; à sa majorité, de vingt ans pour les garçons et de quinze ans pour les femmes, le vassal devait faire lui-même acte de foi et hommage.

3. *Pièces originales*, 304, dossier 6629.

4. Les Dumas ou du Mas étaient d'une ancienne famille de Parlement. Nous avons remarqué parmi eux deux conseillers secrétaires du roi, un conseiller clerc au Parlement, etc. *(Pièces originales*, vol. 1879, pièce 179).

Un frère de J.-A. du Mas était Antoine-Hilaire-Bon, conseiller au Par-

germont. Il était fils de Claude du Mas, secrétaire et greffier du Conseil privé du roi et fermier général, qui mourut en 1693, et de Françoise Tolu[1]. Nous ne savons pas qu'il ait rempli dans sa carrière de rôle important, et nous ne pouvons que signaler la date de sa mort arrivée à Paris en juin 1739. Mme du Mas avait quarante-quatre ou quarante-cinq ans, et était mère de deux fils[2]. Nous possédons encore la plaque érigée à sa mémoire dans l'église de Montgermont; elle porte cette inscription :

D. O. M. Mre Jean Aimé Dumas, chevalier, conseiller honoraire au Parlement, seigneur de Barbey[3], Mongermont, Pringy, Pontiery, Saint-Sauveur-sur-École, en partie Brinville et de la Maison-Rouge[4], est décédé a Paris, paroisse Saint-Rocii, le 21 juin 1739, agé de 67 ans. Priez Dieu pour le repos de son ame.

---

lement, qui mourut en 1727 à Montgermont. Une plaque de marbre fut placée dans l'église au-dessus de sa tombe avec cette inscription :

D. O. M. Cy gist messire Antoine Bon du Mas, conseiller au Parlement, décédé a Montgermont le 21 juin mil sept cent vingt-sept agé de quarante-cinq ans trois mois et trois jours. Priez Dieu pour le repos de son ame.

Un autre, Claude-François, lieutenant aux gardes, mourut en 1735 à Paris de la chute d'un paquet de bottes de foin qui lui tomba sur la téte du haut d'un grenier.

Les du Mas portaient : d'azur à la hune de...

1. Qui épousa en deuxièmes noces François Le Juge, seigneur de Bagnolet, fermier général.

2. La Chenaye des Bois, IX. *Mercure de France de juin 1739*, p. 1462.

3. Actuellement dans le canton de Montereau-fault-Yonne. Le 13 août 1722, Mme du Mas assistait à la bénédiction de la grosse cloche de l'église St Maurice, à Montereau.

4. Il était également seigneur de Réau, commune de Soisy-sur-École. Dans un partage fait en 1785, entre le comte de Cély et le marquis de Gontaut, la part de ce dernier fut de 94 arpents de bois (*Archives de Seine-et-Marne*, E. 440).

Nous avons retrouvé la trace de deux enfants issus de ce mariage : Aimé-Antoine, né à Paris le 21 mai 1721[1], qui eut pour parrain Antoine-Bon du Mas, son oncle, et Marie-Anne de Bernard, sa grand'mère; Élizabeth-Jeanne, née en 1723, qui mourut dans la paroisse de St-Sauveur-sur-École, à l'âge de un an, et fut enterrée dans le chœur de l'église de Montgermont[2], le 30 janvier 1724.

A cette époque, Marie-Anne de Bernard habitait Montgermont, quoique n'en étant pas propriétaire. Il paraît qu'une erreur avait été faite à ce sujet par l'administration des Domaines; car, en 1729, Jean-Aimé du Mas adressa une requête pour faire lever la saisie féodale de la seigneurie faite « faute » d'aveu et dénombrement sur la dame de Montger- » mont, belle-mère du requérant ». La Chambre reconnut que la terre lui appartenait comme venant de la dot de sa femme, qu'il avait pour cela fait aveu le 17 janvier 1728, et donna mainlevée de la saisie le 8 juillet 1729[3]. Marie-Anne mourut quelques années plus tard en 1736, âgée de quatre-vingts ans, et fut inhumée dans le chœur de l'église paroissiale[4].

JEAN-BAPTISTE DE LA MICHODIÈRE.

Veuve de Jean-Aimé du Mas, Catherine-Hilaire de Bernard épousa le 10 juillet 1742 Jean-Baptiste de la Michodière[5], veuf en premières noces de

---

1. *Pièces originales,* vol. 1879, pièce 177.
2. Registres de Montgermont.
3. *Archives nationales,* Q[1] 1403.
4. Registres de Montgermont.
5. La famille de la Michodière, originaire de Bourgogne, s'était distinguée dans la Robe (voir une généalogie remontant à 1449 dans le 136e vol. de Chérin). Anne-Aimée, fut abbesse de N.-D. du Jard, à Dijon; Henry, filleul du duc de Longueville, fut trésorier de France en Bourgogne e

Louise-Élizabeth de Rochereau de Hauteville[1]. Lié avec Mme du Mas, il venait fréquemment à Montgermont, et y était apparemment aimé, puisque nous le voyons accepter d'être parrain d'un enfant d'un des employés du château, dont Catherine-Hilaire était marraine, en juin 1741, c'est-à-dire un an avant leur mariage[2]. Il était seigneur de la Michodière, de Romaine, etc.[3], et avait cinquante-trois ans; après avoir été conseiller au Grand Conseil, conseiller du roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel, il devint président honoraire au Grand Conseil. Il mourut subitement le 29 janvier 1745, à 56 ans, sans enfants de son second mariage.

Mme de la Michodière mourut le 31 août 1758, et fut inhumée le lendemain dans l'église de Montgermont[4].

Bresse; Paul, remplit la même charge qui était évaluée à 40,000 livres (Carrés de d'Hozier, vol. 434); Jean, père du nouveau seigneur de Montgermont, était maître des comptes à Paris. La famille de la Michodière portait : d'azur à la fasce d'or, chargée d'une levrette courante de sable, colletée de gueules (La Chenaye des Bois). D'après Chérin, la levrette serait colletée d'argent, et la fasce accompagnée en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une molette de même, et cela d'après un ancien vitrail.

1. L'aîné des deux fils qu'il eut de ce premier mariage, J.-B.-Fr. de la Michodière, comte de Hauteville, fut président au Grand Conseil, intendant d'Auvergne, de Lyon et de Rouen, conseiller d'État en 1758, et prévôt des marchands de Paris en 1772. Sa fille épousa M. Théroux de Crosne. J'ai trouvé aux *Pièces originales*, vol. 1960, un billet imprimé ainsi conçu : « M. de la Michodière, intendant de Rouen, est venu pour avoir l'honneur » de vous voir et de vous faire part du mariage de mademoiselle de la » Michodière, sa fille, avec M. Théroux de Crosne, maître des Requêtes. » 1763.

2. Registres de Montgermont.

3. *Pièces originales*, vol. 1960. La Michodière était un fief de Bresse

4. Registres de Montgermont. Elle habitait à Paris, rue Porte-Foin, sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.

Nous avons vu qu'elle avait eu de son mariage avec M. du Mas un fils, Aimé-Antoine, peut-être mort en bas-âge, car je n'ai trouvé aucune trace de lui. Avec elle s'éteignait donc la famille de Bernard, qui possédait Montgermont depuis 1529.

La terre fut évidemment vendue dans les mois qui suivirent la mort de Mme de la Michodière; je ne puis malheureusement pas préciser l'époque où elle fut acquise par Mme Marie Beau[1], veuve de Gabriel le Subtil de Boisemont, écuyer, conseiller secrétaire du roi, Maison, Couronne de France et de ses finances. Ce dut être avant 1761, car le 1er novembre de cette année nous trouvons la mention d'une vente faite par elle[2].

G.-A. LE SUBTIL DE BOISEMONT

Elle mourut en 1763, laissant Montgermont à son fils, Gabriel-André le Subtil de Boisemont, baron de Longuy[3], seigneur de Montgermont, Réau, Soisy-sous-École, Germaine[4], Vauremont, etc., fermier général. Il était né à Sens en 1702, et avait épousé Charlotte-Gabrielle d'Esquiddy[5]. Il mourut à Paris

---

1. Elle demeurait à Paris, rue Coq-Héron.

2. *Archives de Seine-et-Marne*, E. 1330. — En 1763, je trouve, dans les *Registres paroissiaux de Montgermont*, la mention de Jeanne Cécile Le Guay, dame de Montgermont. Elle mourut à 78 ans en 1771, étant veuve de messire Pierre Jeton de Cogny, et fut inhumée le 26 septembre dans le chœur de l'église. Il m'a été impossible d'avoir aucun renseignement sur ces personnages, ni sur les terres seigneuriales qu'ils possédaient à Montgermont.

3. Longuy, terre située dans les environs de Mortagne; cette terre appartenait en 1828 à la marquise de Gontaut qui dans un partage testamentaire l'estimait 1,615,735 fr.

4. Germaine, près de Reims, terre de 1345 hectares, estimée également par Mme de Gontaut, en 1828, 1,428,995 fr., avec le château, le parc et le mobilier.

5. Les d'Esquiddy étaient, au XVIIIe siècle, seigneurs de Chailly-en-

sur la paroisse Saint-Eustache, le 6 février 1776, laissant Montgermont à sa fille, Marie-Gabrielle, qui avait épousé M. de Palerne[1].

Les armes des le Subtil de Boisemont étaient : écartelées au 1 et 4 d'argent, au chevron d'azur, accolé de trois aiglettes de même; au 2 d'or à trois fasces ondées d'azur; au 3, d'argent, au lion de sable accompagné de trois maillets de même[2].

S.-Z. DE PALERNE.

Simon-Zacharie de Palerne, d'une famille du Lyonnais, était conseiller du roi en tous ses conseils, secrétaire de la Chambre et du Cabinet du roi[3]. Il portait les armes suivantes : de gueules, au paon rouant d'argent, au chef de même, chargé de trois molettes d'éperon de gueules.

Marquis DE GONTAUT-BIRON.

En 1770, leur fille Marie-Joséphine épousa à Paris, en l'église Saint-Eustache, Jean-Armand-Louis-Alexandre de Gontaut-Biron, marquis de Saint-Blancard[4], officier dans les armées du roi.

Douée des plus aimables qualités de l'esprit, Mme de Gontaut partageait son temps entre Paris, Montgermont et les villes où son mari tenait garnison. Entré dans les Gardes françaises en 1762, M. de Gontaut était en 1782 maître de camp au régiment de Royal-dragons, et fut fait maréchal de camp en 1788. Il paraît avoir été très aimé des officiers pla-

---

Bière et en cette qualité chanoines de N.-D. de Melun. Mme de Boisemont vivait encore en 1780.

1. Mme de Palerne mourut le 9 novembre 1779, laissant à son mari l'usufruit de la terre de Montgermont.

2. P. Anselme. Dubuisson-Aubenay.

3. Qualités indiquées dans les *Papiers de Montgermont*.

4. Il était né le 6 novembre 1746. — M. de Palerne demeurait rue Montmartre.

cés sous ses ordres, et toujours prêt à leur rendre service; de son côté, la marquise de Gontaut était la plus aimable colonelle qu'il fût possible de voir; gaie et enjouée, malgré une santé délicate et de continuelles migraines, ne repoussant pas les hommages que lui adressaient les officiers du Royal-dragons, elle était la reine des villes où elle résidait. Ses nombreux amis et admirateurs attendaient impatiemment son retour quand elle s'absentait, et se désolaient lors de son départ. Pour se consoler, ils entretenaient une correspondance assidue avec elle, lui exprimant dans des termes aussi brûlants que pathétiques leur amitié, leur amour, leurs sentiments d'espoir ou de désespérance. L'un d'eux, M. de Lusignem, est un esprit chagrin qui lui confie les malheurs vrais ou supposés dont son cœur déborde; un autre, amoureux philosophe, recherche les causes de ses tourments : « D'où nous vient donc » ce feu qui nous embrase et nous consume sans » pouvoir nous en défendre? J'en cherche le prin- » cipe; je le suis dans ses progrès et ses effets, et » rien n'en développe la cause à mon intelligence... » Il est même bien extraordinaire que ce soit vous » qui soyez devenue la confidente unique de ma » folie, puisque sans vous j'aurais toute ma raison. » Un autre, jeune étourdi familier et imprudent, mérite que Mme de Gontaut le remette à sa place : il lui écrivait sur un petit papier si sale qu'elle crut « que » c'était son palefrenier qui écrivait à sa blanchis- » seuse. » Un troisième est plus heureux, car son cœur trouve un écho dans celui de son amie; leur correspondance sera plus tendre et plus intime, le

désir de se retrouver mieux partagé. En effet, Mme de Gontaut s'absentait souvent : à Paris, elle retrouvait ses amies, fréquentait la brillante et légère société de la Cour, et allait souvent à l'Opéra alors fort à la mode, et où M. de Palerne avait une loge deux fois par semaine[1]. A Montgermont, elle avait tous les souvenirs de sa jeunesse, et faisait de longs séjours en été et au printemps auprès de son père, M. de Palerne, « le plus aimable seigneur de château qu'on » puisse rencontrer », et se « trouvant trop heureux » qu'on ait la bonté de faire chacun sa volonté ». Il était très campagnard et restait une partie de la mauvaise saison à Montgermont, où le vent ne soufflait pas moins violemment qu'aujourd'hui : « Quand il » voulait voir de quel côté venait le vent », écrit, un jour d'automne, Mme de Gontaut, « et ouvrir pour cet » effet la fenêtre du salon, le Très-Haut lui lavait la » tête de manière à l'obliger à la lui fermer brusque- » ment; pour aujourd'hui, il a pu se crotter; il ar- » pente son bois, suit le cours de la rivière avec le » même plaisir que si le grand vent et le froid pou- » vaient s'appeler la fraîcheur du zéphyr. » Tantôt, elle recevait ses nombreux amis, faisant ensemble de la musique, ou se promenant avec eux dans cette petite vallée où, pendant son voyage en Italie en 1785, ils élevèrent en son honneur le petit temple de l'Amour qu'on y voit encore. Tantôt elle rendait visite à ses voisins; à Mme de Montesson, « la prin- » cesse in partibus », qui recevait à Sainte-Assise la

---

1. *Les abonnés de l'Opéra en 1778*, par le vicomte de Grouchy. M. de Palerne payait sa loge mille livres.

plus agréable et la plus spirituelle société, et faisait représenter des comédies dont elle était l'auteur; à sa grand'mère, Mme le Subtil de Boisemont, qui habitait une partie de l'été à Réau, près de Soisy-sur-École; à bien d'autres encore qu'elle ne cite pas, mais dont les châteaux couvraient le pays.

Sa correspondance, originale et piquante, lui prenait beaucoup de temps; d'abord celle dont nous venons de parler, avec les amis qu'elle laissait dans les garnisons de son mari; puis une autre plus sérieuse et plus intéressante, soit avec d'anciens officiers supérieurs qui la tenaient au courant des choses militaires, de la guerre d'Amérique, ou de la politique intérieure qui occupait alors tous les esprits; soit avec son cousin, le duc de Biron, qui lui donnait des nouvelles de l'armée du Nord qu'il commandait en 1792, et lui adressait des lettres à la veille de son emprisonnement et même de sa mort sur l'échafaud[1]; soit avec le cardinal de Bernis, évêque d'Albano, qu'elle avait beaucoup vu lors de son voyage à Rome, et en souvenir de qui elle avait appelé « Albano » toute une partie du parc de Montgermont.

Ainsi se passait la vie de cette aimable femme dont « l'amitié, écrivait Bernis, était si intéressante, » je dirais presque si séduisante, qu'il y aurait quel- » que risque à s'y livrer », et dont la bonté et l'esprit

1. Le duc de Lauzun, devenu depuis 1779, duc de Biron, naquit en 1747, prit part à la guerre de l'Indépendance, se mêla au mouvement libéral de 1789, fut général en chef de l'armée du Rhin en 1792, commanda en chef l'armée des côtes de La Rochelle en 1793, mais fut soupçonné, arrêté et guillotiné le 31 décembre 1793. Il avait épousé Mlle de Boufflers.

conciliant faisaient le charme de tous ceux qui l'approchaient[1].

Nous avons vu que la terre de Montgermont, peu considérable lorsqu'elle entra dans la famille de Dicy, s'était peu à peu agrandie. En 1410, d'après un aveu de Pierre Godet, la partie du fief relevant du domaine royal, y compris les cens qui y étaient attachés, était, toutes charges payées, de quarante livres parisis de revenu, soit environ deux mille francs; le fief de la Maison-Rouge, contigu à celui de Montgermont, paraît lui avoir été réuni en partie dans le cours du XVIe siècle. La plus grande partie des bois de La Brosse[2] et des terres avoisinantes, le moulin de Pringy et ses dépendances, appartenaient au prieuré de Pringy, qui avait même un droit de dîme dans le clos et jardin du seigneur de Montgermont[3]. Beaucoup de biens, je le sais, étaient possédés par des vignerons et des habitants du pays, à charge de rentes et de cens; mais le domaine propre ne s'était accru qu'avec lenteur. A la fin du XVIIIe siècle, il paraît s'être composé d'une partie du parc actuel, bordée par la rivière, de terres disséminées sur la côte couvrant la rive droite de l'École, des bois de La Brosse, du moulin, des terres et bois de la Maison-Rouge, et de terres labourables situées à l'ouest et au nord-ouest[4]. L'occasion allait se présenter d'a-

---

1. La duchesse de Gontaut, dans ses *Mémoires* (page 17), fait de sa belle-sœur un portrait affectueux et flatteur.

2. *Archives nationales*, S. 1423. Soixante-dix arpents de ces bois appartenaient au Prieur de Pringy.

3. *Archives nationales*, Q^1^ 1404-5. Ce droit existait encore en 1782.

4. M. de Palerne portait encore le titre de seigneur de Fay, sur la pa-

grandir considérablement la terre de Montgermont et d'en modifier les dispositions.

L'ancien prieuré de Pringy tombait en ruines : les prieurs commendataires ne l'habitaient déjà plus depuis longtemps, et le revenu de leur prieuré diminuait par suite considérablement. De plus, le moulin de Pringy, appartenant au prieur, enclavé dans une partie des terres de Montgermont, donnait lieu à de constantes difficultés. Il paraît que ces difficultés ne se résolvaient pas à l'amiable, et que les tribunaux ne parvenaient guère à mettre d'accord les deux seigneurs voisins, d'autant plus que l'abbé Alleaume, alors prieur de Pringy, était, suivant l'expression d'un avocat, — peut-être celui de son adversaire, — un « plaideur de profession », et que tout servait de base à « sa chicane »[1]. Aussi, en 1782, voyons-nous apparaître le projet d'achat du moulin de Pringy par le marquis de Gontaut. Il commença par le louer[2]; pour cela, un avis favorable du roi était nécessaire; cet avis fut donné le 8 avril 1782, et le moulin avec les deux arpents et demi de pré qui en dépendaient, furent loués à l'abbé Alleaume moyennant 500 livres de rente, par M^r^ et Mme de Gontaut, le 5 novembre de la même année. Mais les affaires n'en restèrent pas là : outre les difficultés qui pouvaient naître du voi-

---

roisse de Chailly-en-Bière, qu'il tenait probablement, par sa femme, de Mme de Boisemont, née d'Esquiddy.

1. *Archives de Seine-et-Marne*, G. 410.

2. C'était le beau temps des moulins à eau, car, le 11 février 1783, M. de Palerne obtient encore la permission d'en faire construire un nouveau sur la rivière d'École près de son embouchure (*Archives du ministère des finances*, ancienne cote 2159)

Château de Montgermont

1787

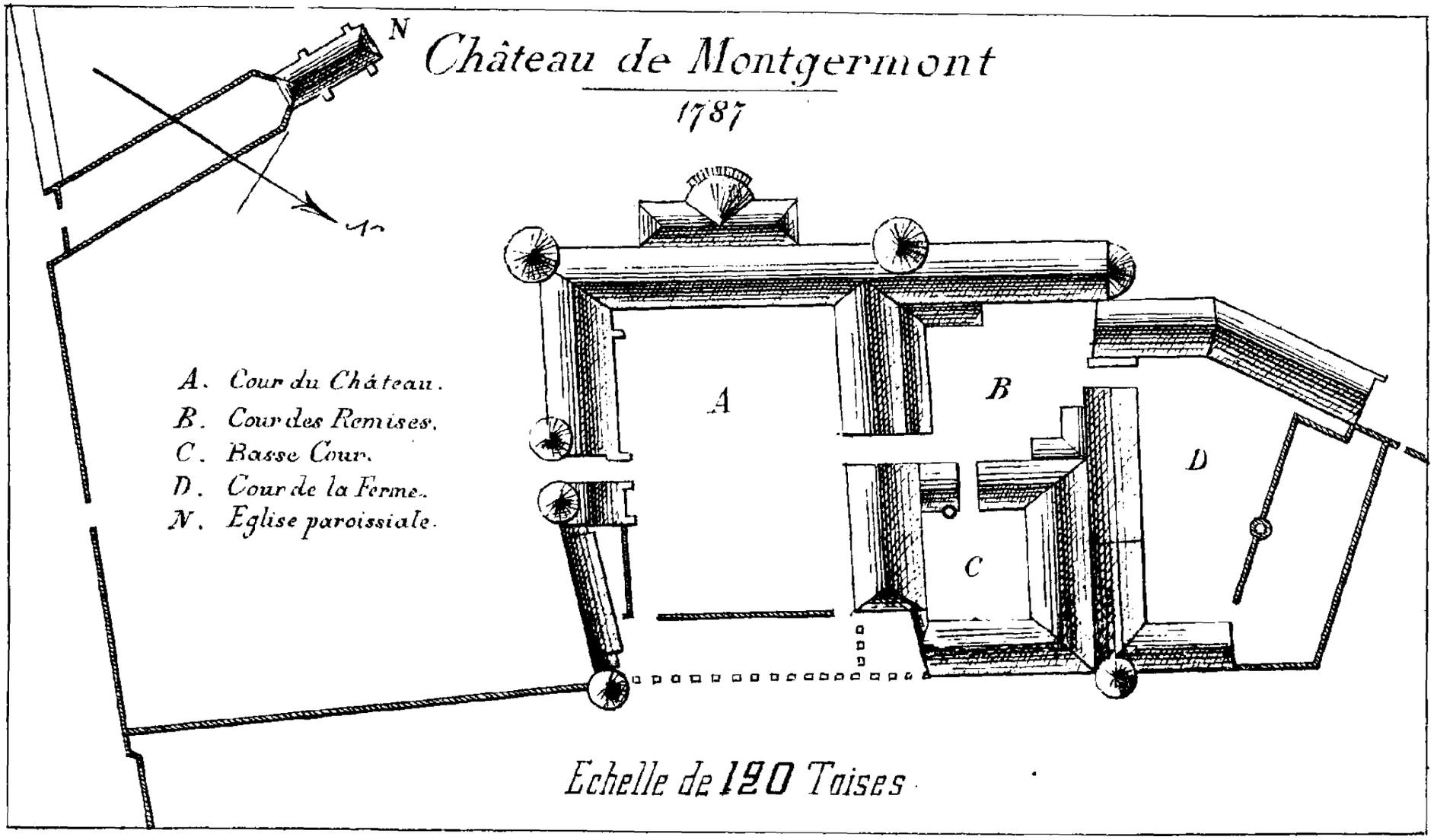

A. Cour du Château.
B. Cour des Remises.
C. Basse Cour.
D. Cour de la Ferme.
N. Eglise paroissiale.

Echelle de 120 Toises

sinage, il y avait les droits seigneuriaux, les droits honorifiques de préséance à l'église, etc., qui engendraient, depuis près de deux siècles, de perpétuelles chicanes entre le prieur, très jaloux de ses prérogatives, et le seigneur de Montgermont (comme seigneur de Pringy, en partie) qui n'entendait pas abandonner les siennes. On songea alors à obtenir l'autorisation de louer presque tout ce que possédait le prieuré, c'est-à-dire, outre le moulin, « quarante-trois arpents de terre labourable, un droit de dîme dans le clos et jardin du seigneur de Montgermont, ainsi que d'autres droits tant utiles qu'honorifiques, consistant en rentes, cens, lots et ventes, droits de chasse et de justice »[1]. Nouvelle requête fut faite, nouvel avis favorable fut donné, et le tout allait être cédé à titre de rente foncière et non rachetable moyennant 1554 livres par an, dont moitié payable en argent et moitié en blé (1782), et en affectant et hypothéquant le moulin de Montgermont en garantie de ces rentes[2]. Mais, dit une lettre du 5 mars 1785, « lorsqu'il a été ques-
» tion d'avoir, pour l'enregistrement des lettres
» patentes, le consentement de M. l'abbé de Sainte-
» Farre, collateur du prieuré, et celui de M. le car-
» dinal de La Rochefoucauld, supérieur général de
» l'ordre de Cluny, dont ce prieuré est membre, ils
» ont annoncé le désir que la rente pût être rem-
» boursée et que le prix en fût employé à d'autres

---

1. *Archives nationales*, Q[1] 1404-5, et *Papiers de Montgermont*. L'avantage du droit de chasse n'existait pas sur la rive droite de l'École qui était en Capitainerie royale.

2. *Idem*.

» bien-fonds au profit du Bénéfice »[3]. Le prieur trouva à acheter la ferme de Tournenfils, sur la paroisse de Monceau, appartenant à M. de Persan. On convint du prix de 40000 livres pour prix de remboursement de la rente de 1554 livres et d'une autre rente de 55 livres déjà existante, et l'affaire fut conclue et autorisée par arrêt du Conseil. « Mais, dit » un ancien mémoire, par ces contrats, il paraîtrait » que le Prieur n'avait cédé la seigneurie que sur » les fonds par lui vendus, d'où il résulterait peut-» être pour ses successeurs une prétention de conser-» vation de directe sur les objets cédés à M. et » Mme la marquise de Gontaut, ce qui serait contre » l'intention et la bonne foi des parties qui ont » contracté. Quelques jurisconsultes qui ont pris » connaissance des dits contrats pensent que cette » prétention serait fondée, en ce que le Prieur a » réservé le chef-lieu du fief qui est l'ancienne maison » et l'enclos prieural pour être tenu par lui en toute » seigneurie comme cy-devant », ainsi que la place de Pringy, quatre arpents de terre, les dîmes de la paroisse de Montgermont représentant 200 francs de rente, et une dîme qui entraînait la réparation du chœur de l'Église. Pour faire cesser ces discussions d'une manière définitive, le marquis de Gontaut proposa d'acheter le tout moyennant 24000 livres qui devaient être employées à acheter quatre-vingts arpents de terre, enclavés dans la ferme de Tournenfils et formant la petite ferme de Roissy (juil-

3. *Archives nationales*, Q[4] 1405.

let 1786)[1]. Le Prieur ne conservait plus que l'église prieurale, qui était son titre, et les grosses dîmes de la paroisse, évaluées à 800 francs; et encore les abandonnait-il au curé, afin d'être à jamais déchargé de la portion congrue.

A la mort de M. de Palerne, survenue le 9 octobre 1786[2], M. et Mme de Gontaut songèrent à changer le dessin du parc, à modifier l'aspect sévère du château, et à le rendre plus conforme aux goûts et aux habitudes du jour. De grands travaux furent exécutés à Montgermont; une partie de l'aile droite et deux tours furent rasées; Soufflot construisit la chambre de Madame de Gontaut dans le prolongement est du corps central du château : cette belle pièce, ornée de pilastres corinthiens, d'un plafond en coupole orné de caissons, était éclairée par de grandes glaces donnant au nord et au sud sur le parc, et au fond, à l'est, sur un jardin d'hiver terminé par une rotonde. Le mobilier, dessiné également par Soufflot en 1786, était dans le style de la fin du règne de Louis XVI, où, suivant la mode qui régnait alors,

---

1. *Archives nationales*, Q[1] 1404-5, et *Papiers de Montgermont*. C'est aussi à la fin du XVIIIe siècle, et en pleine Révolution, le 3 septembre 1793, que le marquis de Gontaut acheta d'un nommé Pierre Floquerel les héritages situés au-dessus du moulin de Montgermont, sur la rive droite de l'École, comprenant maison, cours, jardins, etc., et contenant 168 ares 72 centiares. Il destinait cette petite maison à son cousin, le duc de Biron, qui venait d'être destitué du commandement de l'armée de Vendée, et qui avait perdu toute sa fortune. Le 20 novembre, il revendit ces biens à Madame Jeanne Nicoulleau, qui épousa François Nerrière de la Bernardière et en fit une nouvelle vente le 11 septembre 1814 à M. le comte de Gontaut. Ces biens ne font pas actuellement partie de la terre de Montgermont; ils en ont été distraits en 1841.

2. Il fut inhumé à Saint-Gervais, à Paris (*Registres de Montgermont*).

se mêlaient de nombreuses réminiscences grecques et romaines[1]. En même temps cet artiste décorait, dans le même style, le grand salon rond[2] construit dans la tour centrale, et le château se remplissait des marbres et des souvenirs que Madame de Gontaut avait rapportés d'Italie où elle avait passé l'hiver de 1785. En un mot, le vieux manoir féodal flanqué de sept tours, avec cour centrale, fossés et pont-levis, se transformait peu à peu en attendant de nouvelles et complètes modifications.

Cependant, la Révolution approchait, et avec elle allaient disparaître les rentes, cens et autres droits féodaux. L'église de Montgermont, vendue aux enchères et acquise avec le cimetière par M. de Gontaut, fut enclavée dans le parc, ainsi que nous l'avons vu précédemment; la paroisse fut supprimée, et il ne resta de Montgermont que le château et ses dépendances.

Le marquis et la marquise de Gontaut-Biron n'émigrèrent pas, et leur terre ne fut pas vendue nationalement. Mais ils eurent à subir des perquisitions et furent arrêtés à Montgermont le 1er prairial an II (20 mai 1794). Voici d'ailleurs la copie du procès-verbal de leur arrestation : « Nous, » membres du comité de surveillance, La Rivière » et Poilleux nommé commissaires pour conduire le » cit. Gontau et son épouse en une maison d'arrêt à » Paris étant arrivée chez le citoyen Gontaut et lui

---

1. Cette partie du château, peu solidement construite, fut démolie en 1869.

2. Dessins et plans retrouvés à la Bibliothèque nationale.

» ayant exibé nos ordres et nous avons procédé à la
» visite des papiers en présence des citoyens Bizord,
» maire, et Thibaut officiers municipal, tout deux de
» la commune de Pringy, ayant fait la visite dans la
» chambre à coucher du cit. Gontau, nous n'avons
» rien trouvé de suspect avon posé les scellés sur le
» tirroir d'une table ou nous avons renfermés diffé-
» rent papiers, de la nous nous sommes transporté
» dans une chambre où il y avait les scellés mis sur
» une bibliothèque posé par le district de Melun et
» par un commissaire envoyé du comité de sureté
» général que nous avons laisser exister. De la nous
» avons été dans la chambre de la citoyenne Gontau
» ou nous n'avons trouvé aucun papier d'après en
» avoir fait la visite la plus scrupuleuse. A Mont-
» germont le 1e prairial une et indivisible, et ont
» signé avec nous. Thibaut, Bizord, maire, Gon-
» taut, Poilleux, Larivière »[1]. Emmenés à Paris et emprisonnés, ils entendirent crier l'arrêt du tribunal révolutionnaire par la fenêtre de leur prison et attendaient le moment où on viendrait les chercher pour les conduire à la fatale charrette lorsque la mort de Robespierre sauva leur vie : « Une amie, Mme Du-
» bois de Lamotte, qui par un signal devait leur
» faire connaître les événements importants, mit un
» grand écriteau à la lucarne du toit vis-à-vis; ils y
» lurent tout à coup ces mots : Robespierre est
» mort[2]. »

Pendant ce temps, un jeune Gontaut était, paraît

---

1. *Papiers de Montgermont.*
2. *Mémoires de la duchesse de Gontaut*, p. 43.

il, recueilli dans le village de Ponthierry par un habitant dévoué à la famille; c'était probablement un de leurs fils.

Échappés à la mort, mais étroitement surveillés par la police soupçonneuse du Directoire, M. et Mme de Gontaut habitèrent à Paris leur hôtel de la rue Louis-le-Grand, ou revinrent à Montgermont où ils devaient retrouver plus de calme. A la Restauration, objet de tous ses désirs, le marquis de Gontaut, qui avait refusé un grade élevé dans la garde de Napoléon, fut nommé lieutenant-général en 1815 et président de l'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis et du Mérite militaire; il mourut à Pau en 1826, laissant deux fils :

1° Armand-Louis-Charles, marquis de Saint-Blancard, puis de Biron, né en 1771, pair de France en 1817, qui mourut en 1851;

2° Aimé-Charles-Zacharie-Elisabeth, comte de Gontaut, né en 1776.

Fidèles aux goûts artistiques qu'ils avaient si bien suivis avant la Révolution, M. et Mme de Gontaut profitèrent, pour embellir encore Montgermont, d'une nouvelle occasion qui se présenta. L'église Notre-Dame de Corbeil, datant du XIe siècle, la plus belle et la plus intéressante de cette ville, fut détruite volontairement de 1820 à 1823, à cette époque où, loin de conserver les monuments qui avaient échappé à la fureur révolutionnaire, on a saccagé tant de merveilles. Les pierres en furent dispersées, et peu de vestiges en furent sauvés. Heureusement, une des travées de la nef jusqu'à la frise fut achetée par M. de Gontaut, qui la fit reconstruire dans son parc.

Les quelques chapiteaux, débris de tympans[1], etc., qui y furent également transportés sont presque les seuls restes de l'ancienne église de Corbeil.

La marquise de Gontaut mourut en février 1830, laissant la terre de Montgermont à son second fils. Désireuse d'assurer à chacun de ses enfants les terres qui lui venaient pour la plupart de sa famille et auxquelles bien des souvenirs étaient attachés, elle avait fait, dès 1828, un partage testamentaire dans lequel elle désignait ainsi Montgermont : « La terre » de Montgermont, située terroir de Montgermont, » Fay et autres, canton sud de Melun, département » de Seine-et-Marne, composée d'un beau château, » divers bâtiments, cours, jardins et parc de la » contenance de 49 arpents 63 perches, et de » 560 arpents 14 perches de bois, dits : le bois des » Cinquante, le bois longeant le chemin de Brin- » ville à Jonville, le petit taillis près la mare Janeton, » les bois Rouges, le bois de la Brosse, les bois » des Garennes, le bois Joly, la vente Baugé, la » vente des Pins, la vente longeant les murs et la » vente des Billebocqs, la vente des Boulins, la » vente de la Boullinière, la vente de l'Épine et du » Marché d'Artois, la vente de la porte de Fay, la » vente de Beauge et la Roche-Cassée, la vente des » Plans, le bois Meunier et le bois Marceaux. Plus » 466 arpents de terre labourable, prés et vignes.

---

1. Le portail representait le Jugement dernier; quelques-uns des débris conservés à Montgermont doivent provenir de ce remarquable morceau d'architecture (voir la *Revue archéologique de 1845*, article sur N.-D. de Corbeil, par M. T. Pinard). Deux effigies royales furent transportées à Saint-Denis.

» Et d'un moulin, bâtiments et dépendances avec
» le pressoir de Pringy. Le tout estimé avec le mo-
» bilier garnissant le château 700,624 francs[1]. »

Comte de Gontaut-Biron

Le comte Aimé-Charles-Zacharie-Élisabeth de Gontaut-Biron, né en 1776, comte de l'Empire en 1810, épousa en 1812 Mlle de Rohan-Chabot qui fut nommée dame de la duchesse de Berry à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux[2]; il fit partie de la Maison du Roi en 1815, fut colonel de cavalerie, et, rentré dans la vie civile, fut député de l'Orne de 1822 à 1827 et du Gers de 1830 à 1831. Ce fut lui qui acheva la transformation du château et qui lui donna, du moins dans ses principales parties, la disposition qu'il a conservée. L'aile gauche du vieux château-fort, gardée par le marquis de Gontaut, fut presque entièrement abattue, et une galerie avec un perron en fer à cheval orna la façade principale. Les écuries et la ferme qui se trouvaient à l'est, derrière l'aile démolie, furent transportées où elles sont actuellement, ainsi que le potager qui était situé en face du château. L'église, achetée en 1791 par le marquis de Gontaut, et qui avait peut-être servi depuis cette époque de chapelle privée, fut définitivement rasée et remplacée par une chapelle attenante au château, au pied du jardin d'hiver de Soufflot; on y transporta les dalles funéraires qui

---

1. *Papiers de Montgermont.*

2. Le comte de Gontaut, qui habitait Montgermont, y donna le 30 août 1823, en l'honneur de la duchesse de Berry une fête, où les hussards de la garde, en garnison à Melun, jouèrent la comédie (*Journal du maréchal de Castellane*, I, chap. XII).

avaient recouvert les anciens seigneurs de Montgermont.

Le comte de Gontaut mourut le 14 février 1840, laissant la terre de Montgermont indivise entre ses quatre fils, et le 15 mai 1841 fut vendu au tribunal de la Seine pour 515,050 francs, le « château de Montgermont », se composant de « un château situé » dans le parc au milieu de vastes pelouses, avec » ses dépendances, communs de construction ré- » cente, potager, parc à l'anglaise, le tout contenant » 38 hectares 43 ares 92 centiares; moulin à deux » tournants hors le parc; 117 hectares 82 ares » 84 centiares de terres labourables en trente-huit » pièces; 63 hectares 97 ares 40 centiares de bois » et plantations, et 2 hectares 4 ares 77 centiares en » friches, le tout en 28 pièces ».

GEORGES DE MONTGERMONT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Lettres de rémission données à Jeanne de Dicy, femme de Huguenin de Quienes.

Arch. nat., JJ. 106, fo 92 vo, no 168.

Au Louvre lès Paris, janvier 1375 (n. st.).

Charles, etc. Savoir faisons à tous presens et avenir, nous avoir receue l'umble supplicacion de Jehanne de Dicy, jadis femme de feu Huguenin de Quienes, contenant que avant que elle feust mariée audit Huguenin, elle estoit riche femme, et ledit Huguenin, par son mauvais gouvernement durant le mariage d'eulx, ait gastez et dissipez tant des biens de la dicte suppliante, que elle n'a à present de quoy vivre ne gouverner lui ne quatre petiz enfens que elle a, tant dudit Huguenin comme de feu Guillaume Auxeau par avant son mary. Et il soit ainsi que pour ce que ledit Huguenin, perseverant de pis en pis, ait esté ladicte suppliante separée de lui environ deux ans a, et a joy de separacion et ne demouroit point ledit Huguenin avec elle; et depuis, le venredi après Noël durenièrement passé, ledit Huguenin feust venu à la Villeneufve le Roy, en l'ostel de ladicte suppliante, laquelle li fist bonne chiere, et manda un sien hoste, appelé Guillemin Honot, et sa femme, pour faire compaignie au soupper à sondit mary, pour ce que elle jeunoit. Et en souppant, ledit Huguenin li dist que elle avoit mis un mectoyer en son hostel de la Noe lez Vaizi, qui n'estoit pas si bon comme cellui que elle en avoit osté, ladicte suppliante respondi à sondit mary que encores faisoit il pis, et

son dit mary dist qu'il faisoit du mieulx qu'il povoit, et qu'il avoit fait faire les vignes de ladicte Noe, et que l'en en devoit encores de l'argent aux ouvriers. Et ladicte suppliante li dist qu'il avoit receu argent de plusieurs personnes qui estoient tenuz à elle, de quoy elle se feroit ancores paier, pour tant qu'elle estoit separée de lui et n'avoit cause de recevoir chose qui li feust deue. Adonc sondit mary li dist : « Par le sanc Dieu, il ne demoura pas trois sepmaines que je saray se je seray maistre », et se voult lever de la table pour la ferir, mais à la requeste de son hoste dessusdit, il se deporta. Et lors ladicte suppliante li dist : « Il seroit bien avenant, que quant tu as deservie moy et mes petiz enfens, et nostre chevance, que tu me batisses. » Et à tant se deporterent jusques après soupper. Et quant la nappe fut ostée, ledit Huguenin et ladicte suppliante commancerent la riote comme par avant, et desmentirent l'un l'autre par plusieurs foiz. Et lors ledit Huguenin se leva de table et li dist qui la batroit villainement ; et en disant ces paroles, se tira prez de ladicte suppliante, laquelle tenoit son coutel que elle avoit prins suz ladicte table, pour mectre en sa gayne, et quant elle vit venir ledit Huguenin, et approcher près de elle en disant touzjours qu'il la batroit commant qu'il feust, le fery de sondit coutel en la cuisse environ plaine paume dessus le genoul un petit cop tant seulement, et ne vesqui depuis le cop ainsi fait l'espace que l'en peust avoir dictes quatre ou cinq patenostres. Si nous a humblement suplié, que sur ce li weillons octroyer nostre grace et misericorde. Pourquoy, nous considerant les choses dessusdictes, et que ladicte suppliante à touzjours esté de bonne vie, fame et renommée, et que onques mais elle ne fut reprinse d'aucun autre villain cas, ayanz pitié et compassion de ladicte suppliante et desdiz IIII petiz enfans, et voulant misericorde preferer à rigueur de justice, à ycelle suppliante, ou cas dessusdit, de nostre certaine science et grace especial, avons remis, quicté et pardonné, et par ces presentes remectons, quictons pardonnons le fait dessusdit avec toute peine et amende corporelle, criminelle et civile, en quoy elle peut ou pourroit estre encourue envers nous, pour cause et occasion du fait dessus-

dit. Et l'avons restituée et restituons à sa bonne renommée, au pays et à ses biens, parmi ce que premier, et avant tout euvre elle se devestira de tous les heritages que elle a, tient et possede, quelque part que ce soit, ès mains de ceulx, et en la maniere qu'il appartendra, au proffit et heritement de sesdiz enffans, à chascun sa porcion, selon ce que par la coustume des pays devroient avoir en succession, pourveu toutesvoyes que sur yceulx heritaiges provision li sera faicte pour son vivre souffisant, sanz ce que d'iceulx heritages, elle se puisse plus entremectre ne les aliener, ou en autrement ordonner quelconque maniere que ce soit. Toutesvoies, n'est pas nostre entente que, pour cause de ce, elle soit en aucune manière, empeschée ou douaire que elle tient de feu Guillaume Audreau *(sic)*, son premier mary, ou cas que elle n'en auroit aucuns enfenz. Si donnons en mandement par ces presentes audit bailli de Senz, au prevost de ladicte Villeneufve le Roy, et à touz les autres justiciers et officiers de nostre royaume, ou à leurs lieuxtenans, et à chascun d'eulx, si comme à lui appartendra, que ladicte suppliante facent, seuffrent et laissent joir et user paisiblement de nostre dicte grace. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable à touzjours, nous avons fait mectre nostre seel à ces presentes, sauf en autres choses nostre droit, et l'autrui en toutes. Donné en nostre chastel du Lovre lez Paris, l'an de grace MCCCLXXIIII, et de nostre regne le XIe, ou moys de janvier.

Par le roy,
DROCO.

II

Acte de foy et hommage du fief de Montgermont rendu au roi par Jacques de Bernard.

Archives de Seine-et-Marne, E. 1461.

Cejourd'huy vendredy dixe jour d'octobre mil six cent soixante quatre avant midy. En la présence de Charles Sanoye nottaire gardenottes du Roy notre sire en son chastelet de Melun, soubs signé et des temoings soubs scripts, Jacques de Bernard, escuyer, sieur de Montgermont fils et héritier de Henry de Bernard vivant escuyer seigneur du dit Mongermont son Père, s'est transporté au devant de la grande porte du château du dit Melun, ou estant auroit frapé à la dite porte par trois diverses fois, ou seroit survenue Nicolle David domestique de Jean Sciene concierge dudit château, à laquelle ledit sieur de Bernard auroit demandé sy audit chasteau il y avoit quelques officiers du Roy notre sire ou autres personnes qui eussent charge de recepvoir les vassaux de Sa Majesté à foy et hommage, d'autant qu'il était la venu expres pour faire et porter à Sadite Majesté les foy et hommage qu'il est tenu, à cause du fief dudit Montgermont, à quoy auroit été fait réponse par ladite David que pour lors il n'y avoit aucunes personnes qui eussent cette charge. Et néantmoings que des debvoirs que pouvoit rendre le dit sieur de Montgermont elle en donnera advis à monsieur le procureur du roy au bailliage siège présidial dudit Melun et autres qu'il appartiendra; au moyen de quoi ledit sieur de Bernard étant en debvoir de vassal, nud teste, sans espée ny esperons, ayant un genouil en terre, auroit dit à haulte et intelligible voie : Sire, mon souverain seigneur, je vous fais et porte les foy et hommage que je suis tenu vous faire et porter à cause du fort chastel et grand corps de logis du dit Montgermont tenant de touttes parts sur autres héritages à moy apartenant, plus de la haulte moyenne et basse justice dudit Montgermont avec le cours de l'eau de la rivière de Escolle depuis le pont de Dannemois jusque à l'embouchure

de la rivière de Seine et l'evronnage de la dite rivière, le tout à moy appartenant à cause de la succession directe dudit feu Henry de Bernard mon père, mouvant et rellevant en plein fief à une seulle foy et hommage de Votre Majesté, à cause de votre compté de Melun devenant en ce faisant votre homme, promettant de servir votre dite majesté en tant que ledit fief le doibt et est tenu, employant le présent acte pour adveu et dénombrement en ce que ledit fief y est à plain déclaré, et sy plus ou moings y en a plus ou moings en advoue qu'il sera tenu à ma cognoissance, demandant main levée de saisies sy aucune a été faite, offrant tous payer droits sy aucuns sont dubts; dont et de tout ce que dessus a esté audit sieur de Bernard ce requérant baillé le présent acte pour lui servir en temps et lieu ce que de raison, duquel a esté autant baillé à ladite David qui a promis de la bailler audit concierge son maistre, en présence de Jean Garnier et Pierre Sanoye, chevalier, demeurant audit Melun tesmoings qui ont avec le dit sieur de Bernard tesmoings et notaire signé sur la minute des présentes le dit jour et an que dessus.

Ce fait, et à l'instant, ledit sieur de Bernard en la présence dudit notaire et des dits tesmoings s'est transporté pardevant monsieur le procureur du Roy au bailliage siège présidial dudit Melun trouvé en sa maison, auquel ledit sieur de Bernard auroit nottifié et fait scavoir les foy et hommage et debvoirs cy dessus par luy rendus à Sa Majesté et demandé main levée de la saisie faite à sa requeste dudit fief par exploit de Chollin Sargau le vingt troisième septembre dernier, soubs les offres par lui faites de payer à sadite majesté les droits sy aucuns sont dubs, et dispenser de ladite saisie, lequel sieur procureur du roy auroit protesté que le tout ne puisse nuire ni préjudicier au droit de Sa Majesté, dont a esté baillé le présent acte pour servir audit sieur de Montgermont ce que de raison, duquel a esté baillé autant audit sieur procureur du roy. Présents lesdits témoings susnommés quy ont avec ledit sieur procureur du roy et notaire signé sur la minute des présentes le dit jour et an que dessus. signé Sanoye avec paraphes.

LA PAPETERIE D'ESSONNES

On a beaucoup étudié, dans le cours de ces dernières années, la fabrication du papier au moyen-âge, et les utiles travaux de de M. le Dr J. Karabacek[1], de M. le Dr J. Wiesner[2], de M. C.-M. Briquet[3] ont jeté une vive lumière sur une partie demeurée jusqu'ici fort obscure du domaine intellectuel de l'humanité. On a notamment prouvé d'une façon indéniable que le papier de coton, dont l'existence devait avoir précédé de longtemps le papier de chiffon, a été complètement inconnu de nos aïeux. On a démontré, avec

---

1. *Das arabische Papier* (Wien, 1887, in-4°).

2. *Die mikroskopische Untersuchung des Papiers mit besonderer Berücksichtigung der aeltesten orientalischen und europæischen Papiere ;* Wien, 1887, in-4°, XII-82 p. et 15 pl. (extr. des *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*).

3. *Recherches sur les premiers papiers employés en Occident et en Orient du* Xe *au* XIVe *siècle ;* Paris, 1886, in-8°, 77 p. et pl. (extr. des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France). — Le papier arabe au moyen-âge et sa fabrication ;* Berne, 1888, in-18, 29 p. (extr. de l'*Union de la Papeterie) ;* cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes,* XLVIII (1887), pp. 694-697. — *Le papier et ses filigranes ; compte rendu des plus récents travaux publiés à ce sujet ;* Paris, 1891, in-8°, 27 p. (extr. de la *Revue des Bibliothèques).* — On ne trouvera rien de nouveau ni d'intéressant dans la courte étude de J. Olmedilla y Puig, *Noticias y datos acerca de la Historia del Papel* (Madrid, 1890, in-16, 30 p.). — On consultera avec plus de profit l'étude de G. Cosentino, parue dans *l'Archivio storico siciliano,* XIV (1889), pp. 134-164.

preuves à l'appui, que le papier a été successivement fabriqué en Chine, à Samarcand, en Arabie (à partir du VIIIe siècle), à Bagdad, à Tauris, au Caire, à Damas, à Tripoli, à Fez, dans des proportions considérables. Du nord de l'Afrique, où les manufactures de papiers étaient très florissantes au XIIe siècle, où les procédés les plus ingénieux étaient déjà en honneur, cette industrie s'implanta facilement en Sicile, en Italie et en Espagne, où elle devait prendre une extension d'autant plus grande que l'usage de cette matière allait de jour en jour en se généralisant.

La France ne fut donc pas la première nation occidentale à connaître les secrets de la fabrication du papier. Il semble toutefois bien prouvé qu'elle les posséda avant les nations du Nord, tandis qu'au contraire les nations du Nord nous ont appris à profiter des bienfaits de l'imprimerie[1].

Mais où furent établis, en France, les premiers centres de cette fabrication nouvelle? C'est là une étude qui n'a jamais été faite[2] et ne pourra l'être tant que l'on n'aura pas exploré dans ce sens nos archives publiques et privées[3].

---

1. La première papeterie connue en Angleterre est celle de Dartfort, signalée seulement en 1588. — Sur les anciens moulins de papier en Russie, voir les recherches de N. P. Likatchev, publiées dans *Zapiski imp. Russkago archeologitcheskago Obtchestva*, V, p. 237-342 et pl.

2. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la *Bibliographie de la papeterie*, par M. Ch. Dumercy (Bruxelles, 1888, in-8°; extr. de l'*Industrie moderne*), pour se convaincre que le côté historique de la question n'a pour ainsi dire été traité nulle part. Les omissions qui ont été signalées, pour la France notamment, à M. Dumercy seront réparées dans le supplément qu'il fera sans doute bientôt paraître; mais ces additions ne modifieront pas notre opinion et n'atténueront pas nos regrets.

3. J'entends ici par archives privées principalement les archives des

C'est graduellement, sans doute, que la Provence, le Languedoc, l'Auvergne[1], la Lorraine[2], le Béarn[3], l'Angoumois[4], la Champagne, l'Ile-de-France, la Franche-Comté[5] devinrent des centres importants de

---

notaires, qui sont si intéressantes et si anciennes dans les régions du midi de la France. Ce que M. l'abbé Requin a découvert, dans les registres des notaires d'Avignon, pour l'histoire de la propagation de l'imprimerie, suffit à donner une idée de ce que ces mêmes registres pourraient fournir pour l'histoire du papier.

1. M. Michel Cohendy, dans sa *Note sur la papeterie d'Auvergne antérieurement à 1790* (Clermont, 1862, in-8°; extr. des *Mémoires de l'Académie de Clermont)* commence sa brochure par ces mots : « Suivant de » nombreuses traditions, l'industrie de la papeterie de chiffons (!) fut im- » portée en France dans le XIIIe siècle. Ce fut en Auvergne, à Ambert, » qu'elle prit naissance, et que les premiers établissements en furent créés » sur les rivières de Valeyre, de Chadernolle et de la Forie, qui arrosent » les environs de cette ville. Il n'existe, il est vrai, aucune preuve maté- » rielle de l'origine de ces premiers établissements; mais il résulte de » mémoires produits dans le dernier siècle, qu'on avait alors à Ambert, » par des monuments d'une incontestable authenticité, la preuve de l'exis- » tence dans le chef-lieu du Livradois, d'établissements antérieurs au » XVe siècle. » — Les traditions ne suffisent pas malheureusement à établir des faits, quoique bien certainement cette industrie ait été de très bonne heure florissante en Auvergne.

2. Cf. H. Lepage : *Recherches sur l'industrie en Lorraine,* II. *Des papeteries,* publ. dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1850, pp. 1-50 (non tiré à part). — Au début de ce travail, l'auteur signale la papeterie d'Essonnes comme une des plus anciennes de France.

3. Le plus ancien document que je connaisse sur l'existence d'un moulin à papier dans une région voisine du Béarn (où cette fabrication prit beaucoup d'extension au XVIIIe siècle), se trouve dans un registre de notaire du XVe siècle conservé aux archives du Grand séminaire d'Auch; cf. P. Parfouru, *Comptes consulaires de la ville de Riscle* (Archives historiques de la Gascogne, XII), introduction, p. LXX; Paris et Auch, 1886, in-8°.

4. L'ouvrage de Aug. Lacroix, *Historique de la papeterie d'Angoulême, suivi d'observations sur le commerce des chiffons en France* (Angoulême, 1863, in-8°) est, malgré son titre, beaucoup plus didactique qu'historique. — On trouvera quelque dédommagement à la lecture du travail plus récent de M. G. Babinet de Rencogne : *Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois; les fabriques de papier* (Angoulême, 1879, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente)*, où figurent des documents inédits à partir de l'année 1539.

5. *Congrès archéologique de France de 1891* (Paris, 1893, in-8°), p. 387.

la production du papier, et il ne sera jamais possible, croyons-nous, de découvrir la date exacte de la fondation de telle ou telle manufacture, l'époque précise de l'établissement de tel ou tel moulin[1], au moyen âge.

Les papeteries, on le sait, se trouvent en effet sur les bords des rivières, et ce sont généralement d'anciens moulins à blé qui ont été transformés en moulins à papier[2].

Il en fut ainsi à Essonnes, selon toute vraisemblance. Mais cette transformation eut-elle lieu le 15 mars 1340, comme on peut le lire dans une brochure[3] récemment publiée?

---

1. On trouve dans Géraud, *Essai sur les livres de l'antiquité* (Paris, 1840, in-8o, p. 35) une assertion qui ferait remonter à 1189 la première manufacture de papier sur l'Hérault (cf. *Gallia christiana*, VI, p. 540; et A. Madden, *Lettres d'un bibliographe*, 6e série, 1886, p. 255, qui confond le nom du propriétaire du moulin, Raymond de Popian, avec le nom du fabricant). Mais cette assertion repose sur une mauvaise traduction du mot « pistrinum » et il n'y a pas là apparence de papeterie aussi ancienne.

2. Le fait est général, de tous les temps et de tous les pays. Il suffira de citer ici deux exemples. A Montrieux, près Vendôme (Loir-et-Cher), existait un moulin à farine qui fut transformé en « moulin en papier » dès le XVIe siècle, et qui, par suite d'adjonctions et d'améliorations successives, est devenu l'importante usine aujourd'hui en activité *(Guide du touriste dans le Vendômois,* publ. sous les auspices de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois; Vendôme, 1883, in-12, p. 231). — Vers la fin du XVIIe siècle, il existait à Vidalon, près Annonay, au pied des montagnes du Vivarais, un riche propriétaire de moulins à blé nommé Antoine Schelle. Ces moulins à blé, qui avaient été transformés en fabriques de papiers, devinrent plus tard, entre les mains des frères Montgolfier, des établissements importants décorés du titre de manufactures royales *(Papeteries de Vidalon-les-Annonay, Ardèche; notice sur l'établissement et son organisation ouvrière;* Vienne, 1872, in-8o, p. 38).

3. *Les grandes usines de Turgan; Papeteries d'Essonne, MM. Darblay père et fils* (Paris, librairie des Dictionnaires, impr. Quantin, septembre 1889, in-8o de 67 pp. et 10 pl.), p. 5. — Ce travail, beaucoup plus descriptif et scientifique qu'historique, est une seconde édition augmentée et améliorée de la notice qui avait paru jadis dans le tome I (1859) des *Grandes usines de Turgan*. Il est au courant des récents travaux publiés sur le papier.

Nous n'avons pu arriver à découvrir un texte qui nous autorisât à accueillir cette affirmation, et, étant connue la source où cette date a été puisée[1], nous n'hésitons pas à en attendre la confirmation jusqu'à plus ample informé.

Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que dès le milieu du XIVe siècle une fabrique de papier ait existé aux portes de Paris. Nous ne connaissons aucun autre moulin à papier, dans les environs de cette ville, à une époque aussi reculée, et l'usage qui commençait à se faire de cette matière dans des proportions assez vastes nécessitait l'existence d'établissements importants[2]. On ignore encore totalement d'où les scribes de la chancellerie du roi de France, les tabellions, les procureurs et les greffiers de Paris[3] tiraient, au XIVe siècle, le papier dont ils faisaient usage dans les actes officiels qu'ils étaient appelés à rédiger, mais ce n'était vraisemblablement ni de la Lorraine ni de la Provence, qui ne faisaient pas partie du domaine royal, ni de l'Auvergne ni de l'Angoumois, qui subissaient alors la domination anglaise.

---

1. C'est, paraît-il, un almanach à effeuiller.

2. Or, il est à peu près certain qu'à Paris même il n'existait pas de fabriques de papier. Si la corporation des parcheminiers y était de très bonne heure importante et localisée dans une rue qui rappelle encore leur existence *(rue de la Parcheminerie)*, les papetiers ne paraissent guère qu'au XIVe siècle, mais c'étaient des marchands et non des fabricants. Il est question des « pappelleurs » dans les statuts des artisans de l'année 1398 *(Bibliothèque nationale,* ms. français 2625, f° 72 v°).—Le compte de l'évêché de Paris pour 1407-1409 mentionne un moulin à papier à Saint-Cloud, tenu par un certain Roger Piéfol *(Archives nationales,* LL. 14, f° 50 v°).

3. Le registre JJ. 76 des *Archives nationales* (Chancellerie royale, années 1340-48) est un beau manuscrit contemporain sur papier.

Troyes, centre important de très bonne heure, avait bien dans le nord de la France une sorte de monopole de cette fabrication ; et de cette ville, située sur la Seine, les produits pouvaient être transportés promptement et à peu de frais jusqu'à Paris. Mais de l'Essonne, la distance était bien moindre encore, et l'on peut supposer quelle concurrence put bien faire aux papetiers de Troyes l'établissement que l'on rencontre aux portes de Corbeil, non pas en 1340, mais quelques années plus tard.

En effet, nous sortons du domaine des conjectures grâce à un texte de l'année 1380, publié par L. Douët d'Arcq[1] : *Pour II mains de papier de l'euvre de Mainssy*. Ce papier était destiné à la Chambre du roi, et sortait sans aucun doute des moulins de Mennecy, sur l'Essonne.

A ce texte nous en ajouterons quelques autres, restés jusqu'ici inconnus, et malheureusement trop rares, qui nous permettront de jeter quelque lumière sur ce sujet. C'est, d'abord, une assignation de huit sous de rente consentie au profit des religieux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à Corbeil, par Jean Piestre, papetier, demeurant à Essonnes, le 8 mars 1386 :

A tous ceulx qui ces lettres verront, Jehan Bouté, prévost de Corbueil, et Jaques Cornu, licenciéz en lois, garde du seel

---

1. *Comptes de l'hôtel des rois de France aux* XIVe et XVe siècles (Paris, 1865, in-8°), p. 102. — L'éditeur, fidèlement copié par l'*Almanach de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux*, 1881, p. 109, a identifié la localité avec Maincy, canton de Melun (Seine-et-Marne). Mais d'après un autre texte publié page 104, et l'orthographe même qui doit expliquer la prononciation, il ne peut y avoir de doute pour personne : il s'agit véritablement de Mennecy. — Cf. *Archives nationales*, S. 5142, n° 2.

de la dicte prévosté, salut. Sachent tuit que par devant nous vint en jugement en sa personne Jehan Piestre, pappetier demourant à Essonne, si comme il disoit, disent et affermant en bonne vérité que à présent il avoit droit de prendre, lever et percevoir par chascun an, à tous jours, vint solz parisis de rente annuelle et perpétuelle au terme de Noël, en et sur une loge assise à Boncornu, tenant d'une part à Laurent Marcel, et d'autre part à Jehan Radoul; item en et sur deux arpens et demi de vignes assis ou vignoble dudit Boncornu en pluseurs pièces tenant d'une part et d'autre aus religieus de l'Ospital de Corbueil; item en et sur un arpent de vigne assis en Tarteret, tenant d'une part à Jehan Dalibon et d'autre part à Jehan Duval, boucher, et que il estoit tenu envers lesdiz religieux en huit solz parisis de rente par an, si comme ledit Jehan Piestre disoit, iceluy Jean Piestre, présent en jugement devant nous, recongnut et confessa avoir assis et assigné à iceulx religieux huit solz parisis de rente annuelle et perpétuelle, en récompensacion des huit solz parisis de rente dessus diz, à prendre dores en avant par chascun an à touzjours sur les héritages cy dessus déclairiéz; à laquelle assignation faicte fut présent religieuse personne et honneste frère Jehan de Frenoy, procureur d'iceulx religieux, qui ladicte assignation ot agréable et en acceptent icelle, promettant ledit Jean Piestre par sa foy baillée en nostre main corporellement avoir agréable, ferme et estable ce que dessus est dit envers lesdiz religieux senz enffraindre ne venir contre par voye aucunne, et paier touz coustz, dommages et despens que l'en auroit euz en ce faict par son deffault, dont il voult que le porteur de ces lettres soit creuz par son simple serement senz autre preuve faire; et pour ce ferme tenir et acomplir, icelui Jehan Piestre en obligera par devant nous soy, ses hoirs, tous ses biens et les biens de ses hoirs, meubles et immeubles, présens et à venir à justice par la jurisdiction où ilz seront trouvéz, renonçant en ce fait expressément par sa dicte foy à tout aide, tant de fait, de droit, de loy, de canon que de coustume et à toutes autres choses dont il se pourroit aidier à aller contre ces lettres. En tesmoing de ce, nous avons mis à ces lettres le seel de la dicte

prévosté de Corbueil. Donné l'an de grâce mil trois cens quatre vingt cinq, le jeudi huit jours de mars[1].

Plus tard, dans un dénombrement des premières années du xve siècle (vers 1420), énumérant les biens de la maladrerie Saint-Lazare de Corbeil[2], on lit : *Item, sur la rivière d'Essonne, en une place appellée la Cousture, près le moulin à papier, 4 arpens.* C'est une simple constatation, mais qui a son importance[3].

Les relations des papetiers d'Essonnes avec l'Université de Paris remontent à une époque reculée, et les textes mêmes qui nous permettent de l'affirmer démontrent péremptoirement que les moulins à papier d'Essonnes pouvaient faire une heureuse concurrence à ceux de Troyes : concurrence loyale d'ailleurs, puisqu'elle était autorisée par des lettres royales et pontificales, et dont le résultat avait été de diminuer assez sensiblement le prix du papier que vendaient précédemment fort cher à l'Université les marchands étrangers et surtout lombards. Le document qui nous l'apprend est une pièce capitale pour l'histoire de l'industrie du papier, du 11 mars 1415, et en voici la teneur :

---

1. *Archives nationales*, S. 5142, no 8.
2. *Archives nationales*, P. 59, cote 2130.
3. C'est probablement à ce moulin que se réfère l'extrait d'un compte de la prévôté de Paris rendu vers l'an 1430, utilisé par l'abbé Lebeuf *(Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, nouv. éd., IV, p. 268) et par Sauval *(Histoire et recherches des antiquitéz de la ville de Paris*, tome III, 1733, p. 586). Ce compte n'existe plus aujourd'hui. On y lisait : « Moulin à » papier et héritages scis à Essonnes, qui furent à Jehan le Maistre, dit le » Bossu, fils de Jean Le Maistre ».

Universis et singulis harum seriem litterarum inspecturis, rector et universitas magistrorum et scolarium Parisius studentium, salutem in filio Virginis gloriose et presentibus indubiam dare fidem; notum facimus quod id nostra generali congregatione, apud Sanctum Bernardum Parisius solenniter celebrata, personaliter constituti, providi et honesti viri Bartholomeus Recent, Petrus Le Camus, cives trecences, Jacobus de La Chesnoye, dictus Layrre, Johannes Daligant, Martinus Mousse et Johannes Carnificis, Parisius commorantes, papetarii et de mercaturis papiri se intromittentes, nobis in audiencia publica exposuerunt et exponi fecerunt, quod licet ipsi et sui predecessores semper fuerint et sint de numero suppositorum nostrorum presertim a sexaginta annis citra, a quo tempore, ex privilegio et indultis tam papalibus quam regalibus, nobis concessit in hoc Francie regno in duobus locis, dumtaxat videlicet apud Trecas et apud Essonam, diocesis Parisiensis, in favorem et utilitatem nostri studii et suppositorum nostrorum papetarii molendina et alia instrumenta ad hoc necessaria fuerint primitus instituta, quoniam papirus per extraneos mercatores de Lombardia perantea multo carius vendebatur, et quod ex eisdem privilegiis, omnibus impositionibus et quibusvis aliis peccuniarum exactionibus seu solutionibus, pro factione, emptione et venditione papirorum hujus modi, ipsi et sui predecessores papetarii fuerant et erant exempti, quitti, liberi penitus et immunes pariter sicut pergamenarii, librarii et alii jurati nostri, quodque similes mercatores seu papetarii tamque librarii et jurati nostri ab impositione et exactione quam firmarios imposicionis duodecim denariorum pro libra, coram electis et commissariis ex parte domini nostri Regis in villa, civitate et diocesi Parisiensi super facto subsidiorum ordinatorum pro guerra apud Sanctum Eligium Parisius in judicio contradictorio fuerant finaliter absoluti, prout per patentes hujus modi sive litteras hodie coram nobis exhibitas, tribus sigillis dictorum commissariorum in cera rubea sigillatas, sanas et integras, et de data anni Domini millesimi trecentesimi octuagesimi noni, diei mercurii XVIII[a] mensis augusti, premissa vidimus plenius contineri, ac nobis extitit legi-

time facta fides, quanquam etiam a dicto tempore LX^ta^ annorum citra in villis, passagiis et aliis locis in quibus exactio seu impositio aliarum mercaturarum exigitur, tamen a mercaturis et mercatoribus papiri, et tam in regno quam extra nichil penitus exigitur nec exigi consuevit; sed mercatura et mercatores hujusmodi absolutione hujusmodi et quibusvis aliis exactionibus fuerunt semper et esse consueverunt quieti, liberi et immunes, nichilominus sunt ipsorum exponentes, ut assertio continebat, sunt nonnulli impositores seu hujusmodi impositiones firmarii de privillegiis et libertatibus hujusmodi ignorantiam pretendentes, ut dicunt, et qui sub velamine et pretextu ignorantie hujusmodi nituntur de facto ab eisdem exponentibus impositionem XII denariorum pro libra, pro mercatura papiri, exigere et peccunias extorquere, ipsosque jam sub hoc molestaverunt et vexarunt dampnis, laboribus et expensis, et intendunt gravius molestare in nostram et dictorum privillegiorum nostrorum, libertatum, franchisiarum, et indultorum predictorum lesionem, prejudicium et contemptum, ipsorumque exponentes dampnum non modicum et gravamen nobis propterea humiliter supplicantes, quatinus ad conservationem privillegiorum et indultorum hujusmodi veritatis testimonio et defensiones presidio sibi assistere et alio juris remedio providere dignaremur opportuno. Quocirca nos considerantes, quanquam plures tales et consimiles firmarii, fervore avaricie succensi, per vias indirectas contra formam et tenorem privillegiorum nostrorum predictorum presumppserunt et de die in diem presumunt graviter attemptare de juratis et suppositis per citationes, vexationes et alias molestias, indebitas comminationes et jacturas et alia gravamina, eisdem supposita, illatas et inflictas peccunias dampnabiliter extorquere, excommunicationis sentenciam et alias penas et summas contra tales apostolica auctoritate, et tam ab homine quam a jure promulgatur, dampnabiliter incurrendo, prout nonnulle graves querimonie fuerunt et sunt, ad nos et audienciam nostram nunc et aliàs devolute volentes, propterea ne pretextu ignorantie libertates et privillegia nostra tales et consimiles firmarii pretextu et sub velamine false aut fictive ignorantie infringere, ac penas et sentencias predictas

dampnabiliter incurrere, ac juratis et suppositis nostris dampna, gravamina, vexaciones, molestias et jacturas inferre seu impendere presumant in hujusmodi nostra generali et solemni congregatione, matura deliberacione prehabita, per quatuor nationes et facultates, ut moris est, concorditer deliberavimus, volumus et conclusimus dictis exponentibus et aliis suppositis in premissis pro conservatione dictorum privillegiorum omni possibili defensionis et protectionis presidio assistere, ut eos in et sub protectione nostra et salvagardia speciali conservare, et ad omne dubium et scrupulum singulorum deinceps imperpetuum tollendum ipsos exponentes et alios papetarios et papiri mercatores, volumus, declaravimus et decrevimus, volumus, declaramus et decernimus per presentes fuisse et esse de consortio et numero juratorum et suppositorum nostrorum, et ipsos eisdem et similibus privilligiis, franchisiis et libertatibus uti et gaudere posse et debere, nec per quoscumque firmarios, impositores aut exactores alios ratione venditionis vel emptionis papiri posse seu debere quolibet molestari; que premissa omnia et singula universis et singulis ad quos presentes littere pervenerunt, significamus et fideliter attestamur omnes et singulos, universos, principes, comites, barones, milites, et alios dominos et judices, ac justiciarios tam papales quam regales, et tam ecclesiasticos quam seculares, domini nostri Regis benivolos et subditos in nostrum subsidium, attente requirentes et rogantes ubicunque constitutos, quatinus dictos exponentes et quemlibet ipsorum in observantia privillegiorum nostrorum predictorum ac sub nostra predicta protectione et salvagardia, ab omni exactione et solutione impositionis hujusmodi et quibusvis aliis exactionibus, molestationibus et aliis inquietacionibus viriliter protegant et conservent, nec eos permittant ratione premissorum indebite molestari ant aliud contra formam privillegiorium nostrorum predictorum quolibet attemptari. Quod si secus factum fuerit, illud ad debitum et pristinum statum reduci procurabimus et viriliter revocari. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum Parisius, in Congregatione nostra generali apud Sanctum Bernardum solenniter celebrata,

anno Domini millesimo quadringentesimo quarto decimo, die undecima mensis marcii, octuagesimi.

Sic signatum : Jo. Ysembardi[1].

Dès lors, les papeteries de Troyes prennent chaque jour une plus grande extension, consacrée d'abord par des lettres de Charles VIII (Chinon, mars 1489), confirmant les privilèges de l'Université de Paris et réglant la qualité et le nombre des personnes autres que les maîtres, écoliers et régents qui pourront en jouir, savoir vingt-quatre libraires, quatre parcheminiers, quatre papetiers parisiens, *sept fabricants de papier de Troyes, de Corbeil et d'Essonnes*, deux enlumineurs, deux écrivains et deux relieurs[2].

Ensuite un arrêt du Parlement de Paris[3], du 18 mars 1538, contenant une réforme et un règlement pour les maîtres papetiers jurés fabricants à Troyes, Essonnes et Corbeil, déclare que « le papier » qui se fait maintenant et se vend et se débite en ce » royaume, mesmes ès moulins à papier de Troye, » Essonne, Corbeil, Dreux, Estampes, et autres » lieux, n'est communément bon, loyal ny marchand, » ny de qualité et quantité qu'il doit estre, mais est » ordinairement fluant, gras, velu, cassé, ars et » bruslé, décollé et meslé, et si n'est de telle mesure

---

1. *Archives de l'Université de Paris,* à la Sorbonne, 3e dossier, 4e liasse. — La collation de cette copie sur parchemin a été faite, suivant une mention qu'on y lit, à la requête de Me Clément Dumonstier, procureur des papetiers d'Essonne lez Corbeil, à la date du 22 août 1469.

2. *Archives de l'Université de Paris,* A. 5; impr. dans Du Boulay, *Historia Universitatis parisiensis*, t. V, pp. 785-787.

3. *Archives nationales,* X1a 4905, ff. 584-588; impr. dans Du Boulay, t. VI, pp. 313-319.

» et grandeur qu'il doit, et bien souvent sont les » feuilles diformes, différentes et de plusieurs autres » malfaçons et vices dudit papier. » Il apprend en outre que les marques sont trop souvent contrefaites, notamment celles de la *rose* et du *grand pot* qui devraient être de la meilleure fabrication; qu'il y a également mécompte sur la rame où il manque le plus souvent de deux à six feuilles. A quoi attribuer ces vices? Les raisons en sont diverses : les matières premières qu'on emploie sont défectueuses; les papetiers de Troyes, d'Essonnes et de Corbeil, auxquels l'Université a attribué d'importants privilèges, sont devenus des personnages et non plus des ouvriers, et les papeteries sont données à ferme; ces papeteries ne sont pas assez soigneusement visitées; la production du papier y est considérable parce qu'il s'en écoule de grandes quantités en pays étranger, et notamment en Flandre, et l'Université n'en est plus suffisamment pourvue.

L'arrêt du Parlement parvint-il à y mettre bon ordre et à réformer sainement la fabrication du papier à Essonnes, à Corbeil et à Troyes? C'est ce que nos documents ne nous apprennent pas, mais ce ne dut être, en tous cas, que pour peu de temps.

A la date du 17 septembre 1460, nous avons trouvé le nom d'un autre papetier d'Essonne, Jean Nicolas : *En et sur ung moulin à pappier assis sur la rivière d'Essonne lez Corbueil, duquel moulin Jehan Nicolas, pappetier demourant audict lieu, est à présent détempleur et propriétaire*[1]. Puis, à

1. *Archives départementales de Seine-et-Oise*, A. 1237.

la fin du XVe siècle, nous rencontrons un certain papetier qui s'appelle Antoine Bisson[1]. Il est intéressant de posséder deux nouveaux noms de fabricants : on sait, en effet, qu'autrefois les produits des différentes papeteries se distinguaient par des filigranes de grande dimension où se trouvaient parfois, à côté d'une marque plus ou moins compliquée, la date de fabrication, le nom ou les initiales du fabricant[2]. Si donc l'on trouvait dans quelque dépôt d'archives parisien des papiers du XVe siècle, marqués des initiales J. N. ou A. B., il y aurait possibilité d'en découvrir l'origine et de les considérer comme provenant des moulins d'Essonnes. Et du même coup l'on saurait de quelle marque se servait cette papeterie.

Sans doute ces papeteries étaient déjà fort estimées et fort occupées, car la concurrence locale ne tarda pas à naître. L'abbé Lebeuf nous apprend que

---

1. Nécrologe de Saint-Nicolas de Corbeil (*Bibliothèque nationale*, ms. latin 5185$_{B}$, f° 3 v°), au 17 janvier : « Hodie debet fieri anniversarium sollenne pro Anthonio Bisson papetario et Johanna Harire ejus uxore ». — Ce manuscrit est de différentes écritures et de différentes époques; la mention que nous venons de reproduire doit appartenir aux dernières années du XVe siècle. Du Cange a connu ce texte et l'a reproduit dans son *Glossarium*, au mot « papetarius ».

2. Voici en effet ce qu'a écrit M. C.-M. Briquet, un des érudits qui ont le plus scrupuleusement étudié les filigranes des papiers anciens : « On est » forcé de reconnaître aujourd'hui que cette signification attachée à la » marque du papier a été la plus ancienne, puisqu'on trouve au nombre » des premiers filigranes connus et à la date de 1293 les initiales I. O., qui » se rapportent certainement à un nom. » (*De l'utilité des filigranes du papier et de leur signification à propos d'un récent procès;* Berne, 1888, in-12, p. 10; extr. de l'*Union de la papeterie*). — On voit aux Archives de l'Hôtel-Dieu de Montreuil-sur-Mer (coté A. 5) un manuscrit commencé en 1464, dans le papier duquel on distingue nettement les armoiries de la ville de Troyes. C'est là une provenance indubitable (cf. abbé F.-A. Lefebvre, *La chartreuse de N.-D. des Prés*, 1890, in-12, p. 119).

« en 1480 il y avoit un autre moulin à papier, nou-
» vellement bâti par Hugues Denison, en une petite
» isle à Essone, et on l'appeloit le *moulin du*
» *Pré*[1]. »

Le plus ancien établissement s'appelait le *moulin Farouel*[2], comme il appert d'un titre de rente consti-

---

1. *Op. cit.*, t. IV, p. 268.

2. C'était un ancien moulin à blé, dont l'existence et l'importance sont attestées en 1257. En voici la preuve : « Universis presentes litteras ins-
» pecturis, Simon de Corbolio, Balduinus frater ipsius, milites, Henrricus
» de Graissio, miles, et Johanna dicta domina de Dravello, salutem in
» Domino. Cum viri religiosi prior de Campis juxta Essonam, prior sancti
» Johannis, prior sancti Gueneli Corboliensis, quatuor capellani majoris
» altaris ecclesie beati Exuperii, et quatuor capellani ecclesie beate Marie
» Corboliensis fuissent et essent in possessione percipiendi et habendi ac
» haberent et perciperent quolibet anno, nomine ecclesiarum et benefi-
» ciorum suorum quinque modios bladi redditus, videlicet medietatem
» mestolii et aliam medietatem ordei ad mensuram Corboliensem, ex legato
» defuncti Balduini dicti de Belvaco, militis, super quoddam molendinum
» quod condam fuit dicti defuncti B., situm apud Essonam, juxta monas-
» terium de Essona, *quod vulgariter appellatur Pharoel;* ita quod dictus
» prior de Campis percipiebat duos modios bladi, prior sancti Johannis
» dimidium modium, prior sancti Gueneli dimidium modium, quatuor
» capellani ecclesie beati Exuperii unum modium, et quatuor capellani
» ecclesie beate Marie similiter unum modium, ac super eodem molendino
» diu fuisset inter ipsos priores et dictos capellanos ex una parte, et nos
» predictos Simonem, Balduinum, Henrricum et Johannam dominam de
» Dravello littigatum; tandem de bonorum virorum concilio *(sic)* inter nos
» et ipsos fuit amicabiliter pacificatum in hunc modum, scilicet quod dictum
» molendinum quitum et liberum predictis prioribus, capellanis, eorum
» successoribus ac ecclesiis et beneficiis suis cum omnibus molentibus,
» banceriis, hospitibus et ministerialibus, quocumque loco sint, et sex talle-
» merariis cum denariis quos ipsi habent a nobis, ratione quorum tenentur
» ire ad dictum molendinum causa molendi ibidem in manu mortua impos-
» terum remanebit pro legato supradicto; et nos quitavimus et remittimus
» ex nunc et imposterum pro nobis et successoribus nostris, dictis priori-
» bus et capellanis omne jus et omnem justiciam quod et quam habemus,
» habuimus, seu habere debemus et habere speramus in dicto molendino,
» promittentes fide data quod contra premissa vel aliquid de premissis
» jure aliquo per nos vel per alios non veniemus in futurum, et quod dic-
» tum molendinum cum omnibus rebus pertinentiis ad dictum molendinum
» sibi et ecclesiis suis ac eorum successoribus garandizabimus et liberabi-
» mus, quotienscumque neccesse fuerit ad usus et consuetudines Francie :
» quod, ut ratum sit et firmum, presentes litteras sigillorum nostrorum

tuée sur ce moulin à papier (15 janvier 1546) et dont voici la teneur[1] :

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Anthoine Duprat, chevalier, baron de Thiers et de Viteaux, seigneur de Nantoillet et de Précy, conseillier du Roy nostre Sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre et garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que par devant Robert Decombes et Simon Chenu, notaires jurez du Roy nostredit seigneur, de par lui ordonnéz et establiz en son Chastellet de Paris, furent présens en leurs personnes honnorable homme et saige maistre Thomas Jourdain l'aisné, advocat en la Court de Parlement à Paris, et maistre Thomas Jourdain le jeune, son frère, prieur du prieuré de Duisy ou diocèse de Meaulx, demourans à Paris, enffans et héritiers de feu honnorable homme sire Jehan Jourdain, en son vivant marchant apothicaire et espicier, bourgeois de Paris, lesquelz de leurs bons gréz et bonnes voulentéz, sans aucune contraincte, recongnurent et confessèrent en la présence et pardevant lesdits notaires comme en jugement par devant nous, qu'ilz sont à présent détempteurs d'un moullin à papier et ses appartenances assis sur la riviere d'Essonne, près Corbeil, appellé le moullin Farouel, tenant des deux partz à ladite rivière d'Essonne, et que sur ledit moullin le prieur du prieuré Saint Guenault dudit Corbeil a droict d'avoir

---

» munimine fecimus roborari. Actum anno Domini Mo CCo Lo sexto, mense » martio. » *(Archives nationales,* S. 2115, no 33). — Le nom de Farouel paraît aujourd'hui complètement ignoré des habitants de Corbeil et d'Essonnes. — Dans un inventaire des titres du prieuré d'Essonnes rédigé au XVIIIe siècle *(Archives dép. de Seine-et-Oise,* série H, prieuré d'Essonnes), fo 7 vo, est signalé un bail à cens par l'abbé de Saint-Denis à Jean Louvet, marchand bourgeois de Paris, d'une place voisine du « moulin Farouin » à charge d'y bâtir logis et d'y construire moulin à blé et à huile (1464). En 1620, d'après un aveu rendu par Nicolas de Bignes, prêtre, seigneur et prieur de Notre-Dame des Champs d'Essonnes, c'était devenu un moulin à tan et à blé; en 1762-1767, c'était une ancienne manufacture de limes, fers et aciers, puis d'horlogerie, devenue de nouveau un moulin à blé appartenant à l'abbaye de Coulombs *(Archives départementales de Seine-et-Oise).*

1. *Archives nationales,* S. 2117, no 52 *bis.*

et prendre par chascun an, au jour et feste Sainct Martin d'iver, dix solz parisis de rente faisant la tierce partie de trente solz parisis de rente, de la condition telle qu'elle peult estre; lesquelz dix solz parisis de rente lesdits recognoissans ont promis, seront tenuz, promettent et gaigent chascun d'eulx seul et pour le tout, sans division, renonçant au bénéfice de division et ordre de discussion, rendre, bailler et paier doresnavant par chascun an audit prieur, à son recepveur ou au porteur de ces présentes, pour luy audit jour et feste Sainct Martin d'iver, première année de paiement escheant au jour et feste Sainct Martin d'iver prochain venant, et continuer de là en avant par chascun an audit jour, en et sur ledit moullin à papier cy dessus déclairé, qui en est et demeure chargé, obligé et ypothecqué, et lequel iceulx recoignoissans seront tenuz et promettent soustenir, entretenir et maintenir en tel et si bon estat et valleur, tellement que lesditz dix solz parisis de rente y puissent doresnavent estre prins et perçeuz par chascun an, audit jour, sans aucun déchet ou diminution, tant et si longuement toutesfoiz qu'ilz seront détempteurs d'icelluy moullin... En tesmoing de ce nous, à la relation desdits notaires, avons faict mettre le scel de ladite prévosté de Paris à ces présentes, qui furent faictes et passées à Paris, l'an mil cinq cens quarente cinq, le vendredi quinziesme jour de janvier.

(Signé :) Decombes. — Chenu.

Vers le même temps, un certain Mathurin Bertrand était papetier aux *Grandes Bordes*[1], sur les bords de l'Essonne. S'agit-il d'un nouveau moulin à papier, distinct des précédents, ou bien ce nom s'applique-t-il à l'ensemble des maisons habitées qui avoisinaient la rivière, et dont les moulins n'étaient

1. Le même nom figure plusieurs fois dans le *Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil*, publié par M. E. Couard-Luys (Rambouillet, 1882, in-8°), pp. 120-122. Il existe encore aujourd'hui. Cf. l'abbé Lebeuf, nouv. éd., IV, p. 268.

qu'une dépendance? C'est ce que nous ne saurions dire avec certitude, puisque le document qui nous fait connaître ce nom, et que nous allons transcrire, ne l'explique pas.

Vente faite par Mathurin Bertrand, papetier, au prieur de Saint-Guenault de Corbeil, d'une rente constituée sur une maison sise aux Grandes-Bordes, sur l'Essonne[1].

(17 juillet 1538.)

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Béranger Boucher, licencié en lois, advocat en parlement, garde de par le Roy nostre Sire de la prévosté de Corbueil, et Pierre Dupré, praticien en court laye, garde du seel d'icelle, salut. Scavoir faisons que par devant Aubert Destouches, substitud commis pour et en l'absence de Estienne Pocourt, aussi praticien en court laye, tabellion juré et estably de par le Roy nostredit seigneur en ladicte prévosté, comparut en sa personne Mathurin Bertrand, papetier, demourant ès grandes Bordes, lequel de son bon gré, pure et franche et libéralle volunté, sans aucune contraincte, recongnut et confessa avoir vendu, ceddé, quitté, transporté et délaissé dès maintenant à tousjours et promis garantir, fournir, faire valloir et venir eus à ses propres coustz et despens, et faire ratiffier, conscentyr et accorder le contenu en ces présentes par Marguerite Brissonnet, sa femme, quant requis en sera, à religieulx et honneste personne frère Jehan Congnet, prebstre, prieur *(sic)* Guegnaut dedans Corbueil, absent, la somme de cinq solz six deniers tournois de rente annuelle et perpétuelle, à les avoir droict de prandre, recepvoir et parcepvoir par ledict prieur, ses successeurs audict prieuré, par chacun an au jour sainct Martin d'iver, premier payement commençant audict jour prochainement venant, auquel jour il ne payera que par porcion

1. *Archives nationales*, S. 2117, no 41.

du temps et dudit jour en avant, en continuant d'an en an audict jour à tousjours entière rente en et sur une màsure, court et jardin derrière, contenant trois quartes ou environ, assis ès grandes Bordes, tenant d'une part à la veufve Brissonnet, et d'autre part à une ruelle aboutissant d'un bout à la rivière et d'autre bout au chemin desdictes Bordes, en la censive dudict prieur, pour en joyr, user et possedder par ledict achepteur, ses successeurs et ayans cause à tousjours, ceste vendition et constitution faicte, comme dict est, moyennant la quantité de quatorze solles de boys de douze piedz de long ou environ, que ledict vendeur constituant a eues et receues dudit prieur pour ayder à bastir et édiffier une maison en ladicte masure pour loger ledit vendeur constituant, dont il s'est tenu pour content et en a quitté et quitte ledit achepteur à tousjours, si comme tout ce ledict vendeur constituant disoit estre vray; promettant par la foy et serment de son corps, soubz l'obligation et soubzmission de tous et chacuns ses biens meubles et immeubles présens et advenir, qu'il en soubmist et obligea à justicier, prandre, vendre, et exploicter partout où ilz seront trouvéz, ces présentes et leur contenu tenir, entretenir et avoir pour agréable, ferme et estable à tousjours, sans jamais aller ne venir contre en aucune manière, sur peine de rendre et payer tous despens, dommaiges et intérestz, renonçant à toutes choses à ces présentes lettres contraires, et mesmement au droict disant généralle renonciation non valloir. En tesmoing de ce, nous avons mis à ces présentes le scel de ladicte prévosté de Corbueil, qui passées furent ès présences de Nicolas du Pré et Guillaume des Moullins[1], tesmoings à ce, le mercredi dix-septiesme jour de juillet l'an mil cinq cens trente huit.

Les documents originaux, mentionnant les papeteries d'Essonnes avant le milieu du XVIe siècle, sont donc très rares, et bien que nous ne nous flattions

---

1. On remarquera la coïncidence de ces deux noms, en se souvenant qu'il a été question plus haut d'un moulin à papier dit le moulin du Pré.

pas de les connaître tous, il ne faut pas espérer d'en retrouver jamais un grand nombre. Ultérieurement d'ailleurs nous ne sommes pas d'une richesse meilleure, et cela pour une raison; les papeteriès d'Essonnes paraissent avoir subi un temps d'arrêt dans leur essor. Quelle en est la cause? De La Barre nous l'apprend dans son *Histoire de Corbeil* (p. 246). Les moulins à papier, dit-il, « dont les ouvriers se disent suppôts du recteur de l'Université de Paris, furent renversez dans la rivière d'Estampes en 1562 » par les Huguenots que commandait le prince de Condé.

Toutefois la destruction ne fut pas totale; ou bien l'Université ou des particuliers s'entreprirent immédiatement à restituer au moins deux des moulins dans leur primitif état. Car nous savons que le 15 février 1578, un peintre du roi assez connu, Roger de Rogery, en même temps concierge des grands jardins de Fontainebleau, donne à loyer pour six ans à Robert Gobert, dit Chocquet, maître papetier à Essonnes, un moulin à papier à lui appartenant, assis au-dessous d'Essonnes, au lieu dit « Normandie » et ci-devant appelé le « moulin à huille », garni de ses ustensiles, avec une maison d'habitation y attenant[1].

La même année, quatre marchands-fabricants papetiers, demeurant à Essonnes, Germain Clignet, Claude Roux, Jean Nave et Jacques Langlier,

---

1. Archives de Me Cothereau, notaire à Paris *(Bulletin du Bibliophile,* 1894, p. 574). Ce Robert Gobert était déjà papetier en 1576, époque à laquelle il prit pour apprentie une jeune fille nommée Marguerite Rousseau *(idem*, p. 573).

étaient en procès avec des papetiers de Jouy-sur-Morin, de Saint-Remy de la Vanne et de La Ferté-Gaucher en Brie[1], procès interjeté par Germain Clignet au Parlement de Paris, où un bourgeois de Paris, Pierre Fieffé, était chargé de le suivre par procuration notariée[2]. Or, d'après un état des recettes du couvent de Saint-Jean-en-l'Isle (près Corbeil), pour l'année 1580, ce Germain Clignet tenait le « moulin à papier nommé le moulin du Pré, avec ses appartenances »[3].

Un peu plus tard, en 1608, l'activité de la fabrication a repris, ce semble, et les moulins sont au nombre de trois au moins, l'un à Moulin-Galant[4], les autres appelés « d'ancienneté le grand et le petit » moulin d'Angoulême, assis en Vaux, paroisse » d'Essonne »[5], et appelés alors les *moulins Fieffés*, du nom de leur propriétaire Pierre Fieffé, notaire au Châtelet de Paris, — le même que le procureur de 1578, — auquel ils avaient été adjugés par sentence du Châtelet du 19 décembre 1607.

---

1. Localités où existent encore aujourd'hui les papeteries renommées du Marais.

2. Archives de Me Cothereau, notaire à Paris (*Bulletin du Bibliophile*, 1894, p. 573).

3. *Archives nationales*, S. 5142, f° 4.

4. « Une place où soulloit avoir moullin à papier, appellé le Moullin Galland, avec son cours d'eau, court devant, masure, prez et aulnoye, si comme le lieu se comporte, assis audict Moullin Galland, tenant d'une part tout ledict lieu à la rivière d'Estampes, joignant et à l'oposite du portereau, d'autre part à Pierre Berthier, maitre de la poste d'Essonne, et aux enfants Huet, abboutissant d'un bout à la rue allant au pont dudit Moullin Galland et d'autre bout au pré de Saint Ladre, chargé de cinq sols et partie de cens, eux apartenant par ledit Simon Guisteau, vigneron, de noble homme me Charles Guillard par acte du 9 février 1601. »

5. *Archives départementales de Seine-et-Oise*, série H (moulin des Gobelins).

Ces moulins Fieffés deviendront plus tard des moulins à foulon, dits « moulins des Gobelins. » Il est singulier de voir avec quelle facilité on modifiait la nature des travaux que l'on demandait à tel ou tel moulin. Sur l'Essonne, pour ne citer que deux autres exemples[1], un moulin à huile, dit de Robinson, fut transformé ensuite en moulin à farine, puis redevint moulin à huile à la fin du XVIIIe siècle ; le moulin voisin de Ronfleur, primitivement à tan et à chamois, devint en 1765 moulin à farine. Pour les moulins à papier, les transformations s'opéraient avec une égale rapidité.

C'est ce qui explique peut-être pourquoi les papeteries d'Essonnes n'étaient plus assez prospères pour satisfaire aux exigences de l'Université de Paris, et pourquoi, en mai 1624, des lettres patentes de Louis XIII accordent à l'Université le droit de prendre dans les villes de Troyes et de La Ferté-Gaucher les quatre ouvriers papetiers qu'elle ne trouve plus à Corbeil et Essonnes, et concèdent aux « officiers ouvriers de papier » qu'elle choisira les privilèges ordinairement accordés aux autres officiers de l'Université[2].

Le moulin à papier du Moulin-Galant, qui est aujourd'hui encore une des plus importantes annexes du grand établissement Darblay, paraît avoir toujours été utilisé ainsi pour la même fabrication. Nous avons eu en communication la copie d'un mémoire

---

1. Voir ci-dessus, p. 338, note 2.

2. *Archives de l'Université de Paris*, à la Sorbonne, 3e dossier, liasse 3, n° 13.

et devis du 20 juin 1663 qui mentionne les travaux à y exécuter comme suit :

Mémoire et devis des ouvrages qu'il convient faire pour restablir le moulin à pappier du Moulin Galland, appartenant à Monsieur du Laurens, conseiller en parlement.

Premièrement, convient faire un bastardeau au bout de la petitte isle pour rejetter les eaux pour travailler plus facillement au nou, au-dessoubz de la roue du dict moulin avecq des marches de grais le long de la fosse vanne, et racommoder de grais, chaux et ciment le fond de la rivière où tombent les dittes eaux selon qu'il est présentement. Et aussy refaire la mothe à neuf avecq quartiers de grais picqué et taillé avecq son avant berg, et faire dans le mur le trou de l'arbre qui porte la roue, lequel trou et au dessoubz sera aussy de quartiers de grais picqué et taillé, sera pozé le dict platfond et mothe et trou de l'arbre avecq chaux et ciment, sera fait un massif avecq pierre et caillou en dedans le moulin pour porter la pille où battent les pillons.

Et pour le bastardeau, il y a sept piedz d'eau de creux sur six thoises de long, il fault garnir des deux costez de pieux et des planches de terre ou tassos dans le millieu pour arrêther les eaux.

Sera mis à la teste et du costé de la petitte isle des pieux et des planches attachées ensemble pour y faire mieux l'embouchure, affin que les terres ne restent dans la rivière, de neuf à douze piedz de long et de la hauteur qu'il conviendra, et aussy le long de l'austre costé de la terre sera fait ce qui sera nécessaire.

Sera nettoyé la rivière depuis le coing du moulin jusqu'au bastardeau dont y a trente toises de long mesurées au dessoubz du dict moulin s'il est nécessaire.

Tous les dits ouvrages ne se peuvent faire à moings de quatre cents livres, les ayant bien considérez pour mettre le dict moulin en estat, lequel sera bon et ne manquera poinct d'eaux ; le tout sera fourny par l'entrepreneur, à faire et parfaire

tous les dictz ouvrages bien et deuement, et qui seront veuz et visittez par gens à ce cognoissant pour la ditte somme de quatre cents livres.

Pardevant Nicolas Regnault le Jeune, notaire royal en la ville, prévosté et chasttellenye de Corbeil soubsigné, fut présent en sa personne Jean Bilbault, masson, demeurant aux faulx bourgs Saint Léonard de Corbeil, lequel a recognu avoir entrepris et promis entreprendre, promet par ces présentes à Messire Robert du Laurens, conseiller du roy en sa cour de parlement à Paris, absent, ce acceptant par André Barrois, marchand, demeurant à Montauger, ayant charge du dit sieur du Laurens, de faire et parfaire bien et deuement les ouvrages mentionnéz au devis cy-dessus et les rendre ainsy faictz subjectz à visitation et réception dans la my-aoust prochain, et pour ce faire sera le dict Bilbault tenu de fournir de tous mathéreaux nécessaires. Cette entreprise faicte pour et moyennant le prix et somme de quatre cents livres tournois que le dict Barrois au dict nom a promis de faire payer par le dict sieur du Laurens au dict Bilbault à fur et mesure que les dictz ouvrages seront faictz, par aussy promettant, obligeant et renonceant. Ce fut faict et passé en l'estude du dict notaire sus nommé et soubzsigné le vingtiesme jour de juin mil six cent soixante trois, avant midy, en présence de Jean Rampillon, marchand, demeurant à Villabé, et Hugues Aubry, boullanger demeurant au dict Corbeil, témoings. Le dict Bilbault a déclaré ne savoir escripre ny signer, de ce interpellé par le dict notaire, et quand ausdicts Barrois et tesmoings ont, aussy ycelluy notaire, signé en la minutte des présentes.

REGNAULT[1].

Les quelques documents que nous avons rencontrés sur les papeteries d'Essonnes au XVIIIe siècle n'ont pas un grand intérêt et témoignent surabon-

1. Communiqué par M. Aymé Darblay.

damment de la profonde décadence où elles étaient tombées.

L'hôpital général de Paris, propriétaire, avait vendu le moulin à foulon, dit de l'Hôpital, sis à Essonnes, le 29 mars 1775, à un certain Jacques Sauvade (de Périchard), fabricant de papier en Auvergne; celui-ci y créa une papeterie qui, par sa faute ou autrement, ne réussit pas; et, « pour éviter le coup de ses créanciers », il fut contraint d'en faire une vente simulée, le 3 juillet 1776, pardevant Me Doillot, notaire à Paris, moyennant 36,650 livres, à Marthe Brousse, veuve Durup[1].

D'ailleurs la lettre suivante d'un certain Barré, écrite à Corbeil, le 8 février 1777, nous donne[2] les renseignements les plus défavorables sur ce Jacques Sauvade, qui le 28 février suivant fut condamné, avec sa femme Gabrielle Couturier et son frère Benoît Sauvade, prêtre, demeurant à Ambert en Auvergne, faisant défaut, à payer une somme de 24,650 livres à l'hôpital général de Paris, par arrêt de la Grand'Chambre du Parlement de Paris[3]. Voici cette lettre :

« Monsieur, Surveillant à conserver aux intérêts et ceux de
» vos censitaires et paroissiens, je m'empresse d'avoir l'hon-
» neur de vous faire observer que lorsque les sieurs Sauvadde
» ont acquis des hôpitaux les moulins de ce nom dans votre
» mouvance, ils ont fait construire un moulin à papier par le

---

1. Lettre adressée par Sauvade à l'abbé Sahuguet d'Espagnac, abbé de Coulombs, du 15 juillet 1778 (*Archives dép. de Seine-et-Oise*, série H., prieuré d'Essonnes).

2. *Archives de Seine-et-Oise*, idem.

3. *Archives nationales*, X1a 1442.

» sieur Perroud, charpentier à la Quarentaine, et pour raison
» de cet établissement il est devenu leur créancier de la somme
» de 5000 livres, ils lui en ont souscrit cinq lettres de change
» sur le sieur Dumas, négociant à Paris, cul-de-sac de La Fosse
» aux Chiens, qui les a accepté pour les payer dans les termes.
» Ce Dumas, avec le nommé Laudry, marchand papetier que
» l'on dit demeurer aussy à Paris, du costé de la rue du
» Roulle, étaient associés avec les sieurs Sauvadde pour l'éta-
» blissement dudit moulin. Des cinq lettres de change il y en a
» deux qui sont échus; elles n'ont point été acquittées; le
» sieur Perroud les a fait protester, et a obtenu des condam-
» nations tant contre lesdits Sauvadde que contre ledit Dumas.
» Ce dernier vient de faire banqueroutte, et suivant la lettre
» des sieurs Sauvadde cy jointe il paraist aussy que les sieurs
» Sauvadde ont aussy manqué; ils annoncent de même la ban-
» queroutte du sieur Laudry puisqu'ils ne se disent manquer
» que par le deffault de payement des lettres de change qu'ils
» ont de lui. Il est aisé d'apercevoir que les Sauvadde, Dumas
» et Laudry sont des fripons d'autant plus que les seconde,
» troisième et cinquième des dittes lettres de change que le
» sieur Perroud avait passé à la veuve Debord, papetière
» à Paris, rue de l'Arbre-Sec, ont passé par elle audit
» Laudry... »

Barré termine sa lettre en insinuant que « la veuve Durup paraist estre du tripot desdits Sauvadde, Dumas et Laudry. » Elle ne conserva pas long-temps, d'ailleurs, la propriété de ces moulins, puisque chez Me Doillot elle passa, le 29 mars 1779, le contrat de leur vente à M. de Courtye, contrat dont voici le début :

« Par devant les conseillers du Roy notaires au Châtelet de Paris soussignés fut présente dame Marthe Brousse, vve de Louis Laurent Durup, écuyer, sieur de Balesme, commandant de l'Isle Rodrigue dans l'Inde, demeurante à Paris à l'Arsenal,

paroisse St Paul; laquelle a par ces présentes vendu, cédé, transporté et promis garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes, hypotèques, évictions, substitutions, aliénations et autres empêchements généralement quelconques, à Me Pierre de Courtye, avocat en Parlement, écuyer, lieutenant de la vennerye du Roy, demeurant à Paris rue de Verneuil, faubourg St Germain, paroisse St Sulpice, à ce présent et acceptant, acquéreur pour les personnes au profit desquelles il en passera déclaration, leurs héritiers et ayant causes, deux moulins dont un à papier et l'autre à foulon appellés les moulins de l'hôpital situés à Essonnes, construits sur la rivière d'Étampes, entre le moulin d'Angoulême et le moulin Galant, au-dessous du lieu appellé le Petit Marais, les tournants et travaillants desdits moulins, leurs rayères et vannes de décharge, leurs outils et ustanciles qui servent à leur exploitation, les bâtiments en aile et au long de la cour qui précède le premier desdits moulins, les pièces de terres, prés et pâtis et le jardin qui en dépendent dont du tout la désignation suit...[1] »

Cette vente fut faite au prix de 39,496 livres 7 sous 9 deniers.

M. de Courtye semble n'avoir agi dans cette circonstance que comme mandataire d'une société dont le principal associé était Pierre-Antoine Dransy, ingénieur du roi, à la requête de qui fut dressé le 11 mai suivant un procès-verbal d'alignement pour la reconstruction « des moulins à foulon et papeterie dits de l'Hôpital à Essonne, sur les rivières de Juine et d'Essonne[2]. » Il est probable, d'après ce document, qu'il n'y avait plus alors que cette seule

1. *Archives départementales de Seine-et-Oise* (série H., prieuré d'Essonnes).

2. *Archives départementales de Seine-et-Oise* (série B., bailliage d'Étampes).

papeterie dans ces parages, car le Moulin-Galant était transformé en moulin à tan (le sieur de Longchamp, propriétaire), et en moulin à farine (veuve Lévêque, propriétaire); Robinson en moulins à farine (au sieur Dorival); les moulins d'Angoulême étaient devenus des moulins à foulon, appartenant à M. de Montulé; les dames religieuses de Corbeil possédaient d'autres moulins à farine sur la Juine; et les moulins à cuivre voisins étaient possédés par la dame Raffaneau.

Le *Journal de Paris*, de 1786, nº 192, enregistre les éloges adressés par l'inspecteur des manufactures Desmarest à la fabrication des papiers d'Annonay et d'Essonnes, et peu d'années après l'*Almanach de Corbeil*, de Guiot (1789), et l'*Almanach de Versailles et de Seine-et-Oise*, de 1791, p. 102, mentionnent aussi les papeteries d'Essonnes qui eurent sous la Révolution leur sceau ou cachet particulier[1]. Elles appartenaient alors à Pierre-François Didot qui s'en était rendu acquéreur le 26 mars 1789 et les exploitaient avec l'aide de son frère François-Ambroise Didot. Bientôt Léger Didot, fils de Pierre-François, en devint le directeur, et c'est sous son administration que fut réquisitionnée (18 floréal an II) la manufacture par la Convention nationale pour la fabrication du papier des lois; le citoyen Humbert

1. Catalogue d'autographes d'Étienne Charavay, vente du 25 avril 1890, nº 150. — M. G. de Courcel a bien voulu me montrer un document qu'il possède; c'est un acte du conventionnel Pelletier constatant le dépôt, sur le bureau du comité des Assignats, par le citoyen Giraud, de l'ancien cachet d'argent aux trois fleurs de lys qui servait sous l'ancien régime de sceau à la papeterie (9 pluviôse an II).

était délégué à la papeterie comme commissaire chargé de surveiller la fabrication des assignats[1].

Dans un état de situation de la papeterie du citoyen Didot à cette époque[2], on trouve un certain nombre d'ouvrières venant de la Brie ou du Gâtinais, nées à Courtalin, à Pommeuse (près La Ferté-Gaucher), ou à Chalette (près Montargis), toutes localités où fonctionnaient alors d'autres papeteries.

En 1799, Louis Robert, employé dans la papeterie d'Essonnes, inventa une machine à fabriquer le papier en grandes dimensions et par mouvement continu[3]. Il s'en assura la propriété par un brevet d'invention de 15 ans, que le directeur Léger Didot acquit bientôt moyennant la somme de 25,000 francs payable à plusieurs échéances. Dès lors se déroulèrent plusieurs procès à l'occasion d'une machine perfectionnée en Angleterre par les soins de Didot, qui voulut exploiter un nouveau brevet en commun avec un M. A.-F. Berte (de Paris)[4] et qui finalement s'entendit condamner par jugement du tribunal civil le 16 janvier 1827.

---

1. *Archives nationales*, C. 240, nº 266.

2. *Archives nationales*, F[12] 1481.

3. *Nouveau Manuel complet du fabricant de Papiers* (Manuel Roret), par L. S. Le Normand, II, p. 57 (Paris, 1830, in-18).

4. On pourra consulter sur ce sujet les brochures suivantes : *Précis et consultation pour le sieur Léger Didot contre le sieur Berte* (Paris, Guyot et Scribe [1823], in-8º de 26 p.); — *Mémoire en réponse et consultation pour le sieur A. F. Berte contre le sieur Léger Didot* [avec pièces justificatives] (Paris, Le Normant fils [1823], in-8º de 62 p.); — *Réponse au factum calomnieux publié par M. Berte contre M. Didot* (Paris, imp. Jules Didot aîné [1823], in-8º de 35 p.); — *Supplément à la réponse de M. Didot Saint-Léger au mémoire de M. Berte; à son Exc. le Secrétaire d'Etat, ministre de l'Intérieur* (Paris, imp. Jules Didot aîné [1823], in-4º de 4 p.).

Nous n'avons pas d'ailleurs à raconter des faits aussi récents. Il nous suffira d'ajouter qu'entre les mains de ses propriétaires actuels, MM. Darblay, l'établissement universellement connu sous le nom de *papeterie d'Essonnes* a fini par englober et au delà, par suite d'agrandissements considérables, tous les anciens moulins dispersés sur les divers bras de la rivière en amont d'Essonnes, et que son organisation modèle et son immense débit peuvent rivaliser avec les plus belles installations industrielles du monde entier. On peut s'en rendre un compte exact dans les pages que lui a consacrées Turgan.

HENRI STEIN.

EXTRAITS DES MINUTES

DES

NOTAIRES DE FONTAINEBLEAU

(XVIIe-XVIIIe SIÈCLES)

(Suite).

15 octobre. — Léon-Michel-Philippe Pinguet, avocat au Parlement, demeurant à Paris, donne à bail un jardin sis à Fontainebleau, rue de la Coudre.

4 novembre. — Donation d'une maison sise à Fontainebleau, grande rue, quartier des Suisses, par Pierre Delanoy, géographe et arpenteur du roi, et Julienne Delon, sa femme, à Pierre Delon, chanoine de l'église de Paris.

1762.

3 mai. — François Rondeau, maître de la poste de Fontainebleau, achète une maison sise place du Marché, où pend pour enseigne le Grand Monarque.

10 décembre. — Inventaire des meubles d'une maison sise rue de France, appartenant à J.-B. Martin, chirurgien des hôpitaux de Fontainebleau.

1763.

16 mai. — Inventaire de l'appartement qu'occupait au château de Fontainebleau Louis de Talaru, marquis de Chalmazel, gouverneur de Phalsbourg, premier maître d'hôtel de la reine,

dressé à la requête de Marie-Marthe de Bonneval, sa veuve.

14 juin. — Charlotte-Claudine Guignebault, femme de Nicolas-René Joliveau de Segrais, secrétaire perpétuel de l'Académie de musique, demeurant à Paris, loue à un manouvrier des quartiers de terre, sis à Fontainebleau, près de l'hôtel d'Estrées et de l'hôtel de la Trémoïlle.

23 juin. — Deux bouchers de la ville, Louis Degas et Claude Poussin, se font réciproquement des excuses des paroles malsonnantes qu'ils ont prononcées l'un contre l'autre.

5 novembre. — Les administrateurs de l'hôpital du Mont-Pierreux reçoivent comme pensionnaire Louise Bonissant, sans l'astreindre à porter l'habit bleu de la maison, et moyennant l'abandon de ses rentes et de son travail.

1764.

12 novembre. — Inventaire de l'appartement qu'occupe, au château de Fontainebleau, Jean de Durfort, duc de Duras, maréchal de France.

1765.

24 mars. — François Rondeau vend à un apothicaire une maison sise grande rue, où pend pour enseigne le « grand amiral ».

18 octobre. — Emprunt de 20,000 livres contracté par Jacques-Guy-Georges de Chaumont, marquis de Quitry, chef d'une brigade des gardes du corps du roi.

Étude de Me Gaultry.

1629.

23 septembre. — Devis des ouvrages que S. M. veut faire exécuter aux piliers du pourtour de la grande chapelle du château de Fontainebleau, pour sa décoration et son ornement, en présence de Jean Donon, contrôleur général des bâtiments.

5 octobre. — Procuration donnée par Paul Bordier, conseiller du roi en ses conseils, pour rendre foi et hommage à Madame la comtesse de Soissons d'une terre sise en la seigneurie de Nointel.

1630.

18 avril. — Henriette Dorchemer, femme de Nicolas Dupont de Compiègne, gentilhomme ordinaire de la vénerie du roi et concierge de la grande volière du château, donne adhésion pleine et entière à un transfert d'une somme de 1200 livres consentie par son mari au profit de Hilaire Aymé, prévôt général de l'artillerie de France à Paris.

4 septembre. — Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, couverture, plomberie, menuiserie, serrurerie et vitrerie à faire pour le Roi, au bout de l'arrière-cour des cuisines du château, par Jean Grognet, maître maçon, sous les ordres de Jean Donon, contrôleur général des bâtiments, pour la somme de 19,800 livres.

1631.

26 mars. — Marché de Ambroise Dubois, peintre, pour terminer six grands tableaux à peindre à

l'huile pour la chapelle du donjon du château de Fontainebleau, que devait exécuter son père, par acte passé le 6 janvier 1612, à Fontainebleau.

6 mai. — Isaac de Razilly, chef de l'escadre de Bretagne, en partance pour le Maroc, étant présentement à Fontainebleau, reconnaît avoir reçu de Jean Mullot, docteur en théologie, la somme de 2000 livres pour négocier comme il lui semblera dans son voyage à Saffy, et qu'il devra lui restituer à son retour avec 20 % de bénéfices.

13 mai. — Le frère Pierre Pépin, aumônier du roi, résidant à Fontainebleau, déclare avoir obtenu de S. M. la collation de la chapelle sise en la forêt de Bière.

29 mai. — Jean Poquelin et Étienne Lhoste, tapissiers à Paris, s'engagent envers le roi représenté par M. de Laubespine, chancelier, garde des sceaux, et M. d'Effiat, surintendant des finances, à fournir à Sa Majesté, à Paris, des fournitures de literie pour le prix de 8550 liv. tournois; lesdits tapissiers ont choisi pour cautions Pierre Livot, chirurgien du roi, et Jean de Champeaux, argentier du maréchal de Schomberg, tous deux suivant la cour et présentement à Fontainebleau.

30 mai. — Messire Roger du Plessis, seigneur de Liancourt, premier gentilhomme de la Chambre du roi, de Jeanne de Schomberg, sa femme, vendent 1400 livres de rente à prendre sur leurs biens, moyennant 25,200 livres, à Corneille Roger, valet de chambre et garde du cabinet de la Reine, tuteur des enfants mineurs de feu Nicolas Roger, valet de chambre de la garde robe du roi, et de Jacqueline Hotman, sa femme.

1632.

16 mars. — Adjudication, en présence de Madame Zamet, surintendante et ordonnatrice des bâtiments de S. M. au château de Fontainebleau, des ouvrages et réparations de maçonnerie, charpenterie, couverture, plomberie, menuiserie, verrerie et pavage en grès à faire au château, tant dans les appartements intérieurs que dans la cour du Cheval-Blanc et à l'ancien jeu de paume; ces ouvrages furent mis à prix, successivement, par me Androuet Du Cerceau, architecte, travaillant actuellement au grand perron du château, pour 8000 livres; par me Jean Grognet, maître maçon, pour 7000 livres, par me Guillaume Mortillon, maître charpentier, pour 6700 livres, etc., et finalement par me Barthélemy Coutaille, me maçon, pour 5800 livres.

6 juin. — Même adjudication pour la construction d'un petit pavillon joignant le grand qui fait l'un des coins de la cour du Cheval-Blanc, du côté du dehors du jardin des Pins, pour la commodité du logement de M. de la Vrillière, secrétaire d'État; adjudicataire, me Mortillon, maître charpentier, moyennant 4500 livres.

1633.

26 juin. — Pierre Pépin, aumônier du roi et curé d'Avon, Georges Morlot, Pierre Vincent, Jacques Chotard, Claude Virot et Pierre Le Biel, tous prêtres, formant l'entière communauté des Trinitaires du couvent de Fontainebleau, cèdent à Jean Bardin 480 livres qui leur sont dues par divers particuliers de Paris.

(Sera continué). Vte DE GROUCHY.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

Sous ce titre : *Un traité inconnu entre Henri IV et Mayenne; la neutralité du duché de Nemours en 1592*, M. Eug. Thoison vient de publier dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques* (histoire et philologie), 1894, pp. 452-463, un document intéressant pour notre région, qu'il a trouvé en compulsant attentivement le manuscrit de Fr. Hédelin sur Nemours et qui paraît avoir échappé jusqu'ici à tous les historiens. Négocié par Anne d'Este, duchesse de Nemours, ce traité des 23-29 octobre 1592 (dont le texte est désormais imprimé) met fin à la guerre civile dans le domaine gâtinais de cette princesse, et concerne cent quarante-six villes, places fortes et villages du bailliage et de l'élection de Nemours, depuis Malesherbes et Puiseaux jusqu'à Chéroy et Pont-sur-Yonne. Les conclusions de cette neutralité sont notamment les suivantes : il n'y aura plus qu'une seule garnison à Châteaulandon; — le capitaine Guillaume Legris, dit Bertet, demeurera dans le château de Nemours; — les habitants du duché auront toute liberté de culture, de commerce et de voyage (moyennant un passeport); — la duchesse jouira entièrement de tous ses biens et aussi de la terre de Voux qui lui sera rendue; — le butin que porteront les gens de guerre isolés sera restitué à ses légitimes propriétaires; — la ville de Nemours sera libérée de ses dettes anciennes en payant au roi la somme de 3000 écus; — la forteresse de Mez-le-Maréchal sera gardée par un capitaine pour éviter qu'on ne s'en empare; celle de La Fosse, près Nemours, sera démolie; et les additions faites à la tour de l'église de Grez pour la fortifier seront détruites. Voilà donc un document précieux pour notre histoire qui sort de la poussière des bibliothèques et ne manquera pas d'être

utilisé par l'histoire locale; nos lecteurs regretteront seulement, avec le rapporteur du Comité, que M. Thoison n'ait pas jugé à propos de publier cet acte inédit dans une revue locale où il eût été mieux à sa place.

***

Le catalogue des manuscrits des bibliothèques d'Etampes, Fontainebleau et Gien se trouve compris dans le tome XXIV du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France* (Paris, Plon et Nourrit, 1894, in-8°). Rien à y signaler de particulier.

***

M. A. DE RUBLE a donné quelques indications intéressantes, dans les notes ajoutées au texte de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné qu'il publie pour la Société de l'histoire de France, VII (1894), p. 184, sur le siège de Châteaulandon, des 30 octobre 1587 et jours suivants, ainsi que sur la trahison d'un Normand, nommé d'Espau, qui attira François de Chastillon à Montargis, sous prétexte de lui livrer la ville, mais en réalité pour le faire tomber dans un piège. Ce furent les suites du combat de Vimory. Mais ailleurs (p. 190), l'éditeur confond Châteaulandon avec Ladon (Loiret).

***

Comme suite à un mémoire publié en 1883 et dont nous avons parlé en son temps, M. G. D'ESPINAY a récemment fait paraître la deuxième partie de *La Légende des comtes d'Anjou; les comtes héréditaires* (Angers, 1893, in-8°, 96 pp.; extr. des *Mém. de la Soc. nat. d'agriculture, sciences et arts d'Angers*). Un chapitre y est consacré à la question de l'origine de la maison de Château-Landon. L'auteur fait bonne justice des récits légendaires, — longtemps considérés comme vrais, — attribuant la seigneurie de Château-Landon à Geoffroy Grisegonelle et à Foulques Nerra, combat l'hypothèse « ingénicuse » et habilement présentée de M. C. Ballu (voir *Annales*, VIII, p. 157), et conclut que : 1° le père de Geoffroy le Barbu et de

Foulques Réchin s'appelait Aubry et non Geoffroy; 2° qu'il était comte de Château-Landon et du Gâtinais; 3° qu'il tenait cette seigneurie de ses ancêtres et non de sa femme Ermengarde, fille de Foulques Nerra; 4° que le Gâtinais n'a jamais appartenu aux descendants d'Ingelger, dans la ligne masculine, peut-être possesseurs de quelques domaines particuliers dans l'étendue du comté; 5° que les Plantagenets ne se rattachent à Ingelger que par Ermengarde, fille de Foulques Nerra et femme d'Aubry de Château-Landon. M. d'Espinay n'examine pas à fond la question de savoir si les seigneurs de Château-Landon étaient au XIe siècle comtes de tout ou d'une partie seulement du Gâtinais, et si l'analogie peut être établie entre les vicomtes d'Orléans et les comtes du Gâtinais, mais il suppose un démembrement antérieur du comté de Gâtinais qu'on ne peut malheureusement établir en l'absence de documents positifs. La dissertation, intéressante et bien conduite, peut jeter quelque clarté dans une question facile à embrouiller.

***

M. Ed. Thomas-Marancourt a rappelé dans une agréable *Notice biographique sur Alphonse Vallot, peintre et archéologue* (Fontainebleau, 1894, in-8°) les mérites de notre ancien confrère et les curiosités d'une collection amassée par trente ans de labeur assidu dans cette forêt de Fontainebleau si riche en documents préhistoriques qui constituaient chez lui un musée des plus riches et des mieux classés.

Henri Stein.

TABLE DES MATIÈRES

I

COLLABORATEURS

MM. Pages.

BOULÉ (A.). — Un écho en Gâtinais de la petite Vendée du Sancerrois (an IV). 64

CHARRON (A.). — Notice sur Montbouy (Loiret). 238

CUISSARD (Ch.). — Notes historiques sur la ville de Montargis : Extraits du journal de Gilles de Montmeslier (1607-1678); — Les nobles de l'élection en 1668; — Ordonnance du bailli pour la convocation du bailliage et la nomination des députés aux États de Tours en 1484; — Les Dominicaines de Montargis (1694-1736). 81

DEVAUX (J.). — Les armes de la ville de Pithiviers 129

GROUCHY (Vte de). — Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau (suite). 72, 150, 365

HERBET (F.). — La vérité sur le meurtre de Monaldeschi 39

— Les travaux de Philibert Delorme à Fontainebleau 153

LEGRAND (Max.). — Un jeton de Jean Delpech, seigneur de Méréville (1723). 137

MONTGERMONT (G. de). — Notes sur la seigneurie de Montgermont (Seine-et-Marne). 164, 281

QUESVERS (P.). — Gastins en Gâtinais?. 1

STEIN (H.). — Le ban et l'arrière-ban du bailliage d'Étampes en 1544. 28

— Joachim Duviert et ses vues du Gâtinais. 57

— Deux peintres inconnus du Gâtinais.. 119

— La papeterie d'Essonnes (Seine-et-Oise) 334

THOISON (Eug.). — Statuts et règlements de la corporation des drapiers de Nemours en 1657 123

Nécrologie : M. Ernest Bourges 277

II

GRAVURES

Pages.

1°) Vues des villes de Corbeil et de Moret (1610), de Montereau et de Nemours (1611), par *J. Duviert* (hors texte), d'après les estampes originales de la Bibliothèque nationale 57

Pages.
2°) Jeton de J. Delpech, seigneur de Méréville 137
3°) Portrait de M. Ernest Bourges, membre fondateur et imprimeur de la Société, † 1894 (héliogr. hors texte). 277
4°) Plan du château de Montgermont en 1787 (hors texte) 320

III

ADMINISTRATION

Séance de la Société tenue à Égreville (S.-et-M.), le 26 mars 1893. V
Séance de la Société à Méréville (Seine-et-Oise), le 22 mai 1893. . . VI
Séance de la Société à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 17 septembre 1893 VII
Exposé de la situation financière au 17 septembre 1893 VIII
Bureau de la Société pour l'année 1894. VIII

IV

BIBLIOGRAPHIE

1°) LIVRES

MM.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France, XXIV (Paris, 1894, in-8°). 371
Espinay (G. d'). — *La légende des comtes d'Anjou; les comtes héréditaires* (Angers, 1893, in-8°) 371
*La Soixantaine du journal l'*Abeille de Fontainebleau (Fontainebleau, 1894, in-12) 79
Lhuillier (Th.). — *Érection de la paroisse Saint-Louis de Fontainebleau* (Fontainebleau, 1893, in-8°). 79
Mouy (Ch. de). — *L'ambassade du duc de Créquy à Rome* (Paris, 1893, 2 vol. in-8°) 80
Petit-Dutaillis (Ch.). — *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII* (Paris, 1894, in-8°). 279
Ruble (A. de). — *Histoire universelle d'A. d'Aubigné,* VII (Paris, 1894, in-8°) 371
Thomas-Marancourt (Ed.). — *Notice biographique sur Alphonse Vallot, peintre et archéologue* (Fontainebleau, 1894, in-8°). . 372

2°) PÉRIODIQUES

	Pages.
Almanach de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux (1894). . . .	78
Annales du Midi (1894).	279
Annuaire de la Société de numismatique (1893).	280
Annuaire de la Société des amis des livres (1894).	79
Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques (1894).	370
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise (1894). . . .	280
Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (1894).	279
Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers (1893-1894).	280, 371
Union historique et littéraire du Maine (1893).	80

3°) JOURNAUX

	Pages.		Pages.
Abeille de Fontainebleau. . .	78	Parole de Nemours.	80

4°) NOMS CITÉS

MM.	Pages.	MM.	Pages.
Ballu	280, 371	Ledru (abbé).	80
Bégis	79	Leroy (G.).	78
Bourges (Ern.).	79	Lhuillier.	78
Courteault.	279	Morel (René).	78
Cuissard.	279	Quesvers.	79
Devaux (J.)	279	Stein (H.)	79
Dufour (A.)	280	Thoison . . .	78, 79, 80, 279, 370
Farge (Dr).	280		

FONTAINEBLEAU. — E. Bourges, imp. breveté.